

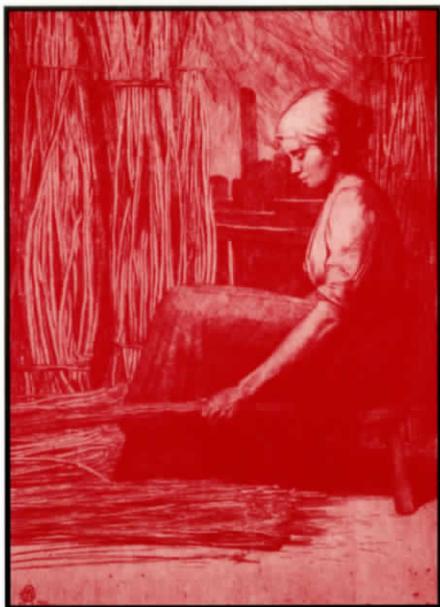
COLLECTION D'ÉTUDES  
PUBLIÉE PAR LE MUSÉE DE LA VIE WALLONNE

- 7 -

Carl HAVELANGE  
Etienne HELIN  
René LEBOUTTE

# Vivre et survivre

Témoignages sur la condition populaire au pays de Liège  
XII-XX<sup>e</sup> siècles



L I E G E  
ÉDITIONS DU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE

Cour des Mineurs  
1994

COLLECTION D'ÉTUDES  
PUBLIÉE PAR LE MUSÉE DE LA VIE WALLONNE

- 7 -

Carl HAVELANGE  
Etienne HELIN  
René LEBOUTTE

## Vivre et survivre

---

Témoignages sur la condition populaire au pays de Liège  
XII-XX<sup>e</sup> siècles

*La trieuse d'osier* (mars 1901). Eau forte et pointe sèche par François Maréchal.  
Liège, Cabinet des Estampes  
D/1994/0172/1

LIÈGE  
ÉDITIONS DU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE  
Cour des Mineurs

1994

## Avant-propos

### RESTITUER LA VIE : UN IDÉAL DE RECHERCHE

S'intituler *Musée de la Vie Wallonne*, c'est d'emblée afficher un vaste projet; c'est surtout placer haut ses ambitions. Rien de plus multiple que la vie; rien de plus fugace aussi et, par conséquent, pas de sauvetage plus urgent à tenter. Dès ses origines, le Musée s'est attaché à prouver que la vie n'est pas insaisissable et qu'une nécropole empoussiérée n'est pas au terme du voyage à travers le Temps. Sans doute, comme tant d'autres, notre Musée conserve-t-il des objets d'usage quotidien, mais il les restitue à leur environnement. A partir de l'outil, par exemple, le visiteur est amené à retrouver le geste de l'ouvrier; à partir de l'atelier à reconstituer les conditions de travail et, de proche en proche, tout un monde laborieux qui, sans ces témoins matériels, serait voué à l'oubli donc condamné à mort. Bien plus : l'outil lui-même a vécu; il n'est pas resté immuable. Des générations de travailleurs l'ont peu à peu façonné, perfectionné. L'évolution technique est là pour montrer de quelle manière ils ont œuvré au progrès.

Le Musée ne se contente pas de collectionner des objets. Livres, tracts et archives, photos et affiches, réponses à des questionnaires et ethnotextes, films et expositions temporaires, tout y concourt à garder la trace de notre passé. Ses fondateurs avaient d'emblée mis l'accent sur le folklore et son terreau nourricier qu'est l'ethnographie. Dès l'origine, parce que tout se tient, ils ont refusé de s'isoler dans la tour d'ivoire d'une spécialité, d'où la place éminente réservée à l'étude des dialectes et à celle de l'histoire sociale. Bornons-nous à trois étapes.

Depuis 1924, les dix-sept tomes des *Enquêtes* explorent tous les domaines d'activité (usages agraires, artisanats, fêtes, jeux, croyances) dans tous les terroirs de la Wallonie.

En 1970, paraît un superbe recueil de photos intitulé *L'art populaire en Wallonie*. Ici à nouveau, avec le seul support des images, même accueil réservé à des réalités plurielles. Dix-sept centres d'intérêt (depuis les taques de foyer jusqu'aux *couques* de Dinant), des centaines d'artistes, la plupart anonymes.

Il y a deux ans, sous le titre *L'archiviste des rumeurs*, est exhumée la chronique rédigée pendant près de quarante ans par un ouvrier armurier, Gaspard Marnette. Elle est commentée et ordonnée en fonction des temps forts de la vie populaire par René Leboutte. Document à tous égards exceptionnel, il met en scène les membres d'une communauté villageoise, du curé aux anticléricaux, des « gros bonnets » aux mendiants en passant par les institutrices et les cabaretiers. Il aborde tous les domaines : élections, charivaris,

catastrophes minières, déchéance des alcooliques et arrogance des parvenus. Il est surtout une des très rares chroniques de la vie villageoise qui a été rédigée par un ouvrier. A ce titre, il a directement inspiré le présent recueil. Celui-ci, comme les *Enquêtes*, comme *L'art populaire*, comme *L'archiviste des rumeurs*, donne la parole par priorité aux gens du peuple, aux témoins oculaires ou, à défaut, à leurs contemporains immédiats.

Parfois, plusieurs siècles les séparent. Rien d'étonnant à ce que, eux aussi, abordent en ordre dispersé une déconcertante variété de thèmes et réagissent chacun à leur manière. Vouloir unifier les points de vue serait leur faire violence. Un leit motiv toutefois parcourt la plupart de nos chapitres : la lutte pour survivre. Les grandes calamités médiévales font craindre qu'il ne restera que chaos, ruine et mort après leur passage. A la longue cependant, la volonté de vaincre l'adversité l'emporte et la pauvreté de masse – telle qu'elle sévit de nos jours encore en Afrique – recule, en dépit des misères qui subsistent. Dans ce combat interminable et d'ailleurs inachevé, le XIXe siècle voit s'accomplir des changements décisifs. La hausse du standard de vie, la baisse de la mortalité, la scolarisation (pour n'en citer que trois) ont dû peser lourd sur les mœurs en général et le folklore en particulier. En donnant la parole à des témoins, nous espérons aider ethnographes et historiens dans leur travail de synthèse.

\*

A l'origine, chacun des trois auteurs a préparé son apport en fonction des sources et des thèmes qui lui étaient familiers. A l'heure actuelle, aucun ne souhaite revendiquer une paternité individuelle, tant l'accord est complet.

Nous n'aurions cependant pas réussi à traverser les sables mouvants de l'histoire liégeoise sans de multiples concours. Le Conseil d'Administration du Musée de la Vie Wallonne nous a honorés de sa confiance en accueillant nos textes dans la collection d'Etudes. Mesdames H. Damas, M. Defrecheux, Cl. Triaille et M. Dessouroux-Hénoumont ont déniché des textes oubliés ou hors d'atteinte. Mme N. Dubois a découvert des trésors dans les collections de photos anciennes dont elle a la garde au Musée. Mme M.-Th. Bettonville nous a évité bien des bévues dans la traduction du wallon. Comme d'habitude, MM. H. Delrée, S. Nekrassof et R. Pinon ont été prodigues de judicieux conseils. En outre E. Hélin a tiré parti des remarques faites par les auditeurs qui ont suivi le cours d'Histoire de la principauté et des provinces wallonnes. A toutes et tous, nous tenons à exprimer notre chaleureuse gratitude. Nous n'avons qu'un regret, c'est de n'avoir pu, faute de place, ménager plus d'espace à ce qu'ils nous ont communiqué.

Liège, automne 1993.

Carl Havelange  
Etienne Hélin  
René Leboutte

## LES TEXTES ET LEUR PRÉSENTATION

*Comme dans « L'archiviste des rumeurs », les textes anciens sont imprimés en caractères romains. Quand l'original était en latin ou en wallon, il a été traduit. La syntaxe, l'orthographe, la ponctuation du français tel qu'on le parle à Liège ont été respectées. L'usage des majuscules, lui, a été normalisé. Les mots archaïques et les tournures obscures sont suivies d'un bref commentaire, entre crochets et en italiques. En italiques également, les introductions à chaque partie, chapitre et paragraphe.*

*Titres et sous-titres sont évidemment des auteurs, de même que l'introduction et la conclusion générales qui, elles, figurent en romains.*

## SIGLES USUELS

A.E.L.	Archives de l'Etat à Liège
B. et F.	S. BALAU et E. FAIRON, <i>Chroniques Liégeoises</i> , t.I et II, Commission Royale d'Histoire, Bruxelles, 1913 et 1931.
B.U.L.	Bibliothèque de l'Université de Liège (C.I.C.B.).
E.M.W.	Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne.
MARNETTE	Gaspard MARNETTE, <i>Mélanges de faits qui se sont passés à Vottem</i> , manuscrit. Le chiffre romain désigne le cahier. La référence à R. LEBOUTTE, <i>L'archiviste des rumeurs</i> , Musée de la Vie Wallonne, Liège, 1991, s'impose lorsque la version éditée est remplacée dans un contexte éclairant.

## Introduction

### VIVRE ET SURVIVRE : UNE ÉNIGME À ÉLUCIDER

Sous l'Ancien Régime, « le peuple ressemble à un homme qui marcherait dans un étang ayant de l'eau jusqu'à la bouche. A la moindre dépression du sol, au moindre flot, il perd pied, enfonce et suffoque »

H. TAINE, *L'Ancien Régime*,  
livre 5, ch.I [1875].

La comparaison qu'Hippolyte Taine instaure entre le peuple et l'homme en péril de se noyer est invoquée par Jean Fourastié dans son livre *Les écrivains témoins du peuple*, dont le titre seul dit assez qu'il n'est pas étranger au présent ouvrage. Nos deux inspirateurs ont en vue le peuple. Eludant toute définition *a priori*, nous nous contenterons d'une équivalence opératoire et provisoire : le peuple, c'est-à-dire les gens du commun, sans privilège dû à la naissance, à la fortune, à la force ou au savoir, donc à l'exclusion des nobles, du clergé, des dynasties de notables et des savants. Ils forment la masse de la population, tant en France qu'au pays de Liège. Leur sort matériel est resté durant une bonne part du XIXe siècle ce qu'il était sous l'Ancien Régime. Comme le montre si bien H. Taine, ce sort est marqué par la précarité. Le moindre accident individuel (maladie, incendie) entraîne la ruine d'une famille. Que survienne une famine, une guerre, une épidémie, et ce peut être l'anéantissement d'une ville ou le déclin d'une région. Précarité des ressources, dénuement du plus grand nombre, absence de remède et *a fortiori* d'un plan de sauvetage, c'est ce que les historiens appellent la pauvreté de masse.

Elle a existé ici, certainement depuis le Moyen Âge et perdue durant la première moitié de l'époque moderne. Il se pourrait qu'elle s'atténue dans certaines campagnes prospères dès le début du XVIIIe siècle et les indices démographiques attestent une amélioration générale en Europe occidentale dans le dernier tiers du XIXe siècle. De nos jours, la pauvreté de masse n'est plus le lot des pays industrialisés et, en particulier du nôtre. Nul n'aura la naïveté d'en conclure à l'élimination de la misère, sous toutes ses formes, anciennes et actuelles. Les croisades idéologiques ont fait leur temps, mais le

terrorisme n'est qu'un des mille germes de la passion de détruire. Les étalages croulent sous les victuailles, mais les maladies dites de civilisation sont plus sournoises que les anciennes carences. La mutation imprévue d'un virus ravive des peurs que l'on croyait oubliées. Et que dire de la violence collective qui sans cesse ressurgit et ensanglante la planète !

S'il est encore trop tôt pour conclure que la pauvreté de masse fait place partout à la consommation de masse, il est déjà acquis qu'en un demi-millénaire tout a changé. Ce changement est la trame de notre histoire sociale. Il a marqué tous les aspects de la vie en commun et métamorphosé la condition des classes populaires. Rendre intelligible ce changement ou, du moins, quelques-uns des aspects qu'il a revêtus au pays de Liège, tel est le but du présent ouvrage.

\*

Au départ, nous voilà confrontés à l'infinie complexité des situations (ville ou campagne, propriétaires ou salariés, scolarisés ou analphabètes), des évolutions (croissance ou stagnation démographique, industrialisation ou tertiarisation), des attitudes (hommes ou femmes, jeunes ou vieux), des réactions (résignation, révolte, revendication organisée). Quels fils conducteurs remédieront à cet éparpillement des données ?

Adopter d'abord les perspectives unifiantes que procure aux historiens le long terme et tenir compte en l'occurrence d'une évolution pluri-séculaire. Un épisode ne sera jamais qu'un jalon, un cas exemplaire. La révolution industrielle, l'alphabetisation, l'amélioration de la santé publique, se déroulent au cours de plusieurs décennies et *a fortiori* l'interaction de l'une sur l'autre produit ses effets avec retard.

Adopter ensuite, et précisément pour observer les interactions en tous sens, un cadre politico-administratif où les facteurs économiques d'une part et culturels d'autre part jouent avec plus de synchronisme que d'anarchie. Ce cadre sera Liège et sa région, où la culture traditionnelle et longtemps orale eut pour véhicule le wallon, tandis que le français devenait la langue écrite, bientôt savante, littérairement et socialement prestigieuse.

Enfin et surtout, il faut réserver une priorité absolue aux témoignages directs des contemporains. Le témoin oculaire réagit à chaud, il va droit au fait avec plus de spontanéité que n'importe quel narrateur ultérieur qui, lui, a eu le temps d'arranger son discours, de soigner ses effets. Il n'en reste pas moins que, malgré leur fixité formelle, des mots aussi simples que *guerre* ou *faim* ou *peur*, sont émoussés. L'actualité médiatisée projette un flot d'images à la télévision. Installés dans un fauteuil, nous éprouvons des réactions qui n'ont plus grand'chose de commun avec celles du paysan incendié, de la veuve incapable de nourrir ses enfants, de la vieille qui se sait dénoncée comme

sorcière. Si les mots ont changé de sens, si les représentations à leur tour s'altèrent de proche en proche, tout l'outillage mental est à reconsidérer : travail de linguiste, d'historien, d'anthropologue. Nous le limiterons ici à ce qui ressort d'un petit nombre de textes échelonnés entre la fin d'un Moyen Âge tragique et les années cinquante d'un XXe siècle plus confortable. Un parti pris, certes, et qui nous oblige aussitôt à une série d'exclusives déchirantes, à commencer par celle des historiens, même les meilleurs, même ceux qui ont passé leur vie à observer de près paysans et ouvriers, pauvres et mendiants<sup>1</sup>. Si perspicace que soit leur diagnostic *a posteriori*, il ne s'identifie jamais au regard des contemporains dont la naïveté – au sens premier du mot – nous semble la qualité principale.

En privilégiant le *témoignage* donné le plus directement possible à propos du *quotidien* et des situations concrètes de vie, on n'atteint pas d'emblée la totalité de ce qu'on appelle, plus ou moins adéquatement, la « culture populaire ». D'abord parce que la présente anthologie a pour point d'appui principal cette dynamique de la survie qui caractérise les sociétés où règne la pauvreté de masse. Ensuite, parce que les sources elles-mêmes invitent à privilégier certains aspects de la réalité : dans un monde – celui des humbles – de tradition essentiellement orale, la trace écrite est rare et liée la plupart du temps à des situations de crise. L'interrogatoire d'une sorcière, par exemple, est un moment de paroxysme, le récit d'une tragédie lourde d'enseignement, mais qui n'apprend pas grand'chose quant à la magie de tous les jours et quant aux rapports d'évidence et de familiarité qui se nouent entre nature et sur-nature. De même, les lettres de grognards, conservées en grand nombre, disent le désarroi et la terrible nostalgie de soldats blessés et sans le sou, perdus dans l'Europe en feu des guerres napoléoniennes. Ces lettres sont encore trop convenues et elles ne révèlent pas assez la manière dont l'émotion s'exprime dans le quotidien de la vie villageoise. « Les gens heureux, dit-on, n'ont pas d'histoire ». N'en croyons rien ! Ou plutôt adaptons le proverbe en disant que, dans une société traditionnelle où l'usage de l'écrit est exceptionnel, le bonheur au quotidien, la discrète émotion de l'être et sa continuité sereine, ne passent pas les frontières de l'oralité et nous restent dès lors presque irrémédiablement inaccessibles. La chronique de Gaspard Marnette constitue à cet égard une précieuse exception qui éclaire la deuxième moitié du XIXe siècle.

1. P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique, à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, Académie, 1934, 579 p. – N. HAESSENNE, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle*, Liège-Paris, 1981, 509 p. – E. P. THOMPSON, *The Making of the English Working Class*, Penguin Book, 1968, 958 p. Nous ressentons toute l'injustice qu'il y a à ne référer qu'à trois auteurs alors que, dans une dizaine de pays, des pléiades d'historiens ont accompli une œuvre d'envergure dans des domaines voisins et nécessaires eux aussi à la compréhension de la pauvreté de masse.

Le même besoin d'en revenir aux constats élémentaires nous a fait renoncer, provisoirement et à regret, à l'approche quantitative. Quelles que soient ses difficultés, nous la considérons comme la voie royale quand il s'agit de comparer entre elles sociétés révolues et sociétés du XXe siècle. Ici, l'expérience pédagogique nous dicte une autre route à suivre. Bien sûr, devant des spécialistes, il y a moyen de dessiner la courbe du prix des céréales ou de dénombrer les victimes du choléra. Mais quand on s'adresse à des étudiants de 1994, qui ne soupçonnent ni la valeur d'un sou ni ce que veut dire affronter la maladie sans médecin ni médicament, il vaut mieux asseoir les premières connaissances sur une base plus concrète : un régime alimentaire à base de pain, des logements infestés de rats, un salaire à la merci de la moindre crise. Déjà, en mettant en cause l'approvisionnement, les taudis, la conjoncture, nous nous acheminons dans la voie des explications. Sans brûler aucune étape, revenons-en à la perception, par les contemporains eux-mêmes, de leur propre vécu : non pas l'invasion étrangère, mais les cris des soldats qui se précipitent au pillage; non pas l'infanticide, mais les « miaulements » du nouveau-né jeté dans les latrines; non pas le rituel du dessert-récompense, mais l'odeur du gâteau qui ravive l'appétit du gamin qui a déjà dévoré sa part.

Du XVIIe au XXe siècle, depuis les insultes du *Retour de l'ivrogne*, jusqu'au souriantes rédactions de fillettes d'école primaire, en passant par la complainte des houilleurs sauvés de justesse en 1812, les textes les plus expressifs sont en wallon. Laissons les philologues discuter la question de savoir s'ils ont été rédigés par des gens du peuple ou pour eux. La vigueur des tournures dialectales plaide en faveur de l'authenticité de situations vécues. Hélas, il a fallu traduire dans le français anémié d'aujourd'hui car, même à Liège, seuls nos aînés comprennent encore le wallon.

La préférence accordée au tangible n'abolit pas ce qui relève de l'imaginaire : les grandes peurs suscitées par la peste, par Satan séduisant les sorcières, par la dégénérescence qui guette une race, par la subversion prolétarienne... Rien de tout cela ne se range docilement dans les colonnes d'un tableau statistique. Mais ce qui est irrationnel, contradictoire, mal formulé, tributaire du fantasme, n'en fait pas moins partie intégrante de ce « monde que nous avons perdu » et, à ce titre, il s'impose à l'attention des historiens et interroge ceux de nos contemporains qui auraient tendance à se croire les premières victimes d'un monde déboussolé.

\*

En raison de leur richesse documentaire et du rôle qu'ils ont joué dans la genèse d'une politique sociale, bien d'autres témoignages auraient mérité d'être retenus. Les plus anciens sont d'inspiration religieuse : sermons évoquant la misère des infirmes, des veuves et des orphelins pour rappeler le devoir de l'aumône; règlements formulant les conditions requises pour bénéficier des

distributions paroissiales ou de l'admission dans un béguinage ou un hospice; plaidoyers en faveur du rachat des captifs, de l'enfance abandonnée, des malades, des « pauvres et honteux ménages ». Il y a là une immense littérature, souvent citée, où les traits pris sur le vif voisinent avec les stéréotypes les plus éculés.

Aucune prière, moins d'exhortations, mais toujours beaucoup de lieux communs avec la nouvelle vague des missionnaires rédempteurs de l'humanité souffrante : réformateurs, conseillers ès bienfaisance au service des despotes éclairés, philanthropes, médecins investis d'un nouveau sacerdoce. En dépit du sentimentalisme larmoyant de l'époque romantique, leurs écrits sont bourrés d'observations pertinentes; ils mettent le doigt sur la plaie du sous-emploi, racine de tant de misères; ils préconisent l'instruction et l'hygiène; enfin et surtout, ils placent les pouvoirs publics devant leurs responsabilités : l'Assistance doit être publique et devenir égalitaire<sup>2</sup>.

Troisième vague d'observateurs, les théoriciens d'inspiration socialiste. Bien des courants seraient à dégager mais, chaque fois qu'ils dénoncent l'exploitation des ouvriers et des paysans, ils invoquent des preuves qui, à nos yeux, sont autant de témoignages, mais qui, à l'époque, étaient autant d'armes dans la guerre engagée par le prolétariat contre le Capital. De manière plus sereine, les gouvernements organisent de vastes enquêtes, les sociologues distribuent des questionnaires et rédigent des monographies dont beaucoup sont des chefs d'œuvre. Il n'en reste pas moins que tous – apôtres de la charité chrétienne, philanthropes, révolutionnaires, savants universitaires – sont animés d'une volonté de changer la société qu'ils ont sous les yeux et, même s'ils se veulent impartiaux, ils ont chacun leur grille d'interprétation, ce qui soulève de passionnants problèmes de critique. Il n'est donc pas question de les récuser, mais de les examiner à part dans un travail ultérieur. Redisons notre conviction que les témoignages qui peuvent s'interpréter au ras du texte, les récits rédigés « à chaud » méritent d'être exhumés avant tous les autres.

\*

Il ne sera donc question, ni de piété populaire, ni de luttes ouvrières, ni de standard de vie. La dimension nationale des conflits et le caractère global des idéologies vont nous échapper. C'est à regret qu'il nous faut faire la part du feu. Il est plus gênant encore, pour un historien, de commettre des infidélités à l'égard de l'ordre chronologique. Les sept parties de notre travail et ses deux

2. N. HAESSENNE, *Les pauvres et le pouvoir. Assistance et répression en Pays de Liège (1685-1830)*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, t.LXXXI, Kortrijk, 1983, XXIV-206 p. – C. HAVELANGE, *Les figures de la guérison (XVIIIe-XIXe siècles). Une histoire sociale et culturelle des professions médicales au pays de Liège*, dans Bibliothèque de la Fac. de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. CCLV, Paris, 1990, surtout le chapitre intitulé *La médecine conquérante*, p.319 et sv.

douzaines de chapitres se rangent sous autant de rubriques thématiques. N'est-ce pas là un excessif morcellement ? Même dans un cadre géographique aussi restreint que l'est la région liégeoise, les conditions de vie des classes populaires se présentent sous d'innombrables facettes. Les amalgamer en un bloc monolithique, c'est s'exposer à ne plus rien comprendre à la dynamique des évolutions en tous sens, celles qui résultent souvent des incohérences du réel.

Il s'impose de consacrer une première partie aux tragiques fléaux que sont la guerre permanente, la famine, les pandémies génératrices d'épouvantes telles qu'elles suscitent des sortes de folies collectives. Elles sont pareilles aux cavaliers de l'Apocalypse et, si elles se font plus rares, rien ne garantit qu'elles attendront la fin du monde pour sévir à nouveau. Un seul de ces fléaux aurait pu dévaster un pays, entraîner une durable régression à l'échelle de l'Europe occidentale. Au contraire, guerres, famines, épidémies se sont espacées, laissant aux victimes le répit indispensable pour se ressaisir et chasser les frayeurs paralysantes. Hasard providentiel ou succès des mesures de salut public ? Le débat reste ouvert. Tout se passe comme si une sorte d'instinct de conservation avait poussé les sociétés traditionnelles à se blinder et à exacerber leurs réflexes de défense.

La guerre permanente incite les souverains à entretenir en permanence des armées de mercenaires, ce qui coûte de plus en plus cher et oblige les premiers Etats modernes, non seulement à rendre l'impôt permanent, mais à mettre sur pied une fiscalité de plus en plus avide, des douanes, une politique protectionniste, des manufactures... le tout afin de rendre prospères donc solvables les futurs contribuables. En attendant, même en temps de paix, l'étranger est un ennemi en puissance. En période de disette, on recense, pour les expulser, les immigrés; les affamés, eux, sont des émeutiers ou des pillards en puissance. A défaut de distributions, les bourgmestres organisent des patrouilles armées. En temps de peste, comme on ignore le mode de contagion par la puce et le rat, on pratique la seule tactique efficace, celle du cordon sanitaire. Les soldats ont ordre de tirer sur ceux qui le franchiraient. Quant aux plus fragiles, à ceux qui, désespérant de la clémence divine, en viennent à chercher recours auprès de Satan, on leur fera avouer leur crime, ce qui ne leur épargnera pas pour autant le bûcher.

Mais les cavaliers de l'Apocalypse n'ont jamais eu raison, en définitive, de la résistance des sociétés occidentales. Toutefois celles-ci ont gardé les traces profondes de leurs assauts : elles se sont hérissées de défenses et de défiances. Au-delà des calamités, la première partie de notre travail laisse entrevoir un monde qui, à force de se débattre contre l'adversité, redouble de dureté et finit par apprendre à résister puis à vaincre, quitte à user et abuser de la contrainte.

La deuxième partie insiste sur la diversité des modes de vie à l'intérieur de chaque terroir dont se compose la région liégeoise. Les sociétés traditionnelles

s'accommodent spontanément d'un espace cloisonné. Louis-François Thomassin, employé modèle à la Préfecture, à qui nous laissons largement la parole, en disserte avec le détachement d'un naturaliste minutieux qui laisserait affluer ses réminiscences du *De bello gallico*, là où César évoque les mœurs des tribus gauloises. Et c'est vrai que les administrés – on ne dit plus « citoyens » – du département de l'Ourthe ont été façonnés par des usages immémoriaux et par des ressources naturelles qui varient d'un canton à l'autre.

Pourtant des facteurs d'uniformisation sont à l'œuvre dès ce XIXe siècle débutant. Ils affectent d'abord les pôles manufacturiers de Verviers et de Liège puis, par une sorte de contagion, les autres secteurs de la production industrielle et tertiaire. Il y a à la fois une première Révolution Industrielle, propagée par le fer de lance que forment les entreprises géantes, et une industrialisation en profondeur, de sorte que l'on assiste à l'avènement d'une civilisation du travail, objet de la troisième partie. A Liège, les charbonnages et la sidérurgie occupent le devant de la scène et il est normal que les témoignages affluent au sujet de ces secteurs-clés.

La fièvre de production a généralisé le sur-travail et, en particulier, l'exploitation des enfants et des femmes, celles-ci étant depuis des siècles en butte à des attitudes misogynes. Aussi forment-elles la majorité des malheureux qui, à la fin d'une existence précaire, n'ont d'autre ressource que d'implorer des secours. Pour beaucoup d'entre elles, le salaire n'a pas assuré un gagne-pain (4e partie).

Les 5e et 6e parties se répondent. Elles traitent des corps, objets d'agressions dont on se figure mal aujourd'hui la virulence. Vus du XXe siècle, savoirs médicaux et moyens de lutte paraissent dérisoires : peu ou pas de médecins pour les classes populaires avant les lentes transformations qui se mettent en place à partir du XIXe siècle. La médecine « scientifique », de toute manière, et ses premiers grands succès thérapeutiques, ne remontent guère à plus de quelques générations. Mais la maladie, comme l'espoir d'en guérir, est de tous les temps et chaque société développe des réponses spécifiques – techniques et imaginaire de la guérison – qui révèlent au plus intime les formes mêmes de la culture, manières d'être, d'agir et de penser la destinée biologique.

La dernière partie abandonne les tourments des corps et aborde les passions qui tantôt obsèdent, tantôt libèrent l'esprit. Nous l'aurions intitulée *Pleurs et sourires* si nous n'avions craint la mièvrerie. Rien que de la dureté, au contraire, dans le mépris dont sont accablés les prolétaires verviétois ou simplement des voisins plus modestes; rien que de la brutalité dans la répression des émeutes de la faim. Dans l'autre plateau de la balance, le cérémonial des fêtes qui remontent à la nuit des temps, les rengaines des bals populaires, les unes et les autres ponctuant le temps et brisant la monotonie des travaux et des jours. Plus inattendus encore dans un monde où l'expression des

émotions n'emprunte ni les mêmes voies, ni les mêmes codes que dans la société d'aujourd'hui, quelques oasis de tendresse : le conscrit blessé qui a recours à ses parents comme à sa dernière planche de salut, les fiancés qui rêvent à leur futur foyer, le fils qui pleure sa mère dont la bonté lui était plus précieuse que tous les trésors du monde.

Les premiers chapitres respiraient la terreur de l'Apocalypse; le dernier va-t-il se clore sur des pleurs, fussent-ils de reconnaissance ? Ce serait perdre de vue que le passage d'une société marquée par la pauvreté de masse à une économie en marche vers la consommation de masse est d'abord une victoire. Victoire incontestable mais chèrement payée. Les économistes y ont vu un corollaire de la Révolution Industrielle; les politiques, un fruit de la Sécurité Sociale. Les uns et les autres tirent à eux la couverture et ils en viennent à oublier l'ingéniosité, le courage, l'acharnement au travail de générations entières d'hommes et de femmes qu'il est temps de sortir de l'oubli.

## Première partie

# LES CAVALIERS DE L'APOCALYPSE

Il y avait un temps où l'on disait que le monde était plat. C'était une erreur, mais une erreur qui avait ses raisons. Le monde n'est pas plat, mais il est fini. Et c'est là que réside le danger. Car si le monde est fini, il faut en prendre soin. Il faut en protéger les frontières. Et c'est là que les cavaliers de l'Apocalypse entrent en scène. Ils sont les gardiens de la porte. Ils sont les sentinelles de la nuit. Ils sont les chevaliers de l'Apocalypse. Ils sont les cavaliers de l'Apocalypse.

En France, on a toujours aimé les chevaliers. On les aime pour leur courage, pour leur bravoure, pour leur honneur. On les aime pour leur fidélité, pour leur loyauté, pour leur dévouement. On les aime pour leur amour de la patrie, pour leur amour de la liberté, pour leur amour de la justice. On les aime pour leur amour de la vérité, pour leur amour de la beauté, pour leur amour de la sagesse. On les aime pour leur amour de la vie, pour leur amour de la mort, pour leur amour de l'éternité. On les aime pour leur amour de Dieu, pour leur amour de l'homme, pour leur amour de la femme, pour leur amour de l'enfant. On les aime pour leur amour de la France, pour leur amour de la France.

I - Des pages pour le présent  
Il y a un temps où l'on dit que le monde est plat. C'est une erreur, mais une erreur qui a ses raisons. Le monde n'est pas plat, mais il est fini. Et c'est là que réside le danger. Car si le monde est fini, il faut en prendre soin. Il faut en protéger les frontières. Et c'est là que les cavaliers de l'Apocalypse entrent en scène. Ils sont les gardiens de la porte. Ils sont les sentinelles de la nuit. Ils sont les chevaliers de l'Apocalypse. Ils sont les cavaliers de l'Apocalypse.

## LA GUERRE RACONTÉE PAR LES VICTIMES

*A force de réagir contre l'histoire-batailles, les professeurs ont fini par perdre de vue que la guerre est un fait majeur de l'histoire tout court. Son rôle dans la genèse des Etats modernes et, par le biais des finances publiques, dans l'aménagement des économies nationales; le modèle de société hiérarchisée que propose l'armée permanente; l'exaltation patriotique et les dérives nationalistes enfin, tout cela est de mieux en mieux élucidé et plonge ses racines dans des souvenirs belliqueux, ressassés de génération en génération. Les historiens sont moins prolixes quand il s'agit de scruter l'envers du décor, c'est-à-dire de quitter les conciliabules d'Etat-Major et de rencontrer les bandes de soldats sans solde, les rescapés des villes bombardées à boulets rouges. En d'autres termes, si l'on veut dresser un bilan de la guerre, les mémoires rédigés par les généraux et les récits d'exploits héroïques ne suffisent pas. Il faut savoir à quoi s'en tenir sur le sort des sans-grade et des contribuables qui, en fin de compte, paient la note. De là découlent nos choix.*

*En Europe, le XVIIe siècle, un peu vite appelé le « siècle des malheurs » – ce qui n'est pas vrai partout – n'a même pas connu une dizaine d'années de paix. La guerre est donc endémique et elle a pour théâtre principal les plaines qui s'étalent de Boulogne à Cologne avec les percées naturelles qu'offrent les vallées de l'Escaut et de la Meuse. Là-bas, la guerre fait partie de la vie quotidienne; elle a non seulement ruiné les paysans et endetté les communautés villageoises, mais infléchi durablement le mode de production économique<sup>3</sup>. Elle a surtout suscité en dialecte wallon un genre littéraire éphémère mais profondément original, les dialogues de paysans.*

### 1 Des paysans prennent la parole

*Avant d'en commenter la teneur, insistons sur le fait que c'est ce témoignage, populaire et ne traitant que du peuple, qui nous a incités à concentrer l'attention sur le XVIIe siècle. Les guerres médiévales et, en particulier le sac de Liège en*

3. H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères en Belgique*, 2 vol., Gand, 1930 – Mieux centré sur la vallée de la Meuse : M.P. GUTMANN, *War and rural life in the early modern Low Countries*, Princeton Univ. Press, 1980.

1468, ont sans doute fait plus de victimes, mais les chroniqueurs en parlent du haut de leur tour d'ivoire. Les deux récentes guerres mondiales nous ont valu leurs lots de massacres et d'atrocités mais, Dieu merci !, n'étant pas devenues endémiques, elles n'ont pas altéré en profondeur la condition populaire<sup>4</sup>.

Revenons-en au XVII<sup>e</sup> siècle. La guerre de Trente ans (1618-1648) exerce ses ravages dans le centre de l'Allemagne, l'Alsace, la Lorraine et l'Est de la Belgique. 1636 marque un tournant : année de peste, invasion des mercenaires croates commandés par Piccolomini. Arrivés en Ardenne et en Gaume, ils se croient en France, pays ennemi, et détruisent tout sur leur passage. 1636 est aussi l'année où Richelieu intervient activement en Allemagne et contre l'Espagne. Au prix d'un effort fiscal exténuant et grâce aux talents de jeunes généraux comme Condé et Turenne, la France devient la première puissance militaire et se lance dans une politique de conquêtes incessantes. En pays ennemi, la guerre doit nourrir la guerre.

Allié du Prince ou ennemi ? Qu'importe ! Tout soldat est un loup endiable qui ravage en un instant les maigres ressources du paysan. En 1632, Frédéric-Henri de Nassau, à la tête des troupes des Provinces-Unies protestantes, remonte la vallée mosane et chasse les Espagnols de Maastricht et des places environnantes. Dès le mois de juillet 1635, les troupes françaises font la jonction avec celles de Nassau. Loin d'abandonner toute résistance, les Espagnols, renforcés par les soudards impériaux d'Octave Piccolomini, ravagent la Campine et la région liégeoise.

Au cœur de la tourmente, les petits paysans des hauteurs de Montegnée et de Tilleur voient fondre sur eux la soldatesque. Meurtres, viols, incendies, déprédations sont l'expression concrète de la « furia » de ces hordes menées par un aventurier, Jean de Weert. Quatre dialogues satiriques nous renvoient l'odeur de la poudre, la fumée des maisons incendiées, les cris des villageois affolés, les hurlements des soldats. Ces récits mettent en scène des personnages types : le paysan poltron, le coq de village fanfaron qui lâche son épée au seul bruit de la guerre. L'humour noir, les rires amers, l'opportunisme également, traduisent un état d'esprit plus profond. Puisque les paysans sont désarmés, au propre comme au figuré, face aux soudards, mieux vaut se cacher, attendre égoïstement la fin de l'orage et rentrer ensuite chez soi. Nulle trace d'héroïsme patriotique. Pas de « La liberté ou la mort », mais plutôt une recherche éperdue de la stabilité. Dans la Complainte des paysans liégeois, imprimée en 1631, nos trois anti-héros qui s'apprêtaient à se joindre aux pillards afin de profiter de la curée, en reviennent à de meilleurs sentiments :

4. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ne l'éclairent pas et qu'il ne faudra pas, à l'avenir, recueillir en un ensemble cohérent ce dont nous informent les correspondances, la presse, les Comités de Secours et d'Alimentation, etc.

« Soyons sages : grignotons une croûte de pain avec notre femme et nos enfants, et visons à faire notre salut : il vaut mieux que tout le reste ! ».

D'autant plus qu'ils apprennent le retour de « nosse bon Prince », Ferdinand de Bavière, qui va enfin rétablir paix et félicité. Grâce à lui, grâce aux divinités protectrices – le Bon Dieu, la Vierge et saint Lambert – nos anti-héros, grelottant de peur, renoncent à l'aventure. Courir les routes ne mène nulle part : on y perd son âme et son corps. Mieux vaut se terrer en attendant des jours meilleurs que de risquer de finir comme ces Flamands de Quaedmechelen qui, en 1632, furent massacrés par les troupes espagnoles du comte de Salazar (ci-dessous, p. 26).

De telles pièces sont les rares vestiges d'une littérature orale populaire dont on connaît aussi l'existence en Lorraine et en Allemagne durant la guerre de Trente Ans. Mises en vers en 1631-1636 et publiées sous forme de placards, elles étaient destinées à devenir récits de veillées ou chansons de rue. En riant de la peur d'autrui, les petites gens exorcisaient leur propre terreur, justifiaient leur propre impuissance, désamorçaient le remords qu'engendrait le manque de courage. L'univers mental de ces Liégeois n'est guère différent de celui des paysans hessois ou lorrains, victimes eux aussi des malheurs de la guerre : tous sont en quête de paix, d'équilibre, de retour à l'ordre ancien<sup>5</sup>. Les Dialogues de paysans appartiennent à une veine littéraire qui culminera avec le célèbre roman de Von Grimmelshausen, paru en 1688 et qui raconte les aventures d'un autre anti-héros en ces sombres années 1635-1648<sup>6</sup>. Ces récits burlesques dénoncent l'absurdité de la guerre et font craindre le chaos. Aux atrocités mises en scène par nos plaintes ou par les fameuses gravures de Jacques Callot, s'opposent en filigrane et au-delà de l'humour noir, les vertus du bon et légal gouvernement, celui de « nosse bon prince ».

### A. Mille diables sortis de l'enfer<sup>7</sup>

**Crespou [Crépu]** – Si je ne me pends pas, que je sois damné ! / Mordieu ! Comme il faut me crever à la besogne ! / Me rompre le cou, me rompre les bras, / les jours ouvrables, les dimanches et jours de fête ! /

5. Arthur IMHOF l'a fort bien montré dans son chapitre « Auf der Suche nach Stabilität », dans *Die Verlorenen Welten*, Munich, C.H. Beck, 1984, p.136-199.
6. Johann Jacob Christoph VON GRIMMELSHAUSEN, *Les aventures de Simplicissimus*, Paris, Aubier, 1988.
7. « Complainte des paysans liégeois sur le ravagement des soldats suivie d'une plaisante débauche » (1631), traduite de J. HAUST, *Quatre dialogues de paysans (1631-1636)*, Liège, 1939, pp. 17-37. Cette édition, un monument de la philologie wallonne, parue juste avant la seconde guerre mondiale, est passée inaperçue des historiens. La « plaisante débauche » est un épisode burlesque au cours duquel les paysans décident de devenir soldats. Avant d'aller s'engager, ils doivent et surtout boivent ce qui reste de provisions. Finalement ils renoncent à leur projet et mettent leurs espoirs de paix dans le retour à Liège du prince-évêque.

Me morfondre jour et nuit, / sans m'arrêter une minute de travailler  
d'arrache-pied, / tout cela ne rapportant rien, par la mort de Dieu béni ! / Quelle  
duperie ! Dieu béni ! Dieu béni ! /

Quand j'ai fait ce qu'il faut, tout combiné, / pour rassembler un petit capital,  
/ un demi-Bavière ou un Saint-Etienne [*monnaie qui ne vaut que trois sous*] /

pour un tombereau de charbon ou un fagot, / pour un pot de beurre, un  
pichet de bière, / un morceau de fromage, qui coûte si cher, / des petits pains  
à grignoter sec, / n'importe quoi pour faire le ménage, / voici mille diables  
comme s'ils sortaient de l'enfer, / une horde de soudards, comme des loups /

qui enragent de faim, qui accourent de nouveau ! / L'un monte à l'étage,  
l'autre s'enferme / dans la cave à bière, l'autre dans l'armoire, / l'autre  
s'introduit dans le garde manger, l'autre dans l'étable; / l'autre veut une crêpe,  
l'autre un chaudron, /

l'autre veut fricasser des saucisses, / l'autre prépare une grillade; / l'autre veut  
l'argent caché sous le tailloir; / un autre lèche tant les écuelles qu'il les trouve ! /

Les autres vident du genièvre à qui mieux mieux ! / Et moi, qui suis planté  
là dans le coin, / moi, qui vois tout mais qui n'ose pas ouvrir la bouche !... / Dire  
quelque chose ?... Sur mon âme, j'ai bien trop peur / qu'à défaut de viande on  
ne me morde les fesses ! / Ne voulez-vous pas renier votre foi de chrétien ? /

En plus, on voudrait encore vous faire travailler ? / Travaille qui veut !  
Moi, je ne ferai rien ! / Une meute d'enfants me pend aux reins,

une femme sur le dos, une torche-écuelles [*souillon*], / une chie-en-l'âtre  
[*fainéante*], une vraie peste ! / Ces diables viendront manger ce que j'ai, / et mon  
pauvre ménage qui restera là ! / Un soudard crie : pépère ! l'autre : Barabbas !  
/ Les autres hurlent : je crève de faim ! je crève de faim ! / Quoi ? Que dire ? J'en  
perds la tête ! / Je ne sais plus que devenir, si je ne me pends pas !

### B. La désolation des pauvres paysans liégeois (1636)<sup>8</sup>

**Pâquot de Montegnée** – Bon Dieu ! Quel malheur / de voir notre pays  
aujourd'hui ! / Tout est corrompu au point / que l'on n'y voit rien d'autre que  
cruauté, / qu'un immense désastre et tyrannie, / que violence et barbarie ! / Les  
maisons ont brûlé si complètement, / que l'on ne voit plus la trace des  
cheminées en pierres. / Jaspard Tofèt [*Gaspard Christophe*] n'avait qu'une  
vache, / et on l'a tuée à coups de hache. / Ce diable, cet Allemand, / ce féroce  
Jean de Weert, ce méchant / a tout brûlé, tout saccagé : / Aye ! Il ne nous a plus  
rien laissé !

8. Traduite de J. HAUST, *Quatre dialogues de paysans (1631 – 1636)*, Liège, 1939, pp. 80-86.

**Berthelot de Tilleur** – Seigneur Dieu ! Qu'est-ce que tout cela ? / Je n'avais  
qu'une méchante épée, / une rapière et une bonne pique, / qui venaient de mon  
cousin Jean Ragot. / Ces méchantes gens nés pour notre malheur, / rompant  
portes et fenêtres, / ont pris ma pique et ma belle rapière / et mon épée qui était  
si légère.

**Pâquot de Montegnée** – Quoi ! Ces gens qui s'entendent bien avec le diable,  
/ qui sont plus cruels que des chiens, / n'ont-ils pas brûlé notre église ? / Et  
n'ont-ils pas tout volé et pillé, / les croix, les vases, les calices, / les aubes et  
les surplis ? / Rien ne les aurait arrêtés; / ils raflaient tout à corps perdu. / Même  
qu'ils ont vomi leurs ordures / sur le grand autel de notre Seigneur ! / O bon  
Dieu ! Comment endurez-vous / de voir une telle abomination ?

**Berthelot de Tilleur** – Quant à moi, je pense qu'ils n'ont jamais été / là où l'on  
vous apprend à bien vous conduire : / Des hommes avec des sales trognes, / des  
Croates et des gens de Pologne<sup>9</sup>. / Bon Dieu ! Quand j'y pense, mes genoux  
/ tremblent encore de terreur !

**Pâquot de Montegnée** – Tu n'as rien vu, mon cher ! / J'ai vu de pires cruautés !  
/ Je n'avais qu'une chétive servante, / avec la plus grande de nos filles : / ils  
l'ont violée à tour de rôle / comme si elle était une jeune mariée [*nubile*]. / Sur  
mon âme ! J'ai vu tout cela, / et je n'ai jamais osé dire « hola ! » / J'en aurais  
bien tué trois ou quatre, / si j'avais osé me battre contre eux. / Mais ils étaient  
vraiment trop forts; / et je n'avais rien d'autre qu'un petit mousquet.

**Berthelot de Tilleur** – Qui saura jamais raconter / toutes leurs atrocités ? / Les  
petits enfants qui tétaient encore, / le bébé de chez Pâquot / ont été tués comme  
des agneaux / qui ne faisaient que crier bê-bê-ê !

**Pâquot de Montegnée** – Mon cher, mon fidèle ami, tu me fais pleurer, / quand  
je me rappelle mon aîné !... / Ce Bertrand, ce beau galant, / qui était le plus beau  
de nos houilleurs, / a été tué par trahison / par cette cruelle nation... / O Terre !  
O Ciel ! O Paradis ! / Que de cris n'avons-nous pas entendus ! / Le bure [*puits  
de mine*], en aurait long à raconter : / il y en a beaucoup qui ont mesuré sa  
profondeur ! / Oui, sur mon âme ! Des capitaines, / avec une si sale tronche,  
/ ils y sont tombés tête baissée / aussi pesants que des éléphants. / On les  
entendait tous hurler, / comme on entend les taureaux meugler<sup>10</sup>.

9. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les Habsbourgs d'Autriche vivaient sur pied de guerre contre les Turcs, devenus maîtres des Balkans. Ils recrutèrent leurs mercenaires dans tout l'espace danubien et les chefs de ces bandes (Mansfeld, de Weert, Piccolomini) n'en étaient obéis qu'en les payant en butin. Récit des démarches pour acheter leur départ et l'arrêt de leurs dévastations dont le paroxysme semble bien se situer au printemps 1636, dans J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII<sup>e</sup> siècle*, t.I, Liège, 1877, p. 18-19, 108-129, 153, 161.

10. La résistance armée des paysans se termine toujours par un massacre; cfr ci-dessous, p. 30. En revanche, les traîtres, les écopés, les pillards isolés sont assaillis et précipités dans les mines, ce qui ne laisse pas de traces.

**Berthelot de Tilleur** – Bon compère, tu me fais encore rire / quand il est temps que je soupire ! / Au moment où je suis le plus malade, / tu me fais rigoler comme un sot ! / Je n'avais qu'un maigre jardin : / c'était toute ma subsistance et mes biens, / ils ont planté là leur avant-poste / et ont brûlé les arbres tout autour. / Ils ont coupé tous mes cerisiers, / tous mes poiriers et mes pommiers. / Tous les ans, je vendais à la Goffe [quai de Liège, où se tenait le marché aux fruits]. / Maintenant, je vivrai misérablement. / Je n'ai plus rien, je suis pelé, / Je me sens réduit en pièces; / je n'ai plus qu'un méchant sarrau / Qui ne vaut même pas une hotte [qui ne vaut pas un clou].

### C. Entre-jeux de paysans (1636)<sup>11</sup>

**Wéri Clabâ** – Je ne sais pas si le diable ne le reprendra pas, / ce damné Mansfeld et ses gens, / s'il ne nous faudra pas lèche nos plaies / sans que le bourreau ne l'abatte jamais. / Si le tonnerre ne lui cassera pas les reins, / si la plate pierre de Dieu [silex ou pierre de feu] ne l'assommera pas, / Si le grisou ne jettera pas ses flammes, / qui lui arrachera l'âme hors du cœur, / ce fieffé larron, ce diable volant, / qui tue père, mère et enfants ! / Il finira ainsi ! Il y viendra un jour ! /

Mais je suis fâché que ce ne soit pas plus tôt ! / Que fais-tu en bas, hue ! Lucifer ? / Pourquoi n'accours-tu pas hors de l'enfer ? / Pourquoi n'accours-tu pas plus vite / hors du goufre de ton chaudron ? / Pourquoi n'avances-tu pas pour saisir / ce diable qui nous a ruinés ? / Mais je vois bien que le diable n'a garde, / celui-là, vraiment, c'est bien trop son camarade ! / Pourtant le bon Dieu l'a condamné / à être le père de tous les damnés / et à bouillir dans un chaudron d'huile / aussi longtemps que dure l'éternité. / Que ne suis-je un jour le cuisinier de l'enfer, / pour me venger sur ces vauriens ! / Je te ferais leur cuisine si salée / et des assiettes si brûlantes, / qu'ils ne pourraient jamais les avaler / sans s'être brûlé tout le palais ! / Je leur fourrerais, par Dieu je le jure, / en la gueule une louchée d'eau bouillante. / Bon Dieu ! Que je le ferais de bon cœur ! / Mais c'est malheureux que ce n'est pas encore mon tour. /

**Jamin Brokèdje** – Pardieu ! je crois que je deviens sot ! / je louche ou alors je suis borgne ? / Je ne puis retrouver les limites de notre village. /

**Stasquin** – C'est parce qu'il y a de la brume : / ne le voyez-vous pas dans ce creux ? /

**Jamin Brokèdje** – Pardieu ! notre bon village est brûlé ! / Je ne vois que la moitié du clocher. /

[Rencontrant Wéri Clabâ, les compères lui demandent ce qui s'est passé].

**Wéri Clabâ** – Par où faut-il que je commence ? / Il me faut quasi le deviner. / C'était mercredi à midi / que les Mansfeld sont venus en masse, / sans billet de logement, ni carte de ravitaillement, / au coin du feu [dans la cuisine], tous enragés / à dérober et à saccager / sans dire un mot, ni « à mort ! » ni « gare ! », / ce fut un jeu de l'attrapade, / et à prendre ce qu'il y a de plus beau et de meilleur : / l'un prend les plats, l'autre les écuelles, / les hardes de ma sœur, sa jupe de serge / qu'aux jours de fête elle revêtait pour être si bien mise, / un gillet doublé tout neuf que j'avais fait, / mes mouchoirs, mes nappes et draps de lit, / mes bonnets à rabats<sup>12</sup>, mes chausses de feutre, / mon haut-de-chausses à gros bouillonnés / et même mes souliers : n'est-ce pas un malheur ? / Ce larcin crie vengeance au Ciel ! / Quand ils eurent pillé la cuisine, / ils s'encoururent de tous côtés / tantôt en haut, tantôt en bas, / l'un dans le grenier, l'autre dans la cave, / démolissant, défonçant les armoires, les resserres. /

Mon père voulut s'interposer, / mais le pauvre vieux n'y gagna que sa mort : / ils lui enfoncèrent une dague dans le corps / jusqu'au pommeau et, dans la même pièce, / ils empoignèrent ma sœur par les fesses / et ils en jouirent à leur bon plaisir. / Si j'avais eu au moins ma rapière, / ils n'auraient pas eu son pucelage, / mais qu'aurais-je pu faire ? Je fus mieux avisé, / quand je vis qu'on déshabillait ma sœur, / de me cacher au plus vite dans le four, / la larme à l'œil et la diarrhée aux fesses : / il n'est pas menteur celui qui se confesse. / Tout en me recroquevillant en boule, / je ne me fis pas plus haut qu'un chapeau, / je priai Dieu tout en faisant des grimaces ; / j'ai chié de peur dans mon haut-de-chausses.

**Jamin Brokèdje** – Pardieu ! on l'aurait bien fait à moins.

**Wéri Clabâ** – Ecoutez donc le reste. / Quand ils en eurent fini avec ma sœur, / ils lui lancèrent tant de coups de pieds à l'estomac, / qu'elle en creva de suite ; / n'est-ce pas une mort lamentable ? / Moi, qui étais là, qui écoutais tout, / l'entendant rendre son dernier sanglot, / si on m'avait donné cent coups de fourchette, / je n'aurais pas versé une goutte de sang, tant / j'avais la gorge serrée.

**Stasquin** – Il y a de quoi devenir fou.

**Jamin Brokèdje** – C'était, sur mon âme, à en perdre tout courage !

**Wéri Clabâ** – Sur mon âme, j'ai entendu comment ils firent le ménage. / C'était peu de chose encore que tout cela, / s'ils n'avaient pas fait pire. / Que

12. Traduction hypothétique de « guéridons », mot dont le sens est inconnu en wallon mais qui, ici, désigne certainement une pièce d'habillement. Lire à ce sujet J. LECHANTEUR, *Mélanges : liég. guéridon*, dans *Les dialectes de Wallonie*, t.VII, 1979, p.128-133, qui nous a été signalé par Mme M.-Th. Bettonville.

11. Traduite de J. HAUST, *Quatre dialogues de paysans (1631 – 1636)*, Liège, 1939, pp. 59-75.

firent-ils ? Ecoutez-moi vous le dire :/ notre maisonnée, qui était bien entière, / nos chevaux, nos brebis, nos moutons, / nos granges, nos maisons, nos fermes, / furent au même instant en feu. / Moi, je me suis sauvé à la faveur de la fumée. / Les rues [du voisinage] sont encore pavées de cadavres; c'est un miracle que j'aie pu me sauver !

### D. Le Salazar liégeois (1632)<sup>13</sup>

Tout le dialogue est centré sur le massacre des villageois de Kwadmechelen perpétré sur ordre du comte Salazar, à la tête d'une troupe d'Espagnols se rendant à Maastricht, assiégée par les Hollandais. L'entrée en matière relate les circonstances aggravantes : le crime se passe un jeudi saint et Salazar est comparé à Judas.

Colin Badou – Oh ! Ecoutez-moi donc, pour faire bref, / je vais le raconter sans mentir. / Salazar est venu en affectant une mine aimable / avec son armée en Campine / devant un village de Flamands, / demandant à loger ses gens. /

Les paysans, qui étaient armés, / ont dit qu'ils n'en feraient rien, / que l'Empereur ne voulait pas [le pays de Liège fait partie du Saint-Empire] / et qu'ils agiraient contre son mandement / et contre celui de notre bon Prince, qui ne veut pas de soldats dans sa province. /

Entendant cela, qu'a-t-il fait, / cette fine fleur de fourberie, ce perfide oiseau de malheur ? / Il s'y est pris autrement / en réclamant 300 patacons [écus d'argent], / en leur promettant « toute assurance » / et qu'on ne leur ferait plus jamais « d'ennuis », / en jurant de grands serments. /

Que firent-ils, les pauvres chrétiens ? / N'ont-ils pas été jusqu'à lui accorder la rançon, / pensant qu'ils seraient assurés ? /

Il les attira, par des faux-semblants, / hors du village, dans les champs, / et, quand il les tint à sa merci, / il fit tourner bride à ses gens [il fit revenir ses soldats]. /

Il fit encercler tous les paysans, / les fit tous tailler en pièces et massacrer, / et leur fit enlever leur chemise à tous / et les fit se déchausser. / Les soldats voulurent tuer le curé / parce qu'il allait les confesser ! /

Justement, comme je passais par là, / je suis tombé dans cette embuscade. / Voyant massacrer les pauvres Thiois<sup>14</sup>, / je me suis caché derrière un buisson,

13. Traduit de J. HAUST, *Quatre dialogues de paysans (1631 – 1636)*, Liège, 1939, pp. 43-51.

14. Il ne s'agit pas de Flamands au sens strict d'habitants du comté de Flandre, mais de ceux qui parlent un dialecte *Diets*, c'est-à-dire parent du néerlandais. Kwadmechelen fait partie du comté de Looz, jadis principauté et actuellement arrondissement de Hasselt.

/ et, craignant de recevoir une balle [de mousquet], / je me suis jeté à plat ventre, / je n'osais respirer ni gémir; / je n'ai jamais autant pensé mourir. /

Quand j'ai vu qu'ils étaient partis, / je me suis glissé dans un chemin creux / que je voyais bien aller tout droit / vers un village qu'il y avait [plus loin]. / Au moment où je pensais y entrer, voici ces mille diables qui reviennent / comme des enrégés / pour venir dérober et piller.

## 2. Les chroniques paroissiales

Au XVII<sup>e</sup> siècle, rares sont les villages qui ont conservé la série complète de leurs registres paroissiaux; plus rares encore les curés qui parmi les baptêmes, mariages et décès ont consigné les événements qui sortent de l'ordinaire. En raison de son importance stratégique, Maastricht a été âprement disputée entre Espagnols catholiques et Hollandais calvinistes. De là, les contrecoups violents que subit la Basse-Meuse et qui ont incité les curés de Lixhe et d'Emael à prendre la plume.

### A. A Lixhe<sup>15</sup>

Estant arrivé à Lixhe, le dimanche matin 30 octobre 1622 (moy A. Tilia curé, absent et célébrant à Hermalle), ma maison pastorale fut pillée de fond en comble. Item le foin et wayen [regains] brûlé et tout fut prins.

L'église fut en très grand hasard [danger], mais j'estoy jour et nuit advigilant, et le jour de la Toussaint, j'obtins sauve-garde du prince de Saxe signée de sa propre main pour l'église et ma maison et au même instant il se mit en caroge [carosse] vers Liège et revint le lendemain.

Le jour de la Toussaint au soir fut brûlée la maison de Maroye Jockin. On ne pourrait dire les insolences, ravages et cruautés qu'ils ont faites jusques au jour du vendredi 4 novembre qu'ils partirent environ les dix heures du matin.

Le lundi sur les 10 heures de nuit, ils pillèrent la maison du mambour [président du Conseil de Fabrique] Jehan Proesme et sa clef de l'église, de quoy estant averti, je mettais la grille.

15. Notes du curé A. Tilia, éditées par P.J. DEBOUXTHAY, Fl. DUBOIS, *Histoire de la seigneurie de Nivelles-sur-Meuse et de l'ancienne paroisse de Lixhe*, Liège, 1935, pp. 226-227. Exposé nuancé des conséquences démographiques dans M.P. GUTMANN, *War and rural life in the early modern Low Countries*, Princeton Univ. Press, 1980, surtout p.9, 151-173. – R. LEBOUTTE, *Reconversions de la main d'œuvre et transition démographique. Les bassins industriels en aval de Liège, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1988, surtout p. 179-186. – N. HAESSENNE-PEREMANS, *La pauvreté dans la région liégeoise [...]*, *ibid.*, 1981, p.147-156.

Le 4 novembre à la pointe du jour, mourut Gilles fils de Gilles Mathie. Il s'était confessé et avait reçu la Sainte Communion le jour précédent. Pour ce motif, il fut tourné en dérision par ces soldats impies qui, en haine de la religion catholique, se mirent à chanter aux oreilles du pauvre malade des chansons très déplacées. Le malheureux vécut comme mort la dernière heure qui précéda son trépas, on l'entendait souvent crier : « ah ! ah ! je meurs, ils me tuent ». Ils se comportèrent à son égard d'une manière si inhumaine que cela est à peine croyable.

### B. A Emael<sup>16</sup>

Cette année [1636], nous avons été éprouvés d'une façon étonnante par les maladies, la guerre, la famine et le feu. D'abord, une peste violente s'abattit sur le village pendant les mois de juin et de juillet et y fit 17 victimes. Immédiatement après vint la guerre. L'armée tout entière du roi d'Espagne [...] construisit d'abord un fort à Navagne, près de la Meuse. Ensuite, faisant semblant de vouloir assiéger la ville de Maestricht, ils vinrent camper les uns à Montenaken, les autres à Lanaeken et une grande partie de l'armée ici, à Emael. [...] Ces gens-là étaient pires que des barbares; ils détruisaient tout; ils abattaient les arbres, démolissaient un grand nombre de maisons de fond en comble et foulait aux pieds les grains qu'ils ne pouvaient pas enlever, ne laissant même pas aux pauvres cultivateurs de quoi apaiser leur faim.

### 3. Le collecteur d'impôts fait ses comptes

*A en juger d'après le niveau de la population campagnarde, le creux de la vague doit se situer vers le milieu du siècle. Des régions pauvres, comme l'Ardenne, ou sans intérêt stratégique, comme le pays de Herve, ne sont nullement épargnées. C'est que l'intendance ne fonctionne (et encore !) qu'au bénéfice des garnisons des principales places fortes. Les troupes qui prennent leurs quartiers d'hiver dans les villages n'ont d'autres ressources que de razzier le bétail, piller les maigres provisions et les ustensiles de fer, tuer les paysans qui font mine de résister pour les dépouiller de leurs vêtements. Quant aux officiers, ils exigent des rançons en espèces sonnantes et trébuchantes, parfois plusieurs centaines de patacons (1 patacon = 1 écu d'argent = 4 florins = 4 salaires quotidiens d'un ouvrier qualifié), sommes d'autant plus difficiles à réunir que l'économie villageoise reposait sur les échanges de produits en*

*nature et de services, bien plus que sur la monnaie. Pas d'autre expédient que d'emprunter et à n'importe quel taux, à condition de trouver des bailleurs de fonds qui se contenteraient de prendre en gage les biens communaux. Le moindre retard dans le payement entraîne le brandschat (incendie) des récalcitrants. C'est pourquoi, jusque dans les moindres hameaux, tant de maisons sont arses (brûlées) et ce qui reste de survivants, accablés de dettes.*

*Recht, dont dépend Ligneuville, aux confins du duché de Luxembourg et de la principauté de Stavelot-Malmedy, comptait 66 ménages en 1611; il en subsiste 38 en 1656. Les 9 foyers de Ligneuville vont devoir payer plus de 2000 thalers (le thaler atteint alors la valeur de 2 florins). Une dette aussi écrasante est le lot de dizaines de villages qui mettront parfois plus d'un siècle avant de s'acquitter. Entretemps, les petits paysans n'ont réussi à subsister que parce qu'ils se sont accrochés à leur maison, qu'ils ont préservé un peu de bétail et qu'ils exercent un autre métier à la mauvaise saison.*

Dénombrement des foyers à Ligneuville en 1656<sup>17</sup>

Noms	Métiers	Nombre de			Dettes (en thalers)
		chevaux	bœufs	vaches	
- Henry le Mayeur propriétaire de sa maison	Laboureur	2	7	-	600
- Pierre Lordt une maison	Tailleur	-	-	2	275
- Remacle Marque une petite maison	Laboureur	-	-	2	200
- Jean Lorets une maison, il a plus de dettes que de biens	Laboureur	1	-	2	-
- Jean Grandjean propriétaire de sa maison	Laboureur et journalier	1	-	1	300
- Jean de Jean propriétaire de sa maison	Laboureur et voiturier	2	7	-	400
- Jean Boltzon une maison	Voiturier	1	-	2	500
- Pierre Endrasen veuf avec un peu de biens sa maison est en ruines	Journalier	-	-	1	-
- Marie Henry Martin pauvre veuve	Mendiant	-	-	-	-
Ensemble (9 foyers) :		7	14	10	2.275

16. D'après E. VAN WINTERSHOVEN, « Chronique tirée des registres paroissiaux d'Emael », dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. 22, Tongres, 1904, pp. 58-60 – Mains actes de la pratique courante attestent le sort des paysans, entre autres les protocoles de notaires qui relatent les tractations préalables au rachat d'otages : E. TELLIER, *La guerre de Hollande en Hesbaye* [...], dans *Cahiers de Cléo, Mélanges R. VANSANTBERGEN*, Bruxelles, 1984, p.259-269.

17. Nous traduisons et résumons le dénombrement publié et annoté par Lothar TRANTES, *Hausstandsverzeichnis mit genauen Besitzstand des Hofes von Recht aus dem Jahre 1656*, in *Zwischen Venn und Schneifel*, Sankt Vith, 1987, p. 6-8, qui estime que dans la Cour de Recht, six maisons ont brûlé ou ont été démolies au cours des dix dernières années et que leurs habitants sont partis.

#### 4. La chronique du pays de Franchimont

*Les ravages ne sont pas moindres dans la principauté de Liège et spécialement dans le marquisat de Franchimont (entre Verviers et Theux) où, à défaut d'évaluation procurée par les rôles fiscaux, nous disposons de la chronique rédigée par Melchior Crahay, contemporain et témoin des faits<sup>18</sup>. Voici, entre autres, ce qui se passe à Jalhay, gros village en bordure des Hautes Fagnes, après que les cavaliers au service du duc de Lorraine eurent mis le feu aux maisons (en mars 1647).*

##### A. Ce qu'il en coûte de résister

Or, les pauvres payssants qui estoient dans l'église et la maison fort se deffendirent le mieu qui leurs fut possible. Mais se voyant abandonné et n'esperant aucun secours perdirent courage tellement que la plupart de ceux qui estoient dans l'église se mirent a la fuite. Mais bien peut de tous ceux la eschapperent qu'ils ne furent tué ou fait prisonnier, attendu que la cavalerie courroit la campagne, allentour du village et attrapoit tous ses pauvres fuiars. Quand il arriroit que quelqu'un tomboit entre les mains de quelque officier luy promettant une bonne somme d'argent, il avoit la vie sauve et estoit fait prisonnier, mais entre les simples soldats, il failloit mourir, a raison que sy un simple soldat se vouloit mesler de donner cartir [*faire quartier, épargner*] à quelqu'un, il venoit un autre qui le tuoit [...].

Bien voyoit-on les femmes courir en troupes a Jalheau [*Jalhay*] toute baignée de larmes, faissant des lamentations capable d'attendrir les cœurs les plus endurcy allans chercher parmy les morts les unes leurs marris, les autres leurs enfans, avec assé de peines de les recognoistre tant ils estoient deffiguré et misserablement meurtry. J'en parle par experience pour en avoir veu passer outre le Sart, de ceux de Spa, Réd, Becco et Winanplanche plusieurs charrées aussy nud que leurs meres les avoient enfanté, entassé l'un sur l'autre les uns la teste fendue, les autres les espaulles ou les bras avallée [*entaillés*] avec des haches ou sabes.

*En 1654, au retour d'une expédition punitive dans le duché de Limbourg, le maréchal Fabert (1599-1662), gouverneur de Sedan, fut retardé par une escarmouche avec les paysans d'Aywaille qui s'étaient réfugiés dans l'église de Dieupart. Les Français mirent le feu à cette grande église, les cloches de laquelle furent fondue a cause de la grande chaleur du feu. Il y eut beaucoup de personnes bruslée tant hommes que femmes et enfans, entre lesquelles il y*

18. *Chronique liégeoise et franchimontoise œuvre de Melchior Crahay, 1615-1674*, éd. par Ph. DE LIMBOURG, dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois*, t. II, 1885, p. 65-109.

eut une pauvre femme laquelle voyant les flammes devorante, entendant les cris et les hurlemens de tant de personnes atteinte dans ce feu. Elle avoit son enfant dans ses bras qui lui causoit une double mort, lequel elle prit et le jettat en bas de la tour, puis elle sauta aussy en bas. L'enfant fut tué, et la mere eut les deux jambes rompue. Les propre soldats voyant une femme tombée de sy haut sans estre toute fracassée, l'attribuerent à un miracle la porterent arrier du feu. Ladite femme at vescu plus de 18 ans en apres.

##### B. Incendie ou rançon

*Le récit de l'incendie de Sart (gros village, sur les hauteurs de Spa) illustre bien la tactique des officiers : quelle que soit leur allégeance, ils refusent tout accommodement et passent aussitôt à l'exécution.*

L'an 1651 le dernier febvrier, la plupart du bourg du Sart at esté réduit en cendres par le compte de Granprez. Ce dit compte estoit banny de France pour quelque faute qu'il avoit commis contre la Couronne. Parquoy estant sortit de France (avec ses troupes) il se déclara espagnol qui estoit (pour lors) en guerre contre les françois et courroit partout comme un endiable se vengeant contre les pauvres payssans de l'affront qu'il pretendoit avoir receu; par ainsy estant arrivé dans la Marquissate de Franchimont, du costé de St Lambert [*lire Stembert ?*], toutes les comunautéz courroient vers luy avec dons et presens afin d'adoucir sa fureur. Or comme nostre communauté du Sart, ou pour mieu dire ceux qui la doivent regler [*dresser le rôle des contribuables*] ne se trouverent point a temps au lieu ou les attendoit ledit Granpré, il se resoud de les venir visiter eux mesmes, dont estant au Thiege [*hameau de Sart*] et que ceux du Sart virent les dragons et autres soldats fracasser alentour des maisons et avoient les temballes et trompettes qui les invitoient a les aller voir, commencerent a crainsre et demander l'un a l'autre lequel vouloit prendre le hasard d'y aller, mais ne s'en trouvant pas qui se presentassent, on demeura encor assé longtemps, sy bien qu'il fallut que le pasteur [*le curé*] (qui estoit un parfait homme de bien appelé Henry de Laloue) se presentast pour y aller, aux ordres de la justice de leurs presenter (s'il n'y pouvoit fair a moindre prix) 100 patacons. Le pasteur estant venu ché le dit compte, il se prosterna a ses pieds, luy representant la misere de ses pauvres paroichiens le priant de vouloir espargner nostre communauté et prendre et agreer une somme de 100 patacons. A qui le compte demanda où estoient les magistrats que luy en qualité de pasteur se mesloit de traicter pour la communauté. Le pasteur ne sçavoit bonnement comment les excuser, sinon qu'il dit que les magistrats l'avoient envoyé pour prier pour eux et pour le reste de la communauté. « Quoy (dit-il) et vous osé bien presenter une somme de 100 patacons, scaché Monsr le pasteur, que vous avez trop tardé a venir vers moy, pour me presenter maintenant sy peut de chose. » Le pasteur voulut encor parler, mais luy, se faschant, luy dit,

« pour Dieu (Monsr le pasteur) retiré vous il est maintenant trop tard pour plaider. » Alors il alla ranger ses troupes sur les champs appelé hé de Sart, commanda a trois cents dragons de mettre pied a terre et mettre (pendant trois quarts d'heur de temps) tout le bourg du Sart en feu, et en flame, tuer ou faire de prise tous ceux qu'ils pouvoient attraper.

*Non seulement toute résistance est brisée par le feu et le sang, mais la simple velléité de refuser de payer les contributions de guerre est aussitôt réprimée. Le gouverneur de la forteresse de Limbourg, au service du roi d'Espagne, s'arroge le droit de faire arrêter en terre liégeoise une sujette du prince-évêque pour un banal délit d'opinion.*

La nuit du 16 au 17 dudit moy d'avril 1674, 5 soldats de la dite garnison de Limbourg allèrent prendre une femme veuve, dans sa maison entre Polleur et Theux l'amenèrent dans ladite ville de Limbourg, à raison qu'elle devoit avoir dit qu'on ne devoit pas payer le tribut à Roy d'Espagne, et qu'il valloit mieu se deffendre, parolles qui furent remportée par quelque malveuillant au Prince [corriger : gouverneur] de Limbourg lequel chercha incontinent les moyens pour s'en venger, a raison de quoy la pauvre femme fut mise en prison ou elle demeura assés longtemps.

*Bien d'autres Fragments de la chronique de Melchior Crahay prouvent que les guerres de Louis XIV ne le cèdent en rien aux précédentes sous le rapport de la cruauté. C'est qu'elles mettent en campagne des armées de plus en plus nombreuses. Tant du côté français que du côté des alliés, on passe de quelques dizaines de milliers d'hommes à plusieurs centaines de milliers. Pour conserver la cohésion de telles masses, pour empêcher la désertion, les généraux améliorent l'intendance; ils préfèrent le casernement au logement chez l'habitant; ils ont recours à des spécialistes, les « munitionnaires », qui leur procurent la multitude des « rations » dont ils ne peuvent plus se passer. Tout cela leur coûte de plus en plus cher. Ils découvrent petit à petit que pour faire rentrer les contributions de guerre, mieux vaut pressurer les paysans que d'incendier leurs fermes. Bon gré, mal gré, les villageois entrent dans la logique de l'oppression par et pour l'argent : vendre ou hypothéquer les biens communaux, s'endetter, alourdir la fiscalité locale, produire davantage, obliger femmes, enfants, vieillards à travailler pour rien dans les ateliers familiaux. La survie est à ce prix<sup>19</sup>.*

19. André BLAISE et Claude DESAMA, *Comment les communautés rurales avaient-elles recours au crédit au XVIIe siècle ?*, dans *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, 21e année, 1967, p. 55-65. – Myron P. GUTMANN, *War and Rural Life in the Early Modern Low Countries*, Princeton University Press, XVI-312 p. 1980, est capital tant en ce qui concerne la conduite de la guerre que sa répercussion sur la condition paysanne.

## 5. La conscription

*Les campagnes militaires s'espacent au XVIIIe siècle et, de 1815 à 1914, elles épargnent même notre pays. L'intendance s'est améliorée, les réquisitions ont un meilleur rendement que le pillage. Même si elles frappent la majorité de la population et, à ce titre, se parent d'un vernis de justice distributive, les contributions de guerre et surtout la conscription deviennent vite odieuses. C'est ce qu'un chansonnier anonyme met dans la bouche d'un homme du peuple<sup>20</sup> :*

On taxe votre métier, votre maison  
 Vos portes et vos fenêtres  
 Vos meubles et votre personne  
 [allusion aux quatre principaux impôts instaurés par les Français]  
 Vos pieds, votre cul, votre tête [...]  
 Ce n'est pas assez de vos sous,  
 Pour servir votre patrie,  
 Il faut encore que vos enfants  
 Se fassent tuer pour elle.  
 Un beau jour, vous apprendrez que le canon,  
 La faridondaine, la faridondon  
 A cassé la gueule de votre fils.

*La conscription ne mobilise pas seulement les hommes, mais aussi et peut-être surtout les esprits. Elle postule en effet une nouvelle vertu civique, le patriotisme qui a ses hymnes, son cérémonial, sa morale<sup>21</sup>. Sans l'exaltation patriotique, les nationalismes et les impérialismes des XIXe et XXe siècles seraient inconcevables et, à leur tour, les deux conflits mondiaux ne seraient pas devenus des guerres totales parce qu'ils auraient été privés des matières premières indispensables que sont la propagande et l'enthousiasme. Parce qu'elles étaient totales, les guerres de 1914-1918 et 1939-1945 ont accumulé plus de souffrances que les précédentes. Toutefois, il n'est pas question de faire du nombre de victimes un critère du choix des témoignages ! En revanche, la persistance de la guerre à longueur de siècles n'a pu que marquer en profondeur l'économie et la société traditionnelles.*

20. Chanson liégeoise, non datée (postérieure à la loi du 5 septembre 1798 sur la conscription), traduite du wallon, éditée par Albin BODY, dans le *Bulletin de la Société Liégeoise de Littérature Wallonne*, 2e série, t. VI, Liège, 1881, p. 361-362.

21. E. HELIN, *La conscription dans L'Héritage de la révolution française, 1794-1814*, éd. Fr. ZELCK, C.G.E.R., Bruxelles, 1989, p.208-220.

## II LA FAMINE

*Depuis toujours, la faim s'est jetée sur le monde mais le dicton vaut surtout pour le Moyen Age et s'il nous fallait, ne fût-ce que mentionner au passage disettes et famines qui ravagèrent le pays de Liège, la majeure partie du présent livre n'y suffirait pas. Le nombre des morts n'est qu'un indice des souffrances endurées par le peuple; même de nos jours, il est difficile à supputer. Nous ne retiendrons qu'une demi-douzaine d'épisodes – 1197, 1315, 1491, 1565, 1794-95 – parce qu'ils désignent les causes, souvent météorologiques, qui déclenchent la disette, les catégories sociales qui en sont les victimes, les secours qui devraient les soulager. C'est ici que le bât blesse. Aucun gouvernement de jadis n'était en mesure de multiplier les subsistances; tous auraient dû atténuer l'accaparement; bien peu y ont réussi. Une exception toutefois : l'ensemble des initiatives concertées par le prince-évêque Wazon lors de la famine de 1043. Il distribue gratuitement du blé aux indigents, aux « pauvres honteux » et même à des membres de l'aristocratie momentanément incapables de remplir leur rôle social. Plus prévoyants encore sont les dons en argent en faveur des tenanciers, pour leur éviter de vendre leurs bœufs, ce qui les empêcherait de labourer<sup>22</sup>.*

*Il n'y a guère de famines « à l'état pur ». Le plus souvent elles se compliquent de guerres, d'émeutes, d'épidémies qui se propagent d'autant plus vite que les organismes sont affaiblis par les privations. Il sera donc souvent question de privations en dehors de ce chapitre (ci-dessous : Emeutes de la faim) qui doit néanmoins montrer dans quel étai se débattent les populations avant l'industrialisation (en Wallonie : 1<sup>ère</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle). Contrairement à la Flandre, au Brabant et à la Hollande, l'économie reste à dominante agricole, c'est-à-dire peu urbanisée : les trois-quarts de la main-d'œuvre active sont affectés au secteur primaire. Quant à la consommation des ménages du commun, aucun compte, aucune enquête n'est là pour la calculer. Les analogies avec des budgets de ménages récents (XVIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle) donnent à penser que plus on est pauvre, plus les dépenses alimentaires sont relativement importantes : 75, 80 voire 90 % des ressources. Si le prix du pain augmente de moitié, a fortiori s'il double, c'est l'impasse. Dans un premier temps, les pauvres gens abattent le maigre bétail qu'ils ne peuvent plus*

22. J.-L. KUPPER, *Episcopus, ingenui, cives et rustici [...]*, La vie économique au pays mosan aux Xe et XI<sup>e</sup> siècles, dans *Mélanges Despy*, Liège, 1991, p.410-411.

nourrir, vendent hardes et mobilier, s'endettent chez l'usurier. Si les chroniqueurs citent à l'envi les prix des céréales, c'est qu'ils savent qu'ils sont astronomiques; nous restons pourtant dans l'embarras étant donnée l'ignorance où nous sommes des salaires qui serviraient de point de comparaison. A la limite, il n'y a plus de salaire pour l'artisan ou l'industriel lorsque tout le monde réserve son argent à la nourriture. Et les aumônes, dira-t-on ? Elles tarissent aussitôt. Si la récolte a manqué, le fermier ne payera ni son bail ni ses redevances en nature. Les propriétaires terriens et notamment les riches abbayes, sont à leur tour atteints dans leurs revenus, même s'ils survivent grâce à leurs réserves. Quant aux hôpitaux, à supposer qu'ils aient accumulé des provisions, celles-ci disparaîtront vite si le nombre de bouches à nourrir triple ou quadruple... Reste alors l'exode ou l'endettement. C'est ce que montreront les récits suivants. Le premier est dû à la plume de Renier, moine de l'abbaye Saint-Jacques à Liège et témoin oculaire de ce que racontent ses Annales.

### 1. En 1197 : l'escalade des prix casse l'efficacité de l'aumône<sup>23</sup>

Une multitude de pauvres gens est morte de faim. On mangeait les cadavres des animaux crevés et presque personne n'avait conservé l'espoir, tant la misère menaçait tout le monde. Le muid [= 245,7 litres] de seigle se vendit 18 sous et celui d'épeautre 10, jusqu'à la Saint-Barnabé [= 11 juin]. Le jour suivant le muid de seigle était à 32 sous et celui d'épeautre à 17. Au fur et à mesure que l'on approchait de la moisson, les prix augmentèrent et vers la Saint-Jacques [25 juillet], le muid de seigle se vendit 40 sous et celui d'épeautre 20. Les pauvres gisaient dans les rues et mouraient; ils étaient couchés devant les portes de nos églises, lorsqu'on chantait les matines, moribonds et gémissants, attendant l'aumône que l'on faisait à la première lueur du jour. Cette année le blé nous manqua dès l'Épiphanie, et jusqu'au mois d'août nous avons dépensé plus de cent marcs à acheter du pain, et depuis la mi-mai nous n'avons eu presque plus de vin jusqu'à la vendange suivante. Quant à la bière, elle nous fit défaut toute l'année. La dernière quinzaine avant la moisson nous avons mangé du pain de seigle et, n'étant pas difficiles, nous avons bu de l'eau [boire de l'eau était une pénitence. C'était le régime des prisonniers.]

23. Annales traduites par P. BONENFANT, F. QUICKE et L. VERNIERS, *Lectures historiques* [...], t. I, Bruxelles, 1937, p. 140-141.

### 2. En 1315 : l'hécatombe

Sa gravité est telle qu'elle éclipe les ravages des disettes précédentes et notamment celle de 1296. Certains historiens datent de cette famine – et non de la réapparition de la peste bubonique en 1348 – le renversement de la conjoncture démographique : alors que les XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles sont marqués d'une croissance soutenue, les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles seraient placés sous le signe des Cavaliers de l'Apocalypse.

En juin 1315 et jusqu'à la moisson, il plut en telle abondance que les blés furent couchés dans les champs et que les grains, de belle apparence extérieure, étaient pourris au dedans, ce qui provoqua quantité de maladies. La mortalité fut catastrophique chez les riches mais elle le fut « quatre fois plus » chez les pauvres. Jean de Hocsem, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert, ajoute<sup>24</sup> :

La cherté fut telle que le muid de Tirlemont se vendit dix florins d'or. Et deux ou trois fois par jour, une charrette chargée de 6 à 8 cadavres les enlevait de l'hôpital de Louvain, et elle transportait sans cesse ces dépouilles misérables dans le nouveau cimetière que l'on venait d'aménager en dehors de la ville. Mais comme elle passait chaque jour devant la maison que j'avais commencé à habiter, la puanteur m'a forcé à déménager dans les faubourgs, à proximité des champs.

La même chose survenait dans les autres villes où il y avait cependant des greniers pleins de blé mais on le convoyait vers les ports de mer où les prix étaient encore plus chers.

### 3. En 1491 : l'impuissance des pouvoirs publics

Au XV<sup>e</sup> siècle, comptes, épiers, mercuriales et effractions consignent les prix des céréales en séries de plus en plus continues, du moins dans les Pays-Bas. Il en ressort que les années 1480-1481 et 1491 détiennent probablement le peu enviable record d'avoir atteint les cours les plus élevés. Chaque fois les causes sont météorologiques et affectent l'ensemble des Pays Bas, le Nord-Est de la France et la Rhénanie. Le pays de Liège ne peut donc y échapper ni espérer trouver du secours chez ses voisins. Ce qui y aggrave la catastrophe, c'est la guerre civile qui oppose les partisans de Jean de Hornes, le prince-évêque, à ceux du clan des La Marck, qui se sont emparés de la Cité. Dans un pays depuis longtemps épuisé par les guerres contre les Bourguignons, les bandes adverses, incapables de remporter un succès décisif en rase campagne comme de faire

24. Traduction de *La chronique de Jean de HOCSEM*, éd. par G. Kurth, Bruxelles, 1927, p. 162.

*respecter les trèves, multiplient les incendies de villages, les prises d'otages, et surtout les razzias de bétail, car la famine ajoute aux horreurs de la guerre*<sup>25</sup>.

### A. Intempéries<sup>26</sup>

Cest année fut un grand et long yver [1490-1491] tellement que tous les grains, vignes et arbres furent tous engallés et l'esté ensuyvante fort pluvieuse et s'ensuyt grande sterilité et cher temps. Le stier [un setier = 30,7 litres] de grains fut vendu un escu d'or, puis un ducat, après un angelot<sup>27</sup>. Et moururent plusieurs de famines mais la chair estoit en petit pris; ceste année fut nommée année de pouvreté. Tempestes et tonnoires sur les églieses de Saint Johan Evangelistes, Saint Servais, Sainte Catharine et aultres.

### B. Cherté, exode, famine<sup>28</sup>

L'an mesme, le jeudi après Pasque [1491] on ne trouvoit point à Liege du pain à vendre et premièrement on commença appercevoir le cher temps du pain et tous les jours encor plus commenchoit le murmure à croistre tellement que beaucoup de pauvres femmes et hommes avecques enfans et familles, pour la cherté du pain se retirèrent de Liege à demi morts tout en mendiantes et chascun sen alloit où son affection le menoit et une des plus grand partie vers le pays de France.

*Ce genre de fuite a quelque chose de suicidaire d'autant plus que la famine de 1491-1492 affecta l'ensemble des Pays-Bas et même les régions maritimes où cependant les ports sont mieux ravitaillés. Il se peut aussi que l'« affection » des Liégeois pour la France soit de nature politique puisque la Cité est alors dominée par le parti des La Marck, soutenus par le roi de France et qui ont de solides assises dans les Ardennes (Sedan).*

25. Les extraits qui suivent sont empruntés à la Chronique transcrite dans le manuscrit 1966c, conservé à la Bibliothèque de l'Université de Liège (en abrégé : B.U.L., Ms., 1966c); la version en latin est publiée et annotée par S. BALAU, *Chroniques liégeoises*, t.I, Commission Royale d'Histoire, Bruxelles, 1913, p.339-584 (désormais abrégé : B. et F.). – M.-L. FANCHAMPS, *Recherches statistiques sur le problème annonaire dans la principauté de Liège [...] Tendances, cycles, crises*, Liège, 1970, p.81-89. – C. VERLINDEN et J. CRAEYBECKX (et collab.), *Documenten voor de geschiedenis van prijzen en lonen in Vlaanderen en Brabant [...]*, Brugge, 1959, p.36, 253.

26. B.U.L., Ms., 1966c, p.1037, passage omis dans la version latine éditée par B. et F., p.436, en note.

27. Quels que soient les cours des monnaies en question, les mercures des principaux marchés – Anvers, Bruges –, attestent que les prix des céréales ont triplé, ce qui les mettait hors de portée du commun des citadins.

28. B.U.L., Ms., 1966c, p.1039; B. et F., p.452, §186.

En mesme temps les bestes estant à Liège pour faute de nourriture tomboyent à terre, desquels aucuns par l'ayde des hommes se relevoient et aucuns demouroient morts.

### C. Expulsion des inutiles<sup>29</sup>

Samedy [après Pâques 1491, c'est-à-dire le 9 avril] après la grand'messe, fut crié à son de trompette de la part de monsieur le prothonotaire Croy [Jacques de Croÿ, chanoine de Saint-Lambert, prétendant au trône épiscopal, qui exerce l'autorité de fait, en l'absence de son adversaire, le prince-évêque Jean de Hornes] que devant le soleil couchant tous estrangiers mendiants et ceulx qui ne se pouvoient entretenir qu'ils eussent à sortir de la Cité, sans nulle aucune exception. Et que tous ecclésiastiques veullant sortir de la Cité qui se fissent escrire par noms et surnoms [= noms de famille] dedans le registre des bourghemaistres, daventure si advenoit qu'on voulsist attemper aucunes choese contre leurs bien qu'ils [= les bourgmestres] le deffendroient, à telle condition touttefois qu'ils [= les ecclésiastiques] n'yroient à aucune place suspect [de se rallier au prince-évêque] et que pareillement, en quelle place qu'ils seroient qu'ils ne attenteroyent rien en préjudice de ceulx de la Marche [= les partisans du clan des La Marck], Croÿ et la Cité.

### D. Gelée tardive<sup>30</sup>

Le mesme année [1491], le premier, deuxième et troisième jour de may, grande froidure intollerable, contre nature du temps ainsy print telle force que avec neige et bruyme plusieurs arbres et vingnes furent engillées. Le diexiesme jour de may plusieurs bourgeois, femmes et enfans, environ deux cents cinquante, causante la grande cherté de jour en jours se partoyent de Liege et s'en alloient vers France et d'autre part, à grand regret de leurs amys qui en les regardant ploroyent.

Encor environ l'Ascension, qui tomboit le douzième de may fut continuée la gallée jusques à diexhuictieme iour du mesme moys. Le septième de may du matin fut crié à son de trompette au marché de Liege que tous ceulx tant hommes que femmes qui voloient assurément [= en sécurité] aller vannier ou battre le grains [en temps habituel, le battage se prolongeait plusieurs mois après la moisson. C'est peu vraisemblable, en période de pénurie] en Hesbaye au profitz d'eulx, ils allassent et que nos gensdarmes les défendroient de leurs ennemys [à savoir les partisans du prince-évêque, qui organisent des raids à partir de Maastricht et de Tongres] aussy longtemps qu'ils bessongeroient.

29. B.U.L., Ms., 1966c, p.1040; B. et F., p.452, §188.

30. B.U.L., Ms., 1966c, p.1042; B. et F., p.455.

Doncque en sortant de la Cité et s'en allant vers Hasbaingne comme dit est furent jugiés à mort trente sieux [La version en latin ramène ce total à trois] larrons bourgeois meschants hommes, qui avoient desrobez des vaches et encor estoient entachez de plussieurs aultres crimes, par sentence et jugement et par consentement et accord de tous les Mestiers de Liege et combien qu'ils eussent estez par quinze jours en prisons et qu'on eust beaucoup priez pour eulx et qu'on prioit encor, au dernier estant tous consentant [l'unanimité des Métiers n'en est pas moins une usurpation du droit de vie et de mort, réservé au Prince] furent tous iectez du pont en Mousse, entre lesquels ung appelez Le Vigureu se ruat lui mesme en leaue afin qu'en noyant [lire : nageant] il pense eschaper mais il feut le premier noez.

### E. Réquisitions<sup>31</sup>

Le jeudÿ après la pentecoste le vingt sixieme de may fut faicte une grande sedition entre le peuple, mais point publiquement pour défaut du pain et de grains. Pareillement le vendredi et samedi après, aux quels jours grande nombre de peuple, femmes et hommes pour la cherté abandonnèrent la Cité. Et comme la famines estoit si grande, Croy [chanoine de Saint-Lambert, qui s'était mis à la tête du Chapitre] requis à Prieur delle Chaîne [le prieur de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne, qui se trouvait sur le territoire des immunités de Saint-Lambert] qu'il vouldist nourrir trois ou quatre de ses serviteurs seulement par l'espace de quinze jour, ce que fut faict par force. Ce mesme jour la femme Monsieur Everard [de la Marck] a diex heures à nuict envoyat pour avoir du pain en la maison Monsieur Johan de Heynsbergh, chanoine de Saint Poul, et n'avoit encor en ce jour là mengé du pain. Semblablement son mary s'en alloit de maison en maison pour manger du pain. Ainsy grand famines estoit et pour ce ne cessoient de mal faire. Mais jour en jours le peuple sortoit de la Cité pour ladicte cherté car on ne trouvoit point du pain et geloit bien fort, car le premier de juin galat tout le jour entier et en ce temps, ou il geloit ou la pluye tombat en abondance. Le deuxième de juin, le jour de Saint-Sacrament la froidure et pluyves ne cesserent point tellement que à grande paine on pouvoit faire la procession, les fruitz de terre ne profitoyent aucunement mais plus tost s'en alloient en recullance.

### F. La guerre civile<sup>32</sup>

Le vingte septième de juin [1491] envoyat l'evêque à chascun Mestier une lettre à part [...] il donnoit à tous à cognoistre que s'il ne fust receu comme

31. B.U.L., Ms., 1966c, p.1047; B. et F., p.460, §197.  
32. B.U.L., Ms., 1966c, p.1050; B. et F., I, p.463, §203.

Seigneur et qu'il n'eust accès à la Cité, qu'il destruiroit tous les grains et toute verdure jusques aux portes de la Cité. Ce temps même fut encor grande cherté et famine à Liege car on vendoit le stier de wassen [= seigle] cinque pattars et encore à grande difficulté on en trouvoit [...]

### G. Razzia du bétail<sup>33</sup>

Le sixième de juillet [1491], le maldit Monseigneur de Croy envoya ses serviteurs, assavoir Collar Buhon et Denis le texheur [tisserand] – que, par ironie, on disait bon et vertueux – au monastère [des Prémontrés] de Beaurepaire pour prendre les vaches et les ayants trouveis ils prindrent la plus grasse des trois et l'emmenèrent en la maison Croÿ, malgré les frères du monastère lesquels [...] résistoient affin qu'ils ne emmenassent la vache; eulx vouloient résister contre les frères du monastère par beaucoup de villains et énormes parolles d'un costez et d'autre proférées. Mais toutes fois, comme dit est, la vache fut menée en la maison Croÿ pour tuer. Et frère Goeswin [le pitancier du monastère] suyvoit tousiours la vache criant publiquement après les serviteurs qui l'emmenaient disant que si ne fust leurs vache et aultres desroberies qu'ils periroient de faim parquoy aucuns l'arguoient disant qu'il se taysist mais il croit tousiours plus fort et leurs disoit des parolles iniurieuses et tellement qu'il s'esmeut une grande commotion entre le peuple.

### H. Inondations estivales<sup>34</sup>

Le dixneufvième de juillet commença l'air à se eschaffer, à fulminer, tonner et tombat une grande inondation d'eawe, point seulement au pays de Liege mais auprès de Rhin principalement tellement que, décroissantes les eawes, demourèrent les preis, jardins et pasturaiges tout couverts de sablon et sanquis [= fange ?] ung cubite [coudée] hault ou plus, tellement qu'en plusieurs places, les bestes moururent de faim car l'aoust [= la moisson] fut fort tard et l'esté pluvieuse. Encor s'ensuyt plus grande cherté.

### I. Ordre d'abattre les maraudeurs<sup>35</sup>

[Après l'élection de bourgmestres partisans de la paix] fut crié à son de trompette que tous ceulx qui alloient aux champs pour desrober les grains qu'on les tuast, ou battre, la Cité y donnoit son consentement [...] le peuple

33. B.U.L., Ms., 1966c, p.1051; B. et F., I, p.463, §204

34. B.U.L., Ms., 1966c, p.1052. B. et F., I, p.465, §207.

35. B.U.L., Ms., 1966c, p.1054, B. et F., I, p.467, §309 et B.U.L., Ms., 1966c, p.1055; B. et F., I, p.467, § 212.

défailloit à cause de faim et deffault de pain car incontinent on ne pouvoit trouver pain ne grains, car les bollengiers pour ce qu'on avoit diminué les pains qu'ils vendoient par devant [à l'étalage, c'est-à-dire ouvertement. Un procédé courant, en période de disette, consiste à réduire le poids des pains tout en manipulant les tarifs officiels] et mis à plus petit pris. On disoit qu'il [= les boulangers] avoient défendu aux marchants et revendeurs qu'il raminassent plus des grains, ou bien peu, pour le vendre plus chers. Parquoy s'esmeute une grande sedition entre le peuple contre les bollengiers desquels aucuns furent en périls de mort, qui estoient cause de tout cela, entre lesquels fut ung appellé Mathy de Sazur. Et le pain fut encor plus chier que devant n'avoit estez, assavoir ung pain pour deux pattarts et siex soulz [= soz].

Le premier jour d'aoust et le deuxieme tombat de la pluyve en si grande abondance que le troizième jour d'aoust fut la riviere de Mouse si grand que homme vivant avoit jamais en ce temps veu, que fait beaucoup de mals a lieu voisins de la rivière.

En mesme temps, non obstant le cris [= ordre] qu'on avoit faict par devant, beaucoup de gens desrobeyent et abbatoyent les grains et les absconsoyent [faucher ? cacher ?] encore point meures en Hesbaye et les faisoient deseicher au fours et tout ceci se faisoit de nuicte. [...] Item en ces jours on ne trouvoit point en la Cité de la cervoise et bien peu de vin qu'on vendoit encor plus [cher] chasque pardevant. Lendemain de l'assumption Notre Dame sortirent hors la Cité tous les piétons et chevaulcheurs qu'ils avoient au gaige du roy de France, au nombre de siex cents et par ainsy tous les bourgeois soubz leur protection sortirent et s'en allèrent en Hasbaingne et desrobeyent les grains par forces et à leurs plaisiers et principalement ens places de ceulx qui portoient faveur à Monsieur Horne [le prince-évêque, en guerre contre les La Marck].

Chaque détail de la Chronique confirme la gravité de la famine. Le bétail affamé meurt dans les rues; les pauvres émigrent en masse; les privilégiés commencent à se disputer entre eux : un dignitaire de Saint-Lambert oblige l'hôpital Saint-Mathieu à entretenir ses domestiques, ensuite il vole une vache à l'abbaye des Prémontrés. Les mesures prises par les autorités sont inopérantes : expulsion des mendiants, autorisation de battre le grain en Hesbaye et d'y abattre les maraudeurs. On a l'impression du chaos et l'on en vient à se demander si l'épuisement des protagonistes n'a pas été pour beaucoup dans la signature du Traité de Saint-Trond (en 1492) qui, en mettant fin à la guerre civile, jetait les premières assises de la neutralité liégeoise, qui sera, pendant trois siècles, la pierre angulaire de la politique extérieure de la principauté. Au moment même, personne n'a prévu la longue fortune d'un compromis politique momentané. Tout absorbé qu'il est par la calamité suivante – la peste de 1494 – le chroniqueur raconte que les gens la redoutaient, se souvenant du

proverbe qui les met en garde : Après les guerres et la famine, survient la mortalité<sup>36</sup>.

#### 4. En 1565 : la reprise en main par les pouvoirs publics<sup>37</sup>

L'an mil V cent LXV at esté encommencé une très forte et grande gallée quy n'a point moins duré que deux mois, estant si véhémence que de cinquante ans on n'avoit veu la pareille. Après ce, grosses neiges. Laditte gallée avoit encommencé un peu avant le Noël. Et au mois de may, sont tombées subitement pluyes qui rendirent la riviere de Moeuze hors rive et desbordée par les preys et cotilaiges [= jardins maraichers] et terres, faisant grand domaige [...]

L'an 1565, comme dit est, gella tellement que la riviere de Moeuse fut serrée par trois fois, les noyers et vingnes engellées [...] Et fut le grain fort cherre [...] et estoit par tout le pays de Braibant, Flandre, Hollande, Zelande, Geldre et mesme en France comme au pays de Liege, et de mesme prix, et ne s'en trouvoit point en Hesbaigne la moitié de ce qui estoit besoing. Dont, pour subvenir aux grandes nécessités du pays, il a été ordonné par le Conseil de la Cité de faire [emprunter] une bonne somme d'argent et envoyez à Amsterdam où illecque estoit arrivé grand nombre de navires chargiés de petit grains qui venoient de loing pays [vraisemblablement des ports de la Baltique où s'entreposent le seigle et l'orge de Pologne et de Russie]. Et furent achapté pour la Cité et le pays [= la principauté] par les commis, pour cest fois, XXX milles florins et ainsy continuellement ceux de la Cité achaptoyent encore grains, tans au Pays-Bas que en Allemaigne, et le tout at esté distribué par ordonnance du Conseil et de la Cité, tans en payns cuicts par les bollengiers de vinables [= quartiers de la ville], comme aussy par stiers [setier, mesure de capacité : 30,7 litres] et mesures, de sort que en brieff temps les grains vindrent à meilleure prys, car la Cité portoit intérêt [= en faisait les frais] [...]

Davantage encor, tant par gelées et froidures que par autres incommodités, les pauvre gens n'avoient point d'ouvrage ny de labeur [le gel paralyse en effet les moulins à eau, principaux fournisseurs de la force motrice nécessaire aux industries] et plusieurs mangeoient jusqu'à la reste de leurs biens [en les engageant à des usuriers. Il n'y a pas de Mont de Piété avant 1619] et de là, par grandes nécessités, commencèrent à faire mutinations et murmures, impatientement, se trouvant et assemblant par nombre, tellement qu'il at

36. Traduction du texte latin publié par S. BALAU, *Chroniques Liégeoises*, t.I, p.490.

37. Publié avec notes par S. BALAU et E. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. II, Bruxelles, 1931, p. 511, 515 – 516. A compléter par J. CHAPEAVILLUS, *Gesta pontificum leodiensium*, t.III, Liège, 1616, p. 415 – 417.

convenu et fut trouvé expédié [*lire : expédient*] de mettre grand nombre de femmes et enfans à besoigner et faire ouvrage pour gagner du pain, aux chemins, voyes et fossés et rempart de la Cité, tellement qu'ils furent contens et lesdits grains et pains continuèrent par bonne police et à prix moyen. Ainsi passèrent par ce moyen ceux de la Cité le danger qui leur estoit imminent.

*Les mesures prises par les pouvoirs publics en 1565 font toute la différence par rapport à 1491. Et encore, notre chroniqueur ne les relate pas toutes : visite des greniers, obligation à chaque ménage de se constituer un stock de provisions, enquête sur les fauteurs des troubles qui avaient éclaté dans les faubourgs. On reconnaît partout la rude poigne de Gérard de Groosbeeck, prince-évêque de Liège. Mais la répression va de pair avec l'assistance. La mise au travail des chômeurs, des femmes et des enfans fait immanquablement penser aux modernes tentatives de peser sur la conjoncture. Toutefois, plus lourde de conséquences à long terme, est la politique qui consiste à emprunter afin d'acheter du seigle à l'étranger – principalement à Amsterdam, le premier marché mondial – et le revendre à perte aux boulangers de la Cité. Dans l'immédiat, quelques milliers de pauvres sont sauvés des affres de la famine. Toutefois, après les guerres de Louis XIV, qui accentuent le déséquilibre des finances publiques, on prendra son parti d'un endettement devenu structurel. On renonce à créer une caisse d'amortissement. Les impôts indirects surtout sur les denrées alimentaires – les plus onéreux aux pauvres – sont utilisés par priorité pour servir une rente aux riches créanciers de la Cité. Le reste des ressources fiscales est bien incapable de financer des travaux publics, des écoles élémentaires ou professionnelles, une assistance aux pauvres bref, une politique éclairée digne du Siècle des Lumières.*

## 5. En 1794-1795 : révolutionnaires ou apprentis-sorciers ?

*Tout s'est ligué pour mériter à l'hiver 1794-1795 la réputation d'être plus que d'autres la « male année » (la mauvaise année). La guerre dure déjà depuis plus de deux ans, provoquant le flux et le reflux des armées autrichienne et française. A la suite de la levée en masse, celle-ci est très nombreuse mais ses soldats manquent de tout : ravitaillement, uniformes, chaussures, armes et munitions. Les républicains se considèrent en pays ennemi : ils écrasent de colossales contributions de guerre et de réquisitions, villes et villages, abbayes et familles des émigrés. Ils se font payer en espèces sonnantes et trébuchantes tandis qu'eux mêmes s'acquittent en assignats (monnaie – papier) qui, de jour en jour, perdent leur valeur. En quelques mois, le numéraire qui n'a pas pris le chemin de Paris, se cache et pour longtemps. Tout le commerce extérieur est paralysé et les paysans cessent d'approvisionner les villes par crainte de se faire confisquer chevaux et attelages. La*

*municipalité de Liège instaure un emprunt forcé afin d'acheter du seigle en Hollande. Elle prévoyait une recette de 360.000 florins; elle en recueille à peine 18.000. Les nobles se retirent sur leurs terres; les ecclésiastiques les plus riches se réfugient au-delà du Rhin. Même les fabricants verviétois vont s'abriter en Allemagne. Les magasins sont vides, les manufactures ferment.*

*On devrait invoquer aussi le typhus et la dysenterie, l'incompétence de fonctionnaires improvisés et la rapacité de tout-puissants commissaires aux armées. Un bilan démographique a été tenté; il conclut entre autres que la région de Verviers, Eupen et Spa a été la plus affectée<sup>38</sup>.*

### A. Les ouvriers, premières victimes<sup>39</sup>

Dans le duché de Limbourg [= majeure partie de l'Entre Vesdre et Meuse] on comptait quatre vingt seize mille habitants dont, d'après le calcul le plus exact, à peu près la moitié, y compris ceux de notre canton [= Eupen], travaillaient à la fabrique [*de drap*]. Mais depuis et surtout pendant la première année après l'entrée des républicains [*en été 1794*], un quart d'ouvriers est mort et péris de misère ou émigrés en pays étranger, de sorte qu'ils sont aujourd'hui absolument rares et ne suffisent plus à l'ouvrage.

*Il faut prendre au pied de la lettre le constat communiqué à la Convention Nationale, le 25 février 1795<sup>40</sup> : [...] des concitoyens trouvés les-uns péris de froid, les autres de faim [...]*

### B. Les autres campagnes aussi appellent au secours<sup>41</sup>

[...] les deux tierces des pauvres se sont trouvez malgré eux obligés de faire le voleur, couper les boys et hayes pour les vendre en faschines [*gros fagots servant à consolider les fortifications*], pylliez les campagne et jardinage même

38. E. HELIN, R. LEBOUTTE et B. TILMAN, *La conquête révolutionnaire aux origines de la surmortalité des années 1794 – 1795*, dans *Révolution et population [...]*, Chaire Quetelet 1989, Academia, Louvain-la-Neuve, 1990, où l'on trouvera la référence aux livres et articles traitant du même sujet.

39. *Lettre des fabricants de drap d'Eupen, adressée au Ministre de l'Intérieur, le 14 vendémiaire an VI / 5 octobre 1798*, publiée par Th. GOBERT, *Conditions de l'industrie du tissage [...]* dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. XLI, Liège, 1911, p. 162. Voir également : E. HELIN, *Genèse et éclatement d'une région industrielle*, dans *Le réseau urbain en Belgique dans une perspective historique, 1350 – 1850*, dans *Actes du 15e Colloque international*, Crédit Communal, Bruxelles, 1992, p. 479 – 486.

40. Lettre de la municipalité de Liège à la Convention nationale, publiée par J. DEMARTEAU, *La révolution française [...]*, dans *Conférences de la Soc. d'Art et d'Histoire*, 2e série, Liège, 1889, p. 274.

41. *Mémorial du bourgmestre de Jupille lez Liège* publié *ibidem*, p. 276.

les églisses et maissons, voler les chavaux, vages et moutons; d'autres alloient mandier leurs pains dans la Hesbaye, Campinne et Brabant. La mort à fait un terrible ravage dans eux, un tierce es mort de faiblesse et de faim et presque tous les vieillars âgés de 70 ans et en dessus [...].

### C. Le rationnement et ses effets

*Selon les souvenirs de Henri-Joseph Delillez, ouvrier foulon des environs de Verviers*<sup>42</sup> :

Nous avons payé le pain de 7 livres, plus d'un petit écu de 3 livres [*en argent*], et nous l'avons payé jusques 17 livres tournois en papiers [= *en assignats*]. Les voituriers en alloient chercher en Ardenne, à Maestricht et du côté de Liège, qu'ils venoient revendre par morceaux ou par livres, comme ils pouvoient. On achetoit du grain à la municipalité [...] qu'on faisoit cuire pour les pauvres et une partie qu'on revendoit en assignats. C'étoit pitié de voir ces pauvres gens quand on en faisoit la distribution ! Il falloit une bonne garde pour contenir la populace, et encore ne pouvoit-on le faire. Nous avons vu dévorer un demi-pain à un pauvre homme en le recevant, sans rien reporter à sa femme et à ses enfants. Le cœur tremble quand on y pense.

*Selon un témoin spadois*<sup>43</sup>, l'Administration centrale a pris des voitures en réquisition qu'elle a fait charger et on a conduit ces pommes de terre à Verviers où on les a distribuées à la populace, car elle avoit juré de venir exterminer toute l'Administration centrale si on ne lui donnoit pas à manger.

[...] Spa étoit sans travail, sans ressources et la misère y étoit à son comble. L'hiver fut en outre d'une rigueur qu'on n'avoit plus vue. On le disoit plus rigoureux que dans l'année [17]40<sup>44</sup>.

Les denrées ont été d'une rareté sans exemple; on ne pouvoit trouver ni bière ni brandevin [*brandwijn, alcool*]. On ne pouvoit avoir de denrées des boutiques d'aucun pays à cause de la descente des Français en Hollande [*centre du commerce avec les colonies*] [...]

42. H. CARTON DE WIART, *La vie et les voyages d'un ouvrier foulon [...]*, dans Académie Royale de Belgique, Cl. des Lettres, Mémoires, 2e série, t. XIII, Bruxelles, 1921, p. 34 – 35.

43. Récit d'Antoine HOUYON, *Un chroniqueur spadois*, éd. A. BODY, dans *Bulletin de la Soc. des Bibliophiles liégeois*, t. I, Liège, 1882, p. 290, 294, 297.

44. Cette année a fait date en raison de l'accumulation des calamités : inondations, fièvres, guerre de tarifs douaniers, invasion des Prussiens, cherté. C'est ce que commémore une pierre gravée, actuellement dans la Cour des Mineurs ainsi que le chronogramme : toVt ij est : DeXcès, eaVX, froID, Cherté, prVsslens, DroItS.- E. HELIN, *La disette et le recensement de 1740*, dans *Ann. d'Hist. Liégeoise*, t. VI, Liège, 1959, p. 441-452. – Les études parues depuis lors ont confirmé la gravité de la crise de 1740 dans l'ensemble de l'Europe du nord-ouest; cf ci-dessous, « Emeutes de la faim ».

On avoit établi l'abbatage [*du bétail enlevé aux paysans*] à l'endroit où s'éleva l'hospice Saint-Charles. Dans cette effroyable calamité de famine, on voyoit les femmes, tant du Vieux-Spa que des environs, aller disputer aux chiens le sang des bêtes qu'on tuoit, pour faire des boudins, tant elles étoient affamées [...]

Toute la récolte manquoit partout cette année [...] Les boulangers vous donnoient du très mauvais pain par la fenêtre, sans vous ouvrir la porte de leur boutique. Tout le monde assemblé devant la maison se battoit, se déchiroit, s'arrachant le pain hors des mains. Telles étoient la rareté des vivres ici et la famine que le pain n'étoit qu'un composé de sable et de favette [*fèverole*]. Si on en avoit enlevé les deux croûtes et qu'on les eût jetées contre les murailles, elles y seroient restées collées. Et l'on vendoit cela cinq escalins [= 2 florins et 10 sous] [...]

*Le peuple, la populace, les fauteurs de troubles, les pauvres, les ouvriers : ils sont cités pêle-mêle chaque fois qu'il est question de famine, tant il est évident que le fléau frappe d'abord ceux qui en temps ordinaire déjà, subissent les morsures du besoin. La dernière grande famine, celle de 1794 – 95, ne fait pas exception à la règle. Elle montre par ailleurs que l'industrialisation à ses débuts relègue les ouvriers parmi les plus vulnérables.*

*L'espacement des famines ne doit pas dissimuler la persistance des privations, ce que nous appellerions à présent la malnutrition sous toutes ses formes. A la fin du XVIIe siècle déjà, les âmes charitables n'acceptent plus comme allant de soi que les misères du grand âge comportent fatalement l'abandon, la maladie, les carences alimentaires :*

Combien qui sont sur la paille, pleins de vermine qui achèvent de leur oster le repos ? Combien qui en lieu de bouillon et de remèdes dont ils ont besoin, n'ont que du pain dur à manger et de l'eau malsaine à boire ?

C'est un abus mesme de dire que personne ne meurt de faim, si ce n'est que l'on prenne ce terme à la rigueur [...] car quand on sçait qu'un pauvre est à l'extrémité, on s'empresse de lui faire des charités [...] Mais d'où viennent ces maladies longues et fâcheuses qui raccourcissent leurs jours ? [...] N'est-ce pas mourir de faim que de sécher peu à peu dans cette misère, passant des semaines avec ce qui ne devoit suffir que pour un jour<sup>45</sup> ?

*La pauvreté de masse n'a jamais été uniquement celle qui est manifeste dans la rue. C'est aussi et de plus en plus, celle qui accable à domicile, des individus appartenant à une catégorie sans défense, en l'occurrence les vieillards.*

45. B. MOREAU, *Le tableau de la misère des pauvres malades incurables [...]*, Liège, 1685.

### III LES PESTES

*En détruisant les récoltes, en décimant le bétail, en paralysant les transports, les guerres aggravent les disettes. Les unes et les autres jettent sur les chemins non seulement des troupes régulières, mais des maraudeurs ou des paysans chassés de leur village incendié. Ces errants à leur tour activent la propagation des maladies. Les chroniqueurs, si crédules lorsqu'il s'agit de déceler une cause miraculeuse à des fléaux si démesurés qu'ils dépassent l'entendement, ne se trompent pourtant pas quand ils observent leur caractère cumulatif. L'un d'eux, un obscur Verviétois, conclut « Et l'an 1675 fut très misérable, indigne du calendrier. Elle fut belliqueuse, famélique et malade ». Il venait de noter qu'en un seul jour, « des grosses fièvres pestilentielles avaient fait mourir 12 personnes des deux sexes [...] la plupart gens pauvres et indigents »<sup>46</sup>.*

*Puisque les Cavaliers de l'Apocalypse ont partie liée, il est donc vain de calculer lequel est le plus meurtrier. Quelques maladies, il est vrai, immunisent ceux qu'elles n'ont pas tués lors d'un premier assaut. La famine, au contraire, ne tue que dans des cas extrêmes, mais des privations longues ou répétées finissent par avoir raison des défenses de l'organisme. Ce qui soulève le problème de la discrimination sociale. S'il se conçoit aisément que des gens riches échappent à la famine, il n'en va plus de même en présence d'une invasion bactérienne ou virale. Il faut donc distinguer selon les maladies, ce qui est impraticable pour des périodes antérieures au XIXe siècle et reste difficile même de nos jours en raison des défauts de nos statistiques sur les causes de décès. Passe encore pour la lèpre, signalée depuis le haut Moyen Age, bien identifiée mais peu contagieuse. Elle disparaît lentement à partir du XVe siècle. Est-ce à la suite de toutes sortes de mesures de ségrégation des malades, notamment dans les léproseries construites en dehors des remparts des grandes villes ? Toujours est-il que nombre de ces « maladreries » sont soit désertées, soit occupées par des pensionnaires qui souffrent de maladies de la peau ou d'éléphantiasis.*

*La peste bubonique, elle aussi, est bien identifiée et elle sévit en Europe occidentale de 1348 à 1668 (non compris la dernière apparition en 1720, en Provence). Sa létalité élevée explique assez la terreur qu'elle inspire et, dans l'effolement, mais en accord avec les représentations et les théories anciennes*

46. H. DE SONKEUX, *La vie à Verviers il y a trois siècles*, éd. A. BUCHET, Verviers, s.d., p.82.

relative à la maladie, on lui attribue toutes sortes de causes : la conjonction des astres, le vent du midi, les émanations du sol, les chats, la putréfaction, les sacrilèges qui crient vengeance au Ciel et la colère divine. Les vrais vecteurs de la peste, à savoir le bacille, la puce qui le propage aux rongeurs commensaux de l'homme, étaient ignorés. Après leur découverte (par Yersin, en 1894), les historiens se sont demandé si les chaumières et les masures en bois, infestées de rats, n'exposaient pas leurs habitants à des risques évités par les gens riches qui, eux, logent dans des maisons en dur. On n'en a pas la preuve, mais il faut retenir pour indices quelques brefs passages des chroniqueurs notant qu'il y eut plus de victimes parmi les pauvres que parmi les riches. Simple reflet de leur inégalité numérique ? Conséquence de la fuite à la campagne des propriétaires et des châtelains ?

Les mentions de pestes sont fréquentes, plus nombreuses que celles des disettes, sous la plume des chroniqueurs puis des historiens liégeois<sup>47</sup>. Hélas, leurs chiffres sont grossièrement exagérés et surtout leur vocabulaire est équivoque : pestis en vient à désigner n'importe quelle maladie dangereuse et contagieuse : toutes sortes de « fièvres », la suette, le mal Saint-Job (la syphilis, signalée dès 1496), la dysenterie, le typhus, la variole...

Dans l'ignorance où elles se trouvent de la nature de l'épidémie et de son mode de propagation, les autorités municipales adoptent pêle-mêle une foule de mesures. L'arsenal le plus complet est inventorié dans les 31 articles du règlement municipal du 17 mai 1666, en prévision de la peste déjà menaçante en Rhénanie et qui sévit effectivement à Liège de novembre 1667 à juillet 1669 : 10 mesures frappent les étrangers, les mendiants, les vagabonds ; 9 isolent ceux qui soignent les pestiférés ; 7 améliorent l'hygiène (évacuation des ordures) ; 3 ordonnent le massacre des porcs, des oiseaux, etc. ; 3 enfin interdisent la vente des effets ayant appartenu à des pestiférés. L'ordonnance a été élaborée par les deux bourgmestres : Randaxhe et de Grati. Quand la peste règne dans la Cité, ce dernier raconte lui-même qu'il « se retira aux champs, dans son château d'Aigremont, situé sur le sommet d'une haute et aspre montagne ». A l'époque, on a construit hors les murs, le lazaret du bayard où sont enfermés les malades, alors qu'auparavant ils étaient parqués dans une barque au milieu de la Meuse ; la rue Gérardrie, où il y a 6 ou 7 maisons infectées, est fermée<sup>48</sup>. Ailleurs, on tente d'organiser un cordon sanitaire ; dans les ports, on impose la mise en quarantaine.

47. Liste chronologique esquissée par E. HELIN, *Recherches sur la mortalité dans la région liégeoise, XVe-XIXe siècle*, dans *Problèmes de mortalité [...]*, Congrès et colloques de l'Université de Liège, vol.33, 1963, p.173-184, à compléter.

48. M.DE GRATI, *Discours de droit moral et politique [...]*, t.II, Liège, 1676, in-fol., p.1-24, 133-140 ; M. DELCOURT et J. HOYOUX, *Quatre ans de la vie à Liège d'un diplomate italien, 1666-1670 [...]*, dans *Bull. de la Soc. R. Le Vieux Liège*, n° 86, 1974, p.388-389.

Comme toutes les mesures de salut public, elles réagissent à la terreur par la contrainte. Sans acception de personnes, elles imposent la ségrégation des malades et des autres. Mais la ségrégation la plus efficace résulte de la fuite et celle-ci n'est pas à la portée du commun des citadins.

De là découle la différence entre campagnards, d'une part, sans autres ressources que celles de la solidarité villageoise, gens de la ville d'autre part, exposés à toutes les contaminations, illusoirement protégés par un arsenal de mesures prophylactiques mais, lorsque surviendra le choléra, révoltés par l'inégalité devant la mort.

## 1. Comment la peste se propage dans la Basse-Meuse<sup>49</sup>

En 1623, le 26 juillet, Arnold Ernotte de Loën est décédé de la peste et fut enseveli par son épouse dans le jardin qui se trouve derrière sa maison. Son cadavre qui n'avait pas été inhumé assez profondément, fut dévoré par les chiens, quelques jours après.

Le 30 juillet 1623, une étrangère, femme d'un soldat de la garnison de Maastricht mourut de la peste en la maison Hans à Nivelles. Elle fut enterrée par son mari dans le jardin de cette maison. A quelques jours d'intervalle, Paulet de la Naye et Henri le Mariscal vinrent chercher les bagages délaissés par la défunte. Tous deux gagnèrent la maladie et en moururent aussitôt. Henri le Mariscal fut enterré par son épouse dans son propre jardin.

A la suite du décès d'un pestiféré, les héritiers s'adressent parfois à une vieille femme, appelée en wallon la renaisse qui, comme son nom l'indique, est chargée d'aérer et de nettoyer à fond la maison, le mobilier et le linge du défunt. En raison du danger, le travail est bien payé<sup>50</sup>.

## 2. L'isolement des contagieux

Il n'est pas facile, en ville, d'isoler les pestiférés. Ils ne peuvent quitter leur maison, parfois signalée par une croix blanche. Certains vont se réfugier dans les tours d'enceinte ; d'autres construisent des cabanes sur les remparts. Dans le village de Sart, en bordure des Hautes Fagnes, la dysenterie avait fait près de 40 victimes en 1657, de sorte que, 10 ans plus tard, les mesures d'isolement sont exécutées dans toute leur rigueur<sup>51</sup>.

49. Notes du curé A. Tilia, éditées par P.J. DEBOUXTHAY, Fl. DUBOIS, *Histoire de la seigneurie de Nivelles-sur-Meuse et de l'ancienne paroisse de Lixhe*, Liège, 1935, pp. 227-228.

50. M.YANS, *Le rôle de la renaisse [...]*, dans *La Vie Wallonne*, t.32, Liège, 1958, p.132-135.

51. D'après le *Fragment de la chronique [...]* de Melchior CRAHAY, *op.cit.*, p.93-94.

Dans les années 1666 et 1669-1670, lorsque la communauté de Sart fut encore infectée de la dissenterie [*le curé*] s'abandonnoit avec un courage admirable à la visite de tous les malades mesme ceux qui estoient retournés des Allemagnes, des lieux pestiférés, auxquels on ne permettoit pas mesme l'entrée dans leur maison mais on les contraignoit à s'esloigner des villages et faire des huttes à l'escarte pour y passer leur quarantaine. Ceux qui estoient desjà malades ne pouvant faire eux-mesmes leur hutte, on les faisoit rester le long des hayes jusqu'à ce que d'autres eussent achevé leurs huttes dans lesquelles on les faisoit entrer puis ledit pasteur leur rendoit la visite et administroit [*les derniers sacrements*] ceux qui estoient jà malades. Il y en eut qui moururent dans leur hutte à qui on donna la sépulture dans le semetière mais c'estoit de grand matin, avant que les personnes fussent levées et tout cela par le soing et la vigilance dudit pasteur.

#### IV

### « CEUX QU'IL VEUT PERDRE, JUPITER LES REND FOUS »

*La guerre endémique, la famine et la peste déciment villes et villages. Les communautés sont saisies d'épouvante d'abord en voyant les victimes s'amonceler; ensuite, en étant paralysées par leur propre impuissance. Il a fallu du temps et des tentatives répétées avant d'apprendre à tenir à distance les soldats, à se procurer au loin du ravitaillement, à organiser quelques mesures de prophylaxie. Toutefois, pendant des siècles, l'instinct de conservation fut inhibé par la terreur ou canalisé par des croyances qui ne seront que tardivement désavouées. Les uns avaient aperçu des signes maléfiques dans le ciel : comètes, poutres enflammées, ou pluies de sang. On parlait de naissances monstrueuses, de sacrilèges commis par les Juifs, autant de signes criant vengeance au ciel. Du moment que le châtimement divin est en marche, un moyen d'en détourner le cours est la pénitence. Sinon, il faut cautériser le mal par le feu, c'est-à-dire le brûler.*

#### 1. Les flagellants

*Les chroniqueurs s'accordent à voir un lien de cause à effet entre épidémies de peste et accès de folie collective des flagellants.*

#### A. L'expiation de la peste<sup>52</sup>

*Jean le Bel (vers 1290 – vers 1370), chanoine de Saint-Lambert à Liège, raconte comment, lors de la Peste Noire (1348), les contemporains sont pris au dépourvu par la rapidité de sa propagation.*

Si ne savaient les gens que penser ni quel remède donner à l'encontre, mais pensaient plusieurs que ce fut miracle et vengement de Dieu pour les péchés du monde, dont il advint que aucunes gens commencèrent adonc à faire grande penance [*pénitence*] et diverse par grande dévotion. Entre les autres, les gens

52. JEAN LE BEL, *Chronique*, éd. par P. BONENFANT, F. QUICKE et L. VERNIERS, *Lectures historiques [...]*, t.I, Bruxelles, 1937, p. 246-247. – Récit confirmé par la chronique en latin de JEAN DE BRUSTHEM, éd. Em. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t.II, Bruxelles, 1931, p.93, qui signale en outre la participation de prélats et de nobles ainsi que les marques de repentir : pardon des injures et des meurtres, restitution des biens injustement acquis.

d'Allemagne commencèrent à aller par les pays à grandes routes [*bandes errantes*] et compagnies, et portaient crucifix, gonfanons [*bannières*] et grandes bannières de sandal [*étouffe rouge*], par manières de processions, et allaient par les rues, deux et deux, chantant hautement chansons de Dieu et de Notre-Dame rimées et dictées [*récitées*], et puis allaient en une place et se dévêtaient jusques au petit drap [*sous-vêtement*] deux fois chacun jour, et se battaient autant qu'ils pouvaient d'escorgies [*fouets*] et d'aiguilles dedans fichées, si bien que le sang de leurs épaules courait aval de tous côtés, et tous ensemble chantant leurs chansons, et puis se jetaient trois fois en terre par dévotion et passaient l'un parmi l'autre par grand humilité.

Quand ils avaient fait toutes ces cérémonies, ils allaient prendre hôtel pour héberger pour Dieu [*gratis*] là où on leur priaient.

Quand aucuns de ces penants et repentants vinrent à Liège, chacun les courut voir à grand merveille faire leurs afflictions, et leur donnait chacun de son argent par grand dévotion, et était tout honteux qui ne les pouvait héberger, car il semblait à chacun que fussent saintes gens et que Dieu les avait envoyés pour donner exemple au commun peuple d'ainsi faire pénitence en rémission des péchés. Si que aucuns compagnons de Liège, de Brabant, de Hainaut et de plusieurs autres, contrefaisant les cérémonies dessus dites s'appelaient confrères. Tant de gens y prirent exemple que chacun les voulait par grand dévotion contrefaire; mais, au derrain [*finale*], tant multiplia cette manière que toutes les bonnes villes étaient pleines de ces gens, lesquels s'appelaient flagelleurs et confrères par manière d'alliance, et devaient l'un aider à l'autre à faire sa besogne, si bien que cette grande affliction se convertit en orgueil et en présomption et si le pape ne les eut contraints par graves sentences, ils eussent pu mettre au derrain sainte Eglise à destruction et commençaient déjà à desturber le service et les offices de sainte Eglise et voulaient aucun maintenir par leur sottise que leurs chansons et leurs cérémonies étaient plus dignes que celles de l'Eglise.

## B. Un quart de siècle plus tard<sup>53</sup>

*En 1374, un témoin oculaire resté anonyme, rédige le récit d'une autre irruption de flagellants dont le caractère subversif ne lui échappe pas. Le 11 et le 12 janvier, l'inondation de la Meuse est telle que les barques circulent à l'intérieur de l'église Saint-Paul. Le muid d'épeautre se vend à 60 sous.*

53. Traduit du latin et résumé d'après la *Chronique liégeoise* de 1402, éd. par Eug. BACHA, Commission Royale d'Histoire, Bruxelles, 1900, p. 358-365. Cette chronique fait état d'un récit qui, dans ses grandes lignes, concorde avec celui de Jean Le Bel, mais, pour les événements de 1374, son auteur doit avoir été un témoin oculaire. – Consulter P. FREDERICQ, *De Secten der geeselaars en der dansers [...]*, dans *Mémoires de l'Acad. Roy. des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts*, t.LIII, fasc.4, Bruxelles, 1897, p.48-58.

La même année [1374], lors de la fête de la division des Apôtres [15 juillet], quelques danseurs, hommes et femmes ensemble, arrivèrent d'Aix-la-Chapelle, pour la fête de la dédicace de l'église Notre Dame où ils sautèrent haut devant l'autel et d'où ils sortirent à pieds [*nus*], de sorte que ceux qui les voyaient en avaient peur. De là, ils arrivèrent à Maastricht, où plusieurs Maastrichtois attrapèrent leur maladie. Ensuite ils vinrent à Herstal, à l'église de la Vierge Marie, où quelques-uns furent guéris et abandonnèrent leurs tuyaux [*peut-être des boyaux, servant de fouets ?*] dont ils se ceignirent en témoignage de leur guérison et en l'honneur de Notre Dame. Vers la fête de l'exaltation de la Croix [14 septembre], ils arrivèrent à Saint-Léonard près de Liège, puis à Liège. Chaque jour ils se multipliaient ce qui faisait peur à beaucoup.

Le jour de la saint Séverin [23 octobre], qui coïncidait avec la dédicace de la [*collégiale*] Sainte-Croix, un écolier qui était l'acolyte de l'autel se mit à jouer avec l'encensoir. Les chanoines en riaient, pensant qu'il était ivre. Sortant de l'église après les vêpres, il commença à danser et à sauter vigoureusement. Ce que voyant, les clercs de l'église l'entraînèrent dans le cloître de Sainte-Croix. En allant vers lui, un jeune chapelain lui dit de réciter le Notre Père, ce qu'il refusa :

- Récite le Credo !
- Je crois au diable !

[*Suit le récit d'un exorcisme réussi*] Mais les [*danseurs*] se multipliaient partout et sur leur tête nue, ils portaient des tresses et répétaient souvent en dansant : *Frilis ! [nom d'un diable ?]*

Ensuite ils se rendaient dans les églises, devant les autels et les statues, de préférence celles de sainte Marie et là, ils se mettaient à danser et à sauter. Ils étaient possédés par des démons et quand l'esprit [*le Malin*] leur descendait dans les cuisses, ils ne pouvaient s'empêcher de danser et de sauter. Mais quand l'esprit leur montait dans le petit ventre [*le bas ventre*] alors ils étaient cruellement tourmentés et à cet effet, ils avaient des fouets [ ? ] et des baguettes [ ? ] dont ils se serraient la taille vigoureusement à hauteur du nombril et, avec les poings, ils se comprimaient ou se faisaient comprimer le bas ventre et alors la douleur se calmait un peu. Ils jetaient au loin leurs baguettes et ils avaient une allure terrible. Au début, quand ils voyaient un dignitaire portant un vêtement rouge, ils voulaient le lui déchirer ou le frapper et quand ils voyaient quelqu'un qui portait l'éperon à sa chaussure [*ou peut-être : des chaussures à la poulaine*], ils cherchaient à le détacher. Et qui plus est, l'un d'eux qui se trouvait à Liège, à l'intérieur de la cathédrale eut dans son esprit mauvais la vision et le pressentiment de quelqu'un qui portait des chaussures munies d'éperons, avant même qu'il eut gravi les degrés de Saint-Lambert, il accourut à sa rencontre [*au moment où*] il entra dans l'église afin de lui couper ses éperons. A la suite de quoi on interdit au métier des cordonniers de faire des chaussures munies d'éperons.

Un matin avant la Toussaint [1er novembre], beaucoup de danseurs se réunirent près de Herstal et là ils tinrent conseil et décidèrent entre eux qu'à la fête de la Toussaint, ils viendraient tous ensemble à la cathédrale Saint-Lambert et qu'ils y tueraient tous les chanoines, prêtres et clercs et qu'ils briseraient tout ce qu'ils trouveraient. Mais Dieu en disposa autrement. Un chanoine de la Table [sorte de bénéficiaire qui n'avait pas le rang élevé du tréfoncier] de la cathédrale qui s'appelait Maître Symon Loucs, alors qu'après les matines de la Toussaint il entrait comme d'habitude dans la chapelle Notre Dame située dans le cloître pour y saluer et y prier la Vierge Marie, voilà que plusieurs danseurs entrent dans cette chapelle en dansant et sautant presque sur l'autel. A ce spectacle [Maître Symon] eut peur, au point que ses cheveux se dressèrent sur la tête parce qu'ils sentaient la présence du démon. Il dit alors à la concierge de la chapelle : « N'auriez-vous pas une étole [vêtement liturgique en forme de longue bande de tissu que l'officiant porte autour du cou] ? »

- « J'en ai une. »
- « Donnez-la moi ! »

En saisissant l'étole, il s'adressa à celui qui paraissait le principal parmi les danseurs :

« Venez, Maître, vous allez lutter contre plus fort que vous. »

A ces mots, il lui jette l'étole au cou et commence à lire l'évangile de saint Jean.

*S'ensuit le récit de l'exorcisme qui réussit aussi à l'égard de neuf autres danseurs, qui s'en retournent guéris. Les chanoines de Saint-Lambert demandent à Symon s'il ne s'agit pas d'un miracle et font sonner les cloches à toute volée. A ce bruit et à l'annonce des guérisons, les danseurs accourent, les uns de leur plein gré, les autres entraînés de force. Plus ou moins facilement, on les guérit, au nombre de 3000, à l'exception de certains, sans doute plus gravement atteints, qui tombent morts devant l'autel de la chapelle Notre Dame. Le chroniqueur ne manque pas d'observer :*

Parmi les clercs et les riches il y en eut peu qui attrapèrent cette maladie. Un des chapelains interrogea un possédé du démon en lui disant : « Pourquoi êtes-vous entré dans les corps de ces gens-là et non dans ceux des riches ou des clercs ? » Le démon lui répondit : « Les clercs et les prêtres prononcent de si bonnes paroles et récitent tant de prières que nous ne pouvons entrer dans leur corps. Si on avait attendu une quinzaine ou un mois, nous aurions possédé les corps des riches et ensuite des princes et, par leur intermédiaire, nous aurions détruit le clergé. » Ainsi parla un démon. C'était près de Saint-Barthélemy, dans l'église, et jusqu'à 40 personnes l'entendirent.

*Cette fin édifiante ne fera pas perdre de vue l'arrière-plan de haines, de subversions et d'hystéries collectives. Certes, elles sont cautionnées par la*

*croissance en l'intervention physique du démon et par le recours magique à la pratique de l'exorcisme. En aurait-il été de même si, au préalable, les cerveaux et les nerfs n'avaient pas été ébranlés par des misères et des souffrances poussées au paroxysme ?*

## 2. Faire avouer leurs crimes aux sorcières

*La même question se pose à propos des interrogatoires de sorcières. Gardons-nous de tout amalgamer dans le flot de commentaires qu'ils ont suscité : dérives de la foi religieuse et durcissement de la procédure pénale, phantasmes individuels et certitudes collectives trop longtemps assimilées à des légendes populaires par les premiers folkloristes romantiques. Maints témoignages sur la condition populaire attendent d'être glanés dans ce grouillement des procès de sorcellerie où ruses et naïvetés se côtoient. Ici, nous ne retiendrons que deux fragments d'interrogatoires. Ils se déroulent dans le comté de Logne, aux confins de l'Ardenne, à une époque où celle-ci était plus que jamais ruinée par les passages de troupes. Les soi-disant sorcières sont de vieilles femmes, sans instruction ni ressources, d'autant plus isolées et donc fragiles qu'elles viennent d'être éprouvées par la mort d'un fils ou d'un mari. Dans un tel comble de misère, il arrive que les barrières entre cauchemar et réalité finissent par vaciller.*

### A. Jehenne Mosset<sup>54</sup>

*Voici en quels termes le 23 octobre 1586, la Cour du village de Filot fait consigner les aveux de Jehenne, veuve de Henri Mosset, qui avait été dénoncée par Marguerite Renard, exécutée comme sorcière par la Cour de Filot (au comté de Logne), en 1585 :*

« Estant à l'échelle [instrument qui sert à étirer le supplicé ?] un peu descendue, demande à être un peu déliée et déclare que, passé 10 à 11 ans, elle alloit avec une sienne fille mouwalle [muette] chercher leur pain en Ardenne et se désoloit sur la perte de son fils mort, qui lui avoit promis l'assister en ses vieux jours. Et étant entre la cense [ferme] du seigneur chastelain et le Grandtrich [triche = friche qui sert de pâture], le diable apparut à elle, en forme d'homme, demandant où elle alloit, et la cause de ses desconsorts [lire : déconforts ?] et luy ayant dit comme dessus, le dit diable luy dit, par manière de consort [réconfort], qu'elle se tût et, si elle le vouloit croire, il luy donneroit de l'or et de l'argent abondamment. Elle répondit qu'ouy et ce estoit à plain

54. Résumé d'après le récit et les citations des procès de Filot en 1586 et de Hamoir en 1652, de Jean YERNAUX, *Histoire du comté de Logne*, Liège, 1937, p. 100-110, qui abrège A. E. HUY, *Cour de Hamoir*, 117, f° 488-495.

jour. Il lui picquat le front et eurent habitation ensemble. Il luy donna grande somme d'argent et d'or, la print et l'emporta à danses en la taille [*coupe de bois*] Boyha; quel temps pendant, sa dite fille marchoit son chemin. Les danses finies, le dit diable, qu'elle nommoit Amour, l'emporta près de Werbomont [*seigneurie du comté de Logne*], du costé sa fille susdite. Et estant venue dessoubz Werbomont, rencontra un charron, luy mostra son argent, luy demanda sa valeur. Le dit charron luy jetta après elle disant : « De cuy elle se l'avoit ? Ce n'estoient que escaille ». Et toutefois lui sembloit estre bel or et argent. Après, l'a menée plusieurs fois à danses; ne scait dire la forme de l'instrument, mais à départir, semble que tous avismes scavoit en la taille Boyha, es Vault de Hamoir, à Werbomont et elle voye de Comblain [*de même que Hamoir, dépendance du comté de Logne*]. Item dist avoir fait mourir un cheval à Toussaint Paquet. Item at fait mourir un beuf deça la roche de Comblin subitement, et aussi fait mourir un beuf en près du seigneur chaistellain à Certonfosse; ne scait à qui c'estoit. Item trouva un pourceau emprès de Scy; désirant le faire mourir, ne le sceut toucher de sa main; luy jette son baston que le diable luy avoit oingt et le dit pourceau mourut. Elle se repentoit, jetta son baston en l'eawe, ne fit depuis nul mal.

*Malgré son repentir, Jehenne Mosset fut étranglée puis brûlée en public « pour l'exemple d'autres », non sans avoir au préalable dénoncé 17 à 18 sorcières. Sept ont été exécutées; les autres sont en fuite ou l'on ignore leur nom.*

### B. Marguerite de Brialmont<sup>55</sup>

*En 1647 puis en 1652, alors que la chasse aux sorcières commençait à perdre de sa virulence, la Cour de Hamoir entama des poursuites contre Marguerite de Brialmont, veuve et septuagénaire, occupant une chaumière avec sa fille Marie. En juin 1652, lors d'une confrontation avec les témoins, Marguerite concède que ses détracteurs sont gens d'honneur mais s'attache à montrer que ses faits et gestes sont sans rapport avec la « macrallerie » (sorcellerie). Elle n'a d'autre désir que de vivre en paix avec Dieu, la Vierge, son curé, son seigneur, la Cour. Si on la condamne à mort, elle pardonne d'avance aux échevins. Paul de Maillien, officier héréditaire de Hamoir, n'est en rien désarmé par le bon sens de l'accusée. Afin que la torture soit plus rigoureuse, il délègue un certain Maître Jacques, bourreau de Comblain, qui provoque, en effet, une première défaillance de l'accusée. Celle-ci est alors dévêtue, rasée, mais le maître des hautes œuvres ne trouve sur elle aucune « marcque diabolique » c'est à dire une tache ou un endroit insensible qui prouverait qu'elle avait conclu un pacte avec un démon. On la revêt d'une chemise de toile écrue et le 9 juillet 1652, on la soumet à un nouvel*

55. *Ibidem.*

*interrogatoire, témoignage d'autant plus bouleversant qu'il est quasiment transcrit en style direct :*

Donc estante au commencement de l'application de l'éveille, elle croyoit : « Bon Dieu, croyé que je le suis [*sorcière*]; fait me mourir » et qu'elle ne poroit dire autrement [...] qu'elle l'estoit depuis toute sa vie, criant : « Bien aimé maistre Jacques fait me mourir pour telle si je le suis ». Entre autres choses elle disoit qu'elle voloit bien mourir comme maistre Jacques diroit, disant : « Voici une torture mal méritée. Seigneur Jésus, aidez-moi porter mon mal » [...] disante : « l'estache [*le lien ?*] n'est-elle nien mise ? » [...] « couper ce pauvre bras là, Messieurs », le réitérant plusieurs fois, criant « Jésus, Maria, Notre Dame là haut me veuillé délier ». Et y demeura une heure environ. Elle disoit : « Bien aimé<sup>56</sup> maistre Jacques; vous dites que je suis sorcière [...] : je dis avec vous ». Et qu'elle voloit mourir pour telle. Estant interrogée du maistre Jacques depuis combien de temps elle l'estoit, a répondu : « Toujours ». Si elle l'estoit que c'estoit depuis sa naissance; répétant : « Je dis avec lui; je le suis. Pourquoi ne m'assistez-vous pas ? » Disant « qu'elle estoit bien aise que le dit maistre Jacques estoit venu et que le Bon Dieu lui avoit bien envoyé la grace pour dire ses pater et que Dieu ne luy donnoit pour estre délivrée ». Et après environ trois quartes d'heure, disoit que pour l'amour de Jésus Christ on la menasse à la justice et qu'elle n'auroit esté la première et qu'elle n'avoit qu'un pauvre enfant, qu'aautres avoient bien porté le déshonneur et qu'elle l'endureroit aussy bien que les aultres, et que passé quinze jours qu'elle a dit qu'on la fasse mourir et qu'elle le disoit encore, disant qu'elle n'avoit hanté [*fréquenté*] le diable et, si elle estoit sorcière qu'elle l'avoit toujours esté depuis sa naissance, et qu'elle regrettoit qu'elle n'avoit cru les gens qui luy conseilloyent de se sauver [...].

De plus, environ mesme temps, estante interrogée pouquoy elle ne pleuroit pas et jeter larmes et que toutes femmes de bien pleureroient quand elles sont ainsi, at respondu qu'elle ne sauroit pleurer ny jeter larmes et que toutes ses doloires estoient retirées à son cœur<sup>57</sup>. Et y ayant la prisonnière demeuré environ six heures, a commencé à dire qu'il y avoit de durs gens au monde et des dures macralles [*sorcières*]. « Il en est, il en est par ouï dire et des bonnes dames en valent pire ». Un peu après at encore dit : « O maudit Satan, maudit Satan, tu as affaire à des pauvres simples d'esprit, peut être faulte de bathême, faulte de savoir leur croyance [*foi religieuse*], et il faut que de pauvres bonnes dames en pâtissent ». Et estant interrogée sur ce, n'a voulu respondre, déclarante par après qu'elle avoit résisté au diable et qu'il n'auroit pas son âme,

56. Bien aimé : traduction du wallon « binâmé », à la fois affectueux et familier.

57. Les démonologues considéraient que l'impossibilité de verser des larmes résulte du pacte qui lie la sorcière au démon.

disante : « Maudit Satan, tu ne gagneras rien à moy ». Et interroguée combien de fois, at répondu : « Peut être à toute heure ». Et y ayante estée sept heures environ à l'éveille, luy at esté demandé pourquoy elle avoit dit que lorsqu'elle seroit en prison, qu'elle chanteroit [...], et en nostre présence a dit une [chanson] à assez basse voix, de plusieurs couplets. Et immédiatement auparavant avons veu deux chats venir en hault auprès de nous, un gris et un noir, et le gris s'est avancé sur un sommier [pièce de charpente] de seur elle et proche d'elle environ 5 à 6 pieds. Et demy quart d'heure après, a dit qu'elle avoit fait mourir le pape de Rome, qu'elle auroit bien rémission et qu'elle ne peult ici avoir rémission.

Demandante d'estre mise en bas pour faire ses affaires natureles et, [si] elle le faisoit que vous direz que je flaireroit comme une carongne [charogne : la putréfaction indice de damnation ?]

Après, comme maistre Jacques a dit à la dite appréhendée que la cour se départoit [retirait], elle a dit que : « Sy je dis que je suis sorcière, vous me mettez encore aultres articles ». Et luy demandant où elle avoit connu le diable, at répondu : « Conté [racontez] en plusieurs lieux ». Or donc il lui a demandé de nommer un lieu; a dit : « Conté en ma maison ». Il luy a demandé comment le diable estoit : « On dit qu'il est noir ». Après a dit : « Croyez qu'il estoit brave, veux-je dire à cheval ». Et luy demandant si le diable l'avoit conduit aux danses, a répondu : « Croyez que j'y a stu ». Or, luy remonstrant qu'elle n'iroit hors si elle ne confessoit son péché, at dit : « Hu ! » en forme de rizée.

Estante encore interroguée où qu'elle avoit parlé à son calant [galant] et où qu'elle avoit esté aux danses, at répondu : « O voici ung grand hazard ». [...]. Et estante examinée c'elle n'auroit esté aux danses, at dit n'y avoir pas esté et n'avoir connu personne » [...].

*Le lendemain, 10 juillet, nouvel interrogatoire : l'accusée* interroguée comment on est sorcière, at répondu que le Satan oste le sac premièrement<sup>58</sup>. Et estant demandé sy le diable luy auroit osté et quand, at répondu ne le scavoit s'il ne luy a osté en songeant. Et luy ayant demandé quel songe elle avoit eu, at répondu que tant du vivant de son marit, lors qu'il estoit allé vendre des fers qu'après, qu'elle songeoit des jeunes hommes. Et luy demandant si elle avoit aultant de contentement qu'avec son homme, at répondu que non et luy demandant si la semence estoit semblable à celle de son marit ou si elle estoit plus chaude ou froide [preuve de son caractère diabolique] que celle de son marit, at répondu qu'elle n'estoit pas venu cy avant. Comme ce elle songeoit et son songe estant fini, elle pensoit trouver son marit comme de son vivant,

mais ne trouvant personne chez elle, dont elle començoit à prier pour son âme. Confessante librement et répétant que 15 jours avant son emprisonnement, sa fille la vint embrasser pleurante et lamentante et luy disante : « Ma mère, voilà qu'on dit que vous estes sorcière et que l'on dit qu'on vous viendra prendre », l'abrassante [en l'embrassant] et disante : « O mère, mère ». A laquelle répondit : « Qui est-ce qui dit cela ? O bien quand on me prendroit, tu n'aurois non plus de déshonneur que ceux qui vont tous les jours parmi les voyes que leur grand mère at esté bruslée. J'auray la patience d'aller en prison d'endurer la torture et mourir par la main de justice. Ne serai-je pas heureuse sy je puis sauver mon âme ? » Sur quoy elle at dit d'avoir esté joyeuse d'estre icy et d'avoir venu librement avec Modave, sergent [de Hamoir], qui l'avoit appréhendé [arrêtée], disante : « O Michel vous esté plus esbahy que moy »; disante en oultre, et par fois réitérée, estre bien aise d'estre icy et que son cœur estoit alligé et qu'elle pleurerait plutôt de joye qu'elle n'eusse fait de tristesse, confessant ingénieusement [...] qu'elle n'avoit opinion aultre que d'être regardée pour sorcière.

*Après s'être courageusement défendue, Marguerite Brialmont, sous l'effet de la torture et à bout de forces, s'empêtre dans d'in vraisemblables contradictions. Il n'en faut pas davantage pour que M. de Mallien requière la mort par strangulation. Les échevins de Hamoir s'en tiennent à une condamnation à quarante ans de banissement, exécutable endéans 24 heures. Quelle chance de survie pouvait-il y avoir pour une vieille femme allant mendier dans des villages, liégeois ou luxembourgeois, où la moitié des maisons sont brûlées ou pillées par la guerre de Trente Ans ?*

### 3. La mort des folles

*Deux siècles plus tard, la situation a changé du tout au tout. Les fous sont enfin considérés comme des malades. Il ne s'agit plus de les exorciser, encore moins de leur faire avouer une faute. Parfois, des voisins leur viennent en aide et, lorsqu'il y a violences, l'autorité communale obtient leur internement en bonne et due forme. La chronique de Vottem rédigée par Gaspard Marnette, relate maints épisodes dont la banalité n'évacue pas le tragique.*

#### A. Catherine<sup>59</sup>

Durant la nuit du 8 au 9 octobre [1882], Catherine est atteinte de folie assez furieuse. Elle se leva, frappant sur ses parents et ses frères et sœurs et aurait

58. Périphrase pour désigner les ébats amoureux ?

59. Extraits de *L'Archiviste des Rumeurs, Chronique de Gaspard Marnette*, éd. R. LEBOUTTE, Ed. Musée de la Vie Wallonne, Liège, 1991, p. 123-124.

aussi frappé ses voisins. On la lia et le lendemain, le garde champêtre Garroy l'emmena à un hospice d'aliénés près de Bruxelles, à Evere, pour le compte de la Commune. Cette fille grande et bien bâtie était âgée de 22 ans. Elle était atteinte de maladie épileptique [...]. Cette famille était très pauvre, à cause de la mère qui réglait mal son ménage : tout le monde dans ce ménage était d'intelligence assez bornée, simplet, de manières douces et bonnasses.

*Catherine est morte à Evere le 15 novembre 1882.*

### **B. Barbe**<sup>60</sup>

*En août 1867, Barbe, une vieille fille de 74 ans, meurt enfermée dans sa chaumière.*

Elle travaillait à la journée chez les voisins et puis dans toutes les maisons jusqu'en hiver. Quand le temps le permettait, elle battait les campagnes tout autour de Vottem, pour aller, selon la saison, recueillir de la chicorée, de la doucette, pour faire les salades; des fleurs de houblon sauvage sur les haies, pour les brasseries, des plantes et des fleurs médicinales pour les pharmaciens et allait vendre tout cela à Liège. Quand venait le temps de la récolte, elle allait glaner dans les champs, des épis, pommes de terre, navets, carottes, etc [...] On s'aperçut qu'elle se troublait [...] elle sortit de sa maison et alla se fixer dans la campagne, du côté de Liers [...] Elle avait passé 8 jours dans la campagne à se coucher la nuit dans les pièces de grain ou dans les rares meules qui se trouvaient dans la campagne. Elle avait probablement demandé du pain dans les maisons des villages voisins.

Après une nouvelle fugue, on cloua une chaîne à l'extérieur de sa porte, afin qu'elle ne put l'ouvrir pour s'en aller. La femme de Henri Renotte lui porta durant trois semaines à manger dans sa maison. Puis le reste du temps, on l'a nourrie aux frais du Bureau de Bienfaisance. Elle est morte le 6 août suivant, faute de soins et pour ainsi dire à cause aussi du froid. Le plus souvent on la trouvait déshabillée, à l'exception seulement de sa jupe.

*En apparence, le milieu villageois n'est pas hostile aux malades mentaux. Les voisins leur donnent de petites besognes, le Bureau de Bienfaisance intervient; ils glanent et ils mendient. En définitive cependant, ils n'échappent pas à l'enchaînement fatal : solitude, misère, mort. Ce sont des condamnés en sursis.*

60. *Ibidem.*

## Deuxième partie

# PLUSIEURS TERROIRS, PLUSIEURS CULTURES

*Parler du peuple au singulier, c'est partir d'un postulat : il n'y aurait qu'un peuple, une seule large assise populaire, base de chaque pyramide sociale, tantôt vampirisée par l'hydre aux cent têtes qu'est la misère (la pauvreté de masse), tantôt parvenant à accéder aux biens de consommation : nourriture, logement, loisirs, culture savante. Et telle est bien notre hypothèse de départ, mais elle est assortie d'une condition : admettre aussitôt que ce dénominateur commun des existences populaires, on ne le perçoit qu'au travers de prismes qui le bariolent et en multiplient les éclairages à l'infini, selon que la source retenue est le discours des contemporains ou les ressources économiques du crû, ou encore, pour reprendre le vocabulaire des philosophes du XVIIIe siècle, les lois ou les mœurs.*

*Dans un domaine aussi mouvant, on devine que partialité et malentendus abondent. S'en tenir à la norme, c'est risquer d'enfiler platitudes et stéréotypes; monter en épingle l'exception, c'est verser dans la caricature. Par chance, notre témoin principal, celui auquel sont confiés les chapitres V, VI et VII, Louis-François Thomassin (1768-1825), fonctionnaire modèle à la Préfecture du département de l'Ourthe (1799-1813) réussit à assumer les contradictions. Il est l'auteur d'un monumental (487 p. in-folio !) Mémoire statistique du département de l'Ourthe. Semblable encyclopédie fut commandée à chaque préfet. Il aurait pu présenter « son » département comme un ensemble en voie d'uniformisation. Compte tenu des réflexes centralisateurs de la bureaucratie du premier Empire, cela aurait plu en haut-lieu. Cela s'accordait sans doute aussi avec ses convictions personnelles : patriote dès la révolution liégeoise de 1789, professeur de mathématiques à l'École Centrale du département, où domine l'idéologie républicaine et même jacobine, L.-Fr. Thomassin n'a aucune sympathie pour l'Ancien Régime et le gouvernement des princes-évêques. Pourtant à plusieurs reprises dans son Mémoire, il dresse ses tableaux, non par cantons et sous-préfectures, mais en fonction des territoires d'Ancien Régime : principauté de Liège, duché de Limbourg, principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy, duché de Luxembourg, etc. Au chapitre II, réservé à la population du département, une quinzaine de pages traitent des « caractères et mœurs » des Hesbignons, des Liégeois et Rivageois, des Limbourgeois et des Ardennais. Les pages qui vont suivre montreront à suffisance qu'au delà des anciennes appartenances politiques, ce sont des terroirs avec leurs ressources, leur habitat, leurs us et coutumes, qui sont visés. Jadis, à l'école primaire, on les appelait des régions naturelles et, par chacun de leurs traits, elles relevaient de la leçon de géographie. L.-Fr. Thomassin n'a pas le mauvais goût de nous entraîner dans une querelle entre partisans du déterminisme géographique et tenants de l'héritage historique. Il nous place devant ce qui était de son temps une évidence première : la singularité des terroirs.*

*Peut-on lui faire confiance ? A vrai dire, en ce qui concerne la critique du Mémoire statistique, elle devrait être reprise à zéro : quelles sont les sources*

et les informateurs de Thomassin ? Pourquoi tant de colonnes sont-elles restées en blanc, tandis que bien des pages écrites de la main de l'auteur n'ont pas trouvé place dans l'état final de l'œuvre ? Enfin et surtout, il faudrait collationner les brouillons successifs, la version en apparence la plus élaborée qui se trouve à Paris et l'in-folio imprimé à Liège en 1879 sous les auspices du gouvernement provincial et de la Société des Bibliophiles Liégeois.

C'est de ce dernier texte que nous avons détaché nos témoignages parce qu'ils nous paraissent échapper aux critiques qui pourraient être adressées au Mémoire. Celui-ci est en effet mal daté. Thomassin y a travaillé de 1806 à 1813 et il l'a encore retouché après 1816, lorsqu'il eut à nouveau sous ses ordres le Bureau des Finances. Mais les « caractères et mœurs » ont quelque chose d'intemporel qui les rendent réfractaires à une chronologie fine. L'important sont les compétences cumulées à l'expérience. L.-Fr. Thomassin en réunit une masse peu ordinaire : il connaît l'ancien pays de Liège pour y avoir passé son adolescence, avoir enseigné les mathématiques au Grand Collège (puis à l'École Centrale), avoir milité dans les rangs des patriotes dès 1789<sup>61</sup>. Il connaît mieux encore le département pour avoir été chef de la division des finances à la Préfecture. A-t-on assez noté que la principale chance de Thomassin fut d'avoir été porté par un vaste courant de curiosité qui prolonge les mémoires des intendants entrepris sous la royauté française et sous-tend les grandes enquêtes classiques des philanthropes et des savants du XIXe siècle : Villermé, Quetelet ? Bien sûr, les bureaucrates des préfectures ne se métamorphosent-ils pas du jour au lendemain en sociologues. Ils doivent avant tout obtempérer aux consignes : dresser l'état des lieux, faciliter la recette fiscale et la conscription militaire, comparer le bilan de 1789 à celui de l'an IX, le tout sans contrarier les notables ni déplaire à Paris. Chemin faisant, ils s'entraînent aux pratiques descriptives, affinent les nomenclatures, découvrent que chaque département est déjà un puzzle. Il s'en faut de beaucoup que les administrateurs s'enthousiasment, comme leurs subordonnés, pour la quête des traditions celtiques, l'origine des patois, les usages agraires<sup>62</sup>. Il n'en reste pas moins que tant de questionnaires minutieux, d'enquêtes encyclopédiques, parées du souci de la santé publique, finissent par charrier dans leur avalanche les premières semences d'une future ethnographie.

61. Plutôt qu'aux manuscrits, pas toujours bien identifiés, nous référons à l'édition du *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, Liège, Grandmont-Donders, 1879, VI-488 p. in-fol, avec un frontispice de J. Carpey et la devise "Travail. Ordre". – Marianne KEMPENERS, *Aux origines des statistiques liégeoises. Premières recherches sur leur élaboration, an III-1843*, mém. lic. Hist., U.Lg., 1976, 245+9 p.

62. Une abondante littérature détaille l'intérêt et la portée de l'effort statistique déployé sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. Plus rares sont les jugements qui portent sur les descriptions qualitatives. Lire à ce propos la pénétrante synthèse de Marie-Noëlle BORGUET, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, éd. des Archives Contemporaines, Paris, 1988, 476 p.

## V

### LES CAMPAGNES HESBIGNONNES

Un plateau à peine ondulé, recouvert d'un limon dont la fertilité est proverbiale, un paysage d'open field typique, de petits villages nucléaires abrités par le mince rideau des vergers, telle est la Hesbaye qu'avait sous les yeux L.-Fr. Thomassin<sup>63</sup>, pas très différente de ce qu'elle devait être déjà aux temps néolithiques et telle qu'elle subsista encore jusqu'au milieu de ce siècle. Devant ce décor immuable, les sujets de Napoléon n'ont pas les mêmes souvenirs que les nôtres. En lutte contre des coalitions sans cesse renaissantes, ils ne peuvent s'empêcher de songer à la valeur stratégique des plaines béantes et sans obstacles naturels, qui vont de Cologne à Boulogne. Elles sont à la fois la voie des grandes invasions et le grenier à blé des villes-forteresse et de la cavalerie en campagne. Thomassin ne manque donc pas de rappeler une autre ressource : les aptitudes militaires des habitants. Il a aussi la perspicacité de noter d'autres paradoxes. La richesse des moissons n'empêche pas les cultivateurs d'être mal nourris, tandis que l'opulence des grosses fermes (ci-dessous p. 83), souligne le dénuement des journaliers soumis à l'oppression de leurs maîtres (p. 282).

#### 1. Deux peuples : Wallons et Flamands

Les habitants de la plaine ou de la Hesbaye forment en quelque sorte deux nations distinctes; ce sont les Flamands et les Wallons, les premiers descendus des anciens Germains, et les autres des anciens Gaulois. La plus grande antipathie et une véritable haine nationale règnent entre ces deux peuples confondus dans un très petit espace. La différence de langage et du caractère en est sans doute la principale raison. Le Flamand a, en général, le visage plus arrondi et mieux rempli, une belle carnation et des cheveux blonds. L'un et l'autre sexe est enclin à l'embonpoint : l'humidité du climat et la bière dont ils font un usage habituel, doivent naturellement l'augmenter.

La taille des Wallons présente une charpente plus forte, plus de variétés dans les traits de la figure et dans la couleur des cheveux et des yeux, les muscles sourcilliers très prononcés et presque toujours partagés à la racine du nez. Les enfants naissent tous avec des cheveux plus ou moins blancs tirant sur

63. *Mémoire statistique*, p.214-218.

la couleur de la paille, et prennent avec l'âge toutes les nuances depuis le blond jusqu'au noir.

## 2. Vertus guerrières

Les uns et les autres ont une grande aptitude pour l'agriculture, un corps robuste et endurci au travail, et enfin un grand attachement à leur religion, quoique souvent peu éclairé : le Flamand est plus superstitieux que le Wallon, moins ouvert, et surtout moins propre à la guerre. Les Wallons ont joui de tout temps de la réputation d'être d'excellents soldats, et l'Histoire depuis les temps de César jusqu'en 1790 le prouve à chaque page. Ce sont eux qui composaient la meilleure partie des troupes auxquelles l'Espagne dut la conservation des dix provinces catholiques, et qui furent ensuite détruites à Rocroi par le grand Condé en 1643 : ce sont elles encore qui, en 1674, à Seneff, arrachèrent au même héros la victoire qu'il vouloit rendre complète. Enfin, l'on croit qu'il n'existe pas en Europe une race d'hommes plus fortement constituée, plus propre aux travaux de la guerre, et plus brave que celle qui habite le Brabant Wallon, le Hainaut, l'ancien comté de Namur et la Hesbaye. Les Flamands sont braves aussi, quand ils sont disciplinés, mais il leur faut plus de temps qu'aux Wallons pour être de vrais soldats; ils ont aussi beaucoup moins de goût pour le service militaire<sup>64</sup>.

## 3. Religion ou docilité ? Justice ou procédures ?

Un extrême attachement au culte catholique distingue les Hesbignons, et, il faut le dire, les prêtres y jouissent d'une grande influence. Pendant la révolution Belgique, de même qu'à l'époque d'une insurrection qui éclata en 1799, la différence du caractère des deux peuples se montra d'une manière marquante : les Hesbignons Wallons furent parfaitement tranquilles, les Flamands seuls s'agitèrent<sup>65</sup>. La Hesbaye prit aussi fort peu de part à la

64. E. HELIN, *Les Liégeois au services des puissances étrangères*, dans *Fastes militaires [...]*, Catal. d'exposition, Liège, 1970, p.27-34. – De l'exemple au stéréotype, Idem, *Le caractère national comme révélateur de déterminismes sociaux*, dans *Etudes sur le XVIIIe siècle*, t.III, U.L.B., Bruxelles, 1976, p.59-60, 71, 75.

65. L'insurrection populaire de l'automne 1798 au printemps 1799, mieux connue sous le nom de Guerre des Paysans, fut déclenchée contre la conscription et se prolongea en 1799 par une vague de banditisme. Les prêtres furent accusés d'avoir attisé le soulèvement qui n'eut de gravité qu'en Flandre, en Campine et en Ardennes, vers les confins du département des Forêts. La Hesbaye n'en fut pas affectée. En revanche, lors de la révolution patriotique de 1789-1790, protestations contre la dîme et troubles sont signalés tant dans les campagnes wallonnes que dans les Bonnes Villes thioises du pourtour de la Hesbaye; Luc DHONT, *La guerre des paysans dans La Belgique française*, Crédit Communal, 1991, p.141-169. – I. DELATTE, *La participation des classes paysannes aux événements de la Révolution*, dans *Les classes rurales [...]*, Liège, 1945, p.245-255.

révolution de 1789 à 1790. En général, le Wallon quoique inflammable est difficile à émouvoir, parce qu'il est égoïste, laborieux, sobre, économe et même enclin à l'avarice. Le déploiement de la puissance l'étonne peu, et quoique récalcitrant, il est naturellement soumis aux lois. Son orgueil, sa rudesse et son irascibilité le portent facilement à la vengeance. Avant 1790, l'arme de l'habitant de la Hesbaye étoit un énorme bâton, et aucune fête de village ne se passoit qu'il n'y eut quelques bras, jambes et têtes cassées. Depuis, contenu par la crainte de la flétrissure, il fait éclater son ressentiment par les moyens judiciaires. Aussi l'un des plus grands défauts dans le caractère des Hesbignons, celui même qui contribue peut-être le plus à les rendre malheureux, c'est leur penchant extraordinaire pour les procès, funeste résultat de leur ignorance, et de leur humeur naturellement querelleuse. Ils faisoient autrefois partie d'un Etat, où les gens de loi étoient très nombreux, et les tribunaux très multipliés; ils fournissoient à l'avidité des premiers une moisson abondante, et fatiguoient les seconds de leurs innombrables contestations. Cette passion désastreuse n'est pas encore bien éteinte chez eux, malgré l'énormité des frais qu'entraînent aujourd'hui les procès, et la Hesbaye est toujours la mine d'or du grand nombre d'avoués dont le département est surchargé<sup>66</sup>.

## 4. Mauvais pain, bonne bière

L'on ne remarque pas sans étonnement que le Hesbignon, placé sur le sol le plus productif, est celui des habitants du département qui se nourrit le plus mal. Il ne mange que du pain de seigle, toujours mal cuit, parce qu'à défaut de bois, on chauffe le four avec de la paille, et il exporte ce qu'il a de mieux.

Les grands propriétaires et les fermiers aisés se nourrissent assez bien. Ils abandonnent même le lard à leurs domestiques, ne mangent que des viandes fraîches et des légumes; boivent de la bière forte, quelquefois de la hougarde [*bière pâle en provenance de Hoegaarden, ancienne enclave liégeoise en Brabant*] et rarement du vin.

Les autres habitants se nourrissent de lard, de pommes de terre et autres légumes et boivent de la bière. L'on trouve des débitants de boissons dans chaque village; mais point d'auberges, si l'on en excepte quelques unes pour les voituriers sur la grande route de Liège à Bruxelles, et dans la petite ville de Waremme.

66. La lenteur des tribunaux est une des tares reprochées à la principauté. Il est commun de lui attribuer l'esprit chicanier des Liégeois; E. HELIN, *Le caractère national*, p.59, 60, 63. – Thomassin insère ici deux paragraphes que nous avons déplacés ci-après. L'un concerne l'hostilité des fermiers contre les journaliers (p. 282); l'autre le logement des fermiers (p. 83).

Les Hesbignons, et surtout ceux à proximité de la Meuse, étant habitués à boire le matin, soit dans leurs villages, soit dans leurs courses, de l'eau de vie de grains, leur conversation est bruyante, et leurs disputes dégénèrent en éclats de voix menaçants.

## 5. Vêtements des hommes, toilette des femmes

Le costume des Wallons et des Flamands de la Hesbaye présente peu de différence; tous portent des sarraux bleus, plats et sans plis. Sous cette espèce de chemise, qui descend jusqu'aux genoux, est une veste d'étoffe de laine de couleur grise, quelquefois lignée, avec une culotte de toile, de velours de coton ou de la même étoffe que la veste, et des bas de laine de couleur grise ou noire. La chaussure consiste généralement en souliers forts, et on ne porte des sabots que dans l'intérieur des maisons, ou pour les travaux dans les écuries, le transport des engrais et le battage des grains. Des souliers plus fins et des bottes servent le dimanche ou dans les voyages. Le chapeau rond est celui dont on fait le plus usage et généralement on porte les cheveux courts. Un mouchoir blanc ou de couleur sert de cravate.

Le dimanche, tous les hommes, si l'on en excepte les gens de peine qui sont toujours en sarraux, portent un habit de drap bleu plus ou moins fin, une culotte de casimir [*étoffe de laine légère*], un gilet de couleur et des bas de coton blanc, ou mêlé de bleu céleste.

Les personnes du sexe y sont assez grandes et fortes, mais elles ne s'y font pas remarquer par de beaux traits et des formes régulières. Elles ont comme les hommes un visage peu rempli, avec des os saillants, les yeux enfoncés et presque pas de gorge : l'usage de porter des fardeaux sur la tête ou sur le dos les fortifie, mais il nuit à leur taille qui n'est ni élégante ni bien prise. Leur conduite est décente, et elles sont, en général, bonnes épouses, bonnes mères et allaitent toutes leurs enfants.

Mais les mœurs des jeunes gens y sont relâchées, et l'étranger s'étonneroit de l'air libre des filles de fermiers et des cultivateurs. Le nombre des enfants naturels est considérable et leur naissance amène le mariage dans la classe des ouvriers plus facilement que dans celle des fermiers<sup>67</sup>. Les fils ou filles de ces derniers ne se marient qu'à un certain âge et surtout quand ils peuvent trouver

67. Déplorer le relâchement des mœurs est une constante, depuis le Moyen Âge; cfr M.N. JOLIVET, *Description du pays et principalement de la ville de Liège [1783]*, éd. J. FRESON, dans *Annales du Cercle Hutois [...]*, t.XI, 1897, p.200. En cette matière, Thomassin a tort d'attribuer la même signification aux conceptions prénuptiales et aux naissances illégitimes. Les premières sont en effet banales en milieu ouvrier; les autres sont moins fréquentes dans les villages hesbignons qu'en ville; cfr R. LÉBOUTTE, *Reconversions de la main d'œuvre et transition démographique. Les bassins industriels en aval de Liège, XVIIe-XXe siècles*, Liège, 1988, p.393-402.

une ferme à loyer, ce qui est assez rare. Chez ces jeunes gens le libertinage est rarement l'effet de la chaleur du tempérament. L'amour se fait par désœuvrement, faute de commerce et d'industrie.

Le costume des femmes consiste ordinairement en une capote et une jupe d'étoffe de laine, désignée dans le pays sous le nom de moutonne. Elles ont une cornette de toile de coton, et leurs cheveux, retroussés par derrière, forment un chignon très saillant; en tout temps leur tête est enveloppée par un mouchoir de couleur, plié diagonalement et noué sous le menton. Elles portent des bas de laine et, outre les sabots qui sont leur chaussure ordinaire pour tous les travaux de la campagne, elles ont presque toutes, pour les jours de fêtes et les voyages, des souliers avec de grandes boucles d'argent qui leur couvrent tout l'avant pied. Celles qui jouissent de quelque aisance, portent des habillements de toile de coton, de perkale, de soie; des tabliers de mousseline garnis de dentelles; des mouchoirs brodés; des bonnets ronds garnis de dentelles, etc.; et celles qui appartiennent aux principaux fermiers, aux grands propriétaires, sont habillées comme dans le chef-lieu du département; leur costume est celui de Paris; tout s'y fait, du moins, dans l'idée d'imiter la capitale.

On remarque, surtout chez les Flamandes, pour peu qu'elles soient dans l'aisance, qu'elles portent à leur cou des chaînes d'or réunies à une plaque du même métal, ou une croix avec une petite boule à chaque extrémité. Ce collier a plusieurs rangs, qui s'étalent par étage circulairement, du cou sur la poitrine. Ce luxe est moins fréquent chez les femmes wallonnes.

## 6. Baptêmes et stratégies matrimoniales

Les naissances n'offrent rien de remarquable en Hesbaye; la cérémonie du baptême n'est point coûteuse, même pour ceux qui aiment à se distinguer. En quittant l'officier de l'état civil on se rend à l'église, et la sage-femme porte l'enfant, sur le bras droit si c'est un garçon, et sur le bras gauche si c'est une fille. Les langes dont l'enfant est enveloppé appartiennent à ses père et mère, mais l'étoffe recherchée qui recouvre ces langes appartient à la sage-femme, qui s'en sert pour tous les enfants qu'elle porte sur les fonts baptismaux. Plus les parents de l'enfant jouissent de considération ou d'aisance et plus l'enveloppe, que procure la sage-femme, est précieuse.

Les frais de la cérémonie consistent en une pièce de monnaie que le parrain dépose sur l'autel pour le ministre du culte; il donne une petite gratification au bedeau. C'est ordinairement la marraine qui paye les soins donnés par la sage-femme à l'accouchée. Ces diverses dépenses n'excèdent pas 20 à 30 francs pour la classe la plus aisée.

Les dimanches et les jours de fêtes, les jeunes gens se rencontrent au sortir de vêpres et se rendent dans le cabaret où l'on danse ordinairement. Les

garçons font danser les filles, leur offrent des rafraîchissements, ne s'en séparent point et terminent la journée en les conduisant chez leurs parents, où les conducteurs sont admis s'ils plaisent, et surtout s'ils appartiennent à des familles aisées ou jouissant d'une bonne réputation. On appelle ces visites : *aller hanter*.

Si le galant est de la même commune, les visites se passent paisiblement; mais s'il est d'un autre village, et qu'il ait des rivaux dans celui du domicile de la fille, il en résulte des rixes qui ont souvent des suites fâcheuses. Le fils d'un fermier prend, dans ce cas, pour escorte, les ouvriers les plus forts et les plus déterminés qui travaillent chez son père. Il leur paye à boire, et se met à leur tête aussitôt qu'il quitte la maison où il va *hanter*.

L'ancienneté des familles, l'aisance ou la richesse établissent des distinctions parmi les fermiers et les cultivateurs qui ne se regardent point comme égaux entr'eux; en sorte qu'ils sont très circonspects dans leurs alliances et qu'ils ne marient leurs enfants que quand ils peuvent les placer dans une ferme. L'on conçoit que dans cette classe les mariages ne sont point précoces, à moins que le jeune homme n'ait un état, ou qu'il n'enlève une riche héritière de son consentement. Les filles désignent toujours les garçons de leur choix sous le nom de *leur amoureux*, ou de *leur compagnie*.

Les préliminaires du mariage entre les parents des jeunes gens ne présentent rien de particulier dans la classe des fermiers et des cultivateurs, et même des ouvriers.

Il en est de même des funérailles : ici comme dans presque toute l'Europe, l'on peut juger de la classe à laquelle le défunt appartenait, et de la fortune dont il jouissait par le nombre des personnes qui l'accompagnent jusqu'à la tombe et surtout par l'éclat de la messe funèbre que l'on célèbre quelques jours après.

Le fermier et le cultivateur en Hesbaye se déterminent difficilement à la plus légère dépense pour faire administrer des secours à sa femme, à ses enfants dangereusement malades, et ils prodiguent l'argent dès qu'il s'agit de procurer des remèdes pour leurs chevaux, leurs vaches, leurs moutons, etc.

## VI

### CITADINS ET VILLAGEOIS DU BASSIN MOSAN

*L.-Fr. Thomassin*<sup>68</sup> intitule ce chapitre *Liégeois et Rivageois*. Ces derniers désignent non pas les émeutiers du règne d'Erard de la Marck (ci-dessous, p. 274), mais les riverains de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre. Le choix d'un mot tombé en désuétude trahit l'embarras de l'auteur, qui se trouve en présence d'un agglomérat de villes petites ou moyennes et de campagnes ici en voie d'industrialisation (forges de la basse Vesdre, houillères de la périphérie liégeoise), là bas encore foncièrement rurales. Si L.-Fr. Thomassin ne s'attarde ni aux industries, ni au commerce, c'est parce qu'il en traite plus à loisir à la fin de son *Mémoire* (p.401-480).

#### 1. Urbanité des uns, rusticité des autres

Le caractère et les mœurs de cette principale partie du département, occupée par les anciens Eburons, présentent quelques différences, en raison de l'éducation, des professions et même de l'aspect du territoire.

Les habitants de Liège, ceux de la vallée de la Meuse et de ses coteaux, du Condroz et du Franchimont, sont ceux qui ont peut-être le plus d'affinité avec les Français; c'est la même vivacité, la même bravoure; ce sont les mêmes usages, les mêmes mœurs, la même langue, car le patois wallon, qui n'est parlé que par le peuple, n'est autre chose qu'un français suranné.

On ne peut se dissimuler que les habitants de cette zone ne préférassent de former un Etat séparé. Plusieurs regrettent encore l'ancien état des choses; les uns parce qu'ils croyaient être plus libres au milieu des convulsions dont ils étoient agités, les autres parce qu'ils se rappellent les privilèges et les bénéfices multipliés dont ils ont joui. Ces regrets sont dissimulés, et quoique toutes les classes se réunissent souvent, chaque soir, dans les *estaminets* [chez les débitants de vin] et les cabarets [chez les débitants de bière] et que là, dans l'effervescence de leur cœur, dans le délassement de leurs travaux, ils s'occupent de politique et d'administration, les regrets dont nous venons de parler ne sont nullement inquiétants. Ces regrets cesseront totalement lorsque le héros du siècle [Napoléon] aura affermi la paix générale et, avec elle, la liberté des mers et celle du commerce.

68. *Mémoire statistique*, p.218-224.

A Huy, à Liège, à Spa, à Verviers et dans tous les lieux surtout où affluent les étrangers, on trouve l'urbanité, la sociabilité, le liant et toutes les prévenances qui peuvent rendre leur séjour agréable. On découvre dans le fond du caractère des grands propriétaires ou des personnes qui, sans exercer de fonctions publiques, composent ce qu'on appelle la bonne compagnie, des passions douces, et cependant de la disposition à l'impatience; très peu d'instruction et pas plus d'imagination que de jugement; de la susceptibilité; de la tendance à l'envie et aux jalousies personnelles; un faux amour propre et souvent un esprit de parti accompagné d'obstination, que l'on prend pour du caractère. On trouve des caractères durs et secs; et il en est aussi de souples qui, pour parvenir à leur but, savent très bien se plier aux circonstances; mais on ne rencontre point toute la loyauté, toute la franchise qu'on pourroit désirer, quoiqu'il y ait, à cet égard, des hommes justement estimables<sup>69</sup>.

L'esprit et les mœurs du fabricant, du négociant sont favorables à l'accroissement du commerce : un genre de vie uniforme et simple; une grande défiance de toutes spéculations hasardeuses, de toutes les entreprises séduisantes, beaucoup d'exactitude et de régularité; voilà ce qui caractérise le négociant et le fabricant de Liège, de Verviers, etc. Cette classe, dans certaines circonstances, se rapproche et quelquefois surpasse celle des grands propriétaires pour tout ce qui est faste et ostentation.

La nécessité dans les villes porte les autres classes d'habitants vers l'industrie et le commerce de détail. Ces artisans et ces ouvriers participent plus ou moins aux usages et aux mœurs des classes supérieures. Ils sont généralement assez industriels, mais ils devroient voyager pour se perfectionner. Le goût des liqueurs fermentées, celui du vin est général : l'eau de vie de grains surtout rend paresseux l'artisan et l'ouvrier, et provoque les dissensions dans les ménages, comme il arrive partout où il y a des ivrognes et des hommes grossiers qui boivent jusqu'à perdre le sens.

Quant aux cultivateurs de cette partie du département, ils manifestent de mille manières un attachement invariable pour le pays de Liège, patrie des Eburons, et ils regardent comme ridicules, détestables, les usages étrangers qu'on veut leur faire adopter. Ennemis de la flatterie, ils disent toujours la vérité qu'on leur demande et plus souvent celle qu'on ne leur demande pas. La ténacité est le plus saillant de leurs traits. Ils sont ce qu'ont été leurs pères, et leurs enfants seront longtemps ce qu'ils sont eux-mêmes. Les marques de soumission et d'infériorité, que les habitants des villes manifestent avec souplesse, ont toujours chez eux l'air de la roideur et de la contrainte. Si la nécessité les amène au milieu des dépositaires de la puissance, ils pourront bien

69. E. HELIN, *Le caractère national*, p.61-62, fournit d'autres exemples de la méfiance qu'inspirent les Liégeois.

amortir le feu de leurs yeux, ou comprimer la vivacité de leurs mouvements : mais, remontés sur le sommet des coteaux qui bordent la Meuse, les plateaux du Condroz et du Franchimont, ils y reprennent leur caractère et leur habitude d'égalité et d'indépendance.

Exceptées les classes des grands propriétaires, des fonctionnaires publics, des négociants et des fabricants qui aiment les spectacles, les assemblées et les bals, toutes les autres ne se voyent que rarement.

Les hommes, après avoir rempli leurs occupations, vivent, en quelque sorte, séparés des femmes, et se réunissent dans des estaminets, et d'autres lieux, où débarrassés du respect et des ménagements qu'exige leur présence, le choix des sujets et des expressions est aussi négligé que le désir de plaire. Ce désir ne paroît pas même influencer sur les mariages. Malgré la grande liberté qui existe entre les jeunes gens des deux sexes et que les anciennes lois locales favorisoient encore, les unions sembloient et semblent toujours être plutôt l'ouvrage des convenances de fortune, ou de l'attrait invincible qui rapproche les deux sexes, que d'aucun soin suivi.

Les habitants de cette partie du département ont en général les cheveux châtain ou noirs et rarement blonds; la peau plus rembrunie que celle du Hesbignon, le regard passionné, un visage peu rempli avec des os saillants; le front souvent étroit, le nez retroussé, leurs lèvres épaisses, et leur teint rarement pur. Leur taille est communément de 1 mètre 70 centimètres et même plus élevée chez les Franchimontois et les Condroisiens, mais tous sont robustes et fournissent des bateliers, des forgerons, des maçons, des charpentiers, etc.

## 2. « Le luxe de la table »

Le luxe de la table des anciennes corporations supprimées, des riches abbayes et des chanoines bien dotés a pénétré ici, peut-être, plus qu'ailleurs dans les différentes classes d'habitants. Il se montre surtout, depuis le 1er décembre jusqu'au 1er mai suivant, dans les grands dîners que les riches propriétaires donnent pendant le séjour qu'ils font à la ville. La variété des vins, l'usage du café [*denrée coloniale, considérée comme un luxe*] et des liqueurs sont habituels dans cette classe, et les dîners se prolongent pendant 4 et quelquefois 6 heures.

Le bouillon et le bœuf forment le fond de la nourriture de la classe moyenne : deux kilogrammes de bœuf, un plat de légumes, fournit à dîner à un ménage de six personnes. Dans la classe des ouvriers occupés dans les fabriques, un kilogramme de bœuf, ou 5 hectogrammes de lard sec, mêlé à des plantes potagères, à des légumes, fournit également à dîner à un ménage aussi considérable. Le souper, dans la classe moyenne, est composé habituellement de viande de mouton cuite avec des légumes : le dimanche, et rarement plus

de deux fois par semaine, on mange le rôti et la salade. La boisson ordinaire est la bière.

Dans les campagnes la nourriture est absolument la même qu'en Hesbaye; il n'y a d'autre différence qu'en ce que le pain y est beaucoup meilleur et que les mets y sont mieux préparés. On trouve sur les routes de Huy à Liège, de Liège à Verviers et de Liège à Spa de très bonnes auberges, mais on ne tient table d'hôte qu'à Huy, Liège, Verviers et Spa.

### 3. Draps fins, bottines, dentelles et lingerie

A l'exception des jeunes élégants qui s'assujettissent aux modes de la capitale, les hommes s'habillent assez simplement, et les fréquentes vicissitudes de l'atmosphère rendent l'usage des vêtements de drap et casimir presque continuel. Les fabriques du département fournissent les draps fins pour les hommes aisés, et les autres étoffes pour l'habillement des gens de la campagne. Quant à la manière de se vêtir, les habitants du vallon et de la rive droite de la Meuse l'emportent, de beaucoup, en élégance et en propreté sur les habitants de la Hesbaye. Les Liégeois, Condrosiens et Franchimontois sont communément habillés de beau drap, lorsqu'ils se réunissent les jours de fêtes, et ils suivent de si près les modes urbaines qu'un étranger a de la peine à distinguer les classes par le vêtement : quelquefois même, dans les lieux de fabriques tels que Verviers, Ensival, il ne distingueroit pas le fabricant de l'ouvrier. Tous portent des souliers et plus communément des bottines et des bottes avec le pantalon à la Hongroise, et sont coiffés d'un chapeau fin et rond. Le chapeau français est rare, et on ne le remarque que dans les réunions solennelles et dans la classe des fonctionnaires. L'habit français ne paroît également que dans ces occasions et encore chez un très petit nombre de personnes. L'habit coupé à larges revers et le frac sont universellement préférés, comme les couleurs sombres, le bleu, le noir et le brun. On porte communément des culottes noires et des bas de soie ou de laine de même couleur.

Toutes les classes portent beaucoup de nankins [*toile de coton unie, de couleur jaune*] en été. Les voituriers et les cultivateurs portent le sarrau bleu. La toilette des femmes, sans être bien riche, a été toujours fort recherchée, et il est peu de grandes villes dans l'Empire où le goût des modes domine plus qu'à Liège et à Verviers. Les mousselines composent en grande partie l'habillement des femmes, qu'il faut renouveler à chaque instant. L'esprit public, l'intérêt des familles devroient donner la préférence aux brillantes et solides soieries, pour la fabrication desquelles la France a tant d'avantages.

Les toiles de coton imprimées, les rouenneries [*tissus en laine à dessins en relief*], les étoffes de laine fabriquées à Liège, à Verviers, connues sous le nom de *moutonnes* servent à l'habillement des femmes du commun; et la forme de

leurs vêtements n'a rien de particulier. La *faille* [*mantille*] de soie et d'étoffe, le mantelet de taffetas noir, étoient, en 1790, un signe d'aisance, et il n'y avoit que les femmes de la haute bourgeoisie qui se permissent de les porter; elles les ont abandonnés depuis à la classe ouvrière, qui auparavant se contentoit de mantes d'indienne et de coton. Le luxe des mantelets de taffetas noirs, bordés de dentelles de même couleur, est assez général dans toutes les campagnes.

Les gens aisés se piquent d'avoir du beau linge : ce sont des toiles de Hollande et de la Belgique, de la batiste et quelquefois de la toile de coton pour les chemises. L'on tire le linge de table de l'Allemagne. Celui qui vient des départements de la Moselle et de la Meurthe, comme celui qui se fabrique dans le pays, sert pour le lit et le corps des classes inférieures.

Le coucher des personnes d'une fortune ordinaire est de deux matelas du poids de 15 kilogrammes chacun, souvent moitié laine et moitié crin, avec un lit de plume au milieu; l'enveloppe est de futaine [*tissu croisé de laine et de coton*] blanche ou rayée de bleu. En hiver, on met deux couvertures de laine et une courte-pointe; dans la bonne saison, une seule couverture.

### 4. Les cérémonies : baptêmes, noces, funérailles

La cérémonie des naissances se fait de la même manière qu'en Hesbaye; on distingue le sexe des enfants par leur bonnet; celui des garçons est à six bandes qui se réunissent à un centre commun sur le derrière de la tête et s'y terminent par une mèche. Celui des filles n'a que trois bandes, les deux qui couvrent les oreilles et chaque côté de la tête sont réunies à celle du milieu qui part du front, couvre le sommet de la tête, et se termine à la nuque. Depuis quelque temps ces bonnets sont remplacés, pour l'un et l'autre sexe, par des coiffes de fil de coton tricotées à jour.

Dans la classe des marchands, artisans, cultivateurs et ouvriers, les mariages se célèbrent comme en Hesbaye. Dans la classe des grands propriétaires, des fabricants et des négociants, les alliances sont précédées d'un contrat et la cérémonie du mariage a lieu, suivant la saison, à 5, 6, ou 7 heures du matin, tant près de l'officier public qu'à l'église. Les jeunes époux rentrent chez les parents de l'un d'eux avec les témoins pour y prendre un déjeuner, recevoir les félicitations de quelques amis intimes, et deux heures, au plus, après la cérémonie ces jeunes mariés montent dans une chaise de poste, et se rendent pour quelques jours à Bruxelles ou à Paris. Les parents annoncent à leurs amis et connoissances, par une double lettre circulaire, l'alliance qui vient d'avoir lieu.

Dans les campagnes les funérailles ont lieu comme en Hesbaye; mais comme les villes ont un lieu de sépulture hors de leur enceinte, on porte le cadavre en procession jusqu'à l'église paroissiale du défunt, et après la cérémonie, qui a ordinairement lieu dans la soirée, on dépose ce cadavre dans

une pièce particulière, et le lendemain il est enlevé et transporté, sans escorte, dans un corbillard ou une voiture, suivant la fortune des parents du défunt, au cimetière commun.

## VII PATURAGES ET MANUFACTURES DU PAYS DE HERVE

*Les voyageurs qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, vont prendre les eaux à Aix ou à Spa ne sont guère sensibles au pittoresque des premiers contreforts boisés de l'Ardenne et de l'Eifel. En revanche, ils ne tarissent pas d'éloges sur cet immense verger coupé de haies vives qui est resté jusqu'à nos jours le « grand paysage » aux vertes collines ondoyantes. L.-Fr. Thomassin, qui n'a rien de romantique, partage l'admiration de ses contemporains pour la prospérité-récompense-du-labour-paysan<sup>70</sup>. Mieux que les voyageurs, il en analyse les causes, à savoir ces modes de production complexes que les économistes appellent aujourd'hui la proto-industrialisation. Bien sûr, notre témoin n'utilise-t-il pas un mot aussi savant, mais il en dégage le principal élément qui sert à le définir, en l'occurrence la complémentarité des secteurs primaire et secondaire, de l'élevage et de la manufacture dispersée, de la petite ferme et de l'atelier familial. La vente sur les marchés extérieurs de beurre, de fromage, de clous, d'armes et surtout de drap, injecte de l'argent dans le circuit des échanges<sup>71</sup>. De là, cette propension à dépenser, cette apparence de prospérité qui n'est toutefois pas générale, puisque les ouvriers fileurs « vivent misérablement ». Ici aussi, les différences de niveau de fortune font coexister plusieurs cultures.*

Les habitants de l'ancienne province de Limbourg [entre Meuse et Vesdre] forment, comme ceux de la Hesbaye, deux nations distinctes; ce sont les Wallons et les Flamands, avec la différence qu'aucune antipathie n'existe entre eux.

Les Limbourgeois ont comme ces anciens Germains les yeux grands, bleus et les cheveux blonds. Les hommes sont en général grands, d'une belle taille et fortement constitués. Les femmes sont d'une taille moyenne, et ce qu'il y a

70. *Mémoire statistique*, p.224-225.

71. L'excellente *Description* du chevalier DE SOUPIRE, officier français (vers 1745) est publiée par Ar. BUCHET, *Le duché de Limbourg et la vallée de la Vesdre [...]*, Verviers, 1954, 46 p. – Ph.A. NEMNICH, *Les industries du département de l'Ourthe en 1808. Perception d'un espace économique*, dans *Bull. Inst. Archéol. Liégeois*, t.XCVIII, 1986, p.251-281. – Myron-P.GUTMANN, *Toward the Modern Economy. Early Industry in Europe*, Temple University Press, 1988, XXII-260 p. – E.HELIN, *Genèse et éclatement d'une région industrielle*, dans *Le réseau urbain en Belgique*, Crédit Communal, Bruxelles, 1992, p.481-486.

de remarquable, c'est que les deux sexes, dans une même commune, offrent un air de famille que l'on ne rencontre sur aucun autre point du département.

Ils sont prévoyants, souples, dissimulés et peut-être plus obstinés que les Liégeois. La maison d'Autriche avoit récompensé, par beaucoup de privilèges, leur ancien attachement. Ils lui sont restés fidèles jusqu'à l'extrémité; ils se montrent satisfaits de leur situation actuelle, mais ils n'ont pas oublié l'ancienne. Ils sont, en général, économes, laborieux, industriels, patients et soumis aux lois. [...]

### 1. Prospérité

Peu de pays réunissent autant d'avantages que le Limbourg, du côté de la fertilité et des manufactures : la mendicité y a toujours été presque inconnue et ses habitants, jouissant presque tous d'une honnête aisance, ont, toutes choses égales d'ailleurs, beaucoup plus d'instruction qu'on n'en trouve sur les autres points du département : rien n'étoit plus commun que d'y faire étudier ses enfants, ce qui avec plusieurs avantages a produit un inconvénient assez grave, celui de peupler le Limbourg d'un trop grand nombre d'avocats et de gens de plume [...].

Ceux qui habitent les villages riverains de la Meuse, ont bien plus les usages et les mœurs des habitants de la Hesbaye que de ceux qui habitent Herve, Limbourg, Eupen et leurs environs.

Dans ces villages, comme en Hesbaye, la culture des terres est la principale ressource des habitants : ainsi il ne peut exister de différence sensible entre deux peuples voisins et uniquement agricoles.

Plus l'on s'éloigne de la rive droite de la Meuse, plus on remarque dans les Limbourgeois ces différences d'habitudes et d'usages qui les distinguent des peuples de la Hesbaye et des Rivageois. Jusqu'aux villages de Bolland, Julémont, Saint-Jean Sart, les nuances dont ces différences sont graduées, sont assez imperceptibles; mais au-delà de ces villages, tout prend un nouvel aspect. Là, on ne voit plus de terresensemencées. C'est un peuple pasteur qui cultive de beaux prés, un peuple artisan qui s'occupe et s'enrichit de ses manufactures de laine. Là, des milliers de maisons éparses attestent la grande division des propriétés et celle des familles. On est frappé de l'aspect des jolies cepées et des hayes vives qui séparent chaque prairie, ainsi que de la beauté des pâturages qui couvrent les collines onduyantes.

Les fabriques de drap du Limbourg rapportant plus d'argent que le produit des pâturages, il y a nécessairement dans ce pays une bien plus forte circulation de numéraire qu'en Hesbaye, qui n'a que le produit de ses terres; ainsi le Limbourgeois, plus aisé, se loge mieux, se nourrit mieux, s'habille mieux que

l'habitant de la Hesbaye. On y consomme aussi beaucoup plus de vin et surtout de celui de Bar et des rives de la Moselle.

### 2. Piètre nourriture, élégance vestimentaire

Le commun des habitants, l'ouvrier se nourrissent de lard et de légumes; mais l'usage de la bière n'y est pas tout à fait aussi fréquent qu'en Hesbaye : cette boisson est remplacée par le thé, le café, par l'eau de vie de grains dont il se fait une grande consommation, particulièrement dans tous les lieux de fabriques et notamment à Eupen.

Le Limbourg, comme la Hesbaye, renferme une classe nombreuse d'hommes sans propriétés : ce sont ordinairement des fileurs de laine. Ces gens vivent misérablement, ils ne mangent ni lard, ni légumes, ni potage. Ils déjeûnent, dînent et soupent, avec un peu d'eau chaude qu'ils appellent du café, et du raisiné de pommes qu'ils nomment sirop; mais le pain qu'ils consomment est très beau.

Quant à la manière de se loger et de se vêtir, les Limbourgeois l'emportent de beaucoup en élégance et en propreté sur les habitants de la Hesbaye. Les jeunes gens sont communément habillés de beau drap, suivent de près les modes urbaines; et les filles de bonnes maisons surtout ont, dans leur parure, un luxe et un goût qui a de quoi étonner les étrangers.

Les paysannes des environs d'Eupen, qui vont au marché de Borcette [*Burtscheid*], portent de petits chapeaux de paille, et leur bonnet est noué sous le menton au lieu d'être fixé par un ressort comme dans le département de la Roer.

La même élégance qui distingue les Limbourgeois en public, les accompagne dans leur domestique; leurs maisons sont bien bâties en briques ou en moellons, la plupart couvertes en ardoises, et sont mieux meublées et mieux tenues qu'en Hesbaye.

Les mariages, les naissances et les sépultures sont célébrées de la même manière que dans les autres parties du département dont nous avons parlé.

Les dames ne paroissent guère que dans les grands cercles, surtout à Eupen où l'ostentation n'est point accompagnée de la franchise. Les jeux de cartes y doivent remplir le vide de la conversation, et les grâces, les ris et l'esprit s'en tiennent éloignés.

*On omet ici deux colonnes du Mémoire statistique (p.225-226) consacrées aux « Malmédiens, Stavelotins et Ardennais », non pas tant parce qu'elles seraient plus conventionnelles que les précédentes, mais parce qu'elles devraient trouver place dans un recueil de témoignages relatifs à l'Ardenne, à l'Eifel et au Luxembourg.*

## VIII

### DIS-MOI OÙ TU HABITES, JE TE DIRAI QUI TU ES

« *La maison, expression de société* ». Ce postulat sert de titre, à plusieurs reprises, dans les pages qui introduisent les volumes de l'Architecture rurale de Wallonie, admirable défense et illustration de notre patrimoine culturel dans ce qu'il a de plus populaire et authentique<sup>72</sup>. Il faut regarder longuement ces photos de sites, de façades et de détails techniques, ces croquis et ces plans ; il faut s'attarder aux mots wallons et aux dessins qui désignent les parties de la ferme, son équipement, son outillage<sup>73</sup>. Et puisqu'un bon exemple vaut mieux qu'un long discours, pourquoi ne pas nous contenter de quelques clichés ? Ce serait oublier que nous privilégions les témoins du peuple. En matière de logement, ceux-ci sont victimes d'une sélection systématique. Il y a belle lurette que, dans les campagnes, l'historien trouvera à photographier plus de châteaux que de chaumières et, dans les villes, plus d'hôtels de maîtres que de maisons ouvrières. La solidité des matériaux, le confort et le goût des nobles proportions conspirent à éliminer ce qui fut commun.

Pourquoi alors avoir choisi la grosse ferme hesbignonne ? C'est qu'en dépit de ses allures parfois seigneuriales, elle est ce que l'usine est à l'atelier : un puissant outil de production, adapté à l'exploitation d'un vaste domaine. Un fermier, même cosu, ne suffit pas à la tâche : il lui faut un petit monde de domestiques, filles de basse-cour, valets de labour, bergers, manouvriers. Ils dorment sous le même toit que les maîtres, mais à part, près des bêtes. c'est donc un logement à sa manière « populaire » que décrit L.-Fr. Thomassin<sup>74</sup>.

#### 1. Tradition : la grosse ferme

Les fermes en Hesbaye sont de 70 à 100 et jusqu'à 120 hectares. Les bâtiments servant au logement du fermier et de ses bestiaux, sont presque toujours composés de trois corps de logis en carré long, dont deux placés parallèlement et à angle droit sur le corps de bâtiment consacré au logement

72. On se bornera ici à citer un seul volume : *Hesbaye liégeoise* [sous la direction de L.Fr. GENICOT], P. Mardaga, Liège, 1984, 216 p. Le § 3.3, La Maison, expression de société, p.66-67, traite précisément des "grandes fermes en carré".

73. *Ibidem*, p.186-212. - J. LECHANTEUR, *La maison et le ménage*, t.IV de l'Atlas linguistique de la Wallonie, Liège, 1976.

74. *Mémoire statistique*, p.215 et 219.

du fermier et de sa famille. L'intervalle est occupé par une cour, qui dans son milieu présente une pente insensible vers la porte d'entrée, dans laquelle on laisse le fumier. Il règne le long des bâtiments un trottoir de trois mètres environ de largeur, pour rendre la communication plus facile avec les étables pour les chevaux, les vaches, le jeune bétail et les moutons. Une partie des bâtiments latéraux sert de grange, nommée dans le pays *xheure*. Le dessus des écuries sert à placer le foin. Ces greniers s'appellent *cinat*. Lorsque la grange ne peut contenir qu'une faible partie de la récolte, les gerbes sont réunies en meules à proximité de la ferme.

Le corps de logis destiné à l'habitation du fermier, renferme au rez de chaussée une grande cuisine, avec une large cheminée, vis-à-vis de laquelle il y a une espèce d'entresol supporté par deux ou trois pièces de bois en forme de colonnes ayant un grillage pour recevoir le jour. C'est ordinairement dans cet entresol que les filles du fermier et les servantes sont logées, et qui de là portent la vue sur le foyer et toute la cuisine. D'un côté l'on passe dans l'écurie des vaches, de l'autre dans une pièce où se tient ordinairement le fermier, à côté de laquelle il a souvent un cabinet où il couche. L'étage se compose de trois ou quatre chambres, et le dessus est le grenier dans lequel on place les grains de la récolte. Les valets couchent dans les écuries.

Un mur en retour à angle droit et en face du corps de logis du fermier renferme la cour : au milieu de ce mur est une grande porte d'entrée de 7 mètres d'ouverture, au dessus de laquelle est ordinairement le pigeonnier. Aux deux côtés sont des hangars, sous lesquels on place les charrettes, charrues. Il y a quelquefois de petites loges d'un côté pour les cochons et de l'autre pour la volaille.

Les matériaux qui entrent dans la composition de ces bâtiments sont : la brique, que l'on confectionne sur les lieux<sup>75</sup>, la pierre de taille pour les montants de porte et ceux des croisées, liés par du mortier fait avec la chaux et le sable. On se sert de chaume pour les toits; ils sont rarement couverts de tuiles ou en ardoises. C'est ainsi que toutes les maisons et les granges en Hesbaye sont construites.

Les fermes, dans le vallon de la Meuse, le Condroz et le Franchimont sont distribuées comme celles de la Hesbaye, à l'exception qu'elles sont plus généralement construites en moellons, couvertes en ardoises et mieux pavées. Les maisons rurales, si l'on en excepte les huttes des houilleurs, des cloutiers et des manœuvres, sont mieux distribuées, couvertes et pavées que celles de la Hesbaye et offrent un certain luxe dans le mobilier.

75. Exemple d'une briquetterie de campagne et d'usage des matériaux de construction dans *Architecture rurale de Wallonie. Hesbaye liégeoise*, Liège, 1984, p.66, 85-93.

Les habitations, à l'exception des fermes et des châteaux, sont toujours au rez de chaussée, au niveau de la cour, sans aucune espèce de pavé que celui que l'on forme avec de la glaise, de la chaux et du sang de bœuf. Le défaut de curage des cours, les mares ou cloaques remplis de matières végétales et animales putréfiées, et rarement relevées, favorisent le développement de la plupart des maladies qui s'observent parmi les habitants de ce pays.

Dans chaque ferme l'on trouve un puits plus ou moins profond. Les villages sont aussi abreuvés par quelques puits ou mares d'un usage commun. L'eau qu'on en retire est chargée de marne.

## 2. Innovation : le luxe chez les moindres particuliers

*Même dans une ville comme Liège où l'on n'est guère enclin à conserver des ensembles architecturaux, subsistent des dizaines d'hôtels patriciens qui attestent que le luxe n'a jamais été absent du logement citadin. Thomassin<sup>76</sup> prétend que les « moindres particuliers » ont des maisons luxueuses. Avouons notre scepticisme. Il est vrai que la population intra muros est restée stagnante dans la seconde moitié du XVIIIe s. et qu'elle a décliné durant le régime français; quand plus de 600 maisons (6,8 %) restent vacantes, il est facile de bien se loger. Il est certain que les ci-devant nobles retirés sur leurs terres, les ci-devant chanoines à présent sécularisés ont quitté les plus belles demeures qui doivent se louer à meilleur marché qu'avant la Révolution. Plus significative est la mentalité de Thomassin. A ses yeux, le luxe du logis, c'est d'abord la qualité des matériaux : le chêne robuste, les rampes d'escalier en fer forgé, caves voûtées, toits d'ardoise. Le durable l'emporte sur l'ostentatoire.*

A Huy, Liège, Verviers, Theux et Spa le luxe des constructions s'étend aux maisons des moindres particuliers. Elles sont ordinairement à deux étages, non compris le rez de chaussée et les greniers. Ce n'est qu'à proximité et sur les ports et marchés qu'elles ont depuis 3 jusqu'à 4 étages. Les couvertures sont en ardoises que l'on tire de Fumay par la Meuse, et de Vieilsalm à 18 kilomètres S.S.O. de Malmedy. Les poutres, chevrons et planchers sont de chêne; les principaux appartements des maisons des grands propriétaires et des fabricants sont également parquetés de chêne : dans les campagnes et les maisons d'artisans dans les villes, les planchers supérieurs sont soutenus par des traverses; les autres sont plafonnés et sous poutre. Les escaliers sont en bois de chêne, garnis d'une rampe en fer ou en bois plus ou moins élégante et sont coupés par un palier. Les caves sont voûtées en ellipse, et ont ordinairement deux mètres sous clef. Il en est de plus élevées, dans la plupart desquelles on y pratique des loges pour les vins de diverses qualités et de différents âges. Les

76. *Mémoire statistique*, p.219.

cuisines et souvent les pièces du rez de chaussée sont pavées en carreaux de pierre polis, les cours en pierre de taille et en grès dans les maisons à équipage. Les façades, pignons et murs de refend sont en briques ou en moellons; les portes, croisées et corniches en pierre de taille; les croisées exposées au midi sont garnies de persiennes, et les cadres des fenêtres sont en petit bois dans les maisons opulentes, et en plomb dans celles qui sont occupées par les artisans et les ouvriers.

Les papiers peints ont fait disparaître les tapisseries en laine et en toile peinte; et la forme des meubles de tout genre s'est singulièrement perfectionnée depuis 1790. Les maisons opulentes les tirent de Paris et de Bruxelles : il y a peut-être à Liège, à Verviers, etc, plus de luxe dans le mobilier que de recherche dans la construction extérieure des habitations, et l'on compte plusieurs de ces maisons où la décoration intérieure et la richesse des meubles ne le cèdent en rien aux belles maisons de la capitale [Paris].

### 3. Types de logements, régimes alimentaires et strates ouvrières

*Le Mémoire statistique du département de l'Ourthe, élaboré vers 1806-1813, est contemporain d'une économie encore foncièrement agricole, même si la proto-industrialisation commence à disperser petites entreprises et ateliers à domicile, surtout dans les campagnes entre Vesdre et Meuse. A chaque région « naturelle » correspond un habitat bien typé. Un demi-siècle plus tard, l'industrialisation a fait de tels progrès qu'elle marque désormais de son empreinte les villages qui entourent Liège, Verviers et Huy. Désormais c'est le salaire, bien plus que les ressources du crû, qui détermine le régime alimentaire et surtout le logement, cadre de la vie quotidienne et qui en conditionne le déroulement<sup>77</sup>.*

Les ouvriers chargés d'une famille nombreuse, mais dont les enfants ne sont pas encore parvenus à cet âge où ils peuvent apporter leur quote-part à la communauté, quel que soit le salaire de ces ouvriers; ceux qui, par paresse, par incurie, ou par défaut d'intelligence ou par un état valétudinaire, n'acquièrent que peu d'aptitude, ou manquent d'activité dans la profession qu'ils exercent; ceux qui, malgré toute l'intelligence, toute l'activité, et la meilleure volonté

77. Par exception, nous incorporons parmi nos témoins un enquêteur car, à l'instar des *Topographies médicales*, il s'en tient à des méthodes strictement descriptives : C. WASSEIGE, *Enquête sur la condition des classes ouvrières*, t. III, Bruxelles, 1848, p. 85-86, 92-93. – Les résultats restent très en deça de ceux que procurent une analyse quantitative comme celle de L. DE SAINT-MOULIN, *La construction et la propriété des maisons, expressions des structures sociales. Seraing depuis le début du XIXe siècle*, Crédit Communal, Bruxelles, 1969, 306+LXXVI p.+album de photos.

possible, dépensent leurs forces et exposent leur vie dans l'exercice d'une profession peu lucrative et souvent meurtrière, sans en retirer qu'un salaire ingrat et insuffisant; ceux enfin qui s'adonnent à une profession sujette au chômage par les plus légères commotions; tous ces ouvriers vivent de pain noir ou de pain bis, de pommes de terre le plus souvent grillées, et de café.

Ceux qui ne se trouvent pas tout à fait dans ces conditions désavantageuses, qui ont une femme bonne ménagère, ou qui sont célibataires, peuvent y ajouter quelquefois de la viande de porc, un pot-au-feu au repas du soir, un peu de bière et des liqueurs spiritueuses.

Les maîtres-ouvriers des fabriques, des exploitations minières ou des établissements métallurgiques; les bons ouvriers de ces derniers établissements mangent du pain de froment bluté, de la viande de porc et de boucherie, des légumes bien assaisonnés, boivent de la bière, des liqueurs spiritueuses, et même quelquefois du vin.

Les habitations suivent la même progression : aux premiers, une cave, une mansarde, une chambre mal éclairée, de quelques pieds carrés dans une rue étroite et populeuse ou dans une gorge humide, servant à toute une famille, aux malades comme à ceux qui sont en santé, à la femme, au mari, aux enfants des deux sexes et même aux animaux domestiques. Ceux-ci partagent la couche de la famille, qui consiste le plus souvent en une litière de paille, qu'on ne renouvelle que lorsqu'elle est convertie en fumier.

Aux seconds des chambres plus grandes, mieux éclairées, moins humides, une paillasse meilleure, mais toujours encombrement et situation malsaine.

Aux troisièmes enfin, l'aristocratie de la classe ouvrière, habitations plus vastes dans des rues plus larges, moins peuplées, moins sombres; chambres meublées d'une manière confortable, si on les compare à celles des autres, quelquefois même une maison entière où règne un certain air de propreté, et au rez-de-chaussée de laquelle la femme, la sœur, ou la fille de l'ouvrier font le métier de revendeuses et augmentent ainsi le revenu de la famille, en exploitant souvent celui des ouvriers misérables qui sont sous sa dépendance.

Les habitations des ouvriers de la province sont en général mal ordonnées, mal construites, et insuffisantes. Dans les campagnes, c'est sur les terrains les plus humides, les plus bas; dans les villes, c'est dans les rues les plus étroites, les plus tortueuses, qu'on élève les constructions qui doivent donner asile à la classe ouvrière, parce que les terrains, dont le prix est le moins élevé, sont les plus favorables aux spéculations de cette nature.

Ces constructions se font sans surveillance aucune. L'entrepreneur tire le meilleur parti possible du terrain, calcule l'ouverture de ses portes et fenêtres sur de vieilles portes, de vieilles croisées qu'il possède, sans s'enquérir si elles suffisent à l'aéragé des appartements.

Dans les campagnes les étages sont bas pour empêcher l'enlèvement, par les coups de vent, d'une partie des toitures faites généralement en chaume. Les croisées sont rares et étroites, par crainte du froid. On ne les ouvre presque jamais; on préfère vivre dans l'humidité et la moisissure.

Dans les villes, on donne aux habitations des ouvriers une largeur proportionnée au terrain; on regagne sur la hauteur ce qu'il y a d'insuffisant en superficie. L'élévation des bâtiments est en disproportion avec la largeur des rues. Cette élévation ne sert pas à donner aux étages une hauteur qui compense leur étroitesse, mais à les multiplier pour retirer de l'entreprise un plus fort intérêt.

De toutes les communes rurales de la province, de toutes les villes, à l'exception de la ville de Liège, il n'en est pas qui aient prescrit des mesures réglementaires concernant les bâtisses. Tout y est abandonné à l'arbitraire.

#### 4. Le décor intérieur

*Autant il nous est familier quand il s'agit de nobles ou de bourgeois nantis, autant nous restons sur notre faim, du moins dans le pays de Liège, lorsque nous voulons imaginer le décor familial aux paysans, aux artisans, aux boutiquiers. Une fois écartées quelques fades bergeries et de trop conventionnelles scènes de cabaret, reste l'apport du peintre Léonard Defrance.*

*Sans doute le mobilier, la vaisselle, les outils sont-ils conservés dans une foule de musées locaux, mais ils y sont accumulés avec une telle profusion que l'on y éprouve souvent l'impression d'être devant un étalage de brocanteur, plutôt que dans une cuisine ardennaise ou une auberge spadoise. Les répertoires dressés par devant notaire, bien datés et exactement localisés inspirent davantage confiance<sup>78</sup>.*

*L'interprétation des inventaires après décès, même lorsqu'ils sont suivis d'une vente aux enchères, soulève de redoutables problèmes critiques. Les gens les plus pauvres ne laissent rien et il se peut qu'il n'y ait pas de mobilier chez eux, ce que déclarent du moins les procès-verbaux de saisies pour dettes. Chez les riches, des dizaines de pages inventorient mobilier, tentures et vaisselle, habits, linge et coupons de tissus, provisions et boissons, marchan-*

78. Mme M. Defrêcheux nous en a communiqué un grand nombre, parmi lesquels il a fallu opérer un choix. Nous tenons à lui exprimer notre vive reconnaissance. - P. SERVAIS, *Ustensiles de cuisine dans les campagnes du Pays de Herve aux XVIIe et XVIIIe siècles*, dans *IDEM, Inventaires après décès et ventes de meubles [...]*, Louvain-la-Neuve, 1988, p.333-346. - Opinion plus réticente de Cl. BRUNEEL, *L'inventaire après décès, un cliché sans retouche ? L'exemple du Brabant au XVIIIe siècle*, dans Fr. DAELEMANS (éd.), *Sources pour l'histoire de la culture matérielle [...]*, Bruxelles, 1988, p.93-122.

*dises, dettes actives et passives et, au fur et à mesure que l'on avance vers la fin du XVIIIe siècle, livres, images ou peintures, rarissimes instruments de musique. Ici on n'a retenu que des personnages modestes, logés dans des rues populaires. Le minuscule héritage (31 fl. 16, soit une trentaine de salaires quotidiens d'un ouvrier qualifié) de Gérard Le Voyave n'enrichit pas sa veuve puisque la vente suffit juste à couvrir les frais du notaire et de l'estimeur ! La succession de la veuve Darimont est du même ordre. Erasme Mulkeman avait obtenu en 1695, du Conseil Privé, un brevet pour la construction d'une pompe de son invention. Elle ne doit pas l'avoir enrichi, à en juger par le contenu des trois chambres qu'il occupe. Nulle part on n'est parvenu à dépasser le strict minimum en ce qui concerne la literie, le mobilier, la batterie de cuisine, peu ou pas de linge de corps, d'outillage, d'objets décoratifs.*

#### A. Un héritage réduit à néant<sup>79</sup>

Répertoire des meubles et effets que Margarine Defays, veuve de feu Gérard Le Voyave dit que feu son mari luy a laissé après sa morte dans la maison inhabitée localement [= à titre de locataire] par Marguerite Le Voyave sur Avroy paroisse Sainte Veronne, fait ce jourd'huy le douzième aoust 1736, en présence du Sieur Arnold Joseph Nagant et du Sieur Erasme-Joseph Adam témoins au prémit requis.

##### [Linge et literie] :

Premier un lict et un oreillier,  
une couverte verte,  
cinq chemises,  
cinq cravattes,  
deux serviettes,  
trois draps de main,  
trois paires de linceul,  
une paire de bas,

##### [Mobilier] :

un coffre,  
une table,

quatre chaises de bois,

##### [Ustensiles de cuisine] :

un sany [= une boîte à sel],  
une boîte de cuivre à mettre du tabac rapé,  
une paille à rotir,  
une cafetière de fer blanc,  
une canne et quelques vieilles bouteilles.

79. A.E.L., *Officialité, Successions*, 1714-1740.

Et là même comparut laditte Margaritte Defays laquelle par serment en mains de moy le notaire sousigné et desdits témoins susrepris s'at expurgé [= *lavé du soupçon*] de n'avoir asporté [= *enlevé*] ny fait asporter par soy ou d'autres directement ni indirectement ny de s'en avoir défait par dole, fraude ou malice, aucuns meubles ou effects, appartenants à son defunct marit. La même comparut aussy la demoiselle Margueritte Voyave fille de la prédite Margueritte Defays laquelle, sur serment là mesme preté, s'at expurgé comme dessus. Ce fait et passé en la maison de cette dernière, y présents les témoins susrepris lesquels avec les comparantes ont signer et marquer [= *marqué d'une croix*] l'originelle de cette.

Et moy Antoine Joseph Remy, nottaire de la vénérable cour épiscopale [= *l'Official*] de Liege, in fidem [*subscripsi*]

Vendition [*ici, vente aux enchères*] des meubles et effets de feu Gérard Le Voyave, délaissés et acceptés sous le bénéfice de la loy par Margaritte Defays veuve dudit feu Gérard Le Voyave, estimé par le Sr Destordeur estimateur sermenté de Son Altesse Sérénissime, faite dans la maison de ce dernier sieze soub la paroisse Sainte-Catherine en Liège, ce 13e jour du mois d'aoust 1736 aux deux heures après midy et davantage.

[*dans la marge, à gauche, le nom de l'acquéreur; à droite, la somme payée en florins et patars (ou sous). Il y a 20 patars dans un florin et celui-ci est alors le salaire moyen quotidien d'un ouvrier qualifié*]

Revelin	Sept bouteilles d'osier un sany et une cafetière de fer blanc, une vieille paire de bas	8 patars
Haene	cinque crawattes	1 fl. – 7 pat.
Beaufort, veufve	cinque chemises	3 fl. – 9 pat.
Haene	trois draps de main et deux serviettes	1 fl.
Adam	une paire de linceuil	2 fl. – 17 pat.
Geradon	deux paires de linceuil	2 fl. – 17 pat.
Revelin	un sac et poile à rotir de fer blanc	5 pat.
Adam	une couverte verte	3 fl. – 2 pat.
Margaritte	un lit et un oreillier	10 fl.
Destordeur	une petite table	1 fl. – 9 pat.
	un coffre et une canne	3 fl. – 2
Adam	quatre chaises	2 fl.

Le tout quoy a esté vendu et estimé le jour, mois, an et heure que dessus en présence de beaucoup de personnes.

Ce que j'atteste, Antoine Joseph Remy notaire de la Vénérable cour épiscopale de Liège, in fidem [*subscripsi*]

*Les deux actes ci-dessus sont précédés d'une note de frais, en latin, signée par le sentencier delle Creyr. Elle comporte 8 postes dont les deux plus importants sont les frais d'inventaire (11 fl. 17 patars) et les honoraires du notaire (9 fl.). Les frais du crieur public (12 patars) et du voiturier (1 fl.) sont minimes mais le total de 31 fl. 16 patars équivaut exactement au produit de la vente. Deux ratures modifiant les sommes qui lui sont dues, donnent à penser que le notaire a fait en sorte d'obtenir une exacte péréquation. Le sentencier en conclut : « Et sic nihil restat » au profit des héritiers qui ont dû racheter et payer comptant le lit du défunt.*

## B. Le mobilier d'une veuve<sup>80</sup>

Vendition publique des meubles retrouvés dans la maison mortuaire de feu Beatrix Darimont, sieze sur la paroisse Ste Foid lez Liège, faite à la [*demande*] du Sr Procureur Colinet curateur de l'hérédité jacente de la dite vefve, le 15 du mois de janvier 1714, devant ladite maison mortuaire, par le Sieur Destordeur estimateur sérimenté.

[*Dans la marge de gauche : les noms des acquéreurs. Dans celle de droite, les sommes payées*]

Marie Joseph Billette	Premièrement, un jusse [= <i>cruche</i> ] de cuivre	2 fl. – 6 pat.
Marie Joseph Billette	Item une autre jusse de cuivre	2 fl. – 8 pat.
Prion Darimont	Item une autre jusse de cuivre	5 fl. – 5 pat.
Marie Joseph Billette	Une gofflette [= <i>écuelle</i> ] d'étain	1 fl. – 16 pat.
Marie Joseph Billette	2 plats d'étain	2 fl. – 18 pat.
	un armoir	1 fl. – 12 pat.
Marie Joseph Billette	une couverte verte	2 fl. – 2 pat.
idem	un vieu lict, un traversin	
	un oreiller	2 fl.
	un chaudron de fer	
	2 sièges de bois et un petit fer de feu	10 pat.
[Nico]las Billette	un banc	6 pat.
Destrodeur	une juppe noire	2 fl. – 5 pat.
Billette	un vieu matelat	1 fl. – 1 pat.
Catherine Depont	un coffre	1 fl. – 6 pat.
		31 fl. – 15 pat.

80. A.E.L., Notaire Charles Frérart, 15 janvier 1714.

### C. Le mobilier d'un artisan<sup>81</sup>

Répertoire de meuble fait par moy le sousigné notaire, de Erasme Mulkeman extants en la maison appartenante au Sieur Procureur Collinet, située derrier la Magdeleine à Liège le 19e maye 1710, environ les six heures après midy.

Dans la cuisinne :

Premier un lict vieux, avec une vieille couverte et un mattelat de toile bleue et blanche.

Une petite forme de lict, une table de bois au milieu de laquelle il y a une haille [= ardoise ?] avec son pied fait en croix de bois. Un fer de feu assez beau. Des tenailles. Une banse d'enfant [= berceau. Les 4 mots ont été biffés]. Un pot de porcelaine. Une marmite de fer. Cinqs sièges de bois. Un petit coffre et un petit armoire de bois. Une petite poille de fer. Une chaîne de cramaz [cré-maillère]. Une petite poille de cuivre. Un petit chaudron à laver ses mains. Une anse de pot et une lamponette [= lampe à huile] de fer.

Dans la boutique [à la fois boutique et atelier] :

Un vieux paillasse et une petite table.

Dans la chambre en haut :

Une petite table de campagne de bois et un vieux petit fer de feux avec plusieurs autres petites minutez [= objets hétéroclites, sans valeur]

Surquoy etc. fait, passé et réperorisé dans la dite maisons les an, mois et jours que dessus, en présence de Nicolas Danbolen. (signé) Erasme Mulkeman

N. Dabolen

Et moy P. François Ogier, notaire public et apostolique, in fidem subscripsi.

### 5. Qui se ressemblent, s'assemblent

Le curé F.L.D. Ruremonde a compté ses paroissiens le 13 juin 1740, à l'occasion d'une disette et en prévision d'un rationnement de vivres<sup>82</sup>. Par pauvres, il entend « ceux qui reçoivent les pains qu'on donne en aumône », c'est-à-dire ceux qui sont secourus par la paroisse. Il n'a pas réparti par rues 16 maisons vides et 30 quartiers à louer; il regroupe aussi sous la rubrique d'une rue les « trous » (impasses) qui y débouchent. Ses totaux ne diffèrent guère des nôtres<sup>83</sup>, mais nous les avons reproduits tels quels, puisqu'ils

81. A.E.L., Notaire P.F. Ogier, 19 mai 1710.

82. E. HELIN, *Le recensement et la disette de 1740*, dans *Ann. d'Hist. Liégeoise*, t.VI, Liège, 1959, p.441-447.

83. E. HELIN, *La population des paroisses liégeoises [...]*, Liège, 1959, p. 237-245.

émanent d'un « témoin du peuple ». On s'est borné ici à altérer la séquence originale des rues, afin de ranger celles-ci dans l'ordre croissant de la proportion des pauvres. Ils sont en minorité dans l'artère commerçante qu'est la Chaussée des prés et en bordure du fleuve, dans les rues réservées aux tanneurs. Plus on s'écarte vers les bras de la Meuse et plus on se perd dans les ruelles et « trous » perpendiculaires, plus la misère se concentre<sup>84</sup>.

### A. Aisance et indigence dans la paroisse Saint-Pholien à Liège, en 1740

Rues	Maisons	Ménages	Habitants	Pauvres	
				n	%
Large	19	24	99	2	2
Tanneurue	85	93	418	24	5
Place Saint-Pholien et devant le cimetièrre	22	32	107	16	14
Chaussée des prés	54	69	298	49	16
Pêcheurue	48	89	327	95	29
des Moulins	9	14	66	22	33
des Ecoliers	71	108	411	157	38
Entre deux murs derrière S.-Pholien	20	35	147	70	47
du Grand Henry	39	89	305	266	72
Gravioule	28	42	144	106	73
Saucy	23	60	253	204	80
de Gaene	36	98	377	303	80
Nassarue	30	58	219	204	93
[Vides]	52	109	374	356	95
[Vides]	16				
[Ensemble]	536	920	3545	1874	51

### B. Les habitants de l'impasse Chamossé en Outre-Meuse<sup>85</sup>

[Après la 5ème maison de Nassarue] il y a un petit cuc de sacre appelé Chamossé [en wallon, tchamossi = moisi].

84. Une analyse statistique des rôles fiscaux de 1689 à 1791, a permis d'obtenir des taux de concentration des insolubles dans la plupart des paroisses; N. HAESSENNE, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle*, Paris, 1981, p.184-211.

85. D'après le rôle de la capitation de 1762 dans la paroisse Saint-Pholien; A.E.L., *Etats*, 89, f° 236.

1re maison, à main droite : Mathieu E., sa femme et un enfant âgé de 15 mois. Il est ouvrier cloux-tier.

2e maison, sur la chambre en haut à main droite : Baudouin B., mendiant de profession, avec sa fille.

dans la chambre à main gauche : Remacle C., peigneur de laine avec sa femme; sa fille âgée de 16 ans, travaillant aux dentelles.

3e maison : Ida M.

sur la 1re chambre : P., faisant des figures de plâtre, sa femme et 4 enfants, le plus âgé a 7 ans

sur la 2e chambre : Mathias H., sa femme et 6 enfants dont la plus âgée a 14 ans, peigneur à la laine.

En retournant après la Nassarue.

1re maison : Marguerite Th. et une mendiante qui reste avec elle.

en haut : Paul P., ouvrier de masson, sa femme, un enfant âgé de 15 mois.

2e maison : Jean-Joseph D, peigneur de laine et 2 enfants dont le plus âgé a 14 ans.

3e maison : Guillaume W., ouvrier cloux-tier, sa femme et 2 enfants dont le plus âgé a 3 ans.

sur la chambre en haut : Jean P., ouvrier de masson, sa femme et 3 enfants, dont le plus âgé de 4 ans, sa mère et 2 orphelines.

4e maison : François M., portefaït, et sa femme verdurière.

*En 1740, 95 % des habitants de Nassarue et de ses culs-de-sac reçoivent l'assistance de la paroisse. A part deux mendiants, aucun des 44 habitants de l'impasse n'est explicitement mentionné comme pauvre. Mais ceux qui ont un métier sont des manuels et certains (cloutiers, peigneurs en laine, dentellières) sont d'ordinaire mal payés. D'autre part, le plan cadastral de 1827 attribue de minuscules dimensions (moins de 50 m<sup>2</sup>) aux 7 maisonnettes de Chamossé, ce qui est d'ailleurs la norme dans les autres impasses liégeoises.*

*Les comptages du curé de Saint-Pholien montrent combien la moyenne (51 % de paroissiens qui sont assistés) est peu représentative : dans certaines artères commerçantes, les pauvres sont en minorité (moins d'un cinquième des habitants); ailleurs, ils sont nettement majoritaires (plus des deux-tiers).*

*Dans ses grandes lignes, cette répartition est analogue à celle de la Cité intra muros et des faubourgs. L'habitat aristocratique s'est concentré dans et autour des 8 « immunités » (territoires privilégiés, en principe réservés aux chanoines), peu étendues et souvent isolées, sauf au pied du Publémont (environs de Saint-Lambert et du Mont-Saint-Martin). Quant aux pauvres, ils*

*sont partout : minoritaires dans les petites paroisses riches du centre et de l'île; nombreux dans les quartiers riverains de la Meuse et à proximité des houillères faubouriennes; majoritaires dans les culs-de-sac en Hors-Château et en Outre-Meuse. Une ségrégation donc, mais ancienne, c'est-à-dire entrée dans les mœurs, fragmentée, nuancée. Pas encore de fracture manifeste entre deux mondes, celui des beaux quartiers et celui des bouges infects. Au XIXe siècle, les topographies sociales de chaque rue, de chaque quartier et surtout de l'agglomération entière seront altérées par l'industrialisation et les grands travaux qu'elle induit<sup>86</sup>.*

86. E. HELIN, *Le paysage urbain de Liège [...]*, Liège, 1962, p.14, 73-74, 103-104. – Idem, *A la recherche d'une mesure des inégalités de fortune : l'apport des rôles fiscaux liégeois*, dans *L'impôt dans le cadre de la ville et de l'Etat*, Crédit Communal, Bruxelles, 1966, p.143-167. – Métamorphoses d'un quartier populaire : D. DONNAY, *Outremeuse, 1830-1985*, dans *Visages urbains de Liège*, catalogue d'exposition, Crédit Communal, Liège, 1985, p.101-123.

### Troisième partie

## VERS UNE CIVILISATION DU TRAVAIL

Le travail est au cœur de la civilisation. C'est par le travail que l'homme se crée et se réalise. Le travail est la source de la richesse et de la prospérité. Le travail est la base de la justice et de l'équité. Le travail est le fondement de la démocratie et de la liberté. Le travail est le moteur de la civilisation.

Le travail est une obligation. Le travail est un devoir. Le travail est une responsabilité. Le travail est une dignité. Le travail est une fierté. Le travail est une gloire. Le travail est une honneur. Le travail est une noblesse. Le travail est une grandeur. Le travail est une splendeur. Le travail est une gloire.

Le travail est la pierre angulaire de la civilisation. Le travail est la colonne vertébrale de la civilisation. Le travail est la base de la civilisation. Le travail est le socle de la civilisation. Le travail est le pilier de la civilisation. Le travail est le support de la civilisation. Le travail est le fondement de la civilisation. Le travail est le socle de la civilisation. Le travail est la base de la civilisation. Le travail est le socle de la civilisation. Le travail est le pilier de la civilisation. Le travail est le support de la civilisation. Le travail est le fondement de la civilisation.

Le travail est la source de la vie. Le travail est la source de la prospérité. Le travail est la source de la justice. Le travail est la source de la liberté. Le travail est la source de la civilisation. Le travail est la source de la grandeur. Le travail est la source de la gloire. Le travail est la source de l'honneur. Le travail est la source de la noblesse. Le travail est la source de la grandeur. Le travail est la source de la splendeur. Le travail est la source de la gloire.

*Dans la région liégeoise, l'économie traditionnelle est bouleversée par ce qu'il faut bien continuer à appeler la Révolution Industrielle, avec les majuscules que méritent les grands moments historiques. On aura deviné notre réticence. Il faudrait la justifier en détail, ce qui ici n'est guère l'endroit.*

*La Révolution Industrielle est adéquate pour désigner les métamorphoses soudaines que déclenchent des innovations techniques. Dans le secteur textile, ce sont les « assortiments de mécaniques anglaises » que met au point et répand W. Cockerill à Verviers à partir de 1798; dans le secteur sidérurgique, surviennent la machine à vapeur comme nouvelle source d'énergie, le coke comme nouveau combustible, le rail comme nouveau moyen de transport. Ici aussi, les Anglais ont été à la fois inventeurs, initiateurs et organisateurs. Le conglomérat des usines de John Cockerill à Seraing devient le prototype et l'exemple de la puissance que requiert l'industrie lourde.*

*Pourtant, à l'encontre de ce schéma, les objections ne manquent pas. Sans même discuter des précédents (l'imprimerie, la pompe à feu de Newcomen) et des préparatifs (la proto-industrialisation), on peut s'interroger sur une Révolution (au singulier) qui n'en finit pas de déclencher des réactions en chaîne qui, à leur tour, sont autant de révolutions (moteur à explosion, informatique)<sup>87</sup>.*

*Pour s'en tenir à la région liégeoise, bornons-nous à noter que d'autres secteurs industriels – l'agro-alimentaire, l'armement, le bâtiment – n'ont pas connu de révolution avant la fin du XIXe siècle. Dans d'autres encore – les mines, la verrerie – les progrès ont été mitigés. C'est d'un point de vue essentiellement social, celui de la condition des travailleurs, que les retombées de la Révolution Industrielle doivent être le plus attentivement nuancées. Aussi irons-nous du plus traditionnel (chap.IX) au plus révolutionnaire (chap.XI). Entre les deux, un exposé un peu moins schématique sera consacré aux charbonnages (chap.X), secteur-clef dans l'économie liégeoise, monde à part où coexistent les survivances de la proximité entre cadres et ouvriers et les griefs annonciateurs de la lutte des classes, le tout dans une familiarité permanente avec les pires dangers.*

---

87. Lire les conclusions de E.A. Wrigley, D. Cannadine, M. Berg et M. Gutmann, replacées dans un contexte liégeois, par E. HELIN, *La révolution industrielle : les mots ont-ils précédé les réalités ?*, dans *L'idée de révolution*, Fontenay/Saint-Cloud, 1991, p.135-149.

## IX ENVIRONNEMENTS TRADITIONNELS

*Est-ce parce qu'il n'y a quasiment plus de fermiers et que les machines agricoles ont remplacé les valets de ferme ? Parce que le travail des enfants est interdit ? Parce que les femmes veulent être salariées ? Toujours est-il que les économistes ont perdu de vue que les secteurs primaire (agriculture, élevage, forêts) et tertiaire (commerce, transports, services) requéraient une main-d'œuvre abondante. Quant aux historiens, ils se trouvent démunis parce que domestiques, femmes et enfants n'étant pratiquement pas rémunérés en argent, on n'a guère de traces relatives à leurs conditions de travail.*

### 1. Aux champs et à la ferme. Le travail des domestiques<sup>88</sup>

L'an 1678, du mois de janvier le vingtième jour, pardevant moy, puble [public] notaire sousigné, et en présence des tesmoins embas dénommés, personnellement constituée damoiselle Marie-Françoise Borlé, relicte [=veuve] de feu le Sr François Bauwin, d'une parte, et Nicolas Botty et Marie Libotte, son espeuze, d'aulture parte. La mesme, la dicte Dame première comparante a louwé et prins à son service, come sensuyt, aux clauses et conditions suyvantes, lu dit Nicolas Botty et Marie, son espeuze, seconds comparants, lu dit Nicolas pour maistre varlet et sa femme pour servante maistresse et gouvernante de la cense de Tombeu scituée à Nandren [en Condroz], Driane, leurs fille, pour garder les vaches, leurs fils, pour garder les porcques, pour un terme et stuyt [bail] de deux ans commençant au mars prochain et finissant au dit mois, les deux ans révolus et expirés, et ce parmy [moyennant] par la dicte damoiselle payant annuellement aux dits seconds comparants pour leurs gages, centz florins brabant, scavoir chasque an révolu. Serat en oultre la ditte damoiselle première comparante obligée de leurs fournir tous les ans, pour la nourriture de chascun d'iceulx et aultres serviteurs et servantes qui pouront estre au service en la ditte cense, une quarte [7,68 litres] de segle par sapmaine, et par an, ludit stuyt durant, huyct stiers [30,7 litres] de wassend [seigle], quattres muyds [245,7 litres] de spelte [épeautre], un demy muyd d'avoine pour faire

88. Protocole du notaire Th. Pauwea. Reg. de 1677-1678, f° 168, édité par J. YERNAUX, *Contrats de travail liégeois au XVIIe siècle*, Bruxelles, 1941, p. 128-129. — Ces actes, peu fréquents au XVIIe siècle, se raréfient au XVIIIe. Ceux qui concernent les ouvriers agricoles sont exceptionnels.

les bollies, ung stier de poix, deux stiers de sel, huictz pots [1,28 litres] d'huile, deux livres [467 gr.] de chandelles de fosse [houillère] pour veiller aux bestes; item, deux pesées de savon. Item, debverat donner chasque an une porcque gras. Et pouront les dits seconds comparants achapter, chasque an du dit terme un porcque, au printemps, pour laisser courir avec ceux de la ditte damoiselle. Et les dits seconds comparants seront obligés les mettre sur le bois à leurs fraix, à l'exemption enthière de la ditte damoiselle, pour en disposer comme elle voudrat. Item, leur fournira tout le houblon nécessaire pour leur bière pendant lu dit terme. Et quand à la houille pour leurs chauffaige, leurs permettrat la ditte damoiselle d'en aller chercher au rivage [débarcadère] come leur sera ordonné, voire le chariage des dittes houilles aux fraix d'iceulx seconds comparants. La femme du dit second comparant aurat la tierce de la chanvre que la damoiselle fournirat pour servir dans l'ahener [couvrir un semis ?], come aussy fournirat la ditte damoiselle toutes les semences et plantes pour le jardin. Voire et entendu que si les dits enfants ou l'ung d'eulx se rendisse capable pour estre petit varlet ou petite servante, quand alors conviendrat faire ung aultre marché. Et quand aux bestes, scavoit deux vaches que le dit second comparant at, les mette à la ditte damoiselle présente acceptante à louwaige, parmy payant par icelle damoiselle sept florins brabant par an pour chacune. Item, une amaille [jeune vache] et ung veaux, lesquels seront extimés à leurs entrée pour les laisser trois ans auffin, iceulx expirés, partager come de coutume, sans estre la ditte damoiselle, arrivant la morte aux dittes bestes, obligées à aucune choese. Et come le dit Nicolas at deux chevaux à soy et qu'il y a entre eulx une jument pleine, si elle at ung poultrain, au bout des deux ans, le dit poultrain serat extimé et, suyvant l'extime, partagé entre les dittes parties. Voire que ludit Nicolas se debverat au plus tost faire quicte de son vieulx cheval. Et ce soubz les mesmes conditions et clauses qu'au regard des dittes vaches touchant la morte qui leurs surviendrait [...]

*Contrat à la fois complexe et énigmatique. Il met en présence non pas une fermière (elle porte les titres honorifiques de Dame ou Damoiselle), mais une propriétaire. Le fait qu'elle est veuve explique sans doute qu'elle ait recours à la procédure exceptionnelle d'un acte écrit, synallagmatique, passé devant notaire, pour mieux asseoir son autorité. En Condroz, l'élevage a plus d'importance qu'en Hesbaye : de là, la minutie des clauses relatives au bétail qui appartient tant à la propriétaire qu'aux domestiques; de là, aussi, l'allusion à la coutume, qui protège les deux parties et s'inspire peut-être du métayage. Les gages sont exactement fixés, mais dérisoires : 100 florins par an et pour 4 travailleurs ! Au siècle suivant, période de stabilité monétaire, c'est moins que ce que reçoivent des domestiques pour leurs étrennes. Tout ce qui a trait à la nourriture est, par contre, exactement spécifié et mesuré. En raison des fluctuations qui affectent les récoltes, le payement en nature et l'échange de services sont avantageux au salarié. En revanche, on ne sait rien*

*de l'étendue des terres, de la nature des cultures, de la longueur des prestations. Tout se passe comme si le temps n'était pas de l'argent.*

## 2. Un métier d'enfant : briquetier

### A. Le rapport officiel<sup>89</sup>

*La cuisson des briques ne se fait qu'à la bonne saison et c'est une spécialité des environs de Vottem et du faubourg Sainte-Walburge, au Nord de Liège. Les ouvriers se rendent par bandes de quelques familles – hommes, femmes et enfants – sur les grands chantiers de construction en Belgique et à l'étranger, surtout dans la Prusse rhénane, alors (vers 1840) en pleine expansion industrielle. Voici en quels termes en parle un membre de la Commission médicale :*

Les briquetiers, dans notre province, exercent en général une autre profession pendant l'hiver. Ce sont des houilleurs, des cloutiers, ou d'autres ouvriers dont le salaire est insuffisant, qui, à l'approche du printemps, se recrutent, s'associent pour aller en pays étranger et surtout dans les provinces rhénanes, en Hollande ou en France, exercer leur industrie, dans l'espoir de faire quelques économies pour passer la mauvaise saison.

Ces malheureux sont fréquemment déçus dans leur espoir. Une saison pluvieuse, une fournée de briques mal réussie, les rendent plus misérables qu'auparavant. S'ils réalisent quelques économies, ce n'est trop souvent qu'aux dépens de leur santé et à l'aide de privations de toute espèce.

Le travail commence à trois heures du matin pour les adultes, à quatre heures pour les enfants et les adolescents, et se continue, presque sans relâche, jusqu'à neuf à dix heures du soir. Les briquetiers prennent à peine le temps de se sustenter, de réparer leurs forces par un repas grossier et insuffisant. Un hangar en paille, à travers lequel passent le vent et la pluie, leur sert en même temps de salle à manger, de chambre à coucher et d'hôpital.

Le chef, auquel on donne le nom de *livrehaïe*, règne en despote. Les ouvriers ont pris envers lui, avant la saison, un engagement que l'honneur ou l'impossibilité leur interdit de rompre. Il n'est pas de mauvais traitements qu'ils n'aient à subir de sa part. La mère qui, par nécessité, lui a confié sa fille, n'est pas certaine de la voir rentrer pure sous le toit paternel<sup>90</sup>.

89. C. WASSEIGE, *Enquête sur la condition des classes ouvrières et le travail des enfants*, t. III, Bruxelles, 1848, p. 64 – 65.

90. "Il faut que le mal que nous signalons soit bien profond, pour que le gouvernement prussien ait cru devoir publier l'avis suivant : "En 1845, un ouvrier tuilier de la province de Liège, fut condamné, en Prusse, aux travaux forcés à perpétuité, et sa femme à deux années d'emprisonnement, pour avoir exercé, sur une jeune fille de Liège, qui travaillait avec eux, des mauvais traitements, à la suite desquels elle avait succombé" (note de C. Wasseige).

Les ouvriers mineurs, les cloutiers, les fabricants de fourchettes, etc., qui abandonnent, en été, leurs professions pour se faire briquetiers, voient souvent diminuer leurs ressources et leur santé s'altérer. Combien de ces malheureux rentrent chez eux, après la campagne, aussi pauvres et plus faibles qu'avant leur départ, mendiant pendant le voyage et se traînant à peine à cause des fièvres intermittentes qu'ils ont été contracter à l'étranger.

Les chefs ou *livrehaïes* font, quand la saison est bonne, assez de bénéfiques, tandis que les ouvriers n'économisent tout au plus que le prix du loyer d'une mauvaise chambre qu'ils ont remplacée gratuitement, en été, par un méchant hangar. Les ouvriers mineurs, devenus briquetiers pendant l'été, respirent, à la vérité, l'air pur des champs et sont soumis, du matin au soir, à l'action de la lumière qui leur manque dans les exploitations charbonnières, mais les fatigues excessives et la prolongation d'un travail peu lucratif détruisent l'effet que ce changement de profession pouvait avantageusement produire. Ils rentrent épuisés, plus faibles, maigres et hâlés par le soleil, trop heureux quand ils retrouvent du travail dans les exploitations qu'ils ont abandonnées.

## B. Le regard d'un gamin<sup>91</sup>

*Un demi-siècle plus tard, la condition des ouvriers briquetiers n'a guère changé : mais alors que l'Enquête publiée en 1848 dénonce les abus, le récit mis dans la bouche d'un petit garçon fait comprendre comment est perçu le travail des enfants.*

*Dans un roman qui se passe à Vottem, vers 1900, Aimé Quernol donne la parole au petit Colas Pirète, qui regarde travailler les enfants qui font des briques sous la férule d'un vieux chef de bande :*

Y a deux hommes, avec leur pantalon remonté jusque tout au dessus, qui marchent dans l'argile, comme pour faire des hochets [*boulets faits d'un mélange de menu charbon pétri avec de la terre glaise*] et un autre qui ne fait qu'apporter des seaux d'eau et rejeter de la nouvelle terre. Puis, quand la makoïe [*la boue*] est prête, il y a une femme qui la charge sur une grande table avec un truvê [*truelle*]. Et c'est Nicolas, un vieux avec une pointue barbe blanche, qui remplit les formes. Mais, c'est la rapidité qu'il va, qui est curieuse. Il prend une câkée [*pelletée*] dans chaque main et clap ! la forme est remplie

91. A. QUERNOL, *Toussaint de chez Dadite*, Bruxelles, 1937, p. 77-80. L'auteur est le fils d'un médecin de Vottem, village où il passa son enfance au temps où Gaspard Marnette y passa sa vieillesse. Rien qu'en puisant dans ses romans, on composerait une anthologie qui serait un témoignage sur le peuple de la banlieue. Il écrit dans le français si savoureux que l'on parlait encore à Liège il y a un demi-siècle, un langage bourré de mots wallons, qui épouse la cadence rebondissante des récits où tout se tient. – Lire J. LEGROS-BERTRAND, *L'œuvre d'Aimé Quernol*, dans *La Vie Wallonne*, t. XXIV, n° 252, Liège, 1950, p. 263-286, et A. CURVERS, *Hommage à la mémoire de Léon Marique (Aimé Quernol)*, *Ibidem*, p. 259-262.

des deux côtés en même temps. Un coup de latte pour râcler le trop, et le gamin se sauve avec la forme, en courant, pour l'aller retourner par terre au bout de la ligne. Puis, il revient, toujours en courant et en nettoyant sa forme avec un vieux couteau qui pend à son côté. Et en passant près d'un tas de sable, il l'enfonce dedans, la secoue, puis la vide – ça, c'est pour pas que le mortier colle dedans – et il vient la présenter à la table. Ils sont deux gamins et deux filles qui font ça et qui ne sont pas plus grands que moi. Ils ne font que courir sans jamais dire un mot, ni lever les yeux. Et pourtant Nicolas crie et jure tout le temps, en français, qu'on ne va pas assez vite. [...] Y avait un gamin qui avait sans doute mal mis son sable et il lui a flanqué un pètarde [*une raclée*] qu'on l'a entendu pèter bien loin. Mais le gamin n'a rien dit, ni pleuré, ni rien. Il est retourné remettre du sable et s'a revenu mettre derrière les autres.

*Le petit Colas n'en revient pas de voir des enfants de son âge, de huit à dix ans, travailler aussi durement. Je ne sais au diable pas comment ils résistent. Pourtant ces enfants là ont l'air moindres [*malingres*]. Ils ont tous des crapes [*croûtes*] sur leurs jambes. Les garçons sont tout nus, rien qu'avec un petit pantalon, si tellement plaqué de terre qu'on ne voit plus en quoi qu'il est et on leur voit toutes leurs côtes. Les filles n'ont qu'une petite courte robe avec un rouge pantalon qui passe. Elles ont leurs petits blancs cheveux qui leur tombent tout le temps dans la figure, que je me demande comment elles voyent pour marcher. C'est vrai qu'elles n'ont pas le temps de les relier, car, Nicolas crierait dessus qu'elles sont à rien faire. Et elles courent en les relevant de temps en temps d'un drôle de petit coup de tête et en retirant leur nez qui coule [*en reniflant*].*

*Colas s'approche de la cambuse où les briquetiers passent la nuit. Comme chaises : des briques. Comme table : des briques. Comme sitoûfe [*poêle*] : encore des briques, ou du moins, il y avait un petit feu entre quatre briques pour faire cuire de l'eau. Et comme lit : une riguilite [*une rangée*] de briques pour marquer les places. Il n'y avait d'ailleurs pas de couverture, qu'un peu de paille. Il est vrai qu'il ne fait pas froid quand c'est la saison des briques. Malgré que maintenant, pourtant, les nuits sont déjà fraîches. Mais sans doute qu'ils mettent un paletot sur eux.*

## 3. L'apprentissage des artisans

### A. Barbier et joueur de viole<sup>92</sup>

L'an XVI cent quarante quatre, du mois de may le cinquième jour, pardevant moy, notaire et tesmoins embas dénommés, personnellement cons-

92. Conservé dans le protocole du notaire Jean Prion, édité par J. YERNAUX, *Contrats de travail [...]*, Bruxelles, 1941, p. 99. – Ed. par P. CONRADT, *Documents d'archives relatifs à Liège [...]*, Liège, 1992, V, 2, c.

titué Catharinne, relicte [veuve] de feu Henry le Rosseau, moderne espeuse à Jean Closon, laquel promet faire le subscript ratifier par son moderne marit, d'une, et honorable homme Lowys Thorette, barbier et joueur de viole, d'autre parte. Lamesme la ditte Catharinne at lowé auprès dudit Thorette Léonard le Rosseau, son fils, pour travailler au barbage et jouer du violon l'espace de cinq ans à commencer à la date de ceste pour finir les cinq ans révolus au mesme jour. Ludit Thorette ne serat obligé les deux premières années rien donner au dit Léonard, et les trois dernières années, ludit Thorette le debverat nourrir et loger moyennant que la mère luy donne et faict suyvre un lict aorné [pourvu de sa literie]. Et quand ludit Léonard scaurat jouer au contentement dedit Lowy, son maistre, et qu'il yrat jouer en la place de son maistre, ludit Thorette luy debverat laisser la tierce de gaigne promérité [le tiers du salaire gagné] par ledit Léonard, liquel, bien qu'il se venast à marier pendant les cinq ans susdits, debverat nientmoins suyvre les dits cinq ans. Le tout entendu à la bonne foy. [...] Ce at esté faict en la maison dudit Thorette, sieze soub la paroiche St.Séverin [à Liège], présents illecque [là] Thomas de Bellevaux et Eloy Renotte, tesmoins requis et appellés. Le cinquième juing 1644, Jean Closon at ratiffié le contenu du présent act, fait par sa femme, en présence de Lowy Garnir et Gérard Goffin, tesmoins requis et appellés.

### B. Dentellière<sup>93</sup>

L'an mille six cent quarante cinq, du mois de septembre le dix huitième jour, pardevant moy, puble [public] notaire sousigné, et en présence des tesmoins embas dénommés, personnellement constitués le Sr Gabriel Mathyse, maistre pintre, et Elisabeth Fraickin, son espeuze, d'une parte, et damoiselle Jehenne Savary, jeune fille orpheline, d'autre parte. Lamesme nous at esté remonstré et exposé comment lesdits premiers comparants ont louwé à la ditte seconde comparante, présente, acceptante, leurs fille, nommée Jenneckenne pour travailler aux dentelles le cours et espace de deux ans et demy, à commencer au jour St. Mathieu [21 septembre] prochainement venant et à finir ausdits jours, les dits deux ans et demy révolus et expirés, et ce soub les clauses, conditions et réserves suyvantes. Scavoir que laditte seconde comparante serat tenue et obligée de nourrir laditte Jenneckenne et la loger icelluy temps, comme il appartient, et l'enseigner et l'apprendre à faire dentelles et passements de tout son pouvoir. Et luy debverat donner un voile de teste, une paire de souliers et une paire de chausses. Et ludit Sr Gabriel serat tenu et obligé de son costé fournir à la ditte seconde comparante deux pintures,

voire en livrant, par la ditte seconde comparante, les toilles et mellures [moulures, encadrements] propres, scavoir la première peinture d'une Nostre Dame, de trois pieds de haulteur ou environ, et encor une aultre représentant Nostre Seigneur au jardin d'Olive, de la mesme haulteur que l'aultre. Obligéant [hypothéquant] par les dittes parties, pour assurance du prémis, unne envers l'aultre, tous et quelconcques leurs biens. Ce at esté fait en Liège, en la maison de l'inhabitation dudit Sr Gabriel, scituée soubz la paroiche de Saint-Martin-en-Isle, présents illecque en la cuisinne, Lambert Beeckman et damoiselle Margaritte Giloustes.(s) Gabriel Mahtis. Marque [signe dessiné par un(e) analphabète] de Jehenne Savary.

*Comme la plupart des contrats d'apprentissage, les deux précédents sont onéreux pour le futur artisan : longueur d'une sujétion qui vous astreint même en cas de mariage, obligation de travailler pour le patron et de loger chez lui, minceur des rémunérations dont on peut se demander si elles compensent même les prestations imposées aux parents. Aucune mention de la durée quotidienne du travail, ni d'un salaire en argent. Tout semble affaire de coutume et de fournitures en nature. Sous ce rapport, l'obligation faite au père de la dentellière de peindre deux toiles, est significative.*

*Plus significatif encore, parce que plus général, le fait que l'apprentissage des métiers les plus répandus – houilleur, cloutier, armurier – échappe au carcan corporatif. Il se fait sur le tas. A partir de la seconde moitié du XIXe siècle, il est l'objet de nombreuses enquêtes officielles auxquelles, dans le présent essai, nous préférons les témoignages directs, c'est-à-dire sans grille d'interprétation préalable<sup>94</sup>.*

### 4. Partir au loin

*Pour comprendre à quel point les contrats de travail et, de façon plus ordinaire, le sort des ouvriers manuels est contraignant, il faut les comparer à la lettre que Mathieu de Geer écrit en 1627 à ses amis et connaissances afin de les engager à le rejoindre en Suède : hauts salaires, vie bon marché, pas d'impôts ni de chômage puisque moulins et usines, par dizaines, sont à construire. Mieux vaut s'embarquer tout de suite, se munir d'outils et d'arquebuses, ne pas s'encombrer des vieillards. Bref, la vie rude des pionniers. Ce ne fut pas un mirage : les Wallons ont fait l'apprentissage sidérurgique des Suédois<sup>95</sup>.*

94. Brillante synthèse, obtenue à la suite d'une confrontation critique de sources multiples, par Cl. GAIER, *Quatre siècles d'armurerie liégeoise*, éd. E. Wahle, 1976, p.62-87, 117-158 (structure, technique et machinisme, organisation du travail, question ouvrière)

95. Publié et commenté par F. PIROTTE, *Les Wallons en Suède [...]*, dans *Bull. de la Soc. Rl. Le Vieux Liège*, n° 150, Liège, 1965, p.495-496.

93. A.E.L., Protocole du notaire Pauwea, Reg. 1645, f° 218, édité par J. YERNAUX, *op.cit.*, p.100-101.

Nicolas de Nivarlet mon bon amy Salut et bien vous soit esperant de votre bonne santé tant de vous que de votre femme. Ce qui mesmeute [m'engage] a vous escrire ce present mot de lettre est pour vous laisser scavoir que je vouldrois que vous fussiez aupres de moy vous votre femme et toute votre famille, car il y a icy [à Leufsta, en Suède] des bons gagnaiges a faire pour vous à charpenter principalement mesme pour faire des moulins a la farine, et estans faictz les conduiriez, et avons icy beaucoup de soÿries [scieries] a l'eave mais ne vont que le mitant du temps l'annee [à cause du gel]. Que sy vous esstiez icy auriez de l'ouvraige a plein bras pour tous temps et hÿver et esté, partant sy avez envie me venir trouver icy en Swede vous vouldrois haster tant qu'en vous est possible voires sÿ avez envie de gagner de l'argent. On vous defroyera tout de loing du chemin qu'il ne vous cousterat pas ung pattar [sou] et aurez icij de fort bon gaignaige.

Sommes icy en paix et ne payons nÿ taille nÿ screee [crenée, impôt personnel]. Ne scay ce que on ferat cÿ apres, les estrangers ont toujours esté francqs. Pour le vivre on y vit encor raisonnablement bon marché, la thonne de bon soille [seigle] 4 d [daller ?] de Swede de trent-deux pt [pattar, sou] la piece, la thonne de gros orge 3 d. la thonne de braz [orge pour le brassin] 3 d, la thonne de froment 5 d et la thonne est de grandeur d'une thonne de harents, un beau bœuf de 4 a 8 ans 10 d, ung mouton 1 d, ung veau demÿ daller, cocq de bruÿr 4 pt, cocq limoche [faisani] 6 pt, ung lievre 8 pt et ainsy de toute chose, une gelinot ou corette [poule d'eau] 2 pt.

Il n'y a point de harcquebuze en ce paÿs icy comme vers nous, ce sont harcquebuzes a fisicque [pierre à fusil]. Sy on en pouvoit apporter une, l'une ou l'autre, seroit icy bien venue. Quand vous venez, apportez une large hache pour quarer [équarrir] et une bisawe [besaiguë] et ung fer copresse [fer à planer ?] et ung fer a soyer planche et recommanderez a Laurent de Vervÿ à Liege qu'il en veuille encor envoyer cÿ apres. Nous n'avons rien tant affaire que cela. Sy avions ung icy ferions faire des aultres apres. Pour des heppes tapresses [haches combinant un tranchant et un marteau ?] on en fait icy des fort belles. Nous avons icy fleur d'acier.

Taschez par tout moÿen de vous avancer affin d'estre a bon temps icy. Nous noz accorderons bien par ensemble estant icy. Parlez a Niset le charpentier qui estoit sur les bois de Jenesse [ ?] avecq vous. Je le mande aussy qu'il ayt a venir luy et son frere. J'aÿe bien dix forges a raffineries a dresser, des fourneaux jusques a-b [ ?] et deux moulins et 2 soirÿes et aussy des platineries [tôleries], maintenant les halles pour mettre les charbons dedans. Vouldrois avoir Jean Pasqueÿ avecq vous et son frere Urban, car je ne peut faire sans charlier [charron]. Une douzaine de charpentiers me seroyent bien necessaires, mais principalement 2 ou 3 m[ai]tres pour diriger l'ouvraige. Me fault aussÿ 2 charliers sil y at moÿen. Sy pouvez amener avecq vous jusques

a six couples de bons faudeurs [charbonniers] et des taitteurs [bûcherons pour les taillis] a l'advenant pour les suyvre vous me feriez grand plaisir.

Adressez vous aupres de mon frere le chanoine Geer a St Denÿs a Liege vous donnerat toute adresse ou doncq aupres de Lorent Vervÿ, aurez toute adresse de eulx jusques en hollande et en hollande où l'on vous aurat adressez, ils vous embarqueront pour venir incontinent aupres de moy. Je n'aye mis que 15 jours a venir de Liege icy. Hastez vous je vous en prie affin d'estre icy avec les premiers batteaux. Sÿ ce n'est avecq les premiers batteaux que ce soit avec les seconds.

Toute sorte d'ouvrier peuvent bien icy venir comme charrons pour mener harnaz [attelages] de beufz et de chevaux, fauldeurs, arolleurs [aide du charbonnier] et taitteurs, y at icy tres bien a gagner, seront tous mis en œuvre quant il en y auroit jusques a cent. On les defroyerat tous et leur donnerat on de l'ouvraige estans icy. Vieilles gens ne duisent [conviennent] point icy, jeunes fort robustes hommes y sont mieulx necessaires.

Partant faictes voz affaires a l'apres, aultres choses ne scay que mander sinon a Sr Dieu vous rescommande que de mal vous garde.

## 5. Marchandes en plein air

*La longue relation que Philippe de Hurges consacre à son bref séjour à Liège déroute et fascine à la fois. Le voyageur reproche aux Liégeois leur sans-gêne, leur ivrognerie, leur mauvaise foi et, en même temps, on le devine séduit par leur familiarité et l'animation de la ville. Le petit commerce y est pour beaucoup. Les femmes y règnent tant dans les boutiques que dans la rue*<sup>96</sup>.

Sortant d'icelle [la cathédrale] en la place qui est entre elle et la cour, on est estrangement importuné par un tas de femmes qui y tiennent boutique (comme on tient marché de toutes choses en ce lieu<sup>97</sup>, aussi bien les dimanches et ès festes qu'ès autres jours), d'acheter des fruits estrangers, tels que grenades, citrons, limons, oranges, marons et semblables qui s'y voient en abondance : plus de boire du brandwin [alcool], de l'eau de canelle, de vie, d'anys, de régalis, dont elles ont des bouteilles toutes pleines; et sur toutes, la presse est grande pour l'eau de Spa, dont on veoid mille flacons en mesme

96. Extrait de H. MICHELANT, *Voyage de Philippe de Hurges à Liège et à Maestrect en 1615*, Liège, 1879, pp. 88-89. – A propos de la littérature de voyages en général et de Ph. de Hurges en particulier, comme du caractère des Liégeoises, cfr E. HELIN, *Le regard d'autrui [...] dans La Wallonie, le Pays et les Hommes*, t.I, éd. H. HASQUIN, Bruxelles, 1975, p.452, 458, 467-468.

97. Il s'agit d'une étroite place publique, le Vieux Marché, jouissant d'un statut privilégié qui l'exemptait des règlements corporatifs.

temps; et qui n'en veut boire, ne doit sortir par cet endroit de la grande église, pour ce que l'importunité des femmes qui la vendent, est telle que, ou il faut en boire, ou il faut les battre pour s'en dépestrer; et arrivant le second, il y a péril d'être battu, pource que les Liégeois faisant comme les pourceaux, soit à tord ou à droit, courent promptement au secours de l'un l'autre; ce que n'arrivant, on n'eschappera sans recevoir mille beaux petits épithètes semblables à ceux des harangères de Paris. Or, me voiant embarqué si avant, je beuz par curiosité de ceste eau de Spa, dont je ne me trouvoy pas mal, comme fait monsieur Tesson, mon compagnon de voiage, ains en acquis très bon appétit, et pour deux verres que j'en beuz, comme elle est fort appétitive, je me sentis quitte en peu d'heures d'une chaude pisse<sup>98</sup> et gravelle qui me tourmentoit.

## X

### LA MINE, UN MONDE À PART<sup>99</sup>

*« Si nous sommes des esclaves, condamnés à mourir de faim, qu'on ne retrouve nos cadavres qu'avec l'outil en main ». Ce passage de la complainte des houilleurs racontant la catastrophe de 1812 révèle l'essence d'une culture ouvrière en gestation. Travailler signifie plus que gagner son pain quotidien, c'est une valeur, la seule peut-être, à l'aune de laquelle se mesure la position d'un individu dans la hiérarchie sociale.*

*En effet, la promotion sociale était hors d'atteinte pour une majorité d'ouvriers et de journaliers car, pour s'élever sur l'échelle sociale, il fallait être instruit. Puisque les études, les postes de maîtrise n'étaient pas à la portée du plus grand nombre, les pauvres firent du labeur la base de leur système de valeurs. L'habileté au travail, l'endurance, devenaient le mode d'évaluation de l'individu au sein de la communauté. A l'opposé d'autres valeurs, telles que l'instruction ou l'argent, le critère du travail assure à chacun des chances égales au départ. Chacun peut, par son travail, acquérir l'estime de son entourage. A la mine comme à l'usine, des gestes de l'un dépend la sécurité des autres. Chacun se sent responsable de la vie de ses compagnons. Le travail bien fait autorise la fierté, confère aux plus démunis une respectabilité, un sentiment de l'honneur qui n'est donc plus l'apanage de la noblesse.*

*Durant la révolution industrielle, tradition et modernité s'interpénètrent pour engendrer une culture ouvrière propre au siècle de la vapeur. Au registre de la tradition, s'inscrivent l'esprit de corps, le sentiment de la communauté, forgés par le coude-à-coude au fond de la mine. Pourtant, à l'orée du XIXe siècle industriel, ces réalités sont encore méconnues. Même le directeur de charbonnage s'enhardit rarement à descendre au fond du puits. La curiosité d'un Nisard ou d'un Lepeintre est celle des explorateurs. Ils scrutent les mystères du monde souterrain, comme d'autres s'enchantent de l'exotisme des Iroquois. Leurs récits s'adressent aux gens ordinaires qui frémissent par images interposées à la découverte de ces gueules noires. Nisard se veut rassurant : les mineurs sont de bons sauvages. « Tous noirs, les mains et le visage charbonné [...], avec des yeux brillants », s'exprimant en un patois incompréhensible. Comme les Indiens du Nouveau Monde, les mineurs*

98. Avant de signifier la blennorragie, la chaude-pisse désignait aussi n'importe quelle irritation des voies urinaires.

99. L'indispensable ouvrage de référence est celui de Cl. GAIER, *Huit siècles de houillerie Liégeoise. Histoire des hommes et du charbon à Liège*, Ed. du Perron, Liège, 1988, 262 p.

*témoignent d'une forme de sagesse que confère un contact mystérieux avec la Nature dans sa nudité minérale. Tout l'imaginaire bourgeois de la ville délétère opposée au travail rédempteur trouve ici à s'exprimer.*

*Or, cette race étrange, « ce qu'on appelle le peuple », est un peuple de nains noirâtres dont la santé est menacée par les dangers souterrains et qui jour après jour risquent leur vie pour simplement survivre. A la description de ce monde plus ou moins exotique, le martyrologe de la mine oppose la réalité implacable des accidents et des catastrophes. Souvent plusieurs membres d'une même famille y trouvent la mort; pour les veuves et les orphelins, pour les vieux parents, c'est la misère. Fatalité ? Dure réalité d'un monde révolu ? Certes, mais aussi à chaque pas, manifestation d'une communauté solidaire.*

*L'entr'aide est absolument nécessaire en raison des fréquents accidents de travail qui mobilisent une réserve de main-d'œuvre indispensable aux opérations de sauvetage. Une telle défense, en renforçant l'intégration interne de la collectivité, donne la certitude qu'en cas de coup dur on pouvait compter sur l'aide des proches.*

*Un groupe qui prend peu à peu conscience de lui-même, un univers où se forge lentement une conscience de classe. En 1812, on peut entendre : « Quand je pense à la destinée d'un misérable houilleur qui travaille toute la journée pour chauffer les messieurs... ». Modernité dans ce cri, modernité aussi dans cette étonnante capacité à s'adapter aux techniques nouvelles, à la vie en chantier, au maniement des machines.*

## 1. Exploration du monde souterrain

### A. La descente aux enfers

*D. Nisard (1806-1888), au moment où il visitait la Belgique (vers 1834 ?) n'était pas encore académicien ni connu pour ses talents de critique littéraire, mais il écrivait avec la vivacité d'un reporter qui s'adresse aux lecteurs du fameux Journal des Débats. Les meilleurs passages de ses Souvenirs de voyage<sup>100</sup> concernent son entrevue avec John Cockerill (voir ci-après, p. 137) et sa visite à la houillère de la Nouvelle Espérance. Il y est accueilli à bras ouverts par le tout-puissant directeur, aussi fier de montrer sa machine à vapeur que de piquer la curiosité d'un homme de lettres parisien.*

Le moment vint de descendre dans le trou. Nous fîmes notre toilette de houilleurs. Nous ôtâmes tous nos vêtements, de dessus et de dessous, et nous primes le costume spécial : pantalon et veste de sarrau bleu, serrés par une

ceinture en cuir; un chapeau à larges bords, lourd et dur, pour recevoir impunément la pluie et les débris.

Au lieu de la torche d'Enée et d'Ulysse descendant aux enfers, on me donna deux petites chandelles allumées, plantées dans une masse de terre glaise. Tantôt on tient ces chandelles à la main, tantôt, au moyen de la terre glaise, on les fixe sur son chapeau. Cela est pittoresque : des houilleurs ainsi *illuminés* sont la parodie assez burlesque des bons génies de l'Opéra, avec ces flammes bleues de trois-six, qui scintillent sur leur tête. Ainsi affublés, nous bûmes quelques verres de vin de Bordeaux; c'est le préalable de toute affaire en Belgique, petite ou grande. Je mis dans ma poche du papier et un crayon, pour prendre des notes au besoin, ou, disions-nous en plaisantant, pour bâcler un petit bout de testament, si nous étions surpris par un courant ou par un coup de feu. Un coup de feu, c'est quand le gaz s'allume, éclate comme la foudre et fait tomber la voûte sur les travailleurs; accident assez commun, même depuis la lampe Davy<sup>101</sup>. Ils appellent ce feu le *feu grisou*. Je ne fus pas peu flatté en me regardant dans le miroir. J'avais l'air d'un homme utile : c'était un progrès sur mon air habituel d'homme de lettres. Une promenade sur le rivage de Baie [Baïès, port près du cap de Misène, villégiature depuis l'Antiquité], aux cascades de Tivoli, à Caprée [Capri], ne m'aurait pas trouvé plus empressé ni plus ardent que cette descente aux enfers des temps modernes; mes hôtes m'en félicitaient. On ne croyait pas, dans le pays de Liège, qu'il y eût un auteur de Paris qui daignât voir quelque chose par ses yeux, et qui risquât de se mouiller le dos et les pieds pour ne pas écrire des impertinences sur des ouï-dire.

Je sautai dans le panier et me barbouillai les mains de houille détrempée, pour me mettre dans la couleur locale. En allant voir les travailleurs au fond de leurs catacombes, je ne voulais pas, par des molleses de mauvais goût et par une curiosité qui eût craint de se salir, soit leur donner une pauvre idée de ma personne, soit leur faire faire une comparaison douloureuse entre les rigueurs de leur vie et les aises apparentes de la mienne.

Quand le panier fut plein, un coup de sonnette avertit le mécanicien de lâcher la machine. Nous commençâmes à descendre. Nos chandelles éclairaient de leur pâle lumière ce trou noir, suintant, humide, dont les parois sont tantôt de roc taillé à vif, tantôt de lave mêlée de terre, tantôt de couches de houille de trois pieds [1 pied = 0,292 m] environ d'épaisseur.

On commence par exploiter la concession à sa plus grande profondeur, et on réserve les couches supérieures pour la fin de l'exploitation, quand cette fin

101. Lampe de sécurité, introduite à Liège vers 1815. Les efforts du Corps des Mines et la résistance passive des ouvriers sont expliquées par N. CAULIER-MATHY, *La modernisation des charbonnages liégeois [...] Techniques d'exploitation*, Les Belles Lettres, Paris, 1971, p.195-198.

100. Tome II, Bruxelles, 1835, p.165-187, 192-197. – Réédition à Paris, en 1869.

arrive. Dans le cas fort rare d'une inondation, ou dans celui plus rare encore d'une destruction des travaux par le feu, on évacuerait les galeries inondées et on remonterait dans les galeries supérieures : cela sauverait une partie de l'établissement. J'avais avec moi deux des actionnaires de l'exploitation, lesquels me montraient, avec un plaisir d'actionnaires touchant des dividendes, toutes ces richesses laissées en chemin qu'on pourrait retrouver quelque jour à volonté, quand les couches inférieures seraient épuisées. Je voyais en effet briller, à travers le suintement des eaux, le noir argenté de la houille.

La descente est douce et d'une rapidité toujours égale. On met environ dix minutes à descendre comme à monter. Arrivés à une profondeur d'environ deux cents pieds, on me fit remarquer un travail immense dont la solidité est la garantie de l'établissement. Par son usage, on comprendra son importance et sa grandeur. A cette profondeur du sol, et dans une hauteur d'environ cent cinquante pieds, on avait rencontré, en creusant les puits, des eaux courantes qui jaillissaient de chaque éboulement, et inondaient les travaux. Il s'agissait de détourner ces eaux et de les faire changer de route. On éleva donc une digue en bois [*cuvelage*], haute de cent cinquante pieds, revêtue de fortes lames de fer; cette digue, formée de poutres qui se superposent l'une sur l'autre, embrasse tous les travaux, le triple trou, les trous d'extraction et le trou d'épuisement. Pressé entre deux lits de roc vif, l'ouvrage tout entier semble n'être qu'une grande muraille de granit poli au marteau; les sutures des lames de fer s'y remarquent à peine. Les eaux amoncelées viennent gronder incessamment contre la digue; mais ne pouvant ni avancer, ni reculer, ni plonger dans la terre, à cause du lit de rocs, elles montent, arrivent au sommet de l'ouvrage, et là elles trouvent où se dégorger. Elles vont se verser à une demi-lieue de là, dans la [*Meuse*]. J'admire ce travail énorme. Les travaux antiques étonnent moins quand on a vu ceux de l'industrie moderne.

Tout en descendant, nous entendions à côté de nous, dans le trou d'épuisement, derrière une grossière cloison en planches, qui règne dans toute la longueur, le lugubre murmure d'aspiration que fait la pompe, et le fracas de l'eau qui monte dans les canaux et qui se dégorge dans les réservoirs. On croirait que c'est un courant d'eau qui s'est fait jour et qui se rue dans les puits.

Au trois quarts du trou, je passai la tête hors du panier, et je regardai en bas : une lumière faible brillait et un murmure de voix montait jusqu'à nous. Peu à peu, la lumière augmenta et le bruit avec elle. Nous approchions du fond. Je regardais avec une curiosité qui redoublait. C'étaient d'abord des chandelles qui cheminaient, puis, à mesure que nous approchions, des hommes tout noirs qui nous regardaient venir. Le panier se posa doucement sur des débris de houille, et nous fûmes reçus en sortant par quatre ou cinq ouvriers, tous noirs, les mains et le visage charbonnés, les guenilles mouillées et détrempées d'eau

noirâtre, avec des yeux brillants; et comme ils parlaient dans leur patois wallon, on pouvait les prendre pour les portiers de cet enfer. C'étaient tout simplement des chargeurs. Trois sortes d'ouvriers sont employés à l'exploitation intérieure; les uns extraient la houille, d'autres la charrient du lieu de l'extraction à l'entrée du trou, à travers les longues galeries souterraines; les troisièmes la chargent dans les paniers et la renvoient au jour.

Nous avons pour guide le maître ouvrier, celui qui conduit les hommes et qui dirige les travaux. Cet homme fait ce métier depuis tantôt quarante ans. Il a commencé par extraire la houille; puis, par son intelligence, son activité, son dévouement, il est devenu chef et conducteur des travaux. C'est un homme gros et court, avec une figure épaisse, mais forte, ouverte, intelligente; les traits et le teint bilieux de Napoléon à cinquante ans, grossi et épaissi par l'âge et par l'ennui de Sainte-Hélène. Ce n'est pas un portrait de fantaisie que je fais là. Notre maître ouvrier ressemble si bien à Napoléon, que le directeur de la houillère lui a donné le surnom de Bonaparte. De génie, il a tout celui qu'il faut ici. Vigilant, actif, ami de l'ouvrier, il est arrivé à ce développement extraordinaire de l'intelligence appliquée exclusivement à un ordre unique de travaux, et à ce sens prompt et sûr qui étonne ceux-là surtout qui, toute leur vie, ont glissé sur toutes choses. Il est un grand homme dans son trou, un Napoléon pour les deux cents soldats de la petite armée souterraine qu'il défend sans cesse contre toutes les chances de dangers résultant des cas imprévus et de leurs propres imprudences. Les plus grands dangers viennent souvent de là [...].

## B. Les galeries

C'est avec cet homme si intéressant, pourquoi ne le dirais-je pas ? si rassurant, que nous entrâmes dans les galeries de la houillère, long cloaque où il faut marcher courbé, les pieds dans la boue, où nulle vengeance humaine n'oserait précipiter ses victimes, et où des hommes libres sont obligés de gagner leur vie. Des piliers en bois, placés de chaque côté, soutiennent la voûte, le plus souvent de roc vif, de temps en temps de lave, d'où dégoutte une pluie tiède qui entretient une boue éternelle. Deux ornières reçoivent tout ce qui a assez de pente pour couler. Sur les rebords, à droite et à gauche, sont des rails en fer pour les chariots qui reviennent pleins de houille, du fond des galeries, ou qui y retournent à vide. Ces chariots sont traînés par de petits chevaux que conduit un enfant, pauvres êtres à qui on ne fait voir le jour que cinq ou six fois par an. Nous entendons derrière nous comme un bruit de tonnerre sous ces voûtes sonores : c'est un chariot qui vient. On se range contre les parois de la galerie; alors passent le petit cheval et son guide, dans le crépuscule des chandelles; l'enfant dit à la bête des mots d'encouragement, sourit aux étrangers en laissant voir ses dents blanches, ou siffle, car cette nuit épouvantable ne va pas jusqu'au cœur de l'enfant. Elle n'y met pas de tristesse précoce;

mais elle marque son jeune front d'une pâleur de sépulcre. Le chariot s'enfonce, et le bruit s'éloigne.

Je portais de temps en temps ma chandelle à la voûte, pour voir si je découvrirais quelques unes de ces curiosités antédiluviennes que le grand Cuvier allait chercher dans les entrailles de la terre. Mais les trouvailles de ce genre sont rares. On voit quelquefois, m'a-t-on dit, des empreintes de feuilles d'arbre ou de coquillage sur la face lisse du rocher. Je n'ai rien trouvé en ce genre [...]

### C. L'aération

L'air intérieur, qui entre ici par le puits principal, et qui en sort par un autre puits creusé à quelque distance, après avoir été respiré par tous les êtres plongés dans cet abîme, hommes et bêtes, – cet air qui arrive sans lumière, sans soleil et sans parfum, et qui sort empesté, azote impur, mortel pour l'oiseau qui viendrait se poser sur le bord de la cheminée, d'où il s'échappe en fumée invisible, – cet air est mesuré ici, et distribué comme le pain à l'équipage d'un vaisseau perdu sur des mers inconnues. L'appareil est très-simple : ce sont de doubles portes, lourdes et bien fermantes, qui barrent les galeries latérales, embranchements de la principale galerie, où descend, par le *bure* (puits de mine), toute la masse d'air qui sert à alimenter les travaux. Quand ces portes s'ouvrent, soit pour l'aller, soit pour le retour des chariots, une certaine portion d'air entre à la suite, et va ranimer l'ouvrier qui travaille au fond des galeries sans issue. Quelques minutes seulement suffisent pour absorber cet air. L'ouvrier étoufferait si la porte ne s'ouvrait pas régulièrement pour remplacer celui qui est corrompu par celui qui est respirable. J'ai bien senti cela en entrant dans les galeries : mon poulx battait plus vite; ma tête s'échauffait; nous étions six, en ce moment, pour consommer la part de deux ou trois. On me fit voir comment un homme, qui se serait égaré dans ce labyrinthe de galeries, retrouverait son chemin : il n'aurait qu'à s'arrêter et à porter sa chandelle en avant; du côté où la flamme s'inclinerait serait le fond sans issue du labyrinthe; du côté opposé serait la sortie.

Arrivés au milieu de la galerie principale, nous fûmes enveloppés tout à coup d'une chaude et forte vapeur d'écurie. Nous approchions en effet de l'écurie des chevaux employés à l'exploitation. Ils sont au nombre de six, travaillant le même nombre d'heures que les hommes, six heures, et se reposant six heures. Pendant que trois d'entre eux traînent les chariots, les trois autres viennent se coucher jusqu'à ce que l'heure arrive où ils doivent rendre leur litière chaude à leurs compagnons de travail. L'écurie est propre et bien tenue; les murs sont en planches, le plafond est soutenu par des poutres. Ces petits chevaux sont gras, luisants, bien nourris, comme des gens dont la condition est parfaite, et qui ne se souviennent ni de mieux ni d'autre chose [...]

### D. Précautions et imprudences

Il me restait à voir les ouvriers occupés au travail de l'extraction. C'est là la fin d'une excursion de ce genre, et c'en est le moment le plus triste. Nous nous dirigeâmes vers une de ces galeries d'embranchement, où s'introduit, par des portes avarées, un peu de cet air que nous avons eu là haut en si grande abondance. Jusque-là nous n'avions été éclairés que par nos petites chandelles aux chandeliers de terre glaise; mais avant d'entrer dans la galerie des travailleurs, notre maître ouvrier nous les fit quitter pour des lampes Davy. Ce n'est pas qu'il y ait le moindre danger, nous dit-il; la houillère n'est pas grasse, et renferme peu de gaz; mais trop de précaution ne nuit jamais.

Un ouvrier qui nous suivait, et que je n'avais pas vu, espèce de fantôme qui venait derrière notre ombre, nous prit silencieusement nos chandelles des mains, et nous donna des petites lampes Davy. On ouvrit la porte qui se referma lourdement, après avoir laissé entrer ce qu'il nous fallait d'air pour respirer pendant cinq minutes.

Nous nous enfonçâmes dans la nouvelle galerie. Une forte odeur de gaz et une grande chaleur nous prirent à la gorge. Quoique plein de foi dans la lampe Davy, je n'étais pas sans un certain trouble en pensant que c'était ce que nous sentions qui donne la mort et qui fait éclater la terre à ces profondeurs immenses, sans que sa surface en soit avertie. Là où le gaz abonde, il vient pétiller contre le réseau bleu de la petite lampe, et fait entendre comme un claquement d'étincelles électriques; c'est là tout. Cette force destructive expire contre ce petit treillage; la flamme s'agite dans sa prison, ou, si la masse de gaz est trop forte, elle s'éteint. Si, par quelque accident, la lumière venait à sortir du treillis, tout cet air méphitique s'enflammerait et bouleverserait tout, hommes et travaux. On a pourtant entendu parler d'explosions dans des houillères où l'on ne travaillait qu'avec des lampes Davy. C'est que l'illustre savant n'a pas pourvu à l'imprudence des hommes, qui est toujours le premier danger et le plus difficile à prévenir. Les malheureux avaient soulevé le petit grillage pour allumer leur pipe à la lampe; de là d'épouvantables malheurs. Ils le savent, ils ont vu mourir leurs frères et leurs amis d'imprudence; eh bien ! l'ouvrier a si peu de résistance contre ses habitudes, et sans doute un besoin si vif de distraction, qu'il lui arrive souvent de s'exposer à la mort la plus affreuse pour un misérable plaisir d'un moment. Dans certaines exploitations, il a fallu cadenasser les lampes pour les mettre dans l'impossibilité de les ouvrir. Ils en murmurent comme d'une tyrannie, parce qu'ils sont fatalistes la plupart, et pensent, ceux-ci que le hasard, ceux-là que saint Léonard disposent de leur vie, et ils ont plus de foi à leur étoile ou à leur saint qu'à la lampe de Davy.

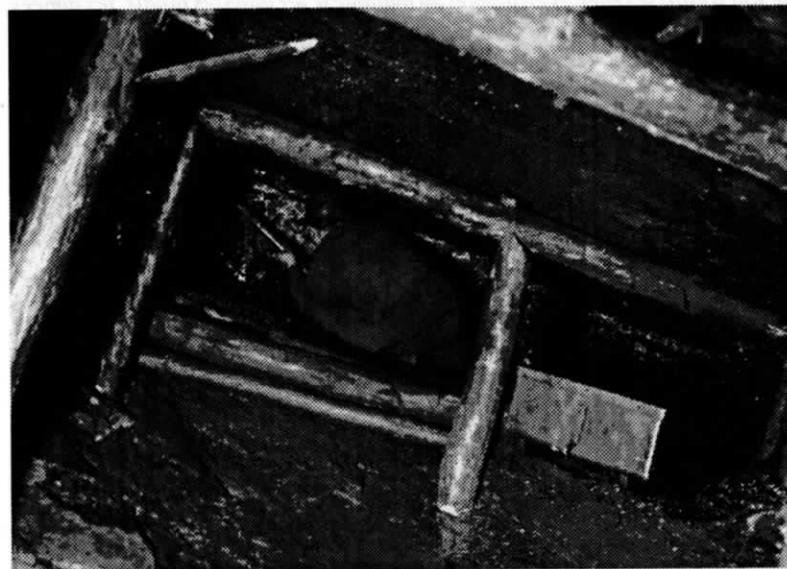
### E. L'abattage

Leur travail a l'air d'un supplice. C'est un tourment que Dante a oublié dans son *Enfer*. Ils sont couchés sur le côté, tout de leur long; d'une main ils tiennent la lampe dont la faible lueur n'éclaire pas à un pied autour d'elle; on ne voit qu'une tête et un bras, remuant et s'agitant dans l'ombre, comme ferait un être enterré tout vif et sortant de son sépulcre; de l'autre, ils enfoncent sous la houille, entre ces blocs et le lit du rocher, une espèce de lame de fer de quelques lignes d'épaisseur, avec laquelle ils enlèvent une couche de poussière noire, espèce de ciment friable, qui lie la pierre au charbon, et qui est d'une nature combustible comme la houille. Quand, après de longs efforts, ils ont séparé le bloc de houille de sa base, ils le dégagent par le haut, et, au moyen de coins, ils l'isolent de son appui supérieur, l'ébranlent et le font tomber. Puis ils le tirent à eux, le poussent à quelques pas pour déblayer la place, et recommencent l'extraction. Ainsi pendant six heures. Nul moyen de frauder le maître; ils sont payés, comme on dit, à la pièce. La pièce c'est un certain nombre de mètres. On marque l'endroit où ils ont commencé, et on mesure, à la fin des six heures, la longueur de l'extraction qu'ils ont faite; le prix est fixé là-dessus; tant de mètres, tant d'argent [...].

Nous étions arrivés au bout des travaux, dans la direction de gauche. Depuis quelques jours on avait entamé une veine nouvelle à côté de l'ancienne, et il y avait des ouvriers occupés dans les deux veines. Quatre ou cinq hommes rampaient dans les deux crevasses, les uns dégagant les blocs, les autres les roulant, tous ruisselant d'une sueur noire; vous auriez dit des êtres grouillant dans les entrailles de la terre; une espèce d'hommes déchus, foudroyés et précipités au centre du monde, rampant comme les crapauds qu'on rencontre quelquefois dans les humides souterrains [...].

Les couches de houille ont généralement trois pieds de hauteur [évaluation optimiste]. C'est dans cet espace que ces malheureux font leur tâche : tout ce qu'ils peuvent, c'est de se lever sur leur séant, après chaque bloc arraché du sol. Quand cette informe ébauche d'une galerie a atteint une certaine longueur, à l'aide de hoyaux, de pioches, et souvent de poudre à canon, on arrache le rocher sur lequel posaient les blocs, et on creuse le sol à une profondeur de deux pieds, pour que la galerie ait au moins cinq pieds de haut; c'est la grandeur des chevaux qui servent à voiturier la houille. Tout homme qui a plus de cinq pieds ne peut marcher que courbé. Ce travail de déblayement fait, on étaye la voûte, et on applique les rails pour les chariots.

Je suffoquais, moitié d'émotion, moitié de chaleur. Nous sortîmes de la galerie, et je me mis à plaindre ces pauvres gens, et, comme il arrive, à les trouver plus malheureux qu'ils ne sont. Le maître ouvrier me calma. « Ils aiment mieux ce travail, me dit-il, que les douze heures de travail du paysan dans son champ. Sitôt leur tâche terminée, leurs six heures remplies, ils en vont



A l'aide de sa *haverèce* (sorte de pic) ,  
le mineur abat des blocs de houille en creusant la veine.

Chapitre X, §1. E.

Photo par G. MARISSIAUX.  
Cliché : Musée de la Vie Wallonne. A.26223.

boire le prix au cabaret. Beaucoup travaillent trois jours de suite comme des forçats à la chaîne; puis, leur paye reçue, ils ne paraissent pas le reste de la semaine. S'ils savaient que vous les plaignez, ils ne vous comprendraient pas, ou ils riraient de vous ».

## 2. Autre son de cloche<sup>102</sup>

*M. Lepeintre, que l'on ne connaît qu'à travers le récit de ses voyages, a séjourné à Liège en septembre 1828, presque en même temps que D. Nisard. Mais alors que celui-ci sait observer et tâche de faire comprendre, Lepeintre colporte les opinions de ses interlocuteurs, s'efforce de se montrer spirituel et de distraire ses lecteurs par une banale intrigue amoureuse. Il se complait aussi à les conforter dans leur bonheur d'être Français par des allusions à la superstition des autres peuples, par le récit des périls qui menacent leur santé. La mauvaise mine des femmes, la saleté des rues, les effets malsains du manque de soleil dans les ruelles étroites et du manque d'air dans les taudis, les fumées néfastes de la houille, tout cela est banal depuis le XVII<sup>e</sup> siècle sous la plume des étrangers qui visitent Liège. Les interlocuteurs de Lepeintre lui font observer que tous ces facteurs délétères se cumulent dans les charbonnages et que les gens du peuple sont de plus en plus nombreux à y travailler leur vie durant. Le mot « dégénérescence » est prononcé. Le danger n'est pas limité à quelques pauvres; il menace tout le monde – on dira bientôt « la race ». La perspective étant ainsi élargie, elle prépare une opinion foncièrement libérale à accepter la réglementation des métiers insalubres.*

En tournant le mont Sainte-Valburge on descend sur le mont St-Martin. Là, M. Rouveroy<sup>103</sup> nous conduit à une houillère : c'est l'une des plus grandes de Liège, car il y a des houillères jusque dans les faubourgs de cette ville. Nous y sommes reçus précisément par le propriétaire, M. Orban<sup>104</sup>, qui s'y trouve comme à point pour nous en faire les honneurs. C'est un des plus recommandables industriels de la province; il a primitivement fait sa fortune avec la

culture de la chicorée à café, sur laquelle il a fait deux millions de bénéfice : il ne lui manque plus que d'être baron; mais c'est à quoi il pensait le moins quand nous l'avons vu.

L'aspect des dehors d'une houillère n'a rien de bien extraordinaire. On nous fit voir deux machines à vapeur, l'une pour l'épuisement de l'eau dans la mine, l'autre pour faire monter la houille. La vue de ces machines est imposante, surtout celle du balancier de la grande roue et du tambour. La machine à épuisement n'est mise en activité que quarante-deux heures par semaine.

Des femmes même sont employées aux travaux; elles brouettent la houille pendant que leurs maris sont ensevelis au fond de la mine, et tout cela pour gagner quarante sous par ménage ! Je ne pouvais pas me défendre de réflexions pénibles quand je voyais ces mères de famille se livrer à un travail si dur et si peu rétribué, pour nourrir des enfants qu'elles élèvent aussi, dit-on, pour la houille. C'est une caste de parias que celle de ces mineurs de charbon de terre !

La curiosité est si puissante chez moi que, sans la compagnie de M. et Mme Rouveroy, j'aurais voulu descendre dans l'intérieur de la houillère, et le jeune Virbach m'y aurait accompagné. M. Orban nous conseilla de ne point tenter cette entreprise à cause des accidents : nous pouvions nous trouver dans la mine précisément au moment d'un éboulement, et il n'y aurait point là un nouveau Goffin pour nous sauver. Lui-même n'y était descendu que par une extrême nécessité, ou par popularité, parce qu'enfin il fallait bien qu'il exposât une fois dans la vie sa personne dans un lieu où tant de ses semblables descendent chaque jour exposer la leur pour l'enrichir.

La houille, continua M. R., a prodigieusement fait dégénérer les Liégeois de la classe ouvrière. Ce qu'on appelle le peuple, la partie laborieuse, à Liège, est nombreux et multiplie beaucoup, tout en vivant fort mal. Les faubourgs de Paris n'offrent rien qui approche de ce qu'on voit ici. Vous y verriez deux ménages, ayant chacun quatre enfants, habiter la même chambre. Comment tout cela vit-il ? on aurait peine à le deviner. C'est un sujet de conjectures; on croit cependant qu'ils se nourrissent de gros pain noir et de mauvais café de chicorée mêlé de quelques gouttes de lait. Les trois quarts des familles ouvrières, à la ville comme à la campagne, envoient leurs enfants dès leur bas âge chercher leur pâture dans les houillères qui sont en grand nombre, vastes cimetières d'hommes vivants. De petits malheureux vont là s'enterrer dès l'âge de sept ans pour gagner leur subsistance; quand ils n'y meurent pas, ils en sortent rabougris : et cela peut-il être autrement, puisqu'ils croissent et ne se développent que dans une atmosphère chargée de gaz délétères ?

L'air est très mauvais à Liège, parce qu'il est rempli presque toute l'année d'une poussière noire impalpable qui s'échappe des houillères, et qui, dans le mauvais temps, remplit les rues étroites d'une encre bourbeuse. Cette ville, dont le pavé, les toits et les maisons sont perpétuellement noirâtres, est remplie

102. M. LEPEINTRE, *Quatre mois dans les Pays Bas [...]*, t. 3, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1830, p. 235-265.

103. F.L.F. Rouveroy (1771-1850), adjoint au maire de Liège en 1808, élu membre de la Régence municipale en 1816, échevin de 1824 à 1830, poète élégiaque et fabuliste à ses heures.

104. Joseph-Michel Orban (1752-1833) aurait mérité d'être le héros d'un roman de Balzac. Ardennais tenace et avisé, il tire parti de toutes les occasions : la chute des assignats, la vente de chicorée au moment où le blocus rend le café introuvable, la spéculation foncière lorsqu'après 1814 la construction redémarre, la mise à feu d'un colossal haut-fourneau au coke lorsque le charbon de bois se raréfie. Ici, il intervient en tant que principal sociétaire des charbonnages de la Plomberie et de Bonne Fin. Lepeintre ne se doute pas que l'on est redevable à Orban de l'usage des machines à vapeur pour l'extraction. Jusqu'alors, elles servaient à l'exhaure et les cuffats (paniers de houille) étaient remontés à la surface soit par des treuils actionnés par des femmes, soit par un hernaz (manège) mu par des chevaux. – N.CAULIER MATHY, *La modernisation des charbonnages [...]*, p.144-151, 252.

de bossus, de rachitiques, de poitrinaires et d'hypocondriaques. Presque tous les habitants ont le teint noir, et vous-même, au bout de quelques mois, vous apercevriez qu'il s'est formé dans vos cheveux une croûte noire que rien ne peut déraciner. Aussi les médecins y sont presque aussi nombreux qu'à Amsterdam, et bien plus riches, parce que le Liégeois est moins cancre<sup>105</sup> que l'habitant de la capitale hollandaise [...].

### 3. La houillère, entreprise familiale

*La Révolution Industrielle n'a rien d'un coup de baguette magique. Même dans un secteur-clé, comme celui des mines, des entreprises archaïques subsistent vaille que vaille jusqu'à la guerre 1914-1918. On devine qu'elles ont commencé modestement : un trou – une « fossette », comme on disait au XVIIIe siècle – dans le fond d'une prairie et, en l'occurrence en bordure du plateau de Hesbaye, à la limite du gisement, là où les veines ne sont ni assez nombreuses, ni assez puissantes pour intéresser les grosses sociétés. En revanche, c'est un travail d'appoint qui s'accommode des fluctuations des prix et des saisons, qui ne requiert qu'une légère immobilisation de capital fixe : hutte en paille et minuscule paire (cour à proximité du puits, où sont disposés les tas de charbon). Les débouchés sont proches et en contrebas, ce qui réduit les frais de transport.*

*Il y a un revers à toute médaille. On a beau être le neveu des patrons, le salaire est dérisoire et, dans la marnière, on n'échappe pas au danger d'éboulement<sup>106</sup>*

En hiver [1843], je fus employé à titre d'aide-maculaire [aide-surveillant des travaux à la surface] à une petite houillère que mes oncles Joseph et Henri exploitaient dans la campagne de Rosart, près de Mons[-lez-Liège], village voisin des Cahottes, de compte à demi avec la famille Gérardon, de Horion-Hozémont, qui était propriétaire d'une concession de mines dans cette campagne.

Cette exploitation consistait simplement en une bure [puits de mine] de 16 à 18 mètres de profondeur, surmontée d'une hutte en paille pour nous abriter. La bure et sa hutte étaient entourées d'une paire de 10 à 12 mètres de côté et surélevée d'un mètre vingt environ au-dessus du sol pour faciliter les charge-ments. L'on extrayait le charbon au moyen d'un treuil à la main enroulé d'un câble que nous faisons mouvoir avec le maculaire et de petits bacs allongés en bois qui pouvaient contenir de 80 à 100 kilogrammes.

105. Défini par LITTRE "homme avare, rapace et haïssable".

106. *Mémoires et souvenirs d'enfance et de jeunesse par A. Lange, officier de police en retraite*, Liège, 1898, pp. 32-33. – L'auteur, né en 1825 à Tournai, fut placé chez sa grand'mère à Horion-Hozémont.

La plus grande partie du charbon était transportée par des chevaux dans de grands sacs étroits et longs appelés « gottches » en patois du pays, qu'on leur glissait doucement sur le dos du haut de la paire, contre laquelle ils étaient rangés, après avoir, au préalable, rempli ces sacs.

C'était curieux de voir ces animaux s'en aller prestement avec leurs gottches, que l'on ne pouvait mieux comparer qu'à de gigantesques boudins de 1 m. 60 à 1 m. 80 de longueur, tout d'une traite jusqu'à Flémalle, à une lieue de là, entre Jemeppe et Chockier, où le produit était destiné à alimenter les fours à chaux. Ce charbon, maigre et crépitant, convenant beaucoup mieux aux usages industriels, que pour les foyers domestiques.

Je gagnais à ce travail, qui commençait avec le jour pour finir à la nuit tombante, neuf patars [sous], représentés par une pièce hollandaise de 26 cènses<sup>107</sup> [...] et j'étais tout fier quand je rapportais onze à douze de ces pièces par quinzaine à la grand'mère.

Je fus employé aussi quelque temps avec l'oncle Jean, à extraire de la marne d'un puits creusé dans le même terrain, à peu de distance du charbonnage. Une partie de cette marne servait à amender les terres et on vendait le reste.

Comme la marne est une terre grasse, dans le genre de l'argile, toute blanche qui se soutient fort bien par elle-même, le puits et ses galeries n'avaient été ni étançonnés ni boisés, mais des pluies étant survenues, ce puits s'effondra un jour que, par un hasard providentiel, je ne saurais le qualifier autrement, nous n'y étions pas allés travailler.

*Dans une société où la pauvreté est le lot de la masse, « il n'y a pas de petits profits » (ci-dessous, chap.XII), même s'ils vous exposent au danger. La démonstration en est faite par un Lorrain, Léopold Genneté, qui accomplit au pays de Liège, vers 1744-1745, une mission d'information (d'espionnage ?) industrielle. Il décrit en détail les gains et les techniques des armuriers, des chimistes et, bien entendu, des mineurs. S'il s'intéresse au premier chef aux « fosses de grand atour » qui rapportent jusqu'à 40 à 80.000 florins par an, il ne néglige pas pour autant les dizaines de « fossettes » éparses autour de Liège<sup>108</sup>.*

Proffit d'une petite fosse à houille, tirée aux bras, où l'on regratte la mauvaise veine appelée Vauval [exploitée à 40 mètres de profondeur environ et épaisse de moins de 40 centimètres]. Cette fossette appartient à un jeune procureur de Liège.

107. 26 cents des Pays-Bas hollando-belges valent un peu plus que 9 sous liégeois et environ 0,55 franc-or, c'est-à-dire l'équivalent de la moitié du salaire quotidien d'un ouvrier agricole.

108. E. HELIN, *Les mémoires du physicien Léopold Genneté [...]*, dans *Revue Universelle des Mines [...]*, 9e série, t.IX, Liège, 1953, p.21-22.

Il y a deux houilleurs qui travaillent à la veine et gagnent chacun 15 sols par jour. Pour ces deux ouvriers, en un jour : 1 florin, 10 sols. Il y a un hircheur ou traîneur de bac à houille, sa journée est de 13 sols. Pour les deux filles du tourniquet [*treuil actionné par deux manivelles*] et qui tirent les bacs de houille au haut de la fosse, chacune 7 sols par jour (ailleurs, c'est 8); pour les deux : 14 sols. Dépenses : 2 florins, 17 sols.

Le revenu ou la vente de la houille de cette fossette est de six florins par jour, l'un portant l'autre [*en moyenne*]. Proffit [...] 3 florins, 3 sols de proffit par jour pour un misérable petit trou de fosse à bras. Il y a bien des grandes familles qui vivent de semblables petites fosses à bras. Il y a même des sociétés qui font figure avec le proffit de semblables fossettes, dès qu'elles sont placées sur de bonnes veines.

#### 4. Dangers permanents

*Les récits de D. Nisard et M. Lepeintre ne racontent pas seulement des sauvetages dramatiques; ils font état des dangers permanents qui menacent les houilleurs : éboulements, asphyxies, inondations des galeries et surtout explosions de grisou, mot d'origine wallonne qui désigne les émanations spontanées d'anhydride carbonique, de méthane et d'oxygène. Près d'un siècle auparavant, Léopold Genneté s'interroge, lui aussi, sur le « feu grilleu ». Il s'est informé à bonne source : le Recueil de Louvrex et, mieux encore, les leçons des « maîtres de fosses », comme les Bury et les Massillon. Ce sont eux peut-être qui ajoutent foi à des légendes comme cette propriété, attribuée au grisou, de fondre les chaînes en acier. L'important n'est pas là. Genneté est le témoin d'une époque où ni les pouvoirs publics, ni les propriétaires ne prennent de mesures efficaces contre les explosions. En connaissance de cause, les mineurs affrontent quotidiennement le danger, avec des moyens de défense élémentaires : se cacher le visage contre terre, fuir vers le puits dans le noir, à travers la fumée<sup>109</sup>.*

Accidens qui arrivent dans les Houillères, et des Remèdes qu'on y apporte touchant le manquement d'air pour la respiration, et le feu Grilleu [*grisou*]. D'où vient ce feu ?

Il faut que l'air soit renouvelé à chaque moment, dans les voyes [*galeries*] des ouvriers, autrement ils périssent. Dans l'air souterrain non purgé, on sent d'abord quelque chose d'incommode dans les yeux et le cerveau; puis une espèce d'étranglement dans la gorge; on tombe ensuite par terre : on y dort et on y ronfle très fort pendant un demi-quart d'heure; puis on meurt en dormant et par conséquent sans le sentir. Si avant d'être mort, on est porté subitement

109. E.HELIN, *Ibidem*, 9e série, t. V, 1949, p. 309-310.



Le boisage des galeries d'un charbonnage (début du XX<sup>e</sup> siècle).

Chapitre XI, §1. B..

Photo par G. MARISSIAUX.  
Cliché : Musée de la Vie Wallonne. A.626236

dans un lieu où l'air est purgé, on revient à soy, sans autre incommodité que le souvenir d'une mort qui étoit prochaine, et le plaisir d'avoir fait une expérience fort singulière. [...]

Quand le feu se prend, il commence par friser les chandelles des travailleurs, il passe de là tout le long de la voye des hircheurs [*gamins tirant les bacs de houille*], frise toutes les chandelles qu'il rencontre, en faisant un zic [*zag*] sifflé, puis il va faire un grand coup, où il crève en petant comme un coup de canon à la sortie de la voye des hircheurs dans le bure; il suit enfin le bure et le monte, et emporte quelques fois les grandes rolles [*poulies en bois dur*] sur lesquelles sont les chaînes des bacs de houille, et fait même sauter le toit de la hutte [*bâtiment qui abritait le manège ou le treuil servant à l'extraction*].

D'abord que les ouvriers s'aperçoivent que le feu s'allume ainsi; soit dans les tailles des houilleurs, soit dans la voye des hircheurs : ils se jettent tous ventre à terre, le visage, les mains, et tout ce qui est ordinairement découvert doit être caché en l'appliquant immédiatement entre le corps et la terre, autrement il seroit brûlé. On entend par là que ces ouvriers appliquent leur visage sur la terre et cachent leurs mains sous leurs corps, entre le corps même et la terre. Les habits ne souffrent pas, dès qu'ils ne brûlent point; et il arrive rarement que les habits brûlent : le feu est trop subtil pour les habits, et il ne s'attache qu'à la chair découverte qu'il grille comme si elle avoit été rotie.

Il arrive souvent aussi que les hircheurs aient les chaînes, avec lesquelles ils tirent leurs bacs, encore sur leurs corps, le feu grilleu leur fond ces chaînes sur le corps et les estropie. Cela fait aussi, que d'abord que ce feu se manifeste, chacun jette ses chaînes, et autres fermens [*outils de fer*] s'il en a le loisir; il cache son visage et ses mains en terre comme je viens de le dire ci-dessus; et après l'explosion du coup qui se fait dans les voyes, dans le bure, chacun se relève et court à travers la fumée, chercher à tâtons dans le bure même, car il n'y a plus de lumière; toutes les chandelles aiant été éteintes : et si quelqu'un a le bonheur de rencontrer ce bure, et un bac prêt pour le tirer en haut, il est sauvé lui et ceux qui le suivent, si la fumée ne les étouffe point auparavant. Si cela n'a pas lieu, tout périt. Il est vrai que les ouvriers qui sont en haut du bure, ont soin de faire descendre promptement des bacs pour recueillir leurs camarades et les sauver du péril. Mais souvent toutes les précautions du monde sont inutiles; et souvent aussi le danger n'est pas si grand.

## 5. Martyrologes

### A. Selon les registres paroissiaux

*Comme tous ses confrères, le curé de Sainte-Véronique avait, en entrant en charge, fait le serment de maintenir les prérogatives de sa paroisse. Mais*

*il devait être affligé de la maladie du scrupule. Qui doit-il considérer comme ses paroissiens ? Cela nous vaut quelques remarques concernant les étrangers de passage et ses ouailles qui meurent à l'étranger. Aussi, quand 36 ouvriers domiciliés à Sainte-Véronique périssent dans un « coup d'eau » (inondation soudaine) survenu dans un charbonnage creusé dans la paroisse voisine qu'est Sainte-Gertrude, il demande pro forma le paiement des obsèques et, afin d'éviter tout reproche ultérieur, il relate les circonstances et dresse la liste et le total des noms. On y notera la fréquence des frères, probablement surpris dans le même chantier.*

*Les hauteurs de Saint-Gilles étaient activement exploitées et les mines particulièrement dangereuses. Sur le territoire de la seule commune de Saint-Nicolas (avant 1802 relevant de la paroisse Sainte-Véronique) les registres de l'état civil laïc cette fois, comptent 263 victimes d'accidents mortels entre 1801 et 1842<sup>110</sup>.*

### *Le « coup d'eau » du 7 octobre 1727*

On a eu le malheur de voir les eaux de la fosse Closset forcer et rompre le serrement [*paroi d'obturation*] et enfermer jusqu'à 46 personnes parmi lesquelles il y en a 36 de notre paroisse, malgré que la fosse est sur Sainte Gertrude sur la chaussée qui va de Saint Laurent à Saint Gille. Voici les noms de ces 36 personnes :

- 5 Jean, Gille, Henry, Michel et Thomas Joissin, tous cinq enfans de Gille Joissin dit Piguët et de Hubertine ditte Houbinne Marette
- 3 Guillaume, Matthieu et Thiry Mignolet, tous trois enfans de Guillaume Mignolet et de Marguerite Bollegeray
- 3 André, Barthelemi et Jean Goset tous trois enfans de Barthelemi Goset et de Jenne Wiemar
- 2 Toussaint et Jean Marion, tous deux enfans de Tossaint Marion et de Catherine Mignolet
- 2 Simon et Jean Paulus, tous deux fils de feu Henry Paulus
- 2 Jean et Alexandre Grandjean, tous deux enfans de feu Jean Grandjean et de Catherine Lambiotte
- 2 Arnold et Louis Rossay, tous deux enfans de Léonard Rossay et de Jenne Plumière
- 2 Nicolas et Gilles Ralet, tous deux enfans de Jean Ralet et de feu Marguerite Frankin
- 2 Pierre Le Roy et Alexandre son frère, tous deux enfans de Marguerite Thomas vefve de feu Jean Le Roy

110. Registres paroissiaux, Liège, Sainte-Véronique, n°314, 7 octobre 1727. – Is. DEMBLON, *Catastrophes minières [...]*, dans *Chron. archéol. du pays de Liège*, t.37, 1947, p.7-25.

2 Constant Defragne mari à Marie Joseph de Lairesse et Jean son fils  
[au total, 25 que suivent onze autres noms]

On a retiré à force les eaux depuis le 7 d'octobre jusqu'à l'onze ou le douze de novembre devant d'avoir évacuez. Après on les a tous enterrez dans le cimetièrre de Sainte Gertrude et on y a fait un service pour tous, et tous en restoient là sans songer ny à leur cure [paroissee] ny à leur curé en préjudice des droits de l'une et de l'autre; comme ces gens là étaient tous ou presque tous pauvres il n'était pas question d'en exiger ny ceci ny cela mais pour conserver notre droit, qui était contesté, j'ai cru devoir obliger quelques-uns des plus apparans [à l'aise] et je l'ay fait aussy, mais je ne leur ay demandé qu'une bagatelle de rien, et ainsi mettons : *paiez*.

### *Asphyxies dans une marnière en 1781*<sup>111</sup>

Le 7ème de septembre 1781 dans une meaurier [marnière] proche St Sébastien, hauteur d'Oupeye, vers 7 heures du matin [...] Jean Jamsin dit Giroux de Petit Aaz, paroissien de Hermée, étant entré dans la meaurier pour y aller travailler, il y est resté à cause du mauvais air.

Les ouvriers d'en haut comme Lambert Zalet d'Oupeye et autres n'y ont pas osé entrer, l'entendant mourir, pour le secourir mais ils ont couru à Hermée pour aller chercher Léonard Godin dit Caracq. [Celui-ci] étant aussi entré dans la meaurier pour aller chercher au secours son compagnon, il y est aussi resté, c'est-à-dire suffoqué.

Lambert Zalet d'Oupeye n'a pas aussi osé y entrer, l'entendant mourir. Il est venu à Oupeye chercher Guillaume L'hoest qui allait à Liège avec son panier pour vendre des poires. [Ce dernier] y est accouru mais, étant entré dans le trou, il les a aidés à les faire sortir, malheureusement pour lui il y a trop resté au lieu d'aller respirer l'air; il y est aussi resté, il n'a trouvé personne pour lui donner du secours; ceux qui étaient en haut ont couru à Oupeye, mais il était mort.

### *Trahi par la force de l'habitude*<sup>112</sup>

Le 4 novembre 1786 Jean Fraikin, jeune homme âgé de 20 ans fils de Jean Fraikin et de Marie Martel son épouse, en remontant d'un bure sous le château d'Oupeye après sa journée sans corde ni chaîne, remontant sur les bois dits copelées, a eu le malheur, étant arrivé à la dernière d'en haut, que ses mains ont glissés, a tombé en bas du bure dont il a eu les bras, les jambes, les cottes et la tête cassées, ne parlant plus sinon le deuxième jour avant sa mort.

Voilà comme les malheurs arrivent, faute de précaution.

111. A.E.L., Registres paroissiaux, Oupeye, 2, f° 18-19.

112. A.E.L., Registres paroissiaux, Oupeye, 2, f° 27.

### *B. Selon les déclarations par devant notaire*<sup>113</sup>

#### *L'asphyxie de Jean Rolland à la fosse de Brialmont, paroisse de Chênee*

Mathieu de Geer, trayeur de ladite fosse, déclare que le 21 octobre 1680, environ 7 heures du matin, ayant laissé descendre dans le bure seulement profond de 7 toises [1 toise=2,04 m.] ledit Roland avec un charbon de bois allumé qu'il portoit en sa main à effet d'allumer la chandelle qu'il avoit laissée au bure samedi dernier 19 octobre après sa journée, icelui descendu qu'il fut dit aussitôt qu'il n'avoit plus du feu et sur ce le déclarant lui ayant demandé 2 à 3 fois s'il lui en vouloit renvoyer et n'entendant aucune réponse aperçut et vit d'abord [...] que ledit Roland s'étoit assis au fond tenant la tête courbée contre la mauhier [paroi] du bure avec les mains croisées sur les genoux sans le pouvoir plus faire parler un mot quoiqu'il l'appela et l'interrogea diverses fois à haute voix pour savoir ce qu'il avoit et en même temps l'entendit un peu huepper comme pour vomir. Ce que voyant le déclarant tout estonné et surpris de cette affaire et croyant qu'il lui fut arrivé quelque faiblesse ou débilité de son naturel, appela aussitôt la femme d'un certain Baulduin Cockcea qui estoit sur une terre proche de la fosse et certain Pier Renard dit Parocket son voisin, les priant d'accourir au plus tôt pour l'assister et voir ce qu'il falloit audit Roland et ledit Parocket arrivé et voyant qu'il n'avoit plus de mouvement dit qu'il ne falloit se précipiter d'y descendre qu'après avoir éprouvé s'il y avoit des poutteurs [grisou] et mauvais aérage ou pas et et au même temps laissèrent descendre une chandelle allumée dans une manne [panier] ajoutant que quand elle fut descendue jusqu'à la profondeur des 4 premières couplées [endroit où 2 échelles sont reliées ?], la lumière se tua et d'abord aperçurent que ledit Roland estoit subitement mort suffoqué par les poutteurs [...]. Gilles Wertea, houilleur, et l'un des maîtres de la fosse déclarent d'avoir laissé descendre la chandelle allumée dans une manne dans ledit bure en présence de plusieurs personnes et que la manne une fois descendue à la 4<sup>e</sup> copplée, la chandelle s'éteignoit par les putteurs et exhalations mauvaises de la veine, ajoutant de n'y avoir voulu descendre pour tous les biens du monde et que toute personne qui y auroit entré auroit suffoqué.

#### *Victime d'une chute de pierre au bure Crahay à Soumagne*<sup>114</sup>

Le trois décembre dernier [1776] ledit Lefer remontant le bure après avoir fini sa journée et Gérard Halkin et ledit Crahay étant au fond du bure attendans pour remonter après lui.

113. Déclaration faite chez le notaire Jean Pompony, 22 octobre 1680, publiée par P. GUERIN, *Victimes d'accidents miniers*, dans *Cercle historique de Fléron*, décembre 1977, n°30, pp.27-28.

114. A.E.L., Notaire J. Nizet, 5 janvier 1777.

Ledit Lefer en remontant [...] a vû et entendu qu'il se détachait quelque éclat de pierre de la mauchier [*paroi*] et a crié à ses dits confrères qui étaient au fond : *wate*, qui veut dire *prenez garde à vous*, de façon que ledit maître et receveur [*de la fosse*] l'at entendu positivement, qui était au jour [*à la surface*] sur la fosse.

Ce que ledit Crahay a aussi entendu au fond et ledit Halkin ne pouvant se sauver assé vite a été atteint dudit éclat de pierre, qu'il lui a tombé sur la tête et après avoir encore vécu 7 à 8 heures et reçu le sacrement d'extrême onction et le chirurgien n'ayant pu l'assister, a mourut.

### C. *Pari stupide*<sup>115</sup>

Le 30 [octobre 1817], entre midi et une heure, un houilleur demeurant à Ans, nommé Henri Buret, en sortant de faire sa journée dans le bure Prion, rue du Marais à Sainte-Marguerite [*lez Liège*] dit à une femme qui se trouvait là qu'il voudrait parier de sauter par dessus l'orifice de ce bure. Elle lui répond qu'elle ne voudrait pas pour un louis [*pièce d'or valant 20 francs*] lui voir faire cette folie. Il prend son élan, saute mais trop court et tombe au fond. Ce malheureux ne laisse pas d'enfant mais sa femme est sur le point de s'accoucher.

## 6. Peut-on indemniser les victimes ?

*Les grandes catastrophes secouent l'opinion et suscitent des collectes en faveur des familles des victimes. Les victimes d'accidents individuels sont, statistiquement parlant, plus nombreuses et font l'objet d'enquêtes de plus en plus circonstanciées. Les curés se justifient de n'avoir pas administré les derniers sacrements; les notaires recueillent les déclarations dans l'éventualité d'une action en justice; la police dresse procès-verbal lors de chaque mort violente. Les enquêtes les plus soigneuses sont celles du Corps des Mines : petit à petit, elles ont permis de déceler les principales causes d'accidents, de les prévenir et, entre 1831 et 1896, de réduire de 38,9 à 9,6 le nombre de victimes par million de tonnes de charbon extraites<sup>116</sup>. Maigre satisfaction pour les veuves et les orphelins. Et cependant, peu à peu, on passe de la déploration résignée à la collecte charitable, ensuite à l'enquête pénale sur les responsabilités et enfin à la notion d'assurance couvrant l'ensemble des risques inhérents à tout travail salarié. La requête et la supplique ci-dessous jalonnent deux étapes de cette très longue évolution. Obscurément et maladroitement, les victimes s'élèvent à la conscience de leurs droits.*

115. A.E.L., *Fonds hollandais*, 801, Rapport du bourgmestre de Liège au gouverneur, sur les événements survenus du 16 au 31 octobre 1817.

116. H.DELREE, *Histoire des accidents de travail survenus dans les charbonnages [...]*, dans *Bull. de l'Inst. Archéol. Liégeois*, t.104, 1992, p.353.

### A. *Requête d'un amputé*<sup>117</sup>

A Monsieur le Président et Membres du Bureau de Bienfaisance de Liège.  
Monsieur le Président,

Le soussigné âgé de cinquante cinq ans, houilleur de profession depuis sa tendre jeunesse a l'honneur de vous exposer les malheurs qu'il a essuyés jusqu'à cette date. L'année dernière, travaillant avec son fils unique âgé de 15 ans à la houillère de Lhoneux appartenant à Monsieur Braconier [*de la dynastie des Braconier, concessionnaires de mines exploitant le gisement à l'ouest de Liège*] il survin un coup de feu [*grisou*] qui ravit la vie à son enfant et le suppliant fut enseveli sous les décombres et les ruines de l'œuvre de veine [*taille en chantier*] où il travailloit d'où il a été retiré avec la jambe gauche entièrement fracturée dont on lui a fait l'amputation en lui laissant celle droit presque sans usage.

Dans cet état malheureux, privé de toutes les ressources de l'existence qu'il ne doit qu'à la chétif et modique journée [*salaire quotidien*] de son épouse qui est de son âge et qui doit être distribuée à trois autres enfans femelles restant en bas âge, qui comme moi, viennent implorer les secours qu'il a le droit de réclamer à la sage institution qui vous est confiée.

Persuadez que vous hâterez la bienfaisance dont vous êtes les fidèles distributeurs, vous vous persuaderez aussi de la vérité des faits, ci-dessous attestée par le révérend curé de la succursale [*statut subordonné à celui d'une église paroissiale*], de M. le Commissaire de police du quartier, par les dames de l'hospice de maternité du quartier du Sud et vous ferez bien.

C'est la grâce [*que sollicite*] Gilles Noël, domicilié à St Gilles, n° 606.

Je soussigné atteste que les faits exposés dans la présente pétition sont très véritables. Le Comité en considération du malheur dont il est atteint lui verse 2 francs 45 c[*entimes*] par mois.

St Gilles, le 6 février 1812, D. Missoul, curé de St Gilles.  
[*signé* :] Braconié.

J. Jos Waseige mekle [*lecture incertaine; maculaire ? c'est-à-dire surveillant et comptable de la houillère*]

[*Apostille* :] Le 19 février 1812, écrit au Bureau Central de Bienfaisance à Liège pour recommander cet individu.

*Il ne semble pas que la supplique soit de la main du curé. Le choix du vocabulaire et l'orthographe militent contre le fait qu'elle ait été rédigée par*

117. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 589 (7), s.d. : août 1811.

un houilleur. Le « suppliant » « implore » des « secours », mais il ajoute « qu'il a le droit de réclamer ». Changement minime, mais significatif<sup>118</sup>.

## B. Supplique d'une veuve

A Monsieur le Prefet du Département de Lourte, Chevalier de Lampire français !

Son Excéllance

Cest avec tout le respect possible que votre très humble servante, Anne Marie Philipkin, veuve du sieur gille goffin, houilleur ce dernier qui a eu le malheur détre écrasé à la fosse de Mr Colson [P. Colson et sa veuve sont concessionnaires de mines de houille à Ster, à l'ouest de Liège], depuis environ quatorze mois, ayant laissé la pétitionnaire avec quatre petits enfants orphelins sans aucune ressource, une pauvre veuve accablée d'une ructure, incapable de gagner sa vie et encore moins, subvenir aux préssants besoins de ses dits enfants, n'ayant jamais joui d'un denier des maître [exploitants] de la ditte fosse Mr Collson !

A cest cause très amer, cette infortunée veuve vient avec ses dits enfants se prosterner aux pieds de son Excéllance Mr le Préfet, père dè veuves et des orphelins en pareil cas ! En le suppliant de lui accorder quelques secours pour elle et sesdits enfants.

Elle ne manquerai avec eux de prier le tout puissant, Père de Miséricorde, pour la récompense et conservation de vos précieux jours.

Salut et respect, M :A : Dethier, au nom de la veuve gille goffin.

## 7. Les plaintes, mémoire du malheur

### A. Les rescapés du charbonnage du Beaujonc racontent<sup>119</sup>

Quand je pense à la destinée/ D'un misérable houilleur./ Qui travaille toute la journée/ Pour chauffer les messieurs;/ S'il gagne sa simple mouture/ Il croit périr cent fois;/ Et à la fin de l'année/ Il est pauvre comme avant.

118. H. DELREE, *Pour une étude de la réparation des dommages résultant des accidents de travail*, dans *Historiens et populations*, Académia, Louvain-la-Neuve, 1991, p.699-703.

119. *Complainte des houilleurs de la fosse di Bai-jonc*, Liège, Dessain, 1812, 7 p. in 8°. On s'est contenté de rectifier de brefs passages de la traduction publiée par L. Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe* [1806-1813], Liège, 1879, p. 228-229. – Abondante bibliographie; citons, en dernier lieu : H.DELREE, L' "affaire" Hubert Goffin, dans *Bull. de l'Inst. Archéol. Liégeois*, t.99, 1987, p.91-145.

L'an dix-huit cent et douze,/ Le vingt-huit du petit mois [=février],/ On descend dans la fosse/ Toujours bien courageux./ Quoique hasardant sa vie/ On méconnoit le danger;/ On travaille à l'envi/ Sans jamais y songer.

Nous ne nous attendions guère/ A ce qui est arrivé./ Quand nous entendons crier/ Qu'il n'y a plus qu'à se sauver./ Dans une pareille horreur/ Nous courons au hasard;/ Nous arrivons au bure [=puits]/ Il est déjà trop tard.

Goffin, la jambe dans le panier/ Est tout prêt à remonter :/ Mais il réfléchit qu'il ferait un faute/ S'il vient à nous quitter;/ Il sort, et d'un ton ferme/ S'adressant à tous,/ Il dit qu'il faut qu'il nous sauve/ Ou qu'il périsse avec nous.

C'est lui qui plein de courage/ Ainsi que d'intelligence/ Fait percer le conduit d'air./ C'est l'affaire d'un moment./ C'est par là qu'on s'échappe./ Mais avant de pouvoir se dégager/ Et éviter de périr/ Il y a encore bien à souffrir.

Aux vieux comme aux jeunes/ Lorsqu'on est rassemblé./ Hubert Goffin, qui les guide./ Dit pour les rassurer :/ « Colson notre camarade/ Nous abandonneroit-il ? / Soyez surs qu'il s'en gardera bien./ C'est lui qui nous fera sortir d'ici. »

« Travaillons donc sans attendre;/ Allons, vite attaquons./ Il faut qu'on nous entende,/ Qu'on sache que nous vivons./ Lorsqu'une fois on saura/ L'endroit où nous nous trouvons./ Les autres au plus vite / Travailleront en avant. »

On l'écoute, on s'apprête/ Il n'est aucun qui ne veuille travailler./ Chacun prend un outil./ On cherche à se déterrer./ On vient à faire une percée./ On est tout stupéfait/ De n'avoir fait qu'une corvée;/ On trouve le feu grégeois [grisou].

Il se fait un grand tapage/ Redoublé par un cri;/ On jette pic et hache./ Croyant le moment de périr./ Goffin, qui ne perd pas la tête./ Court et va boucher le trou;/ Il falloit son audace/ Personne ne l'eut osé.

Il faut mourir sur place/ Si on ne travaille point;/ Et si on persiste à travailler/ On craint un nouvel accident./ On pleure, on se désespère./ Et crainte de manquer [d'air]/ On diroit qu'on préfère/ De mourir que de vivre.

L'un met sa confiance/ Dans la Vierge bénie de Hal./ Promet pour son secours/ un pèlerinage à pieds nus./ Un autre, dans sa misère./ S'adresse à Saint Léonard./ Mathieu [fils de Hubert] dit : « Obéissez à mon père !/ Taisez-vous et ne craignez pas. »

Il n'y a plus d'espérance;/ On se résoud à périr./ On voit la mort qui s'avance/ Prête à nous engloutir./ Les vieux tous en prières/ Font l'acte de contrition./ De leur côté les jeunes/ Demandent leur bénédiction.

« Si nous avons du courage,/ Nous dit le petit Mathieu/ Qu'on sache par notre ouvrage/ L'éloge que nous avons mérité./ Si nous sommes des esclaves/ Condamnés à mourir de faim/ Qu'on ne retrouve nos cadavres/ Qu'avec l'outil en main. »

Ces raisons là sont bonnes,/ Il faut bien l'avouer,/ Malgré cela personne/ N'ose plus bouger./ Goffin tout à coup se lève/ Et las de nous voir ainsi/ Prend son fils dans ses bras/ Et veut se noyer avec lui./

On le retient, on l'assure/ Qu'on fera ce qu'il voudra,/ Que nous sommes prêts à le suivre/ Partout où il nous conduira./ Survient une autre aventure,/ Deux lumières s'éteignent/ Et la troisième qui demeure/ S'éteint aussitôt après.

Personne n'a plus envie/ De recommencer le travail./ On se plaint, on renonce à la vie;/ On ne fait que pleurer./ Mathieu ne verse pas une seule larme/ Et nous portant la parole/ Dit : « Vous n'avez point d'âme/ Vous faites comme des enfants. »

Ce garçon qui affronte/ Toute espèce de danger,/ On doit le dire à notre honte,/ Sait nous rendre du courage./ On rassemble toutes ses forces/ Pour ne point se laisser vaincre./ Goffin entre dans le dressant [*galerie en pente*]/ Et nous y fait monter.

A peine arrivés au sommet,/ On croit entendre un bruit,/ Ce bruit qui se répète,/ Ranime les esprits abattus./ Il n'est personne qui n'entende/ Racler, tailler, cogner./ Il ne faut plus guère attendre/ On va ressusciter.

On perce, on nous fait un chemin,/ On crie : « Ils sont sauvés ! »/ Pour bien juger notre joie,/ Il falloir s'y trouver./ On se glisse dans le bure voisin./ Ceux qui nous ont délivrés,/ Au fur à mesure qu'ils nous aperçoivent/ Nous reçoivent comme des frères.

En fait de joie, c'est seulement/ Lorsqu'on est remonté,/ Nos enfants et nos femmes/ Accourent de toutes parts./ Il n'y a sorte de caresses/ Qu'ils ne cherchent à nous faire,/ Ils nous tiennent dans leurs bras/ A ne pouvoir s'en détacher.

En attendant qu'on recommence/ A travailler pour vivre,/ Il y a comme une providence,/ Qui ne nous laisse rien manquer./ On ne fait rien à demi./ On nous l'a bien prouvé./ On nous a sauvé la vie./ On veut nous la conserver.

On croit devoir se surprendre/ D'une pareille charité./ On ne peut d'abord comprendre/ Tant de générosité;/ Il n'y a pourtant rien de si simple./ On ne s'en étonne plus./ Le Préfet<sup>120</sup> donne l'exemple./ Chacun veut faire comme lui.

120. Le baron de Micoud, qui avait organisé une souscription en faveur des victimes. Il est l'auteur de la *Relation des évènements mémorables arrivés dans l'exploitation de houille du Beaujonc* [...], Liège, 1812, pl.h.t., 60 p.

*Peu importent ici les controverses sur l'organisation des secours et sur l'exploitation de l'événement à des fins de propagande politique. La croix de la Légion d'Honneur récompense l'héroïsme au travail et pas seulement les hauts-faits sur le champ de bataille ou la docilité des vieux serviteurs de l'Etat. Premier pas sur la longue route de la reconnaissance du travail manuel comme valeur.*

## **B. La moralisation par la plainte**

Le pauvre ouvrier en 1855 (Air : Dis-moi soldat, dis-moi t'en souviens-tu ?)<sup>121</sup>.

Comment veut-on que l'ouvrier gagne sa croûte ? Si fort qu'il travaille, aujourd'hui, il ne pourrait vivre !/ Le pain est cher et tout est à l'avenant./ Il faut qu'il meure, on ne peut en douter./ Quand à moi, je le plains; il doit s'armer de courage/ pour surmonter les peines qu'il doit endurer./ Qu'il prenne patience et qu'il ne pense qu'à l'ouvrage !/ Le Bon Dieu est juste, il est là pour le soutenir.

Voici l'hiver, il faut pourtant qu'il se chauffe/ alors qu'il n'a déjà pas de quoi manger./ Que le riche y pense et que tous les restes de sa table/ soient pour le pauvre, c'est une grande charité./ Pour moi, je ferai ce que le Christ a prescrit,/ je suivrai son chemin et que les autres fassent comme moi :/ et des trois francs de mon salaire, je ne garderai/ que le strict nécessaire et le reste je le leur donnerai.

Comme vous autres, mes amis, il faut que je travaille. et ce n'est pas que je ne l'aie fait assez !/ Voilà 32 ans que je suis laboureur./ Le métier est dur, je vous le donne à penser ! Eh bien, écoutez ! La vie qui est encore la plus belle,/ c'est la vie active, la vie des ouvriers./ Il n'y a pas de tracas là où l'on ne laisse rien derrière soi,/ mais encore faut-il que tout soit bon marché.

Tous nous sommes créés à la même image;/ pourquoi n'aurions nous pas tous le droit de manger ?/ Les riches, mon Dieu, qui ne sont jamais malades [*au point de vue de l'argent*]/ n'aideront-ils pas cette grande masse d'ouvriers ?/ Il faut m'écouter, redoublez de courage !/ Car ce n'est pas la faute de ceux qui gouvernent./ Soyez actifs ! Sans crainte empoignez l'ouvrage,/ et vous verrez que le Seigneur vous aidera.

*Comme la plainte des houilleurs (ci-dessus, p. 132), celle-ci est construite sur l'opposition de deux thèmes : à la misère initiale de l'ouvrier succédera sa rédemption par un surcroît de travail. Même confiance en la*

121. Traduction de *Li pauv'ovri en 1855*, chanson anonyme, J.G.Carmagne, Liège, s.d., 1 feuille, Musée de la Vie Wallonne, Archives, n° 9975.

divinité, mêmes éloges de la générosité des riches et du courage des travailleurs. De brèves allusions à la vie trop chère et au « droit » de tous à manger, sont contrebalancées par des exhortations à travailler encore plus dur. On se défend mal d'un certain malaise en écoutant l'auteur se citer en exemple et accorder l'absolution aux gouvernements. Se doutait-il que prêcher la résignation est un moyen infaillible d'attiser la révolte ?

## XI LA GRANDE USINE, FLEURON DE LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

### 1. La machine, substitut d'esclave (vers 1835)<sup>122</sup>

A quelques années d'intervalle, Victor Hugo, M. Lepeintre et D. Nisard ont visité les établissements John Cockerill à Seraing. Sans avoir la puissance évocatrice du premier, ni les goûts romanesques du second, le journaliste Nisard est de loin le plus instructif, car il s'efforce de comprendre les hommes. On l'a vu ci-dessus (p. 113) en compagnie des houilleurs aux faces noirâtres et de leur patron, le vieux maître de la fosse La Nouvelle Espérance. A vrai dire, ce nom sied mieux aux Etablissements Cockerill, installés à Seraing depuis 1817 à peine, mais déjà célèbres pour être le complexe sidérurgique le plus puissant du Continent<sup>123</sup>. En fait, à peine introduit dans le royaume du grand patron, Nisard est fasciné par l'homme, en qui il voit un moderne démiurge, et par son empire industriel. Il ne tarit pas d'éloges sur l'intelligence de John Cockerill, sa générosité, son respect de l'initiative d'autrui, sa faculté d'innovation... Plus important, pour notre point de vue, ce que Nisard entrevoit (et parfois prophétise) au sujet des conditions de travail : leurs répercussions sur le non-travail d'abord ; le progrès et le conditionnement qu'opère un environnement confortable, propre, sans bousculade ni improvisation. « Il faut en rapporter l'honneur à l'invention des machines », écrit sentencieusement Nisard que nous prenons ici en flagrant délire utopique. Car un de nous, qui a visité les usines Cockerill cent ans après Nisard, conserve avant tout le souvenir du bruit assourdissant, de la fumée et de la poussière, de l'encombrement et de l'obscurité... A fortiori, le XIXe siècle n'a-t-il pu conserver l'état de grâce initial, instauré du vivant du fondateur. Quelles qu'aient été les intentions du patron et la dose d'idéalisme de Nisard, celui-ci se montre clairvoyant lorsqu'il attribue aux machines le déclenchement des métamorphoses qui font de l'usine un milieu radicalement nouveau. Les ouvriers y travaillent de leurs mains et de leur « réflexion », de leur « attention », de leur « intelligence ». Sans fréquenter l'école, ils acquièrent leurs qualifications au milieu des machines.

122. D. Nisard, *Souvenirs de voyage*, t. II, Bruxelles, 1839, p. 129-133, 146-155.

123. Bien illustré et mieux documenté encore, le livre de S. PASLEAU, *John Cockerill, itinéraire d'un géant industriel*, Ed. du Perron, Liège, 1992, p. 67-76, dispense de référer à une copieuse bibliographie.

*Dans son enthousiasme, Nisard n'aperçoit pas le revers de la médaille. En bonne esclave, une aléseuse tourne 24 heures sur 24. Mais elle coûte si cher qu'il serait ruineux de l'arrêter. L'impératif du rendement optimum télé-commande les cadences de production du personnel de tout l'atelier et, de proche en proche, le moindre geste des salariés. Ceux-ci ne sont plus en mesure d'acquiescer une part, fût-elle infime, de l'appareil de production. Un John Cockerill lui-même tombe dans la dépendance des détenteurs de capitaux.*

### A. L'alésage des cylindres

Après chaque tour de la roue aux dents d'acier, la machine est poussée en avant, sans secousse, de la largeur de la dent des ciseaux, et ainsi successivement, jusqu'à ce que le cylindre ait été mis à vif dans toute sa longueur, et qu'on le retire des mains de la machine, poli et égal comme l'acier de la plus belle épée. Celui qu'on polissait au moment de notre visite est le plus grand qu'on cite dans le monde industriel. Qu'on en juge par la machine à vapeur à laquelle il doit appartenir, et qui devra équivaloir à cinq cents chevaux. L'énorme récipient auquel on destinait un piston de vingt pieds de hauteur gisait immobile sur un double massif de pierre, comme le fameux tonneau d'Heidelberg<sup>124</sup> sur son chantier, pendant que la roue, armée de ciseaux, cheminait intérieurement, lui rongeaient les flancs, sans bruit, sans mouvement visible, seule, sans spectateur et sans surveillant; car cette machine n'a besoin de personne. On lui donne sa tâche, un certain jour, et pourvu qu'on ne lui retire pas la portion de force motrice qui l'anime, elle terminera cette tâche à jour fixe; elle vous la livrera, comme un ouvrier à la pièce; vous arriverez un beau matin, et vous la trouverez sortie du cylindre, et tournant à vide, en attendant que vous lui donniez une nouvelle tâche. Cette machine, c'est un ouvrier consommé qui se contente, pour tout salaire, de sa nourriture.

Les autres machines ont plus ou moins besoin de surveillance et d'aide. A côté de chacune se tient, debout, un ouvrier qui avance en retirant la pièce, selon le besoin, écarte ou remet sous la roue principale la courroie conductrice qui la fait mouvoir, et qui continue à tourner en l'air et à côté quand on ne s'en sert plus, force disponible qu'on suspend ou qu'on remet au travail avec un doigt. Plusieurs de ces ouvriers fument leur pipe les bras croisés, tout en regardant avec beaucoup d'attention le progrès de la machine, précieux compagnon de travail qui prend pour lui le plus dur de la tâche commune, et leur laisse à eux comme il convient, la part de la réflexion et de l'intelligence. Ils sont très-attentifs et ont l'œil très-exercé, la plupart des pièces qui se font ainsi exigeant une grande délicatesse et un grand fini d'exécution. La différence d'une ligne peut faire qu'elles atteignent ou qu'elles manquent leur but.

124. Installé dans le château, il jaugeait 236000 bouteilles.



**Le réfectoire d'un charbonnage aux environs de Liège, en 1904.**

Chapitre XI, §1. C.

Photo par G. MARISSIAUX.  
Cliché : Musée de la Vie Wallonne. A.26414.

Sans une extrême attention, la machine aurait bientôt mangé la pièce qu'elle ne doit que polir.

### B. Les loisirs, corollaires du travail

La participation de l'homme au travail est donc à la fois et plus douce et plus digne; à la machine les grands efforts matériels, la force infatigable, le travail qui épuisait l'homme; à l'ouvrier la pensée, la responsabilité de l'imprévu, les cas difficiles. En quittant son travail, il a gardé des forces qu'il peut employer utilement chez lui à arranger sa case, et à y faire les petits travaux qui demanderaient la main d'autrui et une partie de son salaire, s'il rentrait harassé. Qu'est-ce qui d'ailleurs donne à l'ouvrier le goût des délassements honteux de l'ivrognerie, si ce n'est surtout l'accablement du travail manuel, et, comme ils disent dans leur langage pittoresque, le besoin de se donner des bras en buvant ? Celui qui revient de l'atelier, encore allègre et dispos, échappe plus facilement aux tentations du cabaret. Il aime mieux sa maison, y revenant moins fatigué; il est meilleur mari, meilleur père; il n'a plus de ces mauvaises dispositions que rapporte chez soi l'ouvrier qui a versé ses sueurs tout le jour pour le maître, et qui, par un égoïsme pardonnable, voit avec mauvaise humeur sa famille lui laisser à peine un quart de ce qu'il a si péniblement gagné. J'ajoute à cela que l'excès de travail étant impossible, l'excès de distraction l'est également. L'ouvrier qui travaille à la fois de ses bras et de sa tête, s'extermine pendant trois jours de la semaine pour gagner ce qu'il appelle si tristement de quoi s'amuser les quatre jours restant. L'ouvrier qui est de moitié avec la machine ne peut pas faire au-delà d'une certaine tâche, ni gagner en trois jours de quoi boire pendant quatre. Son gain est moindre, comparé à celui d'un jour de travail de l'autre ouvrier, mais il est plus grand au bout de la semaine; il en va plus aux enfants et moins au cabaret, et une partie du loisir et du repos est dans la facilité même du travail, et l'ouvrier vit mieux, à moindre peine : grand bienfait qu'on doit à l'invention des machines.

### C. Poêles, café et hautes pensées

Outre cette amélioration générale dans le sort de l'ouvrier employé concurremment avec les machines, amélioration qui n'est pas propre qu'à l'établissement de John Cockerill, il y en a d'intérieures qui ne sont dues qu'à son génie à la fois inventif, hardi et bienveillant. Je ne veux point parler de la grandeur des ateliers, de la propreté, du bon air, mais de quelques adoucissements apportés au sort de l'ouvrier, et qui n'étaient pas, comme ces trois grandes conditions, de première nécessité. Ce sont d'abord des vestiaires entourés de portemanteaux où ils suspendent leurs habits de ville quand ils viennent, et leurs habits de travail quand il s'en vont. Chaque ouvrier a son portemanteau,

avec un numéro particulier, et une pancarte où est inscrit son nom. Les habitudes du bureau sont transportées dans l'atelier. mais ce que j'ai surtout aimé, c'est une vaste salle, au centre des ateliers, avec un poêle au milieu, propre et orné, comme sont les poêles à houille dans toute la Belgique, où l'on entretient une bouillotte en permanence, remplie d'un café léger et chaud. C'est dans cette salle qu'à certaines heures du jour, quand les travaux sont suspendus, ils se rassemblent et prennent le café, ouvriers et contre-maîtres, ceux-ci chargés d'une certaine présidence morale à laquelle ceux-là défèrent volontiers. On cause sans bruit et sans querelles, le café n'y poussant pas, jusqu'au coup de cloche où chacun va reprendre sa tâche, le cœur et l'estomac réchauffés par une boisson qui n'enivre pas et qui ne lui coûte rien. Il n'est pas défendu, même dans le courant du travail, à l'ouvrier isolé qui en sentirait le besoin ou qui aurait quelques instants, d'aller en prendre une tasse pour se donner du cœur, ou tout bonnement pour se faire plaisir. Je ne rêve point une Bétique industrielle [*une Andalousie industrielle*] où il fait bon vivre : tout ceci n'est le souverain bien ni pour l'ouvrier ni pour personne; je n'exagère pas l'influence morale de ces adoucissements; mais il serait superflu de prouver qu'il y a là un progrès immense sur l'état ancien de l'ouvrier. Or, tout en faisant la part de John Cockerill, en ce qui regarde ses établissements particuliers, il faut en rapporter l'honneur à l'invention des machines, qui, en faisant descendre au fond des ateliers les hautes pensées et les combinaisons supérieures, y ont amené aussi un peu de charité et de respect pour l'ouvrier, et qui, peut-être, en augmentant les profits du maître, lui ont rendu la générosité plus facile.

### D. Alléger le travail

Il n'y a pas que dans le travail des forgerons, des fondeurs et des ouvriers employés au coulage [*puddleurs* ?], que les inventions n'ont pu encore économiser les bras, ni les machines venir en aide aux hommes. Ceux-ci sont restés chargés de tout le poids de l'ancien travail. Sous ce rapport, la condition des ouvriers de Seraing n'est pas beaucoup plus douce qu'ailleurs. Mais à défaut, et dans l'attente des inventions, ce même esprit de grandeur et de générosité qui se montre dans les relations de John Cockerill avec ses ouvriers, a su entourer les plus chargés d'entre eux de soins et de précautions qui allègent en réalité le travail, quoique les procédés n'en aient pas notablement changé. Ainsi, les ateliers de forge et de coulage sont spacieux, aérés, pavés en fonte; les ouvriers ne s'y foulent pas [*ne se bousculent pas*]; ils ne s'y engagent pas dans les travaux les uns des autres; ils circulent librement; ils n'ont pas à se sauver devant les masses de fer rouge qu'on traîne du fourneau à l'enclume, ni à craindre les étincelles chassées de trop près par le marteau. C'est le même travail, moins mille petites gênes de détail qui, dans les anciens ateliers, ne sont pas comptées dans le salaire de l'ouvrier. Ils ont à faire la même dépense de

forces; mais, étant entourés de plus d'aises, ils ont plus de forces. Quelqu'un me montrant les forgerons de Seraing, me les donnait comme le type de l'ouvrier liégeois. La plupart sont des hommes de choix, vigoureux, ardents au travail, l'œil intelligent et fier, mettant du cœur à ce qu'on leur laisse faire librement. C'est le type wallon si semblable au type français : intelligence et susceptibilité de gens qui ne se louent pas, mais qui se donnent; race commode et dévouée pour qui les comprend et qui respecte leurs droits; race remuante et séditieuse pour qui les opprime. C'est une ressemblance de plus entre le pays de Liège et notre France.

## 2. L'avènement du chemin de fer

*Pourquoi placer sous la rubrique de « la grande usine » le chemin de fer ? C'est que celui-ci, avec ses rails, ses wagons, ses locomotives à vapeur est, par excellence, le produit de l'industrie lourde. Réciproquement, sans chemin de fer, pas d'approvisionnement en matières premières, ni d'accès aux débouchés.*

*Après les prophéties d'un Nisard, le lecteur appréciera le charme d'une partie de campagne par un beau dimanche d'été. Rien n'y manque : la foule des villageois, les chansons, le piment de l'effroi à la vue « terrifiante » d'une locomotive « crachant le feu et la fumée »<sup>125</sup>.*

Dans le cours de l'été de 1838, nous allâmes un dimanche avec l'oncle Jean à Bierset, village situé à une lieue des Cahottes, pour voir passer un convoi - on ne disait pas encore le train- du chemin de fer dont la ligne de Bruxelles à Liège par Malines venait d'être récemment construite et livrée à l'exploitation.

Ce genre de locomotion tout nouveau mettait les populations tellement en émoi que des centaines de curieux s'y rendaient de tous les villages environnants dans le même but et que l'on avait composé une chanson là-dessus, dont, si ma mémoire est fidèle, voici le refrain :

Par derrière et par devant; / La vapeur va comme le vent; / Vive le nouveau commerce.

La première - ou une des premières- locomotive qui fut mise en circulation de Bruxelles à Malines et de cette ville à Ans, car le chemin de fer n'aboutissait pas encore plus loin à cette époque<sup>126</sup>, ressemblait fort peu à celles d'aujourd'hui. Elle avait un aspect formidable, avec sa cheminée d'une hauteur et d'une grosseur énormes, crachant le feu et la fumée, et c'était réellement terrifiant de la voir arriver au loin.

125. *Mémoires et souvenirs d'enfance et de jeunesse* par A. LANGE, officier de police en retraite, Liège, 1898, p. 19.

126. Il fallut attendre la construction du "plan incliné" et de ses treuils pour qu'en 1842 la ligne Ostende-Cologne atteigne la gare des Guillemins.

## 3. Faire son chemin

*Les récits de voyage, les rapports de police, les pamphlets révolutionnaires, les projets des philanthropes, esquissent chacun à leur manière les mille et un profils de l'ouvrier. Pourtant, dans ce flot de discours, le principal intéressé - l'ouvrier - restera-t-il toujours muet ? Ou bien se contentera-t-il, comme dans de passagères allusions des plaintes, de comparer son sort à celui des Messieurs ?*

*Les Mémoires d'enfance de Hubert Damas (1840-1912) apportent une réponse jusqu'à présent introuvable ailleurs et surtout circonstanciée, datée, étayée sur des épisodes vécus : l'arrivée des machines, l'impact qu'elles ont sur la formation, les réactions, la prise de conscience d'ouvriers par ailleurs autodidactes. Encore faut-il qu'ils soient, comme Hubert Damas, animés d'une volonté farouche de se frayer un chemin. Au départ, il a plusieurs handicaps à surmonter : de santé fragile, il est orphelin de père et la ruine du petit magasin tenu par sa mère, l'empêche de passer plus d'un an sur les bancs de l'école. Il a l'émotivité d'un adolescent : les larmes lui viennent aux yeux, il tremble quand il s'adresse à un chef; il est fier de ne rien dépenser et contemple sans cesse les pièces d'argent que lui valent ses premières augmentations de salaire. Malgré son acharnement au travail, sa situation reste précaire, mais il ne semble pas en tenir rancune aux patrons. Au contraire, il prend conscience d'appartenir à l'élite ouvrière et d'après les archives familiales, il avait été en Crimée pour montrer au Tsar la manœuvre d'une machine à vapeur équipant un de ses bateaux.*

*Hubert Damas appartient donc bien à la génération qui a connu l'essor le plus vigoureux induit par la Révolution Industrielle. Cela ne veut pas dire qu'il a rompu toutes les amarres avec la société traditionnelle. On notera, entre autres, l'efficacité de la solidarité familiale. Le jeune Hubert Damas entre dans la toute moderne usine Cockerill grâce au bon vieux système des recommandations. En revanche, ses chères économies sont mises à contribution lorsqu'il s'agit de payer les frais du mariage de ses frère et sœur. On relèvera aussi le devoir de « nous maintenir en honneur »; il se manifeste par la volonté de s'acquitter de vieilles dettes en vendant, à perte et en cachette, un terrain. Solidarité, honneur : autant de pièces maîtresses d'un système de valeurs bien antérieur à la Révolution Industrielle, mais qui ont permis à ses protagonistes de résister à l'effondrement d'un « monde que nous avons perdu »<sup>127</sup>.*

127. Hubert DAMAS, *Mémoires d'enfance*, manuscrit inédit, rédigé vers 1901, coll. particulière.

## A. Orphelin

Je dormais entre mon père et ma chère mère. J'étais nourri presque complètement avec du lait. La principale occupation de mes parents : le commerce d'épicerie et cultivateur.

Mes souvenirs avant l'âge de 5 ans, 1845, où j'ai eu le malheur de perdre mon pauvre père, que j'ai encore son portrait dans mes yeux quoique ne me rappelant que très vaguement des soins qu'il apportait au plus jeune et au plus gâté [*comblé de soins*] de ses enfants, qui le matin quand je me levais, je ne pouvais toucher à mon lait si je ne lui avais demandé la bénédiction à genoux devant lui. Malheureusement mort le 30 juillet 1845, à l'âge de 45 ans : ce qui nous a privés de bien d'aisances pour les besoins de la famille. Resté orphelin avec la meilleure des mères qui malgré toutes ses forces et tout son courage, avec 4 petits enfants de 13 à 5 ans, continuait son commerce qui était sur un bon pied par son ancienneté, il était la seule maison dans moins d'une demi-heure à la ronde. Il datait de 70 à 80 ans, fondé par la famille Gendarme et continué par ma mère, qui était l'aînée de 5 enfants, orpheline de sa mère à l'âge de 13 ans avec 4 frères moins âgés qu'elle, a dû leur servir de mère.

Elle était donc livrée à elle-même à la mort de mon regretté père, la brave femme qui ne pouvait souffrir la plainte de personne sans en avoir pitié, mais souvent s'est laissée prendre par la bonne parole et, trop confiante, nous a menés à la débâcle pour traverser les années 1848 et 1849, où nous étions complètement déçus, mais par son courage et sa vie modeste, ajouté à cela l'intelligence et le courage de ma sœur aînée, qui a beaucoup contribué à nous maintenir en honneur [...]

Et ainsi de suite jusqu'à l'âge de 10 ans et 6 jours, jusqu'au jour de ma première communion le 9 juin. Je vais au Val St Lambert [*cristallerie*] tenir le moule pour faire des verres de quinquet. C'était alors le plus mauvais moment de notre existence, complètement déçus, ruinés, obligés de louer une partie de notre maison pour 4 frs 50 par mois avec une partie du jardin, à tel point que pour ma première communion à Mons [*lez Liège*], tout habillé de neuf, j'avais moins de 12 frs sur mon corps. C'est ici que nous vendons notre vache à Pierre Struman, pour la bagatelle de 100 frs. Mais quand l'étable a été vide, il n'y avait jamais plus eu moyen de la remplir. Quel malheur ! quelle misère ! Quelques mois après, nous avons été chez Collard à Jemeppe [...] aux commissions, que je vis les enfants à table qui mangeaient de si belles pommes, affaire bien curieuse à raconter à notre retour, ce fut la première fois que je vis une pelure d'orange qui avait été oubliée.

## B. Les charbonnages comme pis-aller

Mon frère travaillait à la Houillère Bot [ ? ] dit alors le tunnel Beco, il faisait 3 jours par semaine à 60 centimes pour 3 jours. Vers le mois d'août 1849, il travaille au four du Val St Lambert 4 à 5 mois, puis il entre à Cockerill, il gagne 1 fr 50, nous sommes sauvés. Ce qui me permet de repasser une campagne [*saison*] à l'école jusque août 1850. Le 6 août j'entre aux « Artistes » [*houillère*], avec un salaire de 30 centimes.

Je commence par conduire le cheval pour mener le charbon de la houillère d'en bas à celle d'en haut et les pierres sur le terril. Mais le surveillant, à la surface, voyant que je souffrais trop et que j'étais mal habillé, me prit et me mit dans le tunnel qui conduit les wagons chargés à Flémalle-Grande, qui est aujourd'hui le Xhoré et j'y reste jusqu'au 28 janvier 1852, jour où un coup d'eau survint à la suite d'un coup de cendre [*coup de poussières*] pas assez vite rebouché, suspend les travaux pendant 18 à 20 jours...

## C. Cockerill embauche

[...] L'industrie commençait à se relever et Cockerill rouvrait ses portes<sup>128</sup>. Ma sœur, Elisabeth, va attendre son parrain, aussi mon oncle, un matin sur son passage 'Al pen des mon' pour le supplier avec son frère, mon oncle Michel de tâcher de me faire entrer quelque part. Le 12 février, nous apprenons la bonne nouvelle que je peux me présenter avec mon livret<sup>129</sup> le mardi suivant, 16 du même mois. Enfin le mardi 16 arrive et en route à 4 1/2 heures du matin avec ma besace toute neuve qui contenait un pain, du beurre, une vingtaine de pommes de terre. Je logerais chez Mr Lambert Germeaux, rue Cockerill, petite maison faisant le coin de la rue St Remi vis à vis du Bon Marché.

Mon oncle Michel, qui était surveillant dans l'atelier dit des balanciers, m'avait procuré une armoire pour déposer mon paquet à mon arrivée, sachant bien que dans l'atelier où j'allais entrer, il n'y avait pas d'armoire. Enfin quart avant 6 heures, j'arrive et je dépaquète avec mon cousin Jean, fils de mon oncle Michel avec lequel j'allais loger chez le vieux Lambert Germeaux, qui m'introduisit près du surveillant Gabriel. [*Le chef de brigade*] m'installe sur une petite machine à raboter les petites pièces et il reste à mes côtés, à aller et venir jusqu'à ce que je puisse plus ou moins un peu travailler seul et, quelques

128. Comprendre : recommençait à embaucher. Le nombre de salariés tombe de 4400 en 1848 à 3200 en 1850 (-37 %) ; S.PASLEAU, *Une population aux prises avec le développement économique [...] Seraing, 1846-1914*, Thèse, Univ. de Liège, 1989, p.662.

129. Depuis 1803, un patron ne peut engager un ouvrier que si l'employeur précédent de cet ouvrier a signé un congé attestant que l'ouvrier s'est acquitté de ses obligations ; R.LEBOUTTE, *Le livret ouvrier dans la province de Liège [...]*, dans *Collection d'études du Musée de la Vie Wallonne*, n° 5, Liège, 1988, p.13-27.

jours après, je me tirais d'affaire, faisant toujours le même travail. Aux heures des repas, j'allais derrière le bureau de mon oncle, dans l'atelier des grands montages, quoique étant très petit; on y faisait tout ce qu'il y avait de plus grand, autre que les locomotives. On y était plus ou moins utilisé pour cela. C'est ainsi qu'un jour, j'avais oublié mon cokemart [*bouilloire*] et ma jatte [*tasse*] sur le banc à huit heures et demie, à midi; ils étaient encore à la même place, mais cloués au banc. Les ouvriers, bien sérieux, me regardaient plus ou moins cachés, pour voir ce que j'allais faire. J'en ai été tellement honteux que je ne me suis jamais rappelé de quelle façon je suis sorti. Enfin je reste à cette petite besogne jusqu'au mois de juin.

Le troisième lundi, 21 février, je pars à 7 heures du matin avec ma besace pour la semaine, en passant par chez mon oncle Michel, en Ardenne, pour prendre le cousin Jean en passant. Avant d'arriver, j'étais à moitié gelé au point de ne plus pouvoir avancer dans au moins quarante centimètres de neige, obligé de retourner. Ma pauvre sœur Elisabeth, qui me tenait à la vue pour me voir passer de la fenêtre d'en haut, voyant mes mouvements dans le sol que c'était, s'était décidée à venir à ma rencontre et sitôt rentrés on se mit à la besogne pour me dégeler tout doucement et me faire un caleçon avec un vieux pantalon en toile et des mouffles pour de nouveau repartir profitant du moment le plus chaud de la journée.

#### D. L'atelier des locomotives

Arrive le moment d'une grande reprise, surtout en locomotives, comme nous avions six machines identiques et que la mienne était une des dernières occupées, quand il n'y avait rien à faire, c'était moi et mon compagnon qui y tombaient et comme je n'avais pas de temps à perdre si je devais toucher 3 fr. 50 après 15 jours. L'atelier de Mr Colson nous alimentait en grande partie avec ce qu'il y avait de trop. Mais un beau jour, on trouve qu'il serait bien préférable d'y passer nos machines pour éviter tous ces déplacements. Et le samedi, le 16 juin, sans rien nous dire, ni rien demander, on les enlève. Trouvé sans besogne, je demande à mon chef d'atelier Mr Ledent avec qui les machines sont parties, à quoi je pourrais m'occuper.

« Ah mon ami, dit-il, « *li si qui prin le vach qui prinse li vais* » [*Celui qui prend la vache, qu'il prenne aussi le veau*] : celui qui enlève la locomotive, qu'il embauche aussi l'ouvrier]. Moment fatal, arrivent les larmes et quoi faire ? A midi, j'explique l'affaire à mon frère et à mon oncle Michel. Il ne me reste donc rien à faire que de voir Mr Colson à 1 h., qui pour toute réponse me dit qu'il a ce qu'il lui faut et qu'il n'a plus besoin de moi. Tout tournait donc au plus mal. Je me demandais que va-t-il m'arriver ? devrais-je encore rentrer à la houillère ou au Val St Lambert ? Enfin, j'attends et à 6 heures, [...] mon

cousin qui travaillait à l'atelier de Mr Colson m'attendait dans la cour pour me dire que je pouvais aller commencer le lundi chez eux. Ce jour-là et le dimanche étaient trop longs. L'heure de 6 heures du matin se faisait trop attendre. Enfin, elle arrive, j'y suis et me voilà commencé et embrigadé [...].

C'était encore un moment de reprise extraordinaire, après les années de crise de 1848 à 1851. Il y avait des locomotives à faire, tant qu'on voulait, mais les bras manquaient, surtout pour l'Etat et la Compagnie du Nord, qui venait d'inaugurer Paris-Cologne. On travaillait tant qu'on voulait et j'étais un de ceux qui en faisait le plus : 3 à 4 jours jusqu'à 8 heures et le samedi de la nuit. Ce qui me faisaient jusqu'à 10,50 frs par quinzaine avec les bénéfiques et un salaire de 50 centimes à la journée. [...] Mes rêves étaient de pouvoir relever ma famille. [...]

#### E. La limeuse

Nous arrivons à l'année 1854, la situation tendait plutôt à s'améliorer. J'étais toujours raboteur. Nous avons reçu d'Angleterre, une machine nouvelle dite « limeuse ». Je suis choisi pour en faire mon gagne-pain. Pour le moment, je ne disais rien, mais j'avais bien d'autres ambitions que d'être planeur [*ouvrier qui polit les plaques*]. Enfin cette machine faisait l'admiration des gens d'avenir. Ah ! j'en étais fier !

Trois mois après, je demande à Mr Colson pour remplacer Hubert Jacob qui partait pour le service. J'étais tellement faible et timide que j'avais été traîner jusqu'à la dernière minute, c'est-à-dire 10 minutes avant 8 heures du soir. Il était en train de se laver. C'était donc un très mauvais moment, aussi je fus très mal reçu. C'était l'époque où je saignais du nez presque continuellement. Etant toujours en rapport avec les tourneurs rarement avec les ajusteurs, j'étais presque entraîné au tournage. On me faisait miroiter que mon caractère indépendant ne me permettait pas d'avoir du matin au soir un chef de brigade pour me surveiller, tandis que chacun travaillait pour son compte [...].

Justement la même année, on avait fait l'entreprise de trois grands bateaux pour la compagnie transatlantique : le Léopold 1er, le Comte de Hainaut et le Duc de Brabant, avec des machines trop puissantes pour les faire dans les ateliers d'alors. On fut donc obligé de faire un nouvel atelier, qui fut donc baptisé : le Grand Montage. Cela dura un an. Après cela, on commençait à y faire les membrures des bateaux qu'on expédiait à Anvers finis. Sur le temps qu'on montait les grues, les Messieurs de l'atelier et des transmissions y ont formé quelques brigades en choisissant quelques forts ouvriers, bien disposés pour le genre de travail pour lequel cet atelier était destiné. Ainsi, il fut monté en hommes et en partie d'outils venant de l'atelier dit des balanciers parce que c'était à cet atelier que l'on faisait toutes les machines à balanciers [...]. C'est

de là que mon frère Joseph, qui était dans l'atelier des petits montages, un des plus forts ouvriers, fut choisi aussi dans le nombre pour y diriger une brigade, mission qu'il a si bien remplie tout le reste du temps qu'il est resté à l'établissement Cockeril, jusqu'au jour où il a pris sa retraite volontairement et si bien méritée.

### F. « *Ecouter les vieux* » puis « *devenir voyageur* »

J'étais donc alors obligé de changer aussi pour faire mes repas, puisqu'il fallait absolument suivre mon frère, n'ayant rien à ma disposition pour pouvoir me caser où j'étais. Ce fut ainsi que nous étions toujours dans nos moments de loisirs aux heures avec mon cousin Jean, qui venait aussi manger avec son père, dans son bureau. Sitôt fini, nous nous réunissions quelques jeunes gaillards, nous allions écouter les vieux, principalement les voyageurs, soit dans la cour en été, et au poêle en hiver. Et au bout de quelques mois, j'étais transformé, c'était de l'ajustage que je voulais, pour aussi devenir voyageur. Connaissant tout le personnel, mon oncle surveillant, je ne perdais que l'attente. Mais je voulais, avant cela, passer quelques années à l'ajustage.

A l'étage où j'étais, sous les ordres de Mr Colson, quand ma machine était en train pour une demi-heure ou trois quarts d'heure, j'attrapais un morceau de fer, un burin et un marteau et je profitais d'un des tours que je trouvais vide dans mes environs et je m'en donnais tant que je pouvais, à tel point qu'un jour j'avais tout à fait oublié ma machine et elle était arrêtée. Mr Colson [...] me prend par l'épaule et me conduit à ma besogne. Mais j'étais tellement acharné sur le métier que j'y étais de nouveau entraîné sitôt un moment libre, à tel point que mon chef de brigade Gilles Stéphaini s'en était aussi plaint à Mr Colson.

### G. *Enfin l'avancement !*

*Malade à la suite d'interminables saignements de nez, Hubert Damas dut rester huit jours à la maison.* Mais quand je repris ma besogne et que je descendais le matin le bois Donnay [*lieu-dit de la commune de Flémalle Grande*] mes deux jambes étaient sur le point de casser, elles fléchissaient, impossible de les tenir droites. Tout de même cela se remet, je ne saigne plus du nez et je commence au bout de quelques semaines d'être à peu près rétabli comme par le passé. La besogne est reprise et de semaine en semaine, je retrouve de la vigueur et de la gaieté.

Mais Mr Colson ayant lui-même constaté mon état de faiblesse, je me hasardai, les larmes aux yeux, très timide, de lui exposer ma situation de longues journées et un long chemin. Le voyant pris de pitié sur mon sort, je me hasardai à lui parler de passer à l'ajustage. Il me quitte en réfléchissant, mais

moi, je ne savais pas ce qu'il pensait et je continue à travailler sur ma belle machine anglaise que malgré tout j'en étais fier et surtout que tout le monde l'admirait et que j'en tirais si bon profit au fur et à mesure que mes forces augmentaient. Je m'arrimais de courage et un beau jour, Mr Colson me vint prendre par l'épaule : « Mon fils, me dit-il, à partir de lundi, vous entrez dans la brigade de Louis Thomas et attention, j'ai confiance en vous ». Quelle joie ! Quel plaisir ! Quelle belle journée que le 18 avril 1854, pour un jeudi. Mais le temps était bien long jusqu'au lundi. Ce jour-là, je ne sais si je suis resté plus de 45 minutes pour retourner à Souxhon [*hameau de la commune de Flémalle où habitait H. Damas*]. Enfin, j'arrive, j'explique mon affaire. J'ai dû bien la répéter six fois. « Comment a-t-il dit cela ? en êtes-vous bien certain ? » « Oui, je suis certain ». « N'est-ce pas votre oncle qui vous a aidé ? » « Oui, je le suppose, disais-je, mais ce qu'il a le plus appuyé, c'est parce que j'étais trop faible pour travailler jusqu'à 8 heures et que ma machine était absolument indispensable, qu'il était bien obligé d'entrer dans mes vues forcément pour ces deux causes. » Enfin, j'étais sauvé et vous comprenez que toutes mes connaissances en ont été vite informées.

Le lundi arrive, un des premiers sur place, je vais trouver le surveillant [...] pour avoir un bon pour me procurer les outils nécessaires à mon nouveau métier, au magasin d'outillage [...]. Et me voilà à la besogne. Au bout de 2 à 3 mois, je me sentais tout autre et ainsi de suite, je m'apercevais que le métier me rendait la vie et les forces. J'arrive à gagner un franc, ce qui me faisait avec les bénéfices 14 à 15 francs par quinzaine. Et ainsi arrive l'exposition de 1855 où on avait porté haut les mérites de la société Cockeril, à tel point qu'une grande réjouissance fut organisée. Tous les ouvriers abandonnèrent une demi-journée, pour couvrir les frais pour la réception du directeur Pasture<sup>130</sup>, qui arrivait directement de Paris, avec différents titres honorifiques lui décernés par Napoléon III empereur [...].

### H. *Sacrifié sur l'autel du progrès*

Huit semaines à deux mois après cette grande réjouissance, dans la cour du château, un revirement sensible se fait jour par la suite de la rencontre à l'exposition d'un peintre français, rencontré à l'exposition par le père Pasture. Il devait peindre les locomotives et machines comprises, au point de ne plus avoir besoin que de la moitié des ajusteurs. A tel point que nous fûmes congédiés à 27 sur les 65 qui travaillaient spécialement aux accessoires des locomotives. C'était comme une bombe et certainement ce que nous attendions le moins. Naturellement, comme un des plus jeunes, je fus du nombre.

130. Conrad-Gustav Pastor (1796-1890), directeur de la Société Anonyme Cockerill de 1842 à 1865.

Je ressens encore l'impression que le surveillant Mr Lohy me fit en m'annonçant cette terrible nouvelle, en me donnant mon billet pour la paye 15 minutes avant 4 heures, quand il me dit qu'il m'annonçait mon congé et mon livret pour dans quinze jours. Quel terrible coup ! Où aller ? Il ne me restait que de rentrer à la houillère, probablement cette fois comme mineur et cependant j'en avais une horrible terreur. Mais il fallait se résigner, ce que je fis avec courage et quelles souffrances ! Les journées étaient bien trop courtes et le jour fatal arrivait à grands pas. Enfin, il arrive, le surveillant rapporte le livret à tous ceux qui avaient subi le même sort. Mais arrivé à moi, je tremblais comme un malheureux, il me le présente encore en me donnant mon billet pour la paye. Je prends mon billet, mais je lui dis, en tremblant, que je ne peux pas prendre le livret, que je n'oserais pas le rapporter chez moi, et que je gagnais tellement peu de chose que probablement dans un mois ou deux, on accepterait peut-être de me laisser continuer aux conditions actuelles. En effet, un mois après, on fait rentrer une partie du personnel congédié et moi compris, en me remettant mes deux quinzaines ensemble. Ce fameux peintre était un Français belle entrée et laide sortie (il était comme le coucou, plus de gueule que de « cou »). J'en sortais encore heureusement et je continuai avec plus de courage que jamais [...]

### I. Un gros salaire

Le 9 février 1857, l'atelier du grand montage était en pleine prospérité. Y étant assez familier, y prenant mes repas trois fois par jour, j'avais l'occasion de me rendre compte des avantages que je pouvais en tirer. Je me hasardai de demander au chef d'atelier [...] s'il ne serait pas possible d'être admis au nombre des apprentis monteurs. « Certainement, dit-il, et du reste, je vais m'arranger avec votre frère ». Le lundi suivant, j'entrais à l'atelier des grands montages, dans la brigade de mon frère. Il n'y avait alors que cinq brigades, de l'ouvrage en abondance, c'était plutôt les bras qui manquaient. On embauchait assez d'hommes, mais les hommes de métier alors étaient bien rares. L'outillage était l'enfance de l'art, à tel point qu'on a dû par après doubler les cinq brigades pour en faire dix et je fus choisi comme chef de la moitié de la brigade de mon frère. Je gagnais 1,60 fr. Je reçus pour mission la charge de toutes les pompes d'épuisement de la grande machine du Grand Hornu [*un charbonnage modèle*], près de Mons. Ces travaux finis, je me hasardai à voir le chef de service pour solliciter de lui une augmentation de salaire. Le chef d'atelier, alors, n'avait pas tout à fait le pouvoir. Je lui conte ma petite misère, mais avec les larmes aux yeux. Trouvant ma requête fondée, il reconnut directement qu'en effet, c'était trop peu. Voyant mes bonnes dispositions et mon petit grade, à l'âge de 16 ans, à partir du même jour, je fus porté à 2 frs plus les bénéfices. Cela me faisait 2,50 frs et 3 mois après, je me trouvais à la tête d'une fortune de 6,50 frs : une pièce de 2,50 frs et deux de 2 frs. Je les avais

toujours sur moi. Je les regardais toutes les demi-heures. J'étais comme celui qui porte pour la première fois une montre et regarde l'heure toutes les minutes [...]

### J. Dettes familiales

Mais cela n'était pas fini, nous n'étions pas à flot et surtout d'après ce que j'entendais dire et j'en voyais une partie : les voisins, voyant le commencement qu'on allait relever la tête, faisaient ce qu'ils pouvaient pour nuire à notre réputation, comme cela se fait généralement dans tous les petits villages, surtout aux plus honnêtes pauvres.

A la suite de notre débâcle, on nous réclamait encore un tonneau de genièvre, qui probablement n'avait jamais été payé, d'une valeur de 188 frs, chez Beco, fermier à La Préalles [*hameau de Herstal*] qui faisait alors le marchand de liqueur en gros. Cela était encore une affaire, où était-on allé chercher cela ? Enfin, on se résigne. Il faudra faire son possible. On convient qu'on payera deux francs par semaine, ce qui fut fait.

Mais ce n'est pas tout : arrive le partage du moulin Collin des Awirs. D'accord avec le père Collin qui nous avait servi la farine pendant au moins 50 ans, voyant notre chute [*ruine*], avait consenti que nous paierions la dernière livraison quand nous pourrions. La somme s'élevait à environ 425 frs. Mais à son décès, les héritiers [...] prirent l'affaire en mains. Il fallait s'exécuter de suite. Nous voilà obligés de vendre un beau jardin qui nous était si cher, où j'allais si volontiers jouer quand j'étais enfant. [...] Il fut adjugé pour 480 frs, ce qui valait au moins 1500 à 2000 frs. De cette somme, j'étais dedans [*j'intervenais*] pour 56,50 frs pour ma part. J'avais 17 ans et ignorant complètement de quoi il s'agissait, on faisait le moins de bruit possible autour de cette affaire, ce qui veut dire que l'on vendait en cachette et il fallait y passer.

### K. Economiser

Cependant à 21 ans, j'avais fait une économie de 830 frs, à l'ouvrage. J'étais un des plus heureux, ma santé me donnait la vie facile. Etant chef de brigade, j'avais alors 8 à 9 hommes avec moi et j'étais le plus jeune. J'achève donc le pont du Grand Hornu, les 8 pompes avec tous les accessoires et les maîtresses tiges de haut en bas. Je commence une machine de laminoir et un pilon de 10 tonnes, pour Ougrée [...]

En 1858, Cockerill obtenait la commande du matériel mécanique à air comprimé pour le percement du tunnel sous le mont Cenlis. Je travaillais avec ma brigade avec des prix convenus et l'activité que nous avions, augmentée par l'habitude, me faisait des quinzaines de 40 à 45 frs en faisant 12 à 14 jours en

moyenne[...]. Six mois après, mon frère se marie. Heureusement, nous ne nous en apercevrons pas trop [au point de vue dépenses] : mes sœurs allaient [travailler] à la journée, une pour les grands travaux des champs et l'autre comme couturière; une chambre qu'on louait [à un houilleur]. Cela nous aida encore assez bien pour traverser ce mauvais passage. Il resta au moins trois ans, ce qui nous permit d'arriver à l'année 1861. J'avais alors 22 ans. Etant chef de brigade, je parvenais à me faire 92 à 95 frs par quinzaine. Je fus alors choisi par notre chef d'atelier d'alors, pour aller au Val St Lambert [cristallerie] faire les réparations et l'entretien des machines et transmission, les samedis, la nuit et les dimanches pendant toute une année, avec quelques hommes des environs [...] J'arrive ainsi à l'année 1862. Je fais à l'atelier une machine de bateau et mes chefs, toujours les yeux fixés sur moi pour ce qu'il y avait de nouveau à faire, bravant par mon initiative et ne leur donnant aucun embarras. Cette machine était pour un bateau qui devait assurer le service entre Liège et Seraing. Je fus désigné pour aller le monter à Anvers. Je partis le 10 avril [...] J'avais acheté un sac de voyage pour 8 frs et un paquet dans un mouchoir de poche et le reste de ma garde-robe était sur mon corps.

Quatre semaines à un mois après, ma sœur se marie et de nouveau, on fait appel à ma bourse. Ainsi une bonne partie de mes économies fut de nouveau engloutie [...]

Exposé dans les courants d'air, inexpérimenté sur l'hygiène, j'attrape une fluxion dans la tête, qui m'oblige à garder la chambre pendant six jours, dépenser et ne rien gagner ! J'avais tellement besoin de souliers, que le surveillant Thomas, avec qui j'étais plus ou moins lié me dit : « Cette fois-ci, mon cher Hubert, c'est un peu trop fort. Ne vous apercevez-vous pas que vos souliers n'ont plus de talons ? Nous irons ce soir faire raccommoder ceux-là et acheter des neufs ». Et, en effet, le soir, il vient me trouver. Je lui explique que je n'ai plus que 50 centimes, que j'avais économisé 100 frs et que je m'avais fait le plaisir de les renvoyer chez moi à l'occasion du mariage de ma sœur. « Cela ne fait rien, j'arrangerai l'affaire avec le cordonnier. Vous ne payerez que quand vous aurez touché votre quinzaine (soit environ 8 à 10 jours après). Si tous les clients payaient déjà comme cela, il se considérerait bienheureux ». Seulement ce n'était pas des souliers seuls dont j'avais besoin tant ma garde-robe était à peu près dans le même état. Heureusement nous gagnions de plus en plus, en la bonne saison, on pouvait s'en tirer légèrement.

## Quatrième partie

# PROMOTIONS OU JEUX DE DUPES ?





**Des femmes chargent un wagon de coke.  
Usines Cockerill à Seraing, en 1904.**

Photo par G. MARISSIAUX.  
Cliché : Musée de la Vie Wallonne. A.26343.

*Le chapitre précédent se clôt sur une note résolument optimiste. Malgré les pires difficultés initiales, l'enfance et l'adolescence de Hubert Damas s'achèvent comme une success story. Le travail acharné et l'épargne viennent à bout des crises économiques générales et des malchances individuelles. Reste à savoir dans quelle mesure on peut généraliser. A très long terme, on peut difficilement nier le gonflement de la production des biens matériels. C'est pourquoi le passage de la pauvreté de masse à une certaine forme de consommation de masse est au cœur du présent essai. Il n'empêche que bien des historiens restent persuadés de ce que les premières phases de la Révolution Industrielle entraînent une recrudescence de la paupérisation et de la prolétarisation. Beaucoup reste à faire pour tirer au clair ces concepts et les cerner à l'aide d'indices quantifiables. Ici nous nous contenterons d'alimenter la réflexion à partir de cas concrets, regroupés autour de quatre thèmes qui chacun soulève plus d'une question controversée. D'abord : sur quoi porte l'épargne quand il n'y a presque rien à gagner (chap.XII) ? Ensuite, qu'il s'agisse de sur-travail ou de petits profits, ils sont toujours injustement répartis puisque l'inégalité entre hommes et femmes est la règle et qu'elle se double d'un dénigrement systématique au détriment des femmes (chap.XIII). L'école, de son côté (chap.XIV), en diffusant le savoir, multiplie les débouchés donc les chances de promotion. Mais en même temps qu'elle exalte l'effort et le travail, l'école inculque la discipline et, à la limite, le conformisme des programmes. On ne peut finalement (chap.XV) dissimuler les ratés dans le fonctionnement du système. Il n'y a pas que des échecs individuels, des cas isolés de malheureux; ce sont des catégories entières – chômeurs, invalides, vieillards –, qui n'ont d'autre ressource que de mendier.*

## XII IL N'Y A PAS DE PETITS PROFITS

### 1. A pauvre cœur, petits souhaits

*A vrai dire, il ne s'agira pas dans les lignes qui suivent de gagne-pain mais, au contraire, de dépenses de luxe : la photo et la tarte ! Ce qui en fait la saveur, c'est qu'elles ne coûtent rien. Pareils traits d'économie sont attestés par d'autres auteurs, ce qui nous a décidé à publier ce témoignage tardif<sup>131</sup> que l'on peut localiser à Verviers, entre 1820 et 1850 :*

Une fois par an, elle [*ma mère*] allait prendre le café chez une amie de jeunesse et rapportait toujours un morceau de tarte au riz et un gâteau appelé *mirou*, le tout partagé en deux parts égales, dont l'une était pour mon père et l'autre divisée pour les quatre enfants.

On mangeait d'abord la huitième partie du *mirou* et on se représentait pendant quelques temps le plaisir qu'on allait avoir à absorber son minuscule morceau de tarte. On débutait par la croûte de dessous, comme étant la moins bonne, on continuait par celle de dessus pour terminer par le riz, qu'on laissait fondre dans la bouche le plus lentement possible pour conserver le bon goût.

Le plus glouton qui avait avalé son morceau le premier, devenait la risée des autres, qui se frottaient l'estomac en mangeant la dernière bouchée et en disant : *Mau d'cœur*. Cependant, par humanité, le moins glouton *hanssait*, c'est-à-dire envoyait son haleine dans la bouche du gourmand, qui s'estimait heureux de cette curieuse faveur gastronomique.

Un autre trait d'économie. A la mort du père, les enfants désirant avoir son portrait, offrirent de payer la moitié des frais et la mère accepta de payer le reste.

L'artiste [*le photographe*] étant arrivé, on sortit le père du lit, on lui passa un pantalon noir et un bonnet blanc et, après lui avoir fourré une main en poche, on l'assit dans un fauteuil. Au moment d'opérer, la mère demanda si le prix était le même pour deux personnes sur une seule photographie, et sur la réponse affirmative, elle mit un bonnet propre (*gaumette*) et s'assit à côté de son mari. C'est pourquoi la photographie représentait un mort endimanché et une vivante.

131. J. CRAHLI (pseudonyme de Joseph Poetgens), *Coutumes et silhouettes du Verviers ancien*, dans *Soirées populaires*, t.24, 1895, Verviers, p.36 et 51-52.

## 2. Survivances de la cueillette et du glanage

### A. Marchande des quatre saisons<sup>132</sup>

Barbe [âgée de 74 ans] demeurait rue Vert-Vinâve, à Vottem, dans une maison, espèce de chaumière, dont elle était propriétaire. [Elle] travaillait à la journée chez les voisins et puis, dans toutes les saisons jusqu'en hiver quand le temps le permettait, elle battait les campagnes tout autour de Vottem pour aller, selon la saison, recueillir de la chicorée, de la doucette [oreilles de lièvre ou salade de blé], pour faire les salades, des fleurs de houblon sauvage sur les haies pour les brasseries, des plantes et fleurs médicinales pour les pharmaciens et allait vendre tout cela à Liège. Quand venait le temps de la récolte, elle allait glaner dans les champs des épis, pommes de terre, navets, carottes, etc.

### B. La marchande de pelures

Au XIXe siècle, la pomme de terre occupe une place croissante dans l'alimentation, ce qui réduit la dépendance à l'égard des céréales, valorise potagers et terrains médiocres, répand l'élevage du porc. Elle a beau n'être guère nourrissante, elle bourre le ventre et c'est ce qui compte pour beaucoup de gens.

Lucie Dejardin, ouvrière et militante socialiste, a eu la chance de trouver une biographe anglaise, E.B. Chalmers. Celle-ci ne relate pas seulement les activités politiques de la députée, mais s'intéresse à son milieu d'origine et à son enfance. Au passage, elle aperçoit bien les relations de clientèle qui se nouent autour d'une ouvrière devenue marchande<sup>133</sup> :

Marie [mère de Lucie] s'est enfin décidée à quitter la mine. Avec ses neuf enfants, son mari, c'est vraiment trop d'être hors de son ménage douze heures tous les jours. N'a-t-elle pas ses deux mineurs à lessiver, à apprêter puisque Nicolas, qui vient d'avoir dix ans, descend maintenant dans la bure [puits de mine] avec son père ?

Certes, Marie ne pourra pas rester sans rien faire que son ménage. Le salaire de son homme et de Nicolas suffit à peine pour le loyer, les pommes de terre et le pain. Il faut que la mère cherche à gagner pour aider à nouer les deux bouts.

Marie se fera « marchande de pelures », achetant des pelures de pommes de terre aux ménagères liégeoises pour les revendre aux voisins de Bois de Breux [village à l'Est de Liège] qui ont un cochon à l'engraissement. Combien de kilomètres lui faut-il faire avant de gagner un franc ?

132. En 1867. – R. LEBOUTTE, *L'archiviste des rumeurs*, p.123-124.

133. E.B. CHALMERS, *Lucie Dejardin. Hiercheuse et député socialiste*, Huy, s.d., pp.27-28.

Tous les jours elle descend le Thier de Robermont, un grand panier sur la tête, chargé parfois de mottes de beurre, -enveloppées, chacune, de sa feuille de rhubarbe, - parfois d'un quarteron d'œufs. Les fermières de Bois de Breux et de Beyne Heusay lui confient volontiers leurs produits. Contre quelques « çanse » [pièces de deux centimes] de commission, elle les remettra à une vendeuse de la Place St-Denis [marché au beurre et aux fromages, à Liège], puis elle commencera sa tournée « as pèlotes ».

Pendant une, deux heures « c'est selon », les sabots de Marie feront tinter les pavés de Liège. Elle a ses clientes, comme toutes ses collègues de ce pauvre métier. Mais elle en voudrait davantage pour lui raccourcir sa tournée. C'est pourquoi tout le long du chemin son cri aigu de « as pèlotes ! » annoncera son passage en Féronstrée, au Pairay, Hors-Château, Quai des Pêcheurs, où elle s'engage Outre-Meuse [quartier pauvre de Liège] pour la dernière étape. Il y a des ménagères qui lui remettent leurs épiluchures pour rien, y joignent même un quignon de pain. D'autres réclament une « çanse » au bout de la semaine. Celles-ci au moins n'exigent pas qu'on s'attarde à « cacayer » [bavarder]. Les « bons cœurs » hélas sont aussi prodigues de confidences que d'épiluchures. Et Marie est toujours pressée. Avant de pouvoir finir journée il y a la montée de Bois de Breux qui l'attend. Et bien entendu il faut que cela se fasse à pied, puisque le tramway -deux chevaux chair et os- ne circulera qu'à partir de 1887.

Les enfants sont enchantés du nouveau métier de maman. On l'accompagne quand elle va chercher la marchandise, le soir, dans les grosses fermes du voisinage : parfois on reçoit un fruit, une tartine. Comme cela on sait où s'adresser pour avoir sa part quand les fermières distribuent des gâteaux, le Jour des Rois, aux enfants qui sont à leur goût.

## 3. Mort à la tâche<sup>134</sup>

La nuit du dimanche au lundi de la Grande Pâques, 30 mars 1891, est mort [...] Gilles [...] forgeron de fourchettes, âgé de 66 ans. Il est mort en quelques jours de suite d'un refroidissement, étant allé travailler à clore les haies par le temps froid qu'il faisait alors. C'était un homme courageux et très diligent [...] Il avait le défaut de pousser le zèle au travail à l'excès, il voulait faire trop de besogne, aimant gagner de l'argent et faire de bonnes affaires. Mais les excès tuent le corps. Son corps, à force de travail depuis sa plus tendre jeunesse, se trouvait exténué de fatigue et, malgré cela, il allait toujours à l'ouvrage à 66 ans comme à 25, travaillant tôt et tard. Parti de rien en immeuble, il avait acquis des propriétés, tout en élevant ses trois enfants, pour plus de 10.000 francs. C'était un honnête homme, homme de bonne volonté mais sans aucune instruction, d'une grande simplicité, recherchant la bonne société<sup>134</sup>.

134. MARNETTE, VI, 287. Bien d'autres exemples du sur-travail se lisent dans *L'archiviste des rumeurs*.

#### 4. Ce qu'il en coûte de devenir propriétaire

*Le commun des enquêtes sur la condition paysanne démonte les mécanismes de l'irrésistible attraction des villes tentaculaires ou du déplorable abandon des vertus ancestrales. Des cadastres, des généalogies, des masses d'actes passés devant notaire nous livrent des indices. Jamais ils ne révèlent les motifs. Ici, sans prétention, un roman de mœurs démontre que l'attachement à la terre se passe de rationalité économique. Il fait voir ce qui reste d'une communauté villageoise après plus d'un siècle d'individualisme agraire. Hommes et femmes se connaissent tous; ils sont donc avares de gestes, et de paroles d'autant moins utiles que le dénouement est prévu. Pourtant, ils se pressent pour assister à un spectacle rituel : l'affrontement de deux couples rivaux<sup>135</sup>.*

Il y a eu plus de monde cet après-midi-là dans le cabaret de chez Maurice que pendant les trois jours de la « dicace » [kermesse]. Comme de juste, beaucoup y venaient parce qu'en de pareilles occasions on boit sur le compte du vendeur; quelques-uns aussi qui se rassemblaient là, pour voir comment cela irait avec les deux voisins; certains qui se promettaient bien d'acheter un terrain si les prix ne montaient pas trop. Tout le monde savait que cela chaufferait pour le demi-journal [environ une dizaine d'ares ?].

Quand le crieur est rentré d'avoir chanté par les chemins en agitant sa sonnette : « A la vente des terres de Baptiste ! » la salle était comble. Maurice avait dû enlever les tables et apporter toutes ses chaises le long des murs et encore mettre des bancs, comme au cercle quand on joue une pièce.

Les hommes étaient pliés en deux, la main gauche sur un genou; avec le coude appuyé sur l'autre jambe, ils tetaient leur pipe tout doucement, crachant de temps à autre, si bien qu'en entrant avec son clerc, Monsieur le Notaire n'a vu que des dos d'hommes, et des femmes qui se tenaient raides, les bras croisés sur la poitrine.

Maurice a demandé au boiteux de chez Toine de lui donner un coup de main et tous deux, avec deux petits verres et un litre – du genièvre pour les hommes et du mêlé pour les femmes – ils ont fait le tour. Les hommes, l'un après l'autre, ont relevé la tête, et les femmes le menton, pour vider à fond.

Entre-temps, le notaire a pénétré dans le comptoir et son clerc a étendu ses papiers et ses registres devant lui. Il a commencé par lire très vite – aussi vite que le chantré quand il répond au *de profundis* – toutes sortes de ramages où l'on ne comprenait rien : il était question d'hypothèques, de pour cent, de paiement. Bah ! on le savait bien que les petites bourses devaient venir s'ouvrir

tous les premiers jeudis devant Monsieur le Notaire, qui recevait le monde dans la chambre de Maurice. Et les hommes tiraient sur leur pipe, et les femmes regardaient tout autour d'elles : là-bas, François et Lalie assis dans un coin et, sur un banc derrière la porte, Zidore et Gustine qui s'étaient placés pour mieux voir les signes des Râbieûs. Et tous quatre, ils sentaient leur cœur qui battait plus vite.

« Nous allons vendre une terre de quarante ares au champ Saint-Martin, joignant le chemin, Henri Masset et Nicolas Maquet » dit le clerc qui connaît tous ceux du village par leur prénom et aussi par leur surnom. « Qui met à prix ? »

Personne ne bouge.

Il aurait fallu un fouet et le faire claquer au-dessus du comptoir pour faire relever le dos aux hommes qui semblaient endormis. Et pourtant il y avait des amateurs, mais aucun ne voulait parler le premier.

A la fin, Naïs de chez Bomblet a mis vingt francs pour commencer et on est monté, monté tout doucement, franc par franc, jusqu'à deux cent cinquante et un. C'est Flore de la Croix de Chaplie qui avait le dernier mot, quand la baguette du notaire, déjà prête à retomber plusieurs fois auparavant, a touché le comptoir tout de bon.

Puis ça été un pré à Fajonne, qui est parti pour vingt et un francs; puis un petit bois de sapins, une languette de douze ares derrière le Mont, qu'on a fait monter jusqu'à cent trois francs, qui est resté à Lucien de chez Maréchal, et quelques terrains analogues, à la Justice, derrière la Heid, au Wassé.

Quand le notaire a dit qu'il avait laissé le plus beau pour le dernier, fort bien situé à l'entrée du village, un bon demi-journal, il y a eu dans le cabaret, si tranquille jusqu'alors, un peu de bruit : des sabots ont gratté le pavé; des femmes ont toussé un petit coup en se poussant du coude et en jetant un regard de côté à Lalie, puis à Gustine. Celles-ci ne bougeaient pas, mais leur paupière battait plus vite et leurs joues devenaient plus rouges.

« Allons ! Qui met à prix ? »

François et Lalie avaient bien convenu entre eux qu'ils iraient, s'il fallait, jusqu'à six cent francs; Zidore et Gustine, qu'ils ne mettraient tout de même pas plus de sept cents francs, que ce serait bien payé ainsi. Pourtant, les deux hommes restent assis faisant le gros dos, comme les autres, la tête baissée, les mains serrées l'une dans l'autre, sans rien dire.

« Et bien, personne n'en veut ? crie le clerc du notaire.

– Mettons cent francs, fait le gros Dré en riant.

– Deux ! dit François.

– Trois ! répond Zidore.

Et cela monte ainsi jusqu'à six cents francs, et c'est François qui le tient.

135. Vers 1910. Extrait de *O pays dès sabotis* (1933) par Joseph Calozet et traduit du wallon par Edgard Renard. Ed. par Maurice PIRON, *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie*, P. Mardaga, Liège, 1979, p. 411-416.

« Six cents francs, une fois... six cents francs, deux fois ! » dit le notaire.

Dès ce moment, on aurait entendu voler une mouche dans le cabaret. Seuls le notaire et le clerc ouvrent la bouche. Nos deux amateurs se bornent à redresser un peu la nuque pour faire signe. Zidore a relevé la sienne.

« Sept cents francs à Isidore... une fois... sept cents francs, deux fois... François lève la tête. « Huit cents francs à François... » Et le terrain a monté, monté, malgré le prix convenu avant la vente, parce que, chaque fois que la baguette allait retomber, Lalie ou Gustine poussait légèrement son homme du coude, ce qui voulait dire : encore !

En regardant les deux nuques qui se redressaient, qui se baissaient l'une après l'autre, les gens parlaient tout bas entre voisins : « On dirait des chèvres qui s'apprentent à cosser [*se heurter la tête*].

- Ou des coqs descendus de leur fumier pour fondre l'un sur l'autre.
- Ils ne sont pas à réduire et sont tous deux au plus sots.
- Le plus malin est celui qui laissera dire le dernier. »

C'est François qui a laissé retomber la tête pour de bon à dix-huit cents.

« Remets un napoléon [20 francs-or] ! » dit Gustine à Zidore.

Le Râbieû était vaincu, et la baguette, qui est restée un moment levée au bout de la main du notaire, après la deuxième fois qu'il avait dit : « Dix-huit cent vingt », a touché le comptoir... « Adjugé à Isidore ! »

Maurice s'est précipité sur la bouteille avec le boiteux de chez Toine pour verser une tournée.

Les spectateurs, qui étaient demeurés une grosse heure sans presque rien dire, ont repris la conversation; les dos, l'un après l'autre, se sont redressés; Zidore et Gustine ont suivi Monsieur le Notaire dans la chambre à côté pour aller signer; François et sa femme, eux, en ont profité pour sortir et s'en retourner.

« En faudra-t-il des kilos de beurre à trois francs et des quarterons d'œufs à trente sous pour payer le terrain des entêtés ! » a crié le gros Dré en trinquant avec son voisin. Le cabaret s'est vidé lentement; les femmes s'esclaffaient en sortant et les hommes haussaient les épaules en se disant tous en eux-mêmes : « Des prix de fous à crever ! »

Un seul se frottait les mains : Baptiste du Wassê qui avait profité de la brouille des voisins pour refaire sa pelote.

Et, tandis que les Râbieûs et les Zidore s'injuriaient en se souhaitant au diable et plus loin encore, leurs enfants, Gène et Toinette, revenaient de l'école en se posant des devinettes.

### XIII LIÈGE, PARADIS DES PRÊTRES, PURGATOIRE DES HOMMES, ENFER DES FEMMES

Tout autour de Liège, avez-vous vu  
Les usines ou les puits de mine ?  
Est-ce l'homme ou la femme qu'on a mis  
A l'ouvrage le plus dur ?  
Pauvres filles, combien n'y en a-t-il pas  
Qui sont toutes meurtries ?<sup>136</sup>.

*Le titre de ce chapitre est un dicton sans cesse ressassé dans les récits de voyageurs depuis Guichardin (1582). L'exergue montre que la servitude imposée aux femmes persiste après la Révolution Industrielle. Ce n'est pas l'unanimité qui fait problème, mais bien le fait qu'à de rares exceptions près (ci-dessous, p. 177 sv.) les témoins de la condition féminine sont des hommes. Pour savoir quels biais introduisent des jugements aussi unilatéraux, toute une série de recherches devraient être entreprises<sup>137</sup>.*

*Causes démographiques ? En ville, l'excédent féminin dans les tranches d'âges adultes déséquilibre le marché matrimonial et les jeunes filles ainsi condamnées au célibat doivent se rabattre sur les métiers les moins considérés et les moins payés : servantes, couturières, dentellières, botteresses (portefaix). Causes économiques ? La plupart des femmes qui travaillaient dans les fermes, les boutiques, les ateliers familiaux, n'étaient pas payées en argent. Dans les manufactures, jusqu'au milieu du XIXe siècle, il était de pratique courante que le salaire d'une femme n'atteigne que la moitié de celui d'un homme. On sait ce qu'il en est, même de nos jours, de l'idéal : « A travail égal, salaire égal »... Toutefois, c'est dans le domaine culturel que les inégalités sont les plus criantes. Elles plongent leurs racines dans un vieux fonds de misogynie, si vieux qu'il est passé à l'état de réflexe conditionné. On en trouve*

136. D'après Théophile FUSS, Alphonse LE ROY, Adolphe PICARD, *Les femmes de Lidje*, Liège, 1843, édité et traduit du wallon par Roger PINON, *Une opinion sur la femme liégeoise au XIXe siècle*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n°260, Liège, 1993, p. 397-406.

137. Il faudrait pouvoir ici donner en exemple chacun des chapitres de la thèse de George ALTER, *Family and the Female Life Course. The Women of Verviers, Belgium, 1849-1880*, The University of Wisconsin Press, 1988, XIV-226 p. L'enquête devrait être poursuivie dans les différents bassins industriels.



**Deux femmes et deux hommes halent une péniche  
qui remonte la Meuse sous le pont des Arches, à Liège, en 1899.**

Chapitre XIII, exergue

Cliché : Musée de la Vie Wallonne. A.14414.

*Le meilleur commentaire est le deuxième couplet d'une chanson intitulée Les femmes di Lidje (1842-1843), qui a pour auteurs deux magistrats, Th. Fuss et Ad. Picard, et un professeur d'Université, Al. Le Roy. Nous traduisons :*

N'y a-t-il pas de quoi faire honte / Que de voir nos traïsses (*manœuvres qui tirent les charges*) / Haler des bateaux sur le quai d'Avroy / Attelées comme des bêtes ? / En vérité, devinerait-on / Que ce sont là nos filles ? / Refrain : Il vaudrait vraiment mieux / Etre un chien / Qu'être une femme à Liège /

*Un demi-siècle plus tard, la Meuse ne coule plus en Avroy mais les femmes peinent toujours à remorquer les bateaux.*

*des traces dans les Dialogues de paysans (ci-dessus, p. 22) et des flots débordants dans les Dix pièces de vers sur les femmes et le mariage, dont certaines ont été composées peu avant l'an 1600. Plus rares sont les exemples d'une misogynie qui confine au sadisme. Un chroniqueur rapporte les faits-divers qui surviennent à Verviers lors du carnaval de 1755 et, parmi eux, le fait qu'un jeune marié fouette sa femme jusqu'au sang puis qu'il répande sur les fesses 1/16e de setier (1 setier=30,7 litres) de sel et il ajoute : « Dieu bénisse cette honette homme » ! Plus loin, il calcule : « Dans l'espace de 33 ans, il est décédé à Ensival 130 hommes moins que de femmes; ce qui fait environ 4 hommes de moins, année commune. Dieu veuille continuer ainsi »<sup>138</sup>. L'exactitude des faits importe moins que la dureté des attitudes. Cas extrême, objectera-t-on, et Sébastien Ydon ne destinait pas ses Mémoires à la publication. Pour être muette, l'attitude générale n'en est pas moins éloquente : il est « naturel » que l'inégalité entre hommes et femmes se traduise par une ségrégation (ci-dessous, § 2); qu'on les confine dans les tâches les plus rebutantes et qu'on leur réserve les « petits profits » sans doute illusoire (ci-dessus, chap.XII, § 2) car, si glaner ou mendier des épilures ne rapporte quasi rien, c'est que le choix est entre avoir faim ou ramasser ce dont les autres ne veulent pas. Attitude plus explicite encore que la vertueuse indignation : la liberté d'allure des femmes et la toilette des filles (ci-dessous p. 169) ne peuvent qu'être inspirées par un tempérament diaboliquement vicieux. La prostitution s'ensuit et, avec elle, l'exploitation la plus totale passe encore pour inscrite dans l'ordre des choses.*

## 1. Bêtes de somme

*Michel-Nicolas Jolivet, lorsqu'il écrivit sa Description [...] de Liège en août 1783, était secrétaire du marquis de Sainte-Croix, plénipotentiaire de Versailles à la Cour du prince-évêque. Il ne fréquente guère que les femmes de la bonne société qu'il trouve en général peu instruites, sans conversation, bigotes. L'une ou l'autre allusion galante ne le rendent pas plus indulgent à l'égard des jeunes filles, faciles à l'égard des garçons, surtout quand elles dansent. Comme tant de Français éclairés, Jolivet attache plus d'importance au discours; il ne se demande pas si la danse n'exprime pas la joie de vivre. De même, il s'étonne de ce que les botteresses chantent tout le long de la route qu'elles parcourent à pied, de Liège à Spa. Au lieu d'être uniquement « malheureuses », ne seraient-elles pas, aussi et d'abord, courageuses ?<sup>139</sup>*

138. S. YDON, *Mémoires*, d'après le manuscrit authentique de 1751-1785 [...] éd. par A.J. MATHIEUX, Verviers, 1938, p.13-14 et 87, en note.

139. JOLIVET, *Description du pays et principalement de la ville de Liège*, dans *Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. 11, Huy, 1897, p. 211. – E.HELIN, *Le caractère national [...]*, dans *Etudes sur le XVIIIe siècle*, t.III, Université Libre de Bruxelles, 1976, p.64-70.

Ils [*les Liégeois*] laissent le fond de leurs affaires à leurs femmes qui, toutes seules, font celles du dedans et du dehors. Tel ne sçait le commerce qu'il fait que par le résultat de son revenu. Sans cesse dans la suggestion [*sujétion*] et sans empire, les femmes y sont douces; peut-être -je fais cette réflexion tout bas- peut-être sont-elles ici plus rapprochées de leur état naturel et par conséquent aussi y sont-elles plus aimables sans y être plus jolies [...] Ce sont des femmes qui nettoient les maisons, car on les lave tous les jours. Ce sont des femmes qui font tous les plus gros ouvrages. Elles font ici office de portefaix : on les appelle les Mulets du Prince de Liège. Chargées de 400 pesant [*sic*]<sup>140</sup>, elles partent à quatre heures du matin de Liège et sont à Spa sur les onze heures et demie, il y a sept lieues très longues. En vérité, elles font peine. Ces malheureuses cependant chantent pendant tout le chemin. A l'aide d'un linge, mis sur la tête en forme de capuce et qui pend jusqu'à leur jarret, elles portent sans difficulté, moitié sur leur tête, moitié sur leur hotte et leur dos.

## 2. Une sorte de domesticité

*L'expression est du citoyen A.C. CAMUS qui, dans son Voyage dans les départements réunis, t.II, Paris, 1803, p.163, déplore, comme va le faire L.-Fr. Thomassin<sup>141</sup>, le sort réservé aux femmes. Une fois mariées, elles se confinent chez elles, de sorte que leur infériorité est renforcée par une ségrégation de fait.*

Les femmes ont de la taille, mais leurs traits annoncent plutôt la force que la délicatesse. Leur éducation n'admet ni les minauderies, ni l'étude de ces grâces légères, si essentielles ailleurs. On ne leur demande, on ne leur apprend que l'utile. Lire, écrire, calculer, coudre et bien gouverner le ménage, voilà tout ce qui faut qu'elles sachent. Dans les maisons aisées on leur permet quelques arts agréables, tels que la musique, le dessin, etc. Toutes aiment la danse, exercice qui développe leurs jambes qui, en général, offrent de belles proportions.

Les Liégeoises, les Franchimontoises, ne sont mariées que fort tard; devenues femmes, elles ne s'occupent que de leur ménage et ne cherchent pas d'autres jouissances; un grand nombre d'enfants qui est presque toujours le fruit des premières années de leur mariage, et un commerce de détail, absorbent tous leurs moments; de là, ce goût casanier qu'elles prennent, et

140. Corriger 400 par 40. S'il se peut que les « forts de la Halle » soient capables de déplacer une charge de 400 livres, il est certain qu'un fantassin, au temps de Louis XVI, fait couramment une marche et emporte avec lui 40 à 45 livres d'armes et bagages (MOHEAU, *Recherches et considérations sur la population de la France* (1778), éd. R.GONNARD, Paris, 1912, p.74-75). Nombreuses attestations du sort des *botrèsses* dans *E.M.W.*, t. II, p. 233-237, t. IV, p. 111 sv., t. VI, p. 355-372, t. XII, p. 365-376.

141. L.Fr.THOMASSIN, *Mémoire statistique [...1806-1813]*, p.219. Le passage cité ici s'insère dans le § consacré aux Rivageois, ci-dessus, chap. VI.



**Des bèrvèteresses chargent, sur leur brouette, la houille triée et calibrée dans un charbonnage du bassin liégeois (en 1904 ?)**

Chapitre XII, §2.

Cliché : Musée de la Vie Wallonne. A.53827.

qu'elles feroient prendre aux maris s'ils n'étoient pas dans l'habitude d'aller dans les *estaminets*.

Les femmes du peuple, celles de la classe des houilleurs, sont contraintes à travailler comme les hommes; les unes à hâler de petits batelets sur la Meuse, l'Ourte et la Vesdre; les autres à transporter à dos des denrées à 3 et 4 myriamètres [30 à 40 kilomètres] de distance; d'autres enfin à transporter avec des brouettes ou à dos les terres, la houille et le schiste alumineux provenant des diverses exploitations situées sur les deux rives de la Meuse. Le hâle, la sueur, le travail et la poussière de houille altèrent leurs traits et leurs formes, et avant 18 ans, les filles ont la peau tannée, le sein pendant, les mains calleuses et la taille voûtée. Le mariage, au lieu d'être l'époque de leur liberté, est celle de leur servitude, et la moindre résistance leur attire de mauvais traitements, en sorte qu'elles supportent tous les maux des deux sexes et ne jouissent pas des avantages du leur. Elles font un grand usage du café et ont, comme les hommes, le goût des liqueurs fermentées. Cependant ces femmes sont très fécondes, et il n'est pas rare de trouver des familles dans cette classe qui comptent jusqu'à 8 à 10 enfants.

Le peu de déférence que le peuple montre pour le sexe le plus foible, en l'employant continuellement à des travaux pénibles, remonte sans doute à ces institutions grossières qui faisoient regarder les femmes comme des instruments dont on calculait les profits, au lieu de les respecter comme l'appui et l'ornement de la société.

### 3. Jeunes filles en fleurs

*Les quatre passages ci-dessous sont extraits de deux chansons en wallon de Liège. Comme toutes les pasqueyes, elles visent à ridiculiser les contemporains. La coiffure, la toilette, la démarche (on dirait aujourd'hui : le look) sont bien du milieu du XVIIe siècle. La Morale, elle, est de tous les temps. Les parents répondront devant Dieu de la conduite de leurs filles. Et pourquoi pas des garçons ? Affaire de double standard, comme disent les sociologues.*

#### A. La chasse au mari<sup>142</sup>

Qui ne rirait de ces colliers/ Qu'elles portent à la dernière mode ?/ Et de leurs beaux souliers/ Pour paraître plus hautes ?

Elles s'en vont à la chasse/ Elles laissent voir leurs seins/ Et tout ce qu'elles ont de plus joli/ Afin de nous mettre en appétit.

142. *Dix pièces de vers sur les femmes et le mariage*, éd. par Jean HAUST, Vaillant-Carmanne, Liège, 1941, 104 p. (III – *Chanson sur les jeunes filles, milieu du XVIIe siècle*. Extrait, p. 33, vers 33-48).

Elles s'avancent à petits pas/ Tout en gardant leur sérieux./ Par crainte de se faire du mal/ Ou de se donner une entorse.

Je ne sais pas pour qui elles se prennent./ Elles s'habillent comme des princesses./ Mais quand elles sont à la maison/ Vous ne pourriez croire quels vrais souillons !

#### B. A l'abordage des garçons<sup>143</sup>

Le soir, par clair de lune/ On les voit se promener/ Elles ont mis de blancs tabliers/ Elles vont et viennent en se moquant des gens.

Si elles rencontrent un jeune galant/ Qui sort de la taverne et qui est saouïl./ Il reviendra les aborder/ Et il les traitera de « Demoiselles ».

Le pauvre type ira se promener/ Partout où elles le feront marcher/ Et elles ne cesseront de le flatter/ Pour trouver le moyen de le piéger.

Elles finiront par lui mettre la puce à l'oreille/ En le conduisant par toute la ville/ Elles lui diront : « galant jeune homme/ Offre nous à manger de la tarte aux pommes ».

Le pauvre nigaud ira leur en acheter/ Et même il viendra les leur apporter/ Le lendemain elles riront encore de lui/ Et de ce qu'il a dépensé son argent pour elles.

#### C. Morale

Vous les pères et les mères qui avez charge d'enfants./ N'attendez pas qu'ils soient grands/ Dressez-les dès leur jeunesse/ Ne leur laissez pas la bride sur le cou

Car vous rendrez compte à Dieu/ De ce qu'il advient de vos filles/ Il ne faut pas les laisser faire de la toilette/ Si vous n'en avez pas les moyens.

#### 4. « On a bon marché souvent de leur peau »

*Le témoignage de Ph. de Hurgés en 1615, le plus souvent sévère à l'égard des Liégeoises (cfr ci-dessus, p. 109) donne un nouvel exemple de double standard<sup>144</sup>. L'ivrognerie serait le fait des femmes autant que des hommes, mais c'est seulement chez les femmes qu'elle provoque « l'impudence ».*

143. *Ibidem* (IV : *Pasquète novèle*, chanson sur l'air : « Au matin quand elle se lève », vers 1650, p. 47-49)

144. *Voyage de Philippe de Hurgés à Liège et à Maestrecht en 1615*, édité par H. MICHELANT, Liège, 1879, pp. 200-201.

*Quant au fait que dévotion et immoralité font bon ménage, il remonte sans doute à l'Antiquité et a survécu longtemps à la Contre-Réforme. A en croire un interlocuteur de M. Lepeintre, de passage à Liège en 1828 :*

[Le petit peuple] est laborieux et sans conduite, même dans les campagnes; il allie la misère avec la gaîté et l'insouciance avec l'amour de l'intérêt; il tient beaucoup à sa religion et n'a cependant point d'idées religieuses<sup>145</sup>.

*Et si cette adresse à concilier les contraires était une tactique imposée par la nécessité d'assurer la survie ?*

L'humeur des femmes et filles liégeoises est chaud, attirant et fort amoureux, jusques là que si elles ne se voient assez caressées à leur gré, elles feront l'office de courtisan à l'endroit de celui qu'elles auront une fois choisy pour amy; la cause de ceste impudence vient de la liberté incroyable qui leur est donnée par leurs parents ou marys; et d'ailleurs de ce qu'elles boivent le vin et s'ennyvrent comme feroient les hommes, au moien de quoy l'on a bon marché souvent de leur peau.

Ce peuple est fort dévotieux et adonné à la piété, sentant la simplicité ancienne de l'Eglise primitive, les églises estans pleines de gens toutes les festes et les dimanches. Il est aussi assez aulmosnier, comme l'on juge du grand nombre de belistres et caymans [mendians] qui s'y rencontrent. Les femmes y jurent à tous propos comme les hommes, et semble que les jurements leur soient tournez en ornement de langage, tant ils en font peu de cas. Du compte qu'ils vous font ès hostelleries, il ne faut penser en rabatre une seule maille, tant ils sont opiniastres et aheurtez à ce qu'ils ont une fois demandé. Ils ont le cœur vil et l'âme servile, pour estre si aspres au gaing que, pour argent, on les feroit accepter toutes conditions.

## 5. Prostituées

*Elles sont à peine clandestines sous l'Ancien Régime. A part quelques curés qui font du zèle, mais en vain, le clergé a renoncé à les chasser. Elles sont d'ailleurs peu nombreuses et se cantonnent dans quelques ruelles pauvres : au Mery, en Lulay, rue Coqramont, le long des chemins qui conduisent à la Citadelle. Comme les soldats et les servantes, on les appelle par un surnom : « la Nouvelle des Carnavals » ou « Fleur de guenille »<sup>146</sup>...*

*Ruine ou déchéance de nombreuses familles après la Révolution ? Crainte des maladies vénériennes pour les armées de passage à Liège ? Toujours est-*

*il qu'au XIXe siècle les rapports de police se font plus vigilants : fermeture des cabarets « suspects », harcèlement des militaires qui y font du tapage, embarquement des filles pour inspection au dispensaire anti-vénérien. Parfois les étrangères sont expulsées sans excessive discrétion : c'est le cas en 1817, où 6 prostituées sont reconduites dans leur village, sous escorte de la maréchaussée. Au théâtre, « messieurs les commissaires de police [sont invités] à ne plus souffrir les filles publiques ni dans les loges, ni au parquet, mais à les faire monter aux loges grillées » (décembre 1815). La peur du scandale est une racine impure de la morale :*

Le 9 septembre 1816, le commissaire a fait arrêter la nommée Marguerite S., âgée de 18 ans, faisant scandale public sur le Marché, dans l'état de nudité le plus révoltant; cette fille était en outre atteinte de la maladie syphilitique<sup>147</sup>.

*Le rapport ne se soucie pas de ce qu'elle est devenue, mais la sagesse populaire ne nourrit pas d'illusions à ce sujet, quand elle se résume en un proverbe : « Totes les mameyes moret sos l'ancene » (sur le fumier)<sup>148</sup>.*

*Invokant tantôt la morale du moindre mal, tantôt une réglementation sans cesse enfreinte, les autorités municipales interviennent d'une manière devenue routinière. Les souvenirs d'un commissaire de police<sup>149</sup> donnent à penser que le souci de remédier à l'exploitation des victimes ne pèse pas lourd en face de la crainte des « maladies honteuses » :*

[En 1862] ce fut une nouvelle affaire d'excitation à la débauche de filles mineures [...] à charge d'un certain Hub. D., cabaretier, Degrés de Saint-Pierre, 6, ancienne rue étroite et escarpée [...] Ce proxénète employait comme servantes deux jeunes filles assez jolies de 19 et de 20 ans, qui avaient pour toute occupation de servir les consommateurs et de se livrer, dans une pièce à l'étage, à la prostitution clandestine au plus grand profit de leur digne patron sur le trafic des vins et liqueurs.

Sur la déclaration spontanée de l'une d'elles, que la rapacité égoïste du cabaretier révoltait, elles furent soumises à une visite médicale constatant qu'elles étaient atteintes toutes deux de syphilis et elles furent envoyées en

147. A.E.L., *Fonds hollandais*, 801, Rapports du Bourgmestre au Gouverneur, dans l'ordre des citations : 15 octobre 1817, 16 décembre 1815, 16 septembre 1816.

148. J. DEJARDIN, *Dictionnaire des spots [...]*, dans *Bull. de la Soc. liég. de Littér. wallonne*, t.IV, Liège, 1861, p.601.

La prostitution des enfants existait mais, jusqu'à plus ample informé, uniquement dans la période d'extrême misère de la fin du XVIIIe et du début du XIXe s. Exemple : Marie-Ailid G., âgée de 10 ans et reconnue comme vénérienne : « J'ai arrêté cette petite fille dans les bras des militaires du corps de garde de la Maison de Ville où elle passait souvent la nuit »; A.E.L., *Adm. provisoire du départ. de l'Ourthe, 3e division, 64 (ancienne cote)*, rapport du commissaire de quartier, 4 juin 1814.

149. *Mémoires et souvenirs d'enfance et de jeunesse par A. Lange, officier de police en retraite*, Liège, 1898, p.223-224.

145. M. LEPEINTRE, *Quatre mois dans les Pays-Bas*, 2e éd., t.III, Paris, 1830, p.253.

146. J.STIENNON, *Le règlement de la prostitution à Liège jusqu'en 1812* dans *Le Carabin*, n° 6, Liège, 1955, p.6-12. – E.HELIN, [...] *Les pêcheurs publics [...]*, dans *Leodium*, t.57, Liège, 1970, p.31.

traitement à l'hôpital des Récollets, où leurs pareilles étaient soignées par des religieuses d'un ordre hospitalier. Les malheureuses, le diable seul sait – car je ne présume pas que Dieu s'occupe de ces choses-là – depuis quand elles étaient affectées de ce virus et le nombre de victimes du sexe fort qu'elles avaient pu faire. Si elles s'étaient trouvées dans une maison de prostitution légale, on ne serait pas resté trois jours sans s'en apercevoir par les visites fréquentes qu'elles y subissent et le mal aurait été arrêté à son germe.

#### XIV

### L'ÉCOLE COMME APPRENTISSAGE DE L'EFFORT

*Placer ce chapitre sur l'école au cœur d'une section intitulée « promotion ou jeu de dupes », n'est-ce pas de la profanation ? Qu'il soit bien entendu, au contraire, qu'en tant qu'historiens, nous considérons la scolarisation comme la réussite culturelle majeure accomplie au XIXe siècle. En tant qu'enseignants, nous croyons au progrès et à son vecteur le plus actif, qui est l'instruction. Sans elle, pas de stimulant à l'innovation technique et donc pas d'essor économique; sans elle, ni livre, ni calcul, ni spéculation intellectuelle, ni la plupart des ouvertures vers le monde extérieur... Inutile de détailler le credo admis unanimement durant les Lumières comme tout au long du XIXe siècle. Il nous empêche d'engager le procès d'intention qui voudrait faire du système scolaire un instrument d'oppression mis au point par la classe dominante. Outre que c'est là gratifier la bourgeoisie (laquelle ?) d'un trop perspicace machiavélisme, c'est aussi ignorer la spécificité belge : surenchère et rivalité de deux réseaux, autonomie et initiatives communales ne sont pas de vains mots.*

*Il n'en demeure pas moins que les témoignages recueillis passent en vitesse sur le contenu de l'enseignement, alors qu'ils s'attardent volontiers à la manière d'enseigner. Il est vrai que la lecture, le calcul et la grammaire vont de soi puisqu'ils sont restés séculièrement immuables. La pédagogie, elle, n'a pas cessé d'évoluer tout au long des XIXe et XXe siècles, puisque chaque génération éprouve le besoin d'expliquer à la suivante combien le maître était sévère, comme les devoirs étaient longs et les punitions cuisantes. Dans les moindres écoles, les devoirs de vacances témoignent que le repos peut devenir « nuisible » et même dangereux !<sup>150</sup>. Les plus anciens témoignages (§2) font état de châtiments corporels : il s'agit encore d'un dressage. Le dernier en date (§4), celui de l'orphelinat Sainte-Barbe, montre comment agissent par lente imprégnation, les habitudes d'ordre, de propreté, de régularité.*

*En fin de parcours, le résultat est obtenu : en même temps que les connaissances utiles, sont inculquées l'exactitude et la discipline. Laissons aux pédagogues le soin de décider si les premières peuvent se passer des autres. Aux historiens incombe la tâche de faire comprendre comment est entrée dans les mœurs la discipline que requiert une civilisation du travail.*

150. E. HELIN, C. HAVELANGE et M. VERBEECK, *Le département de l'Ourthe*, dans *La vie culturelle [...] à l'époque française*, Crédit Communal, Bruxelles, 1989, p.87.

L'armée et l'usine, on le savait, ont joué leur rôle. L'école autant, si pas davantage. Il ne faut plus se contenter de lui assigner une fonction de distributrice du savoir; encore moins la réduire à n'être que l'enjeu d'une interminable et peu glorieuse « guerre scolaire ».

## 1. L'école-garderie

C'est par centaines que se comptent livres et articles consacrés à l'histoire de l'enseignement élémentaire dans notre pays<sup>151</sup>. A juste titre d'ailleurs; scolariser est un enjeu capital qui requiert des efforts dans tous les domaines à la fois : former les maîtres, aménager les classes, rédiger et diffuser les manuels, orchestrer des programmes analogues sinon uniformes et, sans cesse, persuader les communes de payer la facture alors que beaucoup d'entre elles sont enclines à s'en remettre à l'initiative privée ou aux congrégations religieuses. Dès lors, rien d'étonnant à ce que les débuts aient été modestes. Il arrive que le hasard fasse bien les choses. A Horion-Hozémont, il se trouve à la fois, un bâtiment disponible, un jeune célibataire qui se contente d'un minuscule traitement et une vingtaine d'enfants que leurs parents ne peuvent faire travailler aux champs pendant la morte saison. Le récit vient d'A. Lange<sup>152</sup> qui nous avait déjà raconté (ci-dessus, p. 122) ses débuts dans une petite houillère des environs.

Dans le courant de l'hiver 1842-43, n'étant plus occupés aux travaux que je viens de citer, les Ralet, dont le bien touchait au nôtre, ne faisant plus usage d'une forge annexée à leur habitation, approprièrent et disposèrent cette ancienne forge en salle d'école à mon intention et je fus appelé à y donner l'instruction primaire aux enfants des deux sexes de l'endroit. [...] C'était une école tout à fait privée, fréquentée par une vingtaine d'élèves. Ils payaient un « escalin » ou dix « patars » par mois et je ne rapportais pas moins fidèlement cet argent à la vieille mère. Cela dura tout juste le temps que les élèves n'avaient rien à faire chez eux et ne pouvaient être occupés aux travaux des champs à cause de la saison.

## 2. Le dressage

De Jean-Jacques Rousseau aux controverses sur les méthodes globales, l'histoire de l'enseignement primaire – quand elle échappe aux épisodes

151. M. DE.VROEDE, J. LORY, Fr. SIMON (et collab.), *Bibliografie van de geschiedenis van het voorschools, lager, normaal – en buitengewoon onderwijs in België*, Leuven, 1988, 326 p.  
 152. *Mémoires et souvenirs d'enfance et de jeunesse* par A. Lange, officier de police en retraite, Liège, 1898, pp. 32-33. – A de rares exceptions près, les écoles primaires à leurs débuts ne sont bien connues que dans les villes; E. HELIN, C. HAVELANGE et M. VERBEECK, *Le département de l'Ourthe, dans La vie culturelle [...] à l'époque française*, Crédit Communal, Bruxelles, 1989, p. 83-91.

mesquins de la guerre scolaire –, est comme phagocytée par celle des méthodes pédagogiques. Il y aurait mauvaise grâce à s'en plaindre quand on lit, sous la plume d'un Felix Macours, les programmes de tant d'écoles novatrices ou la biographie de tant d'instituteurs exemplaires.

Lorsque l'on descend de l'estrade, l'éclairage se fait plus sombre : comme au temps des Romains, coups, punitions humiliantes, récompenses ostentatoires. Mais nous voici à Verviers, au lendemain de la Révolution Industrielle. Rien d'étonnant à ce que dès les premières lignes, il soit question des mères qui travaillent pour la fabrique. La soupe, l'uniforme, l'économie des vêtements accaparent autant d'attention que la réussite scolaire. Comme partout et de tous temps, le meilleur moment de la journée commence après l'école<sup>153</sup>.

Les ménagères qui s'occupaient chez elles d'un travail de fabrique, plaçaient leurs enfants le plus tôt possible à l'école, généralement à l'âge de 3 à 4 ans. Les débuts se faisaient aux écoles gardiennes des Grandes-Rames<sup>154</sup>, où une voisine à tour de rôle en conduisait une douzaine pour aller les reprendre vers 6 heures du soir.

Une autre voisine, ne travaillant pas à la fabrique, se chargeait de porter à midi les marmites à tous les enfants du voisinage; les récipients, auxquels une cuillère était attachée, étaient à deux compartiments, dont l'un contenait la soupe et l'autre un morceau de pain; l'établissement fournissait l'eau. Le plus souvent il n'y avait qu'un compartiment rempli d'une soupe épaissie par les pommes de terre écrasées.

Toute l'école était composée d'une seule classe, fréquentée par 150 enfants et dirigée par deux maîtresses au traitement mensuel de 40 francs. Du 1er janvier au 31 décembre, on chantait sur la même intonation ba, be, bi, bo, bu [...]. Vers l'âge de 6 ou 7 ans, on entrait à l'école des frères ou à la Halle, école communale [...].

Tous les enfants, filles et garçons, portaient un long tablier, sur lequel était suspendue une petite médaille en fer-blanc portant le même numéro que celui de la gamelle. Ils avaient tous la même coiffure formée d'un *madou*, espèce de bonnet en toile enveloppant toute la tête.

En première année on faisait des jambages tortueux et des o bossus. Comme on se figurait que les grosses lettres avaient de la supériorité sur les minces, on prenait beaucoup d'encre pour arriver à faire... une grosse tache sur la page qu'on léchait immédiatement, ce qui produisait une page ombrée. Aussitôt que le frère<sup>155</sup> constatait votre chef-d'œuvre, il vous punissait de 2 ou 3 macarons

153. J. CRAHLI, *Coutumes et silhouettes [...]*, dans *Soirées populaires*, t.XXIV, p.19-21.

154. Lieu-dit à Verviers où furent construits les plus anciens ensembles de logements ouvriers.

155. *Frère* ou, plus respectueusement, *cher Frère*, désigne un membre de la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes.

[coups], à recevoir sur les mains tendues plates, au moyen d'une lanière en cuir, toujours en poche du cher frère. Au jour fixé pour débiter dans les lettres à 3 pattes, comme m, w, surgissait tout un monde de difficultés; on l'appréhendait avec horreur. Aussi, pauvres lettres, comme elles étaient massacrées !

Dès la seconde année on s'exerçait sur les majuscules en faisant une dizaine de pages sur la même lettre, puis on passait aux chiffres et la 3e année on faisait des mots liés et de l'arithmétique.

Le jour qu'on possédait le premier livre de lecture appelé « Père l'Ami » on se croyait académicien. Le meilleur élève était décoré d'une croix en métal et nommé « moniteur ». Il commandait les élèves formés en rang pour le retour de l'école. Un capitaine n'était pas plus heureux. Ceux de la grande classe dédaignaient les élèves de la petite comme étant des nullités.

L'école se terminait à 5 heures. En quelques minutes, on avait pris son goûter et l'on se rendait place St-Remacle pour jouer, après que les parents vous avaient fait ôter le grand col en toile qu'on mettait propre le dimanche et qu'on retournait le jeudi. Les chemises étaient toujours sans col et complètement molles, servant le jour et la nuit.

### 3. L'amour-propre

*A lire les lignes précédentes, on se défend mal de l'impression que les plus anciennes écoles primaires organisaient un vaste gaspillage d'énergies et qu'elles ont dû dégoûter de la lecture et a fortiori de l'étude, des générations d'enfants. Trop peu de recherches ont été consacrées à ce moment crucial du passage massif de la culture orale à la culture écrite<sup>156</sup>. Même s'ils sont discutables à l'origine, le savoir-faire et le dévouement des instituteurs est pour beaucoup dans la réussite que fut la scolarisation. Ne faut-il pas aussi chercher l'explication du côté des élèves eux-mêmes ? En d'autres termes, se demander s'ils n'ont pas été motivés par de nouveaux stimulants ou par tout un système de valeurs fondé précisément sur la réussite individuelle ?*

*Hubert Damas (1840-1912) que nous avons vu ci-dessus (p. 143) faire son chemin dans l'entreprise géante qu'est Cockerill, met la même ardeur à travailler dans une petite école de village. Il n'y passe que deux ans, assez pour apprendre à s'exprimer en français, pour éprouver le besoin d'acquiescer un livre et pour ressentir comme un échec cuisant le fait d'être rétrogradé de la première à la dixième place. Il n'a pas dû ruminer longtemps sa déconvenue : sa famille est ruinée et le voilà placé en usine. L'amour-propre et l'acharnement au travail pèsent plus lourd que son bagage scolaire.*

156. M. FOURNAUX, *L'analphabétisme à Liège au XIXe siècle*, dans *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, t. XVI, Liège, 1975, p.202-216.

*J'arrive tout de même à l'âge de 8 ans. Je vais à l'école de Mons[-lez-Liège]. J'arrive tout de même à avoir un premier livre pour 10 centimes de la mère Begon de Rossart, dite « Vy Marie Jeanne di Rossart » qui me promet que probablement elle aura encore l'occasion de m'en repasser [céder] d'autres à bon compte. Je reste dans cette situation un an. Je passe en seconde classe à 9 ans. Le fils Begon, qui était devenu sous-maître, trouve l'occasion de me repasser un livre à moitié prix et d'une vieille histoire dont une bonne moitié n'était plus vraie. C'est ainsi qu'un jour, j'avais appris ma leçon d'histoire, qui se composait de 5 à 6 pages. Monsieur Dumont, notre maître d'école, choisissait lui-même ce que vous deviez lire, dans les quelques pages désignées. Mais comme mon histoire était démodée, et qu'il ne permettait pas l'ancienne, j'avais donc dû emprunter celle de mon voisin [...]. Je commence très bien, mais après quelques lignes, je ne peux plus et je ne vois plus rien. Ces quelques lignes m'avaient ramené sur l'ancienne. J'en avais fait assez pour être reculé le dernier de ceux qui avaient le mieux récité leur leçon : du 1er, j'arrive le 10ème. Cela a été une des plus fortes journées de mon passage à l'école.*

### 4. Conditionnement

*Mieux vaut ne jamais se demander si les enfants de jadis étaient heureux à l'école. Pour la plupart, ils ne le savent pas eux-mêmes. Et les autres savent-ils que leur mémoire opère comme un filtre qui ne laisserait passer que des souvenirs soigneusement pré-calibrés, ceux qui nous plaisent ? Jadis, l'école n'avait pas à être heureuse sauf, peut-être, le jour de la distribution des prix. Elle devait « vous armer pour la vie », c'est-à-dire pour une longue lutte. La victoire reviendra à ceux qui seront capables de l'effort le plus soutenu, auquel on entraîne les uns par le dressage, les autres par un conditionnement à la fois subtil et totalitaire au point de requérir le déracinement. Idéal non dépourvu de grandeur, mais destiné à une élite sélectionnée dans les séminaires, académies militaires, grandes écoles, collèges à la mode anglaise... Dans un registre plus populaire, mais qui relève de la même cohérence pédagogique, nous retiendrons l'Hospice Sainte-Barbe, dit Le Balloir, qui recueillait des orphelines. De celle dont nous re-publions les souvenirs, nous ignorons tout : provenance, milieu d'origine, appartenance religieuse, motifs qui l'ont poussée à prendre la plume en 1969, éventuelles interventions des éditeurs en 1975<sup>157</sup>. Dans un volume de près de 700 pages, moins d'une vingtaine (y compris les illustrations) expriment le point de vue des jeunes pensionnaires. Souvenirs subjectifs ? Assurément; encore que notre orpheline ne soit guère*

157. *Cinquante ans d'Assistance Publique à Liège, 1925-1975* [sous la dir. de R. VAN CUYCK], Commission d'Assistance Publique, Liège, 1975, nb.ill., 690 p. polyc., traite de l'administration et de son personnel et passe en revue les hôpitaux, homes et « centres sociaux ». La plupart des nombreuses notices historiques ne sont pas signées. Les souvenirs d'une pupille occupent les p.218-239. Les rares passages que nous avons omis sont signalés.

*portée à l'introspection et que ses tristesses soient tempérées d'humour. Elle souffre d'être séparée de sa mère et pourtant elle se plie à une stricte discipline : promenade en rangs, ordre, propreté maniaque, régime alimentaire « sain et abondant » (comme à la caserne), égalité que matérialise le port de l'uniforme, horaires matinaux... En cela, la direction de l'Hospice a réussi : au fil des jours, individuellement, les pupilles finissent par intérioriser la discipline et l'effort ne leur pèse pas plus qu'une habitude; collectivement, l'orphelinat parvient à reproduire l'éducation que dispense une « bonne famille » exemplaire... l'amour en moins. Tout se passe comme si, en larguant les amarres qui vous attachent au nid familial, l'Hospice vous préparait à affronter le monde du travail contemporain, celui de l'usine ou des grands magasins, là où l'obéissance et l'effort sont passés à l'état de réflexes.*

*L'orpheline de Sainte-Barbe ne subit pas seulement le poids des vertueuses habitudes; elle se réjouit des moindres indices de changement : desserts plus appétissants, souliers à la mode... Les améliorations matérielles importent moins que l'ouverture au monde extérieur : sortir en ville, aller danser ! Le modèle de l'internat est en train d'arrondir les angles. La pauvreté de masse imposait une rupture radicale avec le Monde, perçu comme intrinsèquement mauvais. D'où l'adoption, même par des laïques, d'un genre de vie quasi conventuel et une ségrégation matérialisée par la chapelle, la clôture, de lourdes portes. La société d'abondance rend inutiles les sacrifices et les efforts qui les sous-tendent. Les habitudes les mieux ancrées s'érodent.*

*Juillet 1916. Cette grande maison qui allait devenir la mienne s'appelait « Hospices Civils de Liège » peint en grosses lettres blanches sur la lourde porte d'entrée. On n'y accueillait que des orphelines ou semi-orphelines âgées de sept à douze ans; beaucoup plus tard on y accueillera aussi des cas sociaux [...].*

Maman restait veuve avec huit enfants dont l'aîné avait dix-sept ans. A cette époque on ne jouissait d'aucune loi sociale et c'est la mort dans l'âme que maman allait se séparer de ses trois plus jeunes enfants. Agée de sept ans, j'arrivais tout heureuse vers cette grande maison dont on me faisait miroiter les beaux et bons côtés : apprendre à jouer du piano et manger de la tarte au riz le dimanche. J'ai toujours aimé le chant, la danse et la comédie, aussi quelles belles et heureuses heures je leur dois ! Avec ma famille, nous avons déjà passé deux ans de guerre dans la misère, mais je ne m'en rendais pas compte et ne pouvais savoir combien la séparation allait m'être cruelle. C'est donc conduite par maman que j'arrivais à l'Orphelinat.

### Ordre

Je vis un long couloir suivi d'un réfectoire immense; la maison hébergeait alors nonante-trois enfants en une seule section et réparties pour la nuit dans trois dortoirs. Ma plus grande surprise fut de posséder un lit pour moi seule.

Le personnel éducatif se composait de cinq surveillants et il y avait une cuisinière externe. Mme B., la directrice, n'avait aucun contact avec les enfants sauf lorsqu'il s'agissait de prendre de graves sanctions. Tout l'entretien de la maison incombait aux pupilles, depuis le nettoyage jusqu'à la confection du linge et des vêtements, le tricotage des bas et l'entretien des feux. J'ai connu le temps où les botteresses venaient dans la cave faire des « hotchets et le plakis » [boulets servant de combustible qui se composent de poussière de charbon et d'argile humide, pétrie avec les pieds]. Nous, en petites curieuses, nous allions regarder par le soupirail et, détail piquant, plus d'une fois nous les avons surprises mouillant la poussière de charbon en satisfaisant leurs petits besoins, ce qui nous amusait beaucoup ! La grosse lessive seule se faisait aux Services Généraux, car les enfants lessivaient et repassaient le linge des surveillantes ainsi que tous les tabliers, robes, bas des enfants.

### Discipline

Hiver comme été, à cinq heures et demie, une grosse cloche sonnée vigoureusement par la directrice, qui ne cédait cette prérogative à nulle autre, réveillait toute la maisonnée en sursaut. Puis il fallait faire les lits, puis sa toilette très sommaire en gardant sa robe de nuit liée sous les bras, dans un lavoir glacé, un tout petit bassin pour deux. On ne se lavait les pieds que le samedi. Le bain, c'était tous les deux mois, et encore la surveillante nous lavait avec notre chemise ! [...] Chaque grande élève était responsable de sa propreté et de celle de la petite qui lui était confiée.

A six heures et demie, remise en ordre et entretien des dortoirs pour les grandes. Chacune des planches du parquet devait recevoir ses trois ou cinq coups de lourde brosse à cirer selon qu'il s'agissait du parquet latéral ou central du dortoir. La surveillante, tatillonne, comptait les coups, gare si l'on en passait un ! Pendant ce temps, les petites répétaient les prières du catéchisme, après avoir « ciré » toutes les chaussures. Comme il n'y avait pas de cirage, nous nous servions de notre salive.

A sept heures et demie, le déjeuner; l'appétit déjà aiguisé ne trouvait guère son compte, une seule tartine garnie d'un peu de saindoux et accompagnée d'un bol de malt au lait pour deux enfants, c'était la ration. Rarement, il restait quelques tartines à partager entre les grandes et je me rappelle du grand nombre de doigts levés et combien peu de satisfaits.

### Tyrannie

Les aînées exerçaient une tyrannie despotique sur les plus jeunes et c'est de cela que j'ai le plus souffert. Par exemple, à table, elles nous empêchaient de manger notre ration, nous devions leur en donner la moitié; si nous recevions des friandises de nos parents, elles ne se gênaient pas pour nous les

prendre; elle avaient souvent la main levée et comme nous avions peur des représailles, nous n'osions rien dire et l'éducatrice n'y voyait que du feu. J'ai déjà dit qu'à table on disposait d'un bol pour deux; les grandes buvaient les premières et nous en laissaient le fond dont nous devions nous contenter.

Je ne connaissais pas un mot de la langue française et, un jour, levant le doigt, je dis tout haut en plein réfectoire où le silence était de rigueur : « Mam'zelle es-tu dji pou aveûr ine jatte di café s'if plaît » [*Mademoiselle, puis-je avoir une tasse de café, s'il vous plaît*], ce qui provoqua un fou-rire général; mais je ne reçus point de café, il n'y en avait plus. Bien souvent, on se faufilait en cachette pour aller boire de l'eau au robinet et si la maîtresse nous surprenait, on avait encore une punition !

Après le déjeuner, les petites se préparaient pour l'école, sous la responsabilité d'une grande. Pendant ce temps, les grandes lavaient la vaisselle et nettoyaient le plancher du réfectoire.

Une surveillante nous conduisait en classe rue Joseph Vrindts, dénommée à l'époque rue Gravioule. Nous n'y étions guère bien accueillies car nous formions un bloc et on nous collait une étiquette « Les Orphelines ». N'oublions pas que c'était la guerre; nous étions chaussées de souliers à semelles de bois et on nous reprochait de faire du bruit; nous étions au moins quarante enfants, cela ne devait pas être un sursis, mais qu'y pouvions-nous ?

Cela me rappelle un incident : à l'intérieur, nous chaussions des sabots; un jour, pendant la récréation, je m'exerçais à jeter mon sabot en l'air et à le rattraper avec le pied; ayant réussi cet exploit, toute fière je dis à une compagne « Regarde ce que je fais »; je lance de nouveau mon sabot et, oh grand Dieu, il retombe sur la tête de la surveillante qui était assise non loin de là; j'eus beau pleurer, demander pardon, je fus mise dans un trou noir, en-dessous d'un escalier où l'on rangeait les objets confisqués.

Mes premières années furent bien pénibles mais je n'en chéris pas moins ma vieille maison, les bons moments y furent bien plus nombreux et peuplent mes souvenirs.

### De bons moments

Retour de l'école, onze heures et demie. Dîner à midi, distribution de l'huile de foie de morue, on recevait un dîner complet. Parfois le riz ou le rutabaga remplaçaient tout le repas mais je ne me souviens pas avoir eu faim. Naturellement, nous n'avions jamais de dessert, ni fruit, ni friandise; c'était un peu dur pour des enfants, mais c'était la guerre. Pour les dîners, on utilisait les légumes du potager; un jour la cuisinière demanda au jardinier d'apporter du chou pour le repas suivant; tout fier, notre bonhomme présenta trois choux pour une centaine de personnes ! aussi l'avions-nous surnommé « trêus

tchoux » [*trois choux*]. Si loin que je puisse m'en souvenir, ce sobriquet lui resta jusqu'à sa retraite.

Après la classe, nous avions étude de cinq à six heures; devoirs finis ou non, on remisait sa mallette pour tricoter jusqu'à dix-neuf heures, « vingt tours », en répétant les leçons de catéchisme. Souper à dix-neuf heures et demie quand les grandes avaient fini le nettoyage des classes. Même composition que le déjeuner. Parfois deux biscuits de chien ou de soldat remplaçaient le pain. Coucher à vingt heures et demie : éducatrices et enfants étaient réunies pour la prière du soir dite à haute voix par la directrice. On ne pouvait plus dire un mot jusqu'au lendemain, à peine autorisé un salut de la tête pour le bonsoir aux éducatrices. Que nous sommes loin de tout cela !

Pendant mes quatre premières années, je n'ai connu aucune amélioration. Je crois que cela était dû à ce que tout le personnel était composé d'anciennes pupilles n'ayant rien vu ni connu de la vie à l'extérieur. En 1920, une institutrice venant d'un pensionnat pour jeunes filles est arrivée avec un esprit nouveau et, petit à petit, les changements se sont opérés. Depuis, les améliorations sur tous les plans se succédèrent et ne cessent encore de nos jours.

### L'échappée du dimanche

Le dimanche, nous assistions à la grand'messe de neuf heures à la paroisse. Après la messe, une institutrice externe nous donnait des cours de morale jusqu'à onze heures et demie. L'hiver, promenade de quatorze à seize heures, en suivant toujours le même itinéraire : le pont des Arches, rue Cathédrale, Pont d'Avroy, boulevard d'Avroy jusqu'à Charlemagne [*statue qui sert de repère aux Liégeois*], retour de même; la place Saint-Lambert nous était interdite. Il y avait toujours des élèves privées de promenade et, pendant ce temps, elles épluchaient les pommes de terre ou effectuaient des nettoyages supplémentaires; pour cela, il suffisait d'avoir parlé à table. J'étais souvent au nombre des « privées », mais ce n'était pas une punition pour moi; j'avais cette promenade en horreur : dans les rangs, deux par deux, la suivante me marchait sur les talons quand ce n'était pas moi qui marchait sur ceux de ma précédente, on ne pouvait pas laisser d'intervalle; je le comprends maintenant, avec un si grand nombre d'enfants !

Comme entretien particulier, celui de la chapelle – car nous avions une chapelle – très jolie, toute ornée de statuettes en chêne sculpté, ainsi que l'autel, le banc de communion et la balustrade du jubé. On n'y célébrait plus les offices; seul, le jour de la fête paroissiale, le public y était encore admis pour y recevoir la bénédiction, puis en chœur, nous entonnions un cantique. A dix-sept heures, lecture « en grand silence » jusqu'à dix-neuf heures, puis souper et coucher. L'été, la lecture se faisait de quatorze à seize heures, et la promenade de dix-sept à dix-neuf heures.

La chapelle était désaffectée depuis de longues années. Les orgues nous intriguèrent beaucoup. Or, un matin que nous étions seules pour terminer le nettoyage du lavoir, l'une d'entre nous dit : « venez, je vais vous montrer comment on peut jouer de l'orgue ». Par le dortoir du premier étage, on atteignait le jubé où se dressaient les orgues. Nous étions quatre; on me mit aux pédales pour appuyer de gauche à droite tandis que les trois autres tiraient au hasard les violes [registres des différents jeux ?] d'où sortaient des sons aigus, des sons graves, autrement dit un tintamarre étourdissant qui nous amusait beaucoup : quand, tout à coup, surgissant de sa chambre, l'éducatrice vint nous surprendre, nous fit passer devant elle, nous donnant une taloche. Pendant une semaine, à la récréation de midi, nous dûmes éplucher une manne de pommes de terre. La punition n'était pas bien dure en comparaison du plaisir que nous avions eu !

La premier dimanche du mois, c'était la visite tant attendue des parents, de quatorze à seize heures, jamais de retour en famille. La cour de jeux, avec ses trois balançoires – deux petites et une grande – des anneaux, un « pas-de-géant », ne servait qu'aux grandes occasions.

Voilà brossé un petit tableau de la vie de ce temps-là.

Pour nous, l'événement sensationnel était la fête Sainte-Barbe, patronne de notre maison [...]. A cette occasion, les enfants donnaient une représentation : chants, danses, comédies, et c'est ainsi que, deux semaines après mon arrivée, je me trouvais sur la scène, récitant une poésie wallonne « Li pitite bâcelle » [La petite fille], car le 12 août, à la Sainte-Claire, fête de la directrice, c'était la répétition générale; y assistaient, le clergé, les institutrices de l'école, les anciennes élèves et les parents. La fête proprement dite se situait le dimanche le plus proche du 4 décembre, y assistaient les membres de l'Administration et surtout les pupilles du Vertbois [orphelinat des garçons], ce qui nous émoustillait car on ne se rencontrait que très rarement; la fête donnait toujours lieu à quelques petits flirts bien innocents, un petit sourire par ici, un petit clin d'œil par là, mais bien vite oubliés à quelques exceptions près. Le lundi, on rendait la représentation pour les parents.

La deuxième fête était la fête paroissiale; nous allions voir passer la procession au moins trois fois et nous avions ce jour-là la permission toute spéciale d'adopter la coiffure de notre choix; c'était à qui aurait le plus beau nœud ou les plus belles boucles, que nous faisions en enroulant nos cheveux sur des lacets ou des cordons.

Enfin, il y avait la Saint-Nicolas; nous ne recevions jamais de poupées, c'était trop coûteux (nous en fabriquions nous-mêmes avec des chiffons); parfois, un jeu de dominos ou un jeu de l'oie; les aînées recevaient une boîte en fer pour ranger leur nécessaire de couture, et une assiette garnie de quelques bonbons. Ce n'était pas bien lourd et cependant nous étions heureuses et satisfaites.

## Retrouvailles

En 1918, le repli des armées allemandes oblige à évacuer l'orphelinat. Après la fin des hostilités, il fallut encore deux ou trois mois avant que nous puissions réintégrer notre grande maison. Même enthousiasme et même plaisir pour le déménagement à nouveau. Nous retrouvions notre maison avec d'autres yeux, tout nous semblait plus beau et plus grand. Pendant notre absence, on avait construit, pour les nécessités de l'hôpital, sous la galerie de la cour et contre le perron, une maisonnette. Celle-ci devint notre vestiaire, aussi bien l'hiver que l'été, car nous devions changer de robe et de tablier chaque fois que nous partions pour l'école ou que nous en revenions, soit quatre fois par jour, ce qui n'est guère amusant ni confortable; et comme la porte était fermée à clef après le temps écoulé pour se changer, combien de fois n'avons-nous pas sauté par la fenêtre en cachette, pour aller quérir un objet ou un mouchoir oublié ! Les tabliers propres étaient distribués le dimanche matin, ils devaient servir huit longs jours; aussi, par coquetterie, il nous arrivait, vers la mi-semaine, de les porter à l'envers.

## Persistance des brimades

L'année 1919 fut encore une année de restrictions; nous sortions de la guerre, les rations étaient minces et les grandes ne manquaient pas de continuer à faire valoir leur droit d'aînesse. Les injustices ne cessèrent qu'une ou deux années plus tard, quand de nouvelles éducatrices plus perspicaces y mirent bon ordre. Ainsi je me souviens qu'un jour, pendant le lavoir, on entendit un bruit sec -clac-; c'était une grande qui donnait une gifle à une petite; l'éducatrice s'informa de ce qui se passait et l'aînée de répondre tout en colère « elle m'a dit tu ! », car nous devions les vouvoyer; la surveillante, offusquée « elle vous a dit tu et vous la frappez pour cela ! eh bien ma fille vous irez éplucher une manne de pommes de terre ! » Les grandes se regardèrent, très étonnées qu'une éducatrice osât prendre le parti d'une petite, tandis que nous riions sous cape.

C'est ainsi que, petit à petit, le « vous » disparut de notre vocabulaire pour s'adresser aux grandes. Par ailleurs, il y avait peu de bancs dans la cour; aussi, nous, les petites, étions souvent assises par terre ou sur le perron. Les grandes possédaient une boîte « à trésor » qui leur servait de siège et nos jeux étaient constamment interrompus pour servir nos aînées. « Allez un peu me chercher ma boîte » et, dix minutes plus tard : « Allez me la remettre ». A quinze ans, les grandes devaient porter chignon, une tresse tournée en rond au-dessus de la tête; pour ce faire, elles recevaient, par mois, un paquet d'épingles à cheveux; comme elles en perdaient facilement, elles nous obligeaient soit à les rechercher par terre, dans la cour, soit à passer notre récréation à les coiffer, car ces demoiselles aimaient que l'on peigne leurs cheveux. Elles vous punissaient pour un oui ou pour un non, nous forçant à rester debout contre un arbre ou

contre un poteau de la galerie, nous y liant même avec notre tablier, si nous gigotons trop. J'ai déjà mentionné qu'une grande était responsable de la propreté d'une petite. Hélas, à mon entrée, j'eus pour malheur une fille sans cœur et sans patience; elle me brutalisait, n'épargnant pas, lors du lavage, le savon dans les yeux et le nez, me tirillant les cheveux pour me coiffer. Je portais les cheveux courts et elle me faisait des petites tresses maintenues avec des bouts de laine parce que, disait-elle, « j'avais une tête à parasites ». En jouant, mes cheveux se dénouaient et en rentrant à la maison elle me disait « où sont vos tresses ? », et je répondais « dans ma mallette », je voulais dire les bouts de laine; je recevais encore un soufflet parce que, disait-elle, je me moquais d'elle. Une éducatrice plus attentive y remédia et on me donna une autre grande; j'avais gagné au change et celle-ci allait devenir ma flamme [les pp. 227-229 sont un brin sentimentales. Elles racontent amitiés et brouilles, clans et faveurs, « apothéose » des communions solennelles et mélancolie des orphelines qui ne reçoivent ni visites ni cadeaux].

### Ségrégations

En ce temps-là, nos éducatrices s'ingéniaient à nous éviter, autant que possible, tout contact avec l'extérieur – pour nous empêcher de connaître trop tôt les laideurs du monde –, aussi, nous laissait-on dans l'ignorance la plus complète. Ainsi, même à l'école, si la visite d'une exposition de peintures ou d'un musée s'imposait, l'institutrice accompagnait les élèves de l'extérieur. Nous, nous devions rester en classe; mais, étant plus expertes en travaux manuels que nos petites camarades, nous devions avancer soit leurs tricots, soit leurs pièces de couture. Cela nous donnait un complexe d'infériorité et nous en souffrions beaucoup.

Par ailleurs, il nous était strictement interdit de faire acheter quoi que ce soit par l'intermédiaire de l'école. Nous ne disposions d'aucun argent de poche; la pièce qu'un parent nous avait parfois offerte lors de la visite mensuelle devait être strictement remise à l'éducatrice et versée à la Caisse d'Épargne, à moins d'un escamotage. Or, un jour, une des mes compagnes ne fréquentant plus l'école me pria de lui faire acheter quelques sujets en chocolat qu'elle voulait offrir à son amie en l'honneur de la Saint-Nicolas. J'acceptai par complaisance et, en cachette, je fis donc faire cet achat; hélas, on remit les friandises sans faire attention à la surveillante qui nous surprit en flagrant délit. Le tout fut confisqué et je fus privée d'« enterrement » ! Vous entendez bien. Cela peut paraître surprenant, mais les sorties étant rares, le moindre déplacement était un motif de joie pour nous. Et spécialement, lors des obsèques d'un membre important de l'Administration (qu'il nous le pardonne !), nous étions particulièrement heureuses parce que nous précédions le cortège funèbre avec le drapeau et ... surtout... l'Harmonie des Orphelins. C'était en somme deux à

trois heures de récréation pour nous. [Autre récompense : une promenade en tram pour avoir été la première en classe]

### A petits pas vers le bien-être

A table, le bol commun était remplacé d'abord par une pinte individuelle émaillée, puis en aluminium et, beaucoup plus tard, par le déjeuner en faïence. La nourriture se fit insensiblement plus riche et plus variée; l'unique fricassée du Jeudi-Saint des années 1916-1921 devient plus fréquente. D'abord un œuf par semaine aux enfants reconnues débiles par le médecin; bien des enfants auraient voulu figurer sur la liste des débiles ! Puis, ce fut au tour des « nettoyantes », élèves effectuant des travaux supplémentaires comme par exemple la rentrée du charbon; elles recevaient la fricassée au déjeuner et la dégustaient indifférentes aux paires d'yeux qui la lorgnaient. Le chocolat fit aussi son apparition, quelques fruits, comme pommes et poires, le sirop au goûter du jeudi et le fromage de Herve, servi en mini-portions. Ce fut alors le tour de la tarte au riz ou aux pommes, sobre mais nourrissante, confectionnée par les plus grandes du cours de cuisine. Hélas, elle était servie le lundi soir au souper et à une table à la fois ! Nous avions ainsi notre tour tous les deux mois [...].

C'était le bain de pied hebdomadaire pris en commun dans un caniveau en zinc [...]. Puis, la maîtresse du lavoir exigea un lavage quotidien des pieds lors de la toilette matinale; et il fallait présenter ses pieds au contrôle par devant et par derrière, en troussant la robe de nuit jusqu'aux genoux. La première brosse à dents nous fut offerte comme cadeau de Saint-Nicolas; le gobelet vint plus tard et le savon sunlight remplaça le dentifrice peu connu. Quelquefois, une élève un peu plus comblée par sa famille offrait à notre convoitise, ô luxe suprême, cette petite brique rose et mentholée qui renforçait le prestige de sa propriétaire. Parfois, son amie avait la faveur et le privilège d'y frotter sa brosse à dents.

Le lavage des cheveux revenait une fois l'an, à Pâques; il se faisait au savon mou, au-dessus de grandes tines de bois montées sur trépieds. Quel événement ! C'est qu'on portait la chevelure longue et le séchage à l'air libre durait toute la journée. Puis, la mode des cheveux courts pénétra dans l'établissement avec le changement de direction. L'hygiène et la coquetterie y trouvèrent leur compte. Les coupes se firent d'abord mutuellement; puis, une ou deux aînées, douées pour ce travail, en prirent la charge. Finalement, vers 1938, cette charge fut confiée mensuellement à un coiffeur attitré.

La lingerie, en gros pilou rouge, été comme hiver, céda la place au coton écru, et les bas mercerisés succédèrent aux gros bas de tricot de laine noire, où s'étaient exercés tant de petits doigts malhabiles. Le changement de linge s'effectuait chaque samedi soir, à genoux au pied du lit, en se signant avant de passer la chemise propre. L'uniforme noir ou bleu foncé prit des teintes plus

claires et des allures plus jeunes. Jusqu'en 1924, nous étions affublées d'un chapeau plat à larges bords, en feutre bleu pour l'hiver, en paille noire vernie pour l'été. Dieu ! qu'ils étaient vilains ! Nous les surnommions « les plates bouquettes » [*crêpes de sarrasin*] [...]. Un peu plus tard, ces chapeaux furent avantageusement remplacés par des bérets alpins.

### *La mode, chemin du retour au monde*

Quant aux chaussures, les semelles de bois, trop bruyantes, furent échangées contre le cuir. Cependant, nous portions encore les chaussures à tige, alors que la mode des mollières ou des lamballes était instaurée depuis belle lurette. Aussi, après des demandes réitérées mais vaines pour obtenir la modernisation de notre accoutrement, la directrice, à court d'arguments, utilisa le moyen suivant : au cours d'une séance à l'Administration centrale (Maison des Séances), elle se présenta, flanquée de deux orphelines, l'une (moi-même) chaussée de lamballes et ma compagne chaussée des traditionnelles bottines; elle réussit à influencer ainsi favorablement les administrateurs qui cédèrent enfin à ses demandes. Ce qui m'a toujours étonnée, c'est la méthode dont on usait pour la distribution des chaussures; un grand sac était vidé au milieu de la pièce et l'éducatrice puisait dans le tas; un peu grand, un peu large, nous devions en être satisfaites. Notre tenue était si désuète avec l'uniforme sombre, le chapeau plat et l'énorme parapluie noir, que nos éducatrices étaient plus ou moins gênées de nous accompagner en promenade. Le premier uniforme un peu coquet fut un costume marin bleu foncé avec col blanc et lavallière rouge, pour l'hiver, ligné blanc et bleu pour l'été. Aussi, lorsque nous défilâmes dans le quartier pour la première fois, nous entendîmes cette phrase flatteuse, bien que wallonne, qui résonne encore agréablement à mes oreilles « Quèl sont bèles et què lès bellès cotes èles ont mêtou » [*Qu'elles sont belles et quelles belles robes elles ont mises*] ! Nous étions heureuses et fières comme paons [*Incident de la prière récitée en commun « pour une pauvre âme perdue ». Il s'agit d'une élève de 19 ans, surprise avec un billet doux*].

### *Pas d'instruction sans éducation*

Après l'école primaire, nous suivions des cours ménagers donnés à l'établissement. Dès huit heures et demie, tous les matins étaient consacrés aux cours généraux, au niveau des cinquième et sixième années primaires pour la première section, et des troisième et quatrième années pour la seconde section. A dix heures, un cours de gymnastique ou de danse jusqu'à dix heures et demie, reprise des cours jusqu'à onze heures et demie. Après-midi de treize heures trente à seize heures, apprentissage de la réparation du linge, depuis l'ourlet, les reprises et même les pièces dans les parapluies, ce qui était très difficile. A l'école, plus d'une fois ces raccommodages avaient fait l'admiration des institutrices et étaient montrés comme modèles à l'inspectrice; nous en étions

très fières pour nos compagnes. Pendant ces heures de couture, le silence était de rigueur; souvent, une élève lisait à haute voix; que de jolis romans ont ainsi peuplé notre esprit.

Un jour, la directrice qui assistait à une leçon voulait féliciter l'une d'entre nous particulièrement méritante, pour sa bonne conduite; elle lui dit « lève-toi et mets-toi au milieu de la classe »; « c'est très bien » lui dit-elle, « je suis satisfaite et tu me fais plaisir » puis, s'adressant à toute la classe, elle ajouta « et vous, vous devriez suivre son exemple ! » Oh, malheur, à cet instant une belle tomate toute rouge tombe de dessous le tablier de notre héroïne, elle l'avait chapardée en passant devant la « place aux légumes ». Quelle ne fut pas la stupeur de la directrice, l'humiliation et le chagrin de notre compagne; nous, nous nous regardions en coin avec un petit sourire car nous n'avions pas vu que le côté risible de la situation. A seize heures, nous descendions pour le goûter et reprenions notre travail de dix-sept à dix-neuf heures. Pendant ce temps, pour couper de temps à autre le silence, nous chantions de charmantes mélodies.

### *La comptabilité de l'honneur*

Dans ce temps-là existait une table d'honneur, dont voici le système : au départ, nous avions chacune cent cinquante points; on ne pouvait jamais en gagner mais on nous enlevait des points par tranche de vingt-cinq, cinquante, cent ou les cent cinquante à la fois, selon la gravité du délit : bavardage, désordre, paresse, impolitesse. Je n'étais pas souvent inscrite au tableau d'honneur, j'étais bien trop bavarde; mais, avec l'âge, je m'assagis et ma dernière année j'eus la grande joie et la fierté de terminer avec un total de onze cartes sur douze, alors que la douzième avait été enlevée en général.

Pour récompense, en fin d'année scolaire, une grande excursion -la vallée de la Hoegne ou le Ninglinspo- était organisée pour celles d'entre-nous qui avaient obtenu huit cartes ou plus. Pour les autres, jusqu'à quatre cartes, une petite excursion : Visé, l'île Robinson; Kinkempois, la Maison Blanche; Chaudfontaine, Fond des Cris. Pour moins de quatre cartes, hélas, pas de récompense [...].

### *La cuisine comme paradis terrestre*

Pendant cette période, ce qui me plaisait beaucoup c'était d'être appelée à la cuisine. Les cuisinières, nos aînées, semblaient faire partie d'un monde à part. Le fait de manipuler les vivres, de préparer les repas, de passer par un guichet les mets préparés, prendre elles-mêmes leur repas séparément, leur donnant un prestige auquel nous aspirions secrètement.

A l'époque des conserves, la maîtresse appelait des petites mains à la rescousse, soit pour peler des sacs de petits oignons, nettoyer des mannes de

verdure, soit pour laver, découper, moulin, cuire et raffiner des caisses de tomates. Le travail durait plusieurs jours. Être choisie me remplissait d'aise car c'était une faveur de pénétrer dans la cuisine dont l'entrée était toujours interdite. De plus, cela nous libérait des autres charges habituelles. Ce n'était pas pourtant sans fatigue : s'agenouiller sur une chaise en bois blanc, devant un immense fourneau à gaz ou charbon, tourner indéfiniment dans un poëlon étamé jusqu'à ce que le jus rouge ou vert devienne un concentré épais, recevoir des éclaboussures brûlantes sur nos petits bras mal protégés par un essuie de cuisine enroulé, recommencer pendant des heures jusqu'à épuisement du stock. Mais, nous étions fières du résultat : les nombreux pots de conserve s'aliginaient un par un, en refroidissant sur l'armoire.

Mon troisième et dernier stage : mon admission aux cours ménagers dans la section des grandes. Notre formation consistait surtout à faire de nous des ménagères accomplies : cours de cuisine, lessivage, repassage, couture, nettoyage, puériculture, économie domestique, rien n'était oublié ; une seule chose cependant et qui a une grande importance : la valeur de l'argent. Puisque nous recevions les marchandises en gros par les Services Généraux, il était totalement impossible de nous faire connaître les prix pour un ménage courant, ni d'effectuer les courses. Ce fut un grand handicap pour nous toutes, notamment à l'âge de dix-huit ans au moment de prendre contact avec la vie [...].

A l'atelier de couture, il y avait vingt-cinq tables et chaises ; à mon arrivée, tout était complet. La maîtresse me fit asseoir à ses pieds, sur l'estrade. J'avais entendu les aînées parler des belles choses qu'elles confectionnaient, en particulier les robes de communiants, aussi je me réjouissais d'en faire autant. Quelle ne fut pas ma désillusion quand on me donna à réparer... un paillason. Malgré tout, j'y mis toute ma bonne volonté et toute mon application ; je me souviendrai toujours de l'heureux résultat, aussi je fus récompensée par la directrice qui donna « deux morceaux de sucre ». Mais déjà là, j'avais compris que pour arriver à faire de grandes choses, il fallait commencer par bien faire les petites choses [*récit d'un quiproquo lors du service de la porte d'entrée*].

Les mois passent et, à mon tour, je pénètre dans ce domaine inconnu « la cuisine ». En venant de temps à autre pour aider aux conserves, je ne m'étais pas rendue compte du revers de la médaille. Quels ne furent pas mon émoi et mon angoisse quand je me trouvai dans ces tas de vaisselle qui n'en finissaient pas ; à peine la grande table débarrassée, il fallait recommencer à laver les grandes marmites, à récurer tous les jours la timbale en cuivre servant à faire le café, puis de nombreux pains à couper et à beurrer, tout le mobilier en bois blanc à frotter à la brosse en chiendent et au sable. La batterie de cuisine, en cuivre, devait briller comme un miroir, la grande cuisinière noire dont l'entretien était si difficile. Heureusement, il y avait la partie la plus amusante des petits desserts que l'on commençait à confectionner, principalement à

l'époque des fêtes. Pour la Saint-Nicolas, nous fabriquions des spéculoos [*biscuits bruns, friables et sucrés*] et des massapains ; à la Noël, c'était des mères et des mères de boudins noirs et blancs et les fameuses bouquettes aux pommes ; à la nouvelle année, les traditionnelles galettes toujours si appréciées. Cela sortait de l'ordinaire et le temps passait tellement plus vite. Nous nous sentions devenir des personnages importants.

### *Dernières valse*

Nos loisirs prirent aussi un autre tournant. Les dimanches étaient agrémentés de cours de danse, nous apprenions le célèbre quadrille des lanciers ; la directrice tenait le piano, certaines anciennes pupilles venaient passer une partie de leur dimanche avec nous et nous apprenaient les nouvelles danses du moment : la valse éternelle, la polka, la mazurka, et même le scottish et le tango. Que de bons dimanches nous avons passés en ce temps-là ! [*excursions, invitations, réception de la reine Elisabeth*]

Six mois avant la date du départ, on recevait un trousseau ; mais celles dont la conduite ne donnait pas satisfaction ne recevaient qu'un demi-trousseau. Nous confectionnions personnellement notre trousseau avec autant d'enthousiasme que pour un trousseau de mariée. On économisait pour pouvoir l'agrémenter et l'embellir, soit par une dentelle, soit par un nœud, le tout restant dans des teintes très sombres : noires, bleues et grises. On commençait par la lingerie, puis les tabliers, les robes, et on terminait par le manteau. Ces six mois, on les vivait en pleine euphorie.

### *Sans famille*

Mon départ était pour le mois de mars, date de mon anniversaire, et nous étions fin novembre. A cette époque, nous rentrions en famille tous les quinze jours. Le lundi 29 novembre, une de mes sœurs vint demander à la directrice l'autorisation de m'emmener pour rendre visite à maman qui avait dû subitement garder le lit, ce qui me fut accordé. Je n'avais jamais vu maman malade, aussi je ne m'en inquiétais pas, bien que j'en fusse très peinée. Le mardi matin, Madame m'offrit de revoir maman une seconde fois et, toute heureuse, j'acceptai. Je ne posais aucune question. Je trouvais cela tout naturel, mais hélas, Madame savait que ma chère maman était condamnée. Le mercredi matin, ma sœur était revenue, je l'ignorais ; nettoyant les escaliers conduisant à l'appartement de la directrice, j'entends qu'on dit « oui, vers une heure du matin ». Là, je compris tout de suite qu'il s'agissait de maman ; je sentis en moi tout un vide, je tremblais, et je sus que j'étais orpheline pour la deuxième fois. Je suis encore allée voir maman ; Madame me donna des fleurs, elle fut très bonne pour moi et je lui en suis toujours reconnaissante. Maman reposait calme, et souriante aussi ; quand je me suis trouvée tout en pleurs auprès d'elle



**Barbe Marnette, *cofresse* (maraîchère),  
se rendant au marché de Liège, en 1915.**

Chapitre XII, §2. B.

Cliché : Musée de la Vie Wallonne. A.6060.

et qu'elle continuait à me sourire, je compris tout ce que je perdais. Le dimanche suivant, jour de sortie, était le jour de son enterrement; donc tout cela en quinze jours de temps.

*Après une période de désespoir, l'orpheline se ressaisit et à l'âge de 18 ans, elle accepte une proposition de Madame qui lui offre de rester dans la maison, comme ménagère. Ses derniers mots : Ainsi se termine ma vie de pupille au Balloir, où je fus heureuse malgré tout.*

## XV AU SECOURS !

*Ceux qui terminent leur vie en mendiant ou en implorant les secours du Bureau de Bienfaisance comptent indiscutablement parmi ceux pour qui le travail n'a pas été une promotion. Ils sont légion dans une société de pauvreté de masse et c'est justement parce que la plupart de ces sociétés antérieures à la Révolution Industrielle étaient submergées par le nombre des gens démunis de tout, qu'elles ont couru au plus pressé en cherchant leur salut du côté de la multiplication des secours et de l'ajustement des remèdes aux besoins. Une autre démarche consisterait à endiguer la misère, à l'empêcher de se reproduire, ce qui suppose que l'on soit parvenu à remonter à ses causes. Depuis la Renaissance, il ne manque pas de bons esprits qui ont démonté l'enchaînement des facteurs et des effets<sup>158</sup>. Ici, demandons-nous ce que les témoins directs racontent de leur propre sort.*

### 1. Tendre la main aux autorités

*Sommes-nous assurés d'avoir affaire à des témoins directs ? Il est peu probable que, au début du XIXe siècle, les Liégeois(e)s issu(e)s de milieux populaires se soient exprimé(e)s en français et aient été capables d'écrire. Hommes ou femmes ont vraisemblablement eu recours à un écrivain public ou à un voisin obligeant. Un coup d'œil sur l'orthographe des requêtes<sup>159</sup> publiées ci-dessous, et sur l'écriture maladroite des pièces originales suffit à convaincre de ce que, s'il y eut souvent intervention d'écrivains publics, ce furent de modestes scribouillards dont on obtenait les services à bon marché : on reste en milieu populaire. Par ailleurs, n'ayant pas le souci de prélever, parmi les centaines de requêtes, un échantillon statistiquement significatif<sup>160</sup>, nous avons écarté celles qui semblaient calquées sur un formulaire, nous contentant de retenir 10 cas bien explicites.*

158. Voir ci-dessus, p. 11 – N. HAESSENNE, *Les pauvres et le pouvoir. Assistance et répression au pays de Liège (1685-1830)*, U.G.A., Kortrijk, 1983, XXIV-205 p.

159. *Supplique* était le terme usité au temps des ci-devant princes-évêques. Il devrait donc être remplacé par *pétition*, qui évoque un droit reconnu par la République aux citoyens. Mais ce terme est éclipsé par *administrés* et, en l'occurrence, ceux-ci se désignent eux-mêmes comme des suppliants et il arrive à certain(e)s de se « prosterner » aux pieds du Préfet.

160. La sélection et les comptages ont été opérés par N.HAESSENNE-PEREMANS, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle [...]*, Liège-Paris, 1981, p.354-365, tabl. 67-69.

*La majorité émane de femmes : leur plus grande longévité les expose davantage aux infirmités de la vieillesse. Il ne fallait pas laisser passer l'occasion de leur prêter l'oreille : c'est la première fois, dans l'histoire liégeoise, que des femmes du peuple prennent la parole et s'expliquent sur ce qui leur arrive. Nous voilà loin des bergères enrubannées ou des soubrettes d'auberge et c'est tant mieux, même si le langage est moins fleuri.*

*Les requêtes vont droit aux faits. Tantôt le malheur des temps (le fils ou le mari parti à la guerre, la disette, le manque de travail); tantôt la malchance individuelle (infirmités, famille trop nombreuse). Ce n'est pas par hasard que l'adversité a des visages multiples. On touche ici du doigt une des causes essentielles de la pauvreté de masse et de sa permanence. Beaucoup de petites gens peuvent vivre et faire face au mauvais sort « normal » en quelque sorte : vieillesse, vie chère, chômage. Mais quand plusieurs causes se coalisent, les bouées de sauvetage habituelles disparaissent et l'on bascule dans la mendicité.*

*Ceux qui tendent la main se gardent bien de faire le procès des institutions et, en particulier, des Bureaux d'une impuissante Bienfaisance, encore moins d'une ruineuse politique qui entretient la guerre en permanence. Au contraire, ils se promettent d'employer le reste de leurs jours à prier pour les autorités. Nous n'avons trouvé qu'un chantage au suicide; par ci, par là, une menace d'abandonner les enfants, ce qui est une manière de les sauver de la faim puisqu'à l'orphelinat, l'Administration est tenue de les nourrir. En définitive, ils s'acharnent à survivre; ils ne désespèrent pas.*

### A. Un mari malade et 12 [!] enfants

Monsieur

je prend la liberté de vous écrire ces lignes pour vous supplier de pouvoir avoir égard à une pauvre femme comme je me trouve avec douze enfants et encore un que j'attend de jour en jour et n'est pas seulement avoir un peu de paille pour logée, mon mari et souvent malade et il ne peut pas de métier que de travailler dans le beurre [puits de la mine] j'implore votre secours je ne manque pas de prier Dieu qui vous envoie une longue vie et une parfaite santé je suis Monsieur Anne Riga épouse à Lambert Bechet paroisse de saint Cristophe numero 38<sup>161</sup>.

161. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 589 (7). Lettre adressée au Bureau central de la Préfecture du Département de l'Ourthe, le 2 juin 1810. – Au n° 38 de la rue Sur la Fontaine, le recensement de 1813 fait état d'Anne Riga, mère de 2 enfants, âgée de 33 ans. Il est impossible qu'elle ait eu 12 enfants. Confusion intentionnelle entre 2 et 12?

### B. Gagne-petit dont les enfants sont morts pour la Patrie

aux Citoyens présidents et membres du Comité de bienfaisance.

La veuve Remacle âgée de Septante ans réduite dans la dernière de misère; perclue de ses membres, vous expose, que de tous Les enfants qu'elle avoit, Sont malheureusement ceux qui sont peris pour La patrie qui lui donnaient Secours. Aujourd'hui, Citoyen président, elle manque Des choses Les plus nécessaires à La vie, elle ne Saurait jamais Gagner pour du pain, elle n'a pour toute ressource que de porter La Gazette dans deux ou trois maisons que c'est bien avec peine quand elle en retire Deux Sous de profit.

Voilà Les raisons Citoyen président, pour quelles elle ose S'adresser à vous connaissant Le zèle que vous prenez au Sort Des malheureux, et mettant Sa confiance dans La pureté de vos sentiments, elle espère que vous la ferez admettre au nombre Des malheureux qui jouissent du bienfaits des cinq Sous, que vous distribuer aux indigents. Ses vœux seront à toujours pour votre Conservation et Sa reconnaissance Sera éternelle

Salut et respect, pour La veuve Remacle, rue Bergerue numero 734.

Je soussigné commissaire de police au quartier du Sud, certifie que la veuve Remacle pétitionnaire, âgée de 70 ans, est réellement dans l'indigence.

Liège, 24 germinal an XII [15 avril 1804]

F. L. Beckers, com.<sup>162</sup>.

### C. Invalide et trois fils à l'armée

*Pétition de Servais Bovi, de Herstal, demandant le retour d'un de ses fils, actuellement à Parme :*

Servais Bovi, forgeron, demeurant sur la Licour (...), septuagénaire, courbé des fatigues du travail dont il s'est adonné depuis nombre d'années avec force et courage tant jour que nuit pour gagner de quoi vivre et substantier sa nombreuse famille, à l'honneur de vous remonter que se trouvant présentement dans l'impossibilité de pouvoir travailler journellement et au plus deux à trois heures dans la journée ayant la vue très faible, il avoit trois fils qui étaient son soutien et gagnaient par l'assiduité de leur travail en aidant leur père de quoi vivre tout doucement (...). L'aîné est caporal, le second est mort de suite d'une fièvre putride à l'hôpital militaire de Zélande, le troisième le chagrin et la douleur d'apprendre la mort d'un frère qu'il estimait, ayant une santé très faible, vient aussi depuis environ un mois de mourir<sup>163</sup>.

162. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 586, germinal an XII (mars-avril 1804).

163. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 1049, conscription, Herstal, 1813.

**D. Veuve « étrangère dans cette ville méfiante »**

Liège le 24 août 1808

Monsieur Le préfet,

Ne me refusez pas la dernière grasse que j'injure de votre bienveillance qui est de lire cette lettre. C'est au comble du plus affreux désespoir que je prend la liberté de vous adresser ma plainte. Non Monsieur Le préfet il ne m'est plus possible de supporter le déplorable tableau de voir mourir mes enfants de besoin faut d'un morceau de pain; mon titre d'étrangère dans cette ville méfiante m'ôte tous les moyens de m'en procurer soit par le travail que je ne puis avoir et le peu de confiance que l'on cesse d'inspirer lorsque l'on est malheureux, voilà donc quel est mon sort non seulement manquer de nourriture mais aussi de logement faut de pouvoir payer; privez moi et mes enfants de tous effets qui ne sont pas suffisants à nos besoins jusqu'à l'heure où une mère doit elle prendre dans une situation aussi cruelle ? Ce donneras-tu la mort ? Le donneras-tu aussi aux innocentes créatures à qui elle a donné le jour ? Lidée est affreuse mais mon désespoir est grand, mais Monsieur Le préfet, la seule et dernière résolution que les circonstances me forcent de faire, quoi qu'il en coûte à mon cœur, je préfère de les abandonner que de les voir mourir de faim sous mes yeux, puis qu'il n'est pas possible d'obtenir le moindre secours qui puisse me faciliter les moyens de les élever. Monsieur Le préfet il vous est possible et un seul mot de vous peut décider le bureau de bienfaisance à venir à mon secours soit pour passer l'hiver ici ou pour retourner dans ma patrie, ceullement pour faire la moitié de la route.

Monsieur Le préfet si j'ai le bonheur de vous inspirer quelque intérêt, que votre cœur ne me soit pas fermé ce serait mettre le comble à mon malheur.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect L'infortuné Emelie veuve Vaimi rue derrière St. Catherine n° 176 à Liège<sup>164</sup>.

**E. 30 centimes, c'est trop !**

Liège, le 14 août 1809

A Monsieur le Préfet du département de l'Ourthe

Monsieur le Préfet

La nommée Marie Fraickin, veuve Pierre Ledent, âgée de 74 ans en faveur de laquelle vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le huit du courant, paraît, attendu son âge être susceptible d'obtenir le secours de 30 centimes par jour : nous écrivons au comité de St. Christophe pour l'engager à lui continuer

164. A.E.L., Fonds français, Préfecture, 589 (7), apostillé : *Renvoyer au bureau de Bienfaisance.*

cette quotité, si ses moyens le lui permettent. Vous connaissez, ainsi que nous, Monsieur le Préfet, que si chaque Comité, en comprenant celui de l'immense quartier de St. Nicolas<sup>165</sup>, n'avait que cinquante infirmes ou vieillards à soulager, moyennant trente centimes, il leur faudrait deux cents soixante dix francs par jour, ce qui se monterait à une somme annuelle de 98 550 francs : ce service seul excéderait nos revenus de huit à neuf mille francs. Nous ferons au reste tout ce que nous pourrons en faveur de cette pauvre veuve.

Nous avons l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur le préfet, vos très humbles et obéissants serviteurs.

[signé :] G. De Jaar-Petit Jean, pour le Président. Ista secrétaire<sup>166</sup>.

**F. Trop d'enfants par temps de disette**à Messieurs Le Baron de micoud, préfet du département de l'Ourthe,  
Les président et membres Du Comité de Bienfaisance

Le soussigné vient avec le plus profond respect, vous exposer, messieurs, que se trouvant veuf chargé de sept enfants dans le bas âge, ne gagnant qu'une modique journée pour leur procurer les besoins nécessaires à leur subsistance; il est inutile, messieurs, de vous rappeler ici la cherté des choses les plus nécessaires et indispensables à la vie, elle ne vous est malheureusement que trop connue et vous pouvez facilement juger, messieurs, dans quel état de misère doit se trouver le pétitionnaire soussigné, qui sans les secours qu'il vient réclamer de votre bienfaisance se trouverait pour ainsi dire obligé, à son plus grand regret, d'abandonner ce qu'il a de plus cher au monde, il ose donc espérer, messieurs, que par un effet de justice et d'humanité, vous daignerez, messieurs, lui accorder des secours qu'il réclame à juste titre et uniquement pour venir au secours de ses malheureux et infortunés enfants.

C'est la grâce + marque de Dieudonné Théodore Noisset ne sachant écrire.

Le Commissaire Du Nord a signé plusieurs pétitions pour Dieudonné Théodore Noisset, le Bureau Central lui passe trois francs par mois et il est encore dans la plus grande misère. Liège 16 Mars 1812. Pierre Fyon. Apostillé : « Écrit le 24 mars 1812 au Bureau Central pour recommander cet ouvrier, veuf avec 7 enfants, dont 6 en bas âge »<sup>167</sup>.

165. Le quartier d'Outre Meuse, qui comptait 8300 habitants en 1801, passe pour le plus pauvre de Liège.

166. Le salaire quotidien moyen d'un ouvrier agricole est de 1 franc-or. – A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 589 (7)

167. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 589 (7).

### G. Mère abandonnée dont le mari est conscrit

a son Excelance Monsieur le Préfet du Département de l'Ourthe  
chevalier de Lempir

Son Excelance !

C'est avec tous le respect possible que votre très humble servante, Anne Joseph Liegeois, mère abandonnée de son prétendu époux conscrit de 1805, lui aiant laissé un petit garçon, c'est ce qui rend cette infortunée mere den la plus grande misère, n'ayant pas de quoi allimenter son enfant, n'ayant pour toute ressource pour vivre que son métier de faiseuse de bas, qui est de très peu de conséquence !

La pétitionnaire se trouvant, Mr le Prefet, accablée de rumatrice, ce qui l'empeche la plus part du temps de travaillier, à c'est cause elle vous supplie au nom de l'humanité chrétienne si souvant exercée envers les honnêtes gens, elle implore votre secours, paternel s'il vous plait, selon votre générosité. Elle ne manquerai avec son enfant, de redoubler ses vœux au ciel pour la conser-  
vation de vos précieux jours.

Salut et Respect

A. J. Liégeois, résidente derier le Palais n° 67,  
paroisse St. Antoine a Liege<sup>168</sup>.

### H. Invalide dont le mari est mobilisé

A Monsieur Micoud Dumont,  
préfet du Département de l'Ourthe

Monsieur le Préfet,

Lambertine Franck, épouse de Mathieu Benoit, domiciliée rue Pont de Pierre, n° 838 quartier de l'Est vient très humblement avoir l'honneur de vous exposer que son mari soldat de votre compagnie étant parti, cette malheureuse épouse se trouve, avec trois enfans, réduite dans la désolation la plus grande. Incapable de travailler à cause d'une maladie des yeux dont elle est borgne, enfin presque aveugle, sans secours de personne et sans ressources, elle n'avait au monde que son mari pour lui procurer la subsistance ainsi qu'à ses pauvres petits enfans. Il travailloit à la manufacture des Messieurs Comblain et De Hasques, établie à Saint-Joseph.

Elle vient implorer votre clémence, Mr le Prefet, et vous prie de daigner rappeler son mari pour donner la nourriture à ses enfans, ils sont à la veille de périr d'inanition si votre sollicitude paternelle ne vient promptement à leur

168. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 589(7), s.d. (1809 ?).

secours. En attendant votre décision à son égard, elle est très respectueuse-  
ment.

Pour l'épouse Benoit, ne sachant écrire<sup>169</sup>.

### I. Veuve et grabataire

Monsieur le préfet, au bureau de bienfaisance

la nommée Marie Anne Tridy, veuve domiciliée rue grande béche, proche la maison Sauvage, arrondissement de l'est [*quartier d'Outre Meuse*] à Liège.

La suppléante, étant agée de 65 ans, veuve, accablée d'un romathisme, et de la coutrese d'haleine, ayant presque perdu la vue; étant dans la plus grande misère du monde renfermée entre quatre murailles, couchée sur une poignée de paille, toute nue, ayant faim d'un morceau de pain; se présente très respectueusement à vos pieds en vous suppliant en grace de lui faire part de vos bienfaisance, pour prolonger sa vie, pour faire des vœux pour ses bienfaiteurs. C'est la grace qu'elle espère de monsieur le préfet, elle à l'honneur d'être.

Votre très humble et très obeissante sujatte marie anne Tridy, veuve.

Apostillé : « Ecrit le 23 janvier 1810 au Bureau Central »<sup>170</sup>.

### J. La vertu malheureuse

Monsieur Les Baron

Je mapoche tres Respectueuse ment de vous pour de poser a vos pieds Les larmes De ma misere et La Reputacion que je connoits en vous me fait croire que ce votre bon plaisir De Secourir La vertu malheureuce, car je peut Dire malheureuse; ja vet un garson quil maidet a vivre il ai tombé Dans la Réquisition, sachant quil me faisoit vivre il ai pris une sigrande froieèur [*frayeur*] quil naifait plus que languire et il en net mort

ainsi monsieur je suis Restée veuve sans avoir aucun Secour de personne que dix liard que je reçois de la bien faisence ces ne pas assez pour vivre, que je suis dans une age a soixantes neuf ans in quapable De gagnèr mavie et a cablée D'un Rhummatism. Si le Respect de dieu vous touge ne Refussé pas la vie a une malheureuse qui atend cela De votre humanité, je vous prie, monsieur le baron de Recevoir ma reclammention Dans votre ame charitable pour une

169. Apostilles en marge : « Il lui a été accordé son secours » et « Nous certifions que ledit Mathieu Benoit a toujours eu chez nous la conduite la plus irréprochable et qu'il étoit le seul pour procurer par son travail la subsistance de sa famille. 12 août 1809 (signé : ) Comblen et Dehase ». – A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 589 (7). – Le recensement de 1810 signale au n° 38 Lambertine Franck, veuve Benoit, fileuse âgée de 35 ans.

170. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 589(7).

pauvre veuve qui ne manquera pas de dresser le vœux aux cieux pour la Conservation des vos jours.

Je suis monsieur le baron, avec les plus humbles Respect, Barbe Jeoffroy restante faubourg St. Gil n° 500<sup>171</sup>.

## 2. Tendre la main aux voisins

*Les mendiants qui passent par Vottem, tels que les observe Gaspard Marnette vers 1866, sont bien différents des épaves en train de sombrer qui implorent des secours et plaident la vertu malheureuse. Pas besoin de discours; nous les voyons à l'œuvre, bien organisés, actifs et même un peu trop débrouillards.*

### A. Frine la Flamande<sup>172</sup>

Frine dans ses habillements change souvent de costumes; voici pourquoi : comme elle n'est pas riche, on lui donne de part et d'autre, l'un une jaquette, l'autre un mouchoir, etc., choses que Frine ne se gêne nullement pour les vendre, surtout les meilleurs. Quand elle a vendu ses hardes, qu'elle n'est plus vêtue que de guenilles, il se trouve toujours une personne ou l'autre pour lui donner de nouvelles pièces. Quand elle est en route, son accoutrement est singulier : sa jupe pend un peu plus bas que ses genoux, de manière que ses jambes sont à découvert depuis le genou jusqu'au pied. Ses bas sont le plus souvent troués ou tout ravaudés; et je l'ai déjà vue dans la rue avec un bas mis à une jambe et l'autre jambe toute nue, sans bas. On l'a vue à Liège en plein mois d'octobre, un jour qu'il faisait assez froid, à pieds nus, sans bas, sans souliers ni sabots, et marchant ainsi dans la boue, de Vottem à Liège [4 Km.], à un âge avancé comme elle avait.

On penserait peut-être, d'après ce que je viens de dire de Frine, que c'est à cause de son âge qu'elle s'en va ainsi négligemment; non, ceux qui l'ont connue alors qu'elle était plus jeune m'ont assuré qu'elle avait presque toujours été la même.

Entrons maintenant chez Frine et voyons comme elle s'arrange dans son ménage. Ordinairement, dans chaque ménage, il y a un moulin à café; chez Frine, il n'y en a pas. On y boit le café pourtant, car voilà un coquemart de fer blanc tout noir par la fumée. Oui, on boit le café chez Frine, mais voici comment elle fait pour moulinier son café : elle enveloppe la quantité nécessaire

de fèves de café dans un morceau de linge quelconque et elle maintient sur une pierre ou sur une pièce de bois son paquet avec une main, tandis que de l'autre main elle frappe sur le café avec un marteau ou une seconde pierre; puis quand le café est ainsi réduit en poussière tant bien que mal, Frine fait son café.

À défaut de manne [*panier*], Frine ne se gêne nullement pour aller chercher chez un revendeur ou l'autre, pour 4 ou 5 cents de houille dans un seau et rapporter cela sur sa tête, et ainsi du reste.

Malgré ses 70 ans, on la voit toujours en route, allant et venant. [...] Frine a 3 enfants : 2 garçons et une fille. Les deux garçons sont mariés et ont une assez bonne conduite. Quant à la fille, c'est autre chose : elle a deux enfants bâtards. Malgré que Frine s'en va ainsi sans façon, elle s'est toujours bien conduite. Elle s'est mariée honorablement et on n'a jamais entendu dire que, malgré qu'elle fût misérable, elle eût fait tort à personne d'un centime.

### B. Le mendiant qui vient de la ville<sup>173</sup>

Zimzim était un mendiant de Liège, il demeurait rue Pierreuse. Chaque semaine, je le voyais venir mendier à Vottem. Il n'y a rien d'étonnant à cela, mais c'est de son singulier costume dont je veux parler. Zimzim était aveugle, ou plutôt il contrefaisait l'aveugle; il se faisait conduire par un petit chien. On a remarqué que quand le chien voulait entrer dans une cour dans laquelle Zimzim n'avait pas l'habitude d'y aller, il tirait à la chaîne du chien qu'il tenait en main et faisait prendre à son chien une autre direction. Ici on comprend toute suite que Zimzim n'était pas si aveugle qu'il en avait l'air, puisque c'était lui qui guidait son chien, et de plus j'ai remarqué que ses yeux étaient ouverts et non fermés comme les yeux des véritables aveugles le sont ordinairement.

Zimzim était un homme de grande et forte taille, aussi droit qu'un piquet, quoiqu'il parût âgé de 50 à 60 ans. Il portait sur sa tête un chapeau dont le haut était rond mais peu haut, les bords ou penne de ce chapeau étaient fort larges [...]. Il était vêtu d'une blouse bleue qui lui descendait presque jusqu'aux genoux; sous cette blouse, il avait un grand frac qui descendait un demi-pied plus bas que la blouse sur son pantalon. Il portait des guêtres bleues qui lui montaient jusqu'aux genoux. Ses pieds étaient chaussés de gros souliers.

Zimzim portait en main un gros bâton, plus haut de beaucoup que les bâtons ordinaires. Il portait au cou un chapelet qui lui descendait jusque sur le ventre. Ce chapelet était formé de boules noires aussi grosses que des cerises, mais de

171. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 590 (6), s.d. (année 1812 ?). – En 1813, Barbe Groffils, veuve Jeoffroy, est recensée à cette adresse comme indigente, âgée de 68 ans.

172. MARNETTE, *op.cit.*, I.88-89, en 1866.

173. MARNETTE, *op.cit.*, I.92-93, en 1866.

ce chapelet Zimzim ne s'en servait jamais; il portait cet objet suspendu à son cou pour faire voir peut-être qu'il était dévot.

Sur son dos alors, Zimzim avait une petite hotte qui était faite d'osier avec couvercle et recouverte à moitié de toile cirée noire : c'était dans cette hotte que Zimzim fourrait ses morceaux de pain qu'il attrapait de part et d'autre.

Malgré que Zimzim fut un homme de forte taille, sa voix était grêle comme celle d'une petite fille. Je n'ai jamais compris un mot des prières qu'il disait à chaque porte : ce qu'on entendait de lui quand il priait était une espèce de Wi, Wi, Wi prononcé d'un ton aigu. Sa démarche n'était pas des plus vives; il ne levait presque pas ses pieds pour marcher : on les entendait frotter sur le pavé à chaque pas qu'il faisait.

## Cinquième partie

# DES CORPS FATIGUÉS ET MEURTRIS

*« Des corps fatigués et meurtris ». Ce titre est emprunté à la chronique de Gaspard Marnette qui l'applique aux villageois et villageoises de Vottem. Il va à l'encontre de la croyance courante qui imagine que depuis l'homo sapiens, l'homme physique ne change pas. Beaucoup d'indices militent en sens contraire. Ne serait-ce que la taille dont on sait, par les mensurations des conscrits, qu'elle ne cesse de croître depuis bientôt deux siècles. Plus significative, notre meilleure résistance aux agents pathogènes, ce qui se marque par l'abaissement drastique de la mortalité infantile et la moindre létalité des accouchements. Si utiles que soient les précisions des démographes, elles ne suffisent pas encore à étayer notre propos, qui est de déceler les conditions contrastées de la santé en régime de pauvreté de masse et telles que les perçoivent les contemporains. On devrait faire état ici des études consacrées aux maladies propres à tel ou tel métier : Topographies médicales et enquêtes sur tout ce qui affecte les mineurs. On devrait revenir sur le caractère socialement discriminant de plusieurs épidémies et, en dernier lieu, du choléra. Un livre bourré de statistiques n'y suffirait pas. Contentons-nous ici de quelques cas où la mortalité et la morbidité sont aggravées par une pauvreté qui ne se présente jamais seule, tel un concept isolé, mais qui entraîne à sa suite un cortège de misères bien concrètes : carence de nourriture et de vêtements, logement malsain, coût prohibitif des soins médicaux, poids de l'hérédité<sup>174</sup>.*

---

174. Cfr ci-dessus, chap.III et VIII, §3.

## XVI

### LE MASSACRE DES INNOCENTS

*Parler des innocents, c'est braquer l'attention sur l'enfant, in-fans, celui qui ne parle pas et, pour cause, n'aura jamais la parole. On ne se rabattra pas, par une sorte de triste compensation, sur la casuistique qui, dans une perspective de pénaliste, disserte sur les distinctions entre embryon (40 ou 60 jours après la conception ?), le mort-né viable ou non, le nouveau-né victime d'un manque de soin fatal. Ecartons a priori les problèmes, actuellement encore insolubles à Liège, que pose l'interprétation des avortements : rien ne permet d'assurer qu'ils soient relativement plus fréquents dans les campagnes ou dans les milieux populaires des villes*<sup>175</sup>.

#### 1. Infanticides

*La rumeur publique est prompte à soupçonner de manœuvres abortives inefficaces les mères qui en viennent à tuer leur enfant aussitôt après l'avoir mis au monde. L'opinion n'a sans doute pas les mêmes curiosités que la justice qui, elle, est à la recherche de preuves, bien difficiles à réunir en l'absence de témoins irrécusables. A cet égard, l'institution du jury au lendemain de l'annexion à la France (1795) permet d'observer un changement des mentalités. Alors que sous l'Ancien Régime, le droit pénal et la jurisprudence unanime prononcent la peine de mort, la Cour d'Assises de Liège fait intervenir tantôt le bénéfice du doute (ci-dessous, p. 208), tantôt les circonstances atténuantes : la jeunesse de la mère, le fait qu'elle ait été séduite, la crainte de représailles, un moment d'irresponsabilité (« égarement »)*<sup>176</sup>.

175. L'avortement est unanimement condamné par les théologiens. Certains d'entre eux connaissent les procédés contraceptifs et se demandent si le trop grand nombre d'enfants, le manque de ressources ne peuvent être invoqués comme des « excuses »; toutefois, le raisonnement n'est pas général et le reste du temps, on ignore s'il ne vise que les pauvres ou rien que les bourgeois; E.HELIN, *Opinions de quelques casuistes de la Contre-Réforme [...]*, dans *Travaux et documents de l'I.N.E.D.*, n° 35, Paris, 1960, p.236-242.

176. Si révélatrices qu'elles soient, les motivations des inculpées et les hésitations des jurés, sortent du cadre du présent essai. L'évolution à long terme est retracée par R.LEBOUTTE, *Offense against Family Order. Infanticide in Belgium [...]*, in *Journal of the History of Sexuality*, vol.2, Chicago Univ. Press, 1991, p.157-185. – Enquêtes de M.-S. DUPONT-BOUCHAT et L. DEMOULIN, dans *Naître autrefois. Rites et folklore de la naissance en Ardenne et Luxembourg*, Ed. Crédit Communal, Bastogne, 1993, p.193-208.

### A. Récidiviste ou bénéficiaire du doute ?

Dans les premiers jours du mois de mai 1861, la rumeur publique accusait Jeannette F., qui, déjà en 1845, avait été poursuivie devant la Cour d'Assises pour infanticide, d'avoir de nouveau donné la mort à un enfant qu'elle venait de mettre au monde [...]. On savait, au hameau de Froidmont<sup>177</sup>, où elle habitait, qu'elle devait avoir fait usage de certaine plante dans le but de se procurer un avortement. On signalait l'accusée Strep, femme de Rousseau, comme lui ayant procuré cette plante.

Cette dernière nia encore en premier lieu n'avoir jamais fait chercher de la rue<sup>178</sup> chez la veuve Brasseur qui, de son côté, déclarait lui en avoir donné.

Les deux accusées furent finalement acquittées<sup>179</sup>.

### B. Il faut des exemples

Le 12 du courant [juillet 1808], vers les 9 heures et demi du soir, un enfant nouveau-né du sexe féminin a été retiré vivant d'une latrine dans la maison n°448, située derrière Saint-Paul, quartier du Sud à Liège. Tous les secours indiqués lui ont été immédiatement donnés, mais il n'a vécu que jusqu'à une heure du matin.

Il résulterait des déclarations faites qu'il y serait resté environ 12 heures. Des cris plaintifs, assez semblables au miaulement d'un chat, ont été entendus dès les premières heures du matin et à diverses reprises dans la journée du 12, mais s'étant imaginé que c'était effectivement un chat qui était tombé dans la latrine, les individus qui les avaient entendus, ne s'en étaient pas inquiétés.

Une fille, nommée Lambertine M., qui occupait une pièce dans la même maison, qui était enceinte, et que l'on a retrouvée délivrée de sa grossesse, est fortement soupçonnée de cet infanticide.

Ce rapport de police se termine par une note adressée par le Préfet au Conseiller d'Etat chargé de la police générale, dans laquelle il avoue ressentir de fortes raisons de craindre la faiblesse des juges dans un pays où les habitudes de société ont une grande influence. Peu d'hommes, je le dis avec regret, sont doués de principes assez fermes pour remplir leurs devoirs. Cependant il faut des exemples dans un pays où les infanticides sont très fréquents. Vous rendrez un service à la société, Monsieur le Conseiller d'Etat, en prévenant Son Excellence le Grand Juge.

177. Hameau du quartier des Vennes, à Liège.

178. Plante amère, connue pour ses propriétés abortives.

179. Cour d'Assises de Liège, audience du 6 août 1861, d'après le quotidien *La Meuse*, 7 août 1861.

Ecrouée le 30 juillet, Lambertine fut condamnée par la Cour de justice criminelle à 20 ans de maison de force et à six heures de pilori<sup>180</sup>.

### C. Il faut un hôpital général

A peine monté sur le trône, le prince-évêque Velbruck (1772 – 1784), s'emploie à réformer la bienfaisance en créant un Hôpital général où seraient enfermés mendiants, chômeurs, vagabonds, enfants abandonnés. Comme l'argent fait défaut, il envisage de supprimer hôpitaux et couvents devenus inutiles. Encore faut-il obtenir la permission de Rome. Non sans habileté, il fait valoir aux ecclésiastiques qui peuplent la Curie, le péché que commettent les mères qui se débarrassent de leurs nouveaux-nés et, sous-entendu, la responsabilité morale d'un prince-évêque qui ne leur ouvre aucune alternative. A l'en croire, la Cité serait envahie de femmes pauvres qui n'hésitent pas à détruire leurs enfants en les jetant soit dans les rivières, soit dans les fosses profondes dont on a tiré le charbon de terre<sup>181</sup>.

### D. La servante étrangère

Une douzaine d'années auparavant, le 27 février 1762, le cadavre d'un nouveau-né de sexe féminin est découvert dans les latrines de la maison du sieur Chatelain, au Vieux-Pont, paroisse de Sainte-Catherine à Liège. Les échevins de la justice souveraine de la Cité font dresser un procès-verbal d'enquête :

Comparaît l'épouse de Louis Chatelain, maîtresse d'école qui dit ne rien savoir d'autre sinon qu'une nommée Catherine, Flamande demeurante autrefois du côté de Maestrick, s'est présentée au service de la comparante en qualité de servante au commencement du mois de février, laquelle avait été congédiée de chez le Sr prélocuteur Maugeu [lire : Magnée] à raison qu'elle se trouvait enceinte, ce que la comparante ne crut pas. [La servante], le jour de son entrée après midi prit une poudre avant de prendre du café et le lendemain, le matin, en faisant le feu se trouvant incommodée [...] elle courut au grenier où elle logeait et fit lever une petite fille en lui disant d'aller faire son feu, qu'elle se trouvait incommodée et se coucha dans le lit jusqu'à vers les deux heures après midi.

La comparante lui ayant envoyé, pendant les intervalles, du thé et du bouillon à deux reprises par sa petite fille qui vit les mains de la dite Catherine pleines de sang. Puis la dite Catherine se leva vers les deux heures comme elle

180. Rapport de police, 14 juillet 1808, A.E.L., Fonds français, Préfecture, 272 (6 & 8); 382 (9); Archives des cours des tribunaux, registre d'écrou, C.14, f°261.

181. E.HELIN, *Le sort des enfants trouvés [...]*, dans *Bull. de la Soc. Royale le Vieux Liège*, n° 100, 1953, p.203-206.

avait promis à la fille de la déposante et vint faire son ouvrage à l'ordinaire sans paraître aucunement embarrassée ni incommodée et la comparante, attendant une personne étrangère, envoya sa fille au grenier pour aller mettre des draps de lit blancs et ayant regardé dans la couche où la dite Catherine avait logé, elle aperçut que le lit était tout en sang de même que la courte pointe.

Le même jour vers 7 heures du soir, la même Catherine passa par derrière un écran ayant un paquet dans son tablier et se rendit aux commodités où la petite fille, âgée de douze ans, lui voit jeter un paquet ne sachant ce qu'il contenait et la dite Catherine s'étant retirée, cette petite fille, par curiosité, alluma une chandelle et fut regarder dans les commodités où elle aperçut un morceau de chair qu'elle crut être un enfant chargé de sang, ce que cette petite fille a tenu caché.

La comparante ayant dit qu'il fallait nettoyer les lieux [*les latrines*], la dite Catherine lui demanda s'il ne se nettoyait pas seul et lui ayant répondu que non, la dite Catherine ayant fait le dîner, elle sortit sans rien dire et n'a plus reparu et cela dix jours après son entrée, ajoutant qu'elle présume que cet enfant provenait du fait de la dite Catherine. Ayant fait nettoyer les commodités la nuit du vendredi au samedi dernier, on a trouvé un enfant<sup>182</sup>.

*Dans sa sécheresse et au delà des détails sanglants, le procès-verbal laisse entrevoir l'essentiel du drame : la solitude d'une jeune femme, sans parents, ni père pour son enfant. Nul ne s'inquiète d'où elle vient et où elle disparaît. Seule une petite fille se montre curieuse, mais elle se tait.*

*La société en proie à la pauvreté de masse a certes créé des solidarités, elle a aussi généré l'exclusion sociale. La femme n'a pas voix au chapitre. Nous ne l'apercevons qu'à travers des discours masculins, des rapports de policiers ou de fonctionnaires. Partout présente, la femme n'a guère parlé d'elle-même ou du moins sa voix n'a pas laissé d'échos : bavardages au marché, rencontres à la fontaine, rumeur publique.*

## 2. Exposés, trouvés ou abandonnés

*Il y a quelque arbitraire à distinguer chacun de ces cas dont, en outre, certains donnent lieu à forte présomption d'infanticide. Les historiens des mœurs savent d'ailleurs combien il est délicat de vouloir juger la nature et la portée d'un crime à partir de sa seule répression.*

*Exposer des nouveaux-nés dans des endroits déserts où ils risquent d'être dévorés avant qu'on ne les recueille est une manière d'infanticide mais, d'autant plus difficile à réprimer que les parents disparaissent sans laisser de trace. Au XVIIIe siècle, se multiplient les cas d'enfants laissés intentionnellement là où ils seront vite découverts et donc recueillis : un porche d'église, par exemple, ou l'entrée de l'hôpital Saint-Abraham. Dans ce cas, l'enfant porte parfois un ruban, une inscription citant son nom de baptême. Peut-être la mère espère-t-elle reconnaître plus tard son nouveau-né, s'il survit à la mise en nourrice et au régime de l'orphelinat. Au contraire, les indices de provenance sont dissimulés lorsqu'il s'agit d'un mort-né : la fille-mère risque alors d'être accusée de meurtre. L'enfant non-baptisé n'a pas le droit de reposer en terre bénite; il disparaît dans un complet anonymat.*

Le 15 may 1732, pendant le salut du soir, on a trouvé un enfant dans notre église, mort et enfermé dans une boîte de carton, lequel a été enterré dans le trou à la chaux

*En avril 1768, le curé de Notre-Dame aux Fonts découvre le corps d'un nouveau-né déposé dans l'église, avec ce billet :*

Enfant baptisé, je n'ai pas le moyen de l'enterrer<sup>183</sup>.

*Sous les régimes français (1795-1814) et hollando-belge (1814-1830), les rapports de police signalent des abandons d'enfants qui sont souvent le fait de veufs ou de veuves, non cité(e)s, dont la progéniture – parfois 3 ou 4 enfants ensemble – est confiée à l'hospice. Aussi laconiques sont les procès-verbaux de la découverte du cadavre de nouveaux-nés : ils se bornent à signaler le lieu de la découverte (souvent les bords de la Meuse ou une église) et l'âge présumé : « prématuré », « 10 à 15 jours », « 5 à 6 semaines ». Un seul acte précise la cause probable du décès :*

Un enfant mort a été trouvé exposé sous le jubé de l'église Saint-Thomas. Le chirurgien qui a fait la visite du cadavre a jugé que l'enfant était mort d'inanition et pouvait être âgé de 30 à 35 jours<sup>184</sup>.

## 3. Des sollicitudes ambiguës

*Durant le dernier tiers du XVIIIe siècle et presque partout en Europe occidentale, le nombre de naissances illégitimes s'accroît sans que, pour autant, s'atténue l'opprobre qui oblige les filles-mères à cacher leur « honte ».*

182 A.E.L., *Grand greffe des Echevins de Liège*, registre 349, pp. 56-57. L'adresse et l'identité de Marie-Charlotte Germain, épouse de Louis Chatelain, cuisinier en Hollande, sont confirmés par le rôle fiscal de 1762; A.E.L., *Etats*, 1482, f° 37 v°.

183. A.E.L., *Registres paroissiaux, Liège, Saint-Christophe*, reg.111, f° 190; *ibidem*, n° 26, 22 avril 1768.

184. A.E.L., *Fonds hollandais*, 801, Semaines achevées les 1er, 8 et 23 septembre, 11 octobre, 4 et 30 novembre 1816, 30 septembre 1817, etc. – B.C.V.L., *Secrétariat de la mairie*, série M., Rapports décennaires des 10 vendémiaire et 12 brumaire an XI.

Elles se réfugient donc dans l'anonymat des quartiers pauvres des grandes villes. Là, elles s'en remettent aux soins intéressés de sages-femmes qui hébergent ce genre de clientes. Dans les deux dernières décennies du siècle, apparaissent d'étranges maternités, mi-refuges, mi-pensions. Leurs tenancières font insérer dans les gazettes locales de petites annonces qui vantent l'expérience des accoucheuses, garantissent « le secret le plus inviolable » et offrent « de se charger du reste ». De quoi s'agit-il ? De faire baptiser l'enfant puis de le faire transporter à Bruxelles, à Laon, à Soissons ou mieux, à Paris, où il sera placé en nourrice. On devine au prix de quels risques. Non seulement les enfants illégitimes sont victimes d'une mortalité périnatale plus élevée que les autres, mais ils auront à supporter les aléas d'un transport de plusieurs centaines de kilomètres, par grand froid comme par temps caniculaire. Les hospices pour enfants trouvés sont, faute de lait maternel et de prophylaxie, de véritables mouroirs. De là on les expédie à la campagne (entre autres dans le Morvan) où l'appât du gain incite des nourrices mercenaires à accepter plus d'enfants qu'elles n'en peuvent allaiter. On a qualifié ce système « d'infanticide différé ». Elisabeth Badinter, dans un ouvrage contesté, y a vu un indice de l'atrophie du sentiment maternel avant que l'idéologie du XIXe siècle ne persuade les femmes de ce que leur fonction essentielle est de procréer et d'éduquer<sup>185</sup>.

Nos deux contrats sont plus terre à terre. Ils associent dans un même acte, premièrement la résignation devant cette dramatique fatalité qu'est l'abandon d'un enfant sans défense et, deuxièmement, de dérisoires précautions pour assurer son acheminement jusqu'à l'hospice.

### A. Contrat de transport d'un nouveau-né<sup>186</sup>

L'an 1758, du mois de juillet de dernier jour, par devant moy notaire sousigné, en présence des témoins embas només, comparut personnellement Catherinne Velu sage-femme jurée de cette cité d'une part, le Sieur Guillaume Haleng d'autre part. La mesme lesdites parties nous ont déclarés d'être convenues ensemble au sujet du soubescrip en la forme suivante scavoir

premier que Catherinne Velu première nomée prendra chez elle la nomée Marie Fransenne là-mesme qu'elle s'y présentera;

deux qu'elle l'accouchera, nourrira et fournira tous necessair suivant sa qualité de pauvre fille orfeline jusqu'à son rétablissement prochain;

trois qu'elle, scavoir laditte Catherinne Velu, sera tenu et obligée de faire baptiser l'enfant à naître sur le territoire du royaume de France en sorte que

ledit enfant fust receu à l'hôpital des enfants trouvés à Paris où elle s'oblige de l'y faire construire [lire : conduire] et transporter;

quatre, qu'elle sera tenue et obligée de faire revenir relation avérée que ledit enfant est séquestré audit hôpital de Paris et la remettre ens mains dudit Sr Haleng;

cinque que ledit Sr Haleng parmi ce [= moyennant cela] sera tenu de son costé, ainsi qu'il promet, de lui paier cents florins une fois à l'avenue de l'enfant ou quelques jours après pour dépens et nouritures jusqu'includ le rétablissement et séquestration au lieu désigné dudit enfant et ce en outre au moien de six bouteilles de vin de Bourgogne;

six qu'arrivant néanmoins la mort immédiatement qu'il seroit venu au monde, en ce cas ledit Sr Haleng captivera comme d'ordinair le gré [= indemniser sous forme de compromis] de laditte première comparante qui, en cas de vie, devra parmi le prix susdit acomoder l'enfant de draps, maillots et accessoires suffisants pour le voiage d'icy à Paris jusqu'includ sa destination à l'hôpital des enfants trouvés. Et faute de fournissement ou accomplissement au premis desdites parties, se sont obligés leurs personnes et biens, l'une envers l'autre pour sur iceux recouvrir toutes fautes par les voies [= recours en justice] les plus sommarissimes. Sur quoy, ce fait et passé dans l'escrive chambre de moy le dit notair scituée sur la paroisse de St Gangulphe à Liege en présence de la Delle Agnès Leroy et la Delle Marie-Anne Leroy. La marque X Catherinne Velu pour ne scavoir escrire. [signé] G. Haleng.

### B. Attestation de soins donnés à un enfant abandonné<sup>187</sup>

L'an mille sept cent quatre vingt quatre du mois de décembre le trengt-unième jour, par devant moy notaire sousigné et en présence des témoins embas dénomés, comparurent personnellement le sieur Henry Moreau et Marie Catherine Thomy son épouse, de la paroisse Sainte Margueritte lez Liege, lesquels sur ce que la Demoiselle Jotte de la paroisse St Martin s'est présumée le jour d'hier après midy d'aller montrer et porter chez Monsieur de Fabry ancien bourgmestre et mayeur en féauté [= commissaire de police en chef] de cette Cité certain petit enfant malle de l'âge d'environ deux ans qui fut mis de la parte d'icelle Demoiselle en mains du comparant il y a quatre semaine pour être conduit à Soison d'abord à son premier voyage qu'il espéroit alors de faire en peu [de] tems et qu'il auroit effectivement fait ne fût la riguerur de la saison présente [L'hiver 1784 – 1785, moins rude que .le précédent,

185. E. BADINTER, *L'amour en plus*, Flammarion, Paris, 1980.

186. A.E.L., Notaire P.J. Bovier, 31 juillet 1758.

187. A.E.L., Notaire A.J. Defooz, 31 décembre 1784. – Références et commentaires dans E. HELIN, *Une sollicitude ambiguë : l'évacuation des enfants abandonnés*, dans *Annales de Démographie Historique*, 1973, Paris, p. 225 – 229.

*n'entraîna qu'un faible renchérissement des céréales*], les comparants, pour que ledit seigneur connoisse la vérité, nous ont déclarés et attestés qu'il y a quatre semaine comme dit est que cette ditte damoiselle accompagnée d'un homme inconnu aux comparants a venu convenir comme dit est avec ledit Moreau en lui mettant ce dit enfant qui dez lors étoit comme une esquette chargée de cicatrice et d'une brûleure au pied droit au dessus, que les deux pieds et mains étoient fort enflés, de manière que cette enfant ressembloit assés bien être un tableau vivant de la morte, pris sur tout égard à la palleur et maigreur du rest de son corps; déclarant et attestant en outre qu'a son dos il avoit une crouette attachée à une playe pas entièrement guérie, laquelle crouette le dit enfant s'est fait tomber du soy-même; que malgré tous les soins lui donnés par les comparants, ceux-cy n'ont put le rétablir déclarant de plus de l'avoir logé et couché le plus honnêtement qu'il a été possible aux dits comparants pour gens de leur petites qualités en une hotte [= *corbeille en osier*] faite à jours en exprès pour y loger deux petits enfants à leurs aisses comme il est arrivé plusieurs fois. Et afin de désabuser le dit seigneur de Fabry à l'égard des mauvais soupçons que peut lui avoir inspiré la ditte Demoiselle, dans l'inique vue de pouvoir frustrer à ces pauvres gens leurs misérables petits salaires gagnés si amèrement en cette occurrences, aiant été obligé non seulement de nourrir le dit enfant qui mangeoit et buvoit beaucoup plus qu'un bien portant mais encor de le soigner et veiller jour et nuit à fraix assés considérable dans cette ditte saison; lesdits comparants affirment sous leurs serment prettés ens mains de moy ledit notaire que les six écus qu'ils ont receus sont bien absorbés et dépensés jusqu'à présent pour les sujets et raisons ci-dessus, offrant lesdits comparants de vérifier par la déclaration sérimentelle de leurs voisins qu'ils n'ont rien épargné de leurs bons soins à l'égard de cedit enfant et enfin que laditte hotte convient tellement bien pour le logement des petits enfants que ce n'est que dans cette ditte hotte qu'on les conduits en France.

Le tout quoy étant la pure et sincère vérité, les dite comparants offrent de les réaffirmer et faire affirmer de leur dits voisins toties quoties [= *autant que de besoin*] et devant tous les juges qu'il appartiendrat; constituant pour la présente insinuer et reproduire ubique [= *partout*], tous porteurs de cette sont commis. Et ainsi fait et passé dans la maison du sieur Pinsa facteur etc. située près l'insigne collégiale Saint Martin, paroisse Saint-Remacle en Mont en Liège, y présents comme témoins repris et appellés le dit sieur Pinsa et la Demoiselle Lambertine Carlier son épouse.

Marque + Henry Moreau, disant ne savoir écrire, Marjet Catherjne Thome, P.J. Pinsaz ut testis [= *en tant que témoin*], M.L. Carlier.

*L'attestation de soins nous met en présence d'une situation lamentable : enfant moribond, couvert de cicatrices, plaies et brûlures, discussion sordide*

*sur le prix de son entretien qui risque de priver les gardiens de « leurs misérables petits salaires gagnés si amèrement ». Sévices ? Négligences ? Cas désespéré ? On ne le saura jamais. Deux indices cependant laissent entrevoir un remède futur : la dénonciation au commissaire de police d'une part; d'autre part, le fait que la déclaration des gardiens est passée devant notaire donne à penser que la justice va être saisie et que les entrepreneurs de transport auront à se justifier. Imperceptiblement se fait jour la notion que la défense des plus faibles incombe aux pouvoirs publics.*

## XVII LES RAVAGES DE L'ALCOOL ET DE LA TUBERCULOSE

*L'alcoolisme n'est pas une maladie comme les autres. C'est encore moins le monopole des classes populaires. Nous voudrions simplement suggérer que, pour les pauvres gens, l'alcoolisme est sans remède, entre autres parce qu'ils n'ont pas le choix. D'abord, la boisson est un substitut de nourriture. Les ethnographes le savent bien, eux qui observent que les régimes alimentaires copieux mais monotones (patates, bouillies de céréales ou de féculents, semoules, etc) vont de pair avec les liqueurs fortes. Les marchands de grains le savent mieux encore, eux qui en temps de famine et malgré les édits, préfèrent vendre aux distillateurs plutôt qu'aux meuniers. Par ailleurs, le cabaret est plus accueillant que la cuisine grouillante de gosses et que la rue où, dans nos climats, il pleut un jour sur deux. Un verre de péket, c'est tellement meilleur, euphorisant, souverain contre toutes les douleurs et moins cher que le médecin et sa kyrielle de remèdes plus amers les uns que les autres. Enfin, il y a les impératifs plus ou moins culturels : on doit boire à la kermesse, au Nouvel An, lors d'un baptême, d'un enterrement, d'un anniversaire. A la Sainte-Barbe si l'on est houilleur, à la Saint-Eloi si l'on est métallo, le jour du tirage au sort, si l'on tire un mauvais numéro qui vous vaudra quelques années de service militaire...*

*Ici plus encore qu'ailleurs, il n'y a pas d'égalité entre hommes et femmes. Qu'il soit jadis conscrit malchanceux, aujourd'hui étudiant guindailleur ou poète maudit, l'homme n'en est que plus viril; une soûlarde n'est que répugnante. A elle le vilain rôle : propos acariâtres, implorer pour les enfants, s'acharner à un sauvetage perdu d'avance.*

### 1. Le retour de l'ivrogne (vers 1650)<sup>188</sup>

**Piron** – Bonsoir, Marie ! Bonsoir ma fille ! / Quand je te revois, j'ai le cœur en fête. / Comment vas-tu ? Toujours bien ? / Moi, grâce à Dieu, j'ai le ventre plein !

188. *Dialogue entre Marie Chancre-au-corps et Piron, son pauvre homme de mari*, éd. par Jean HAUST, *Dix pièces de vers [...]*, Vaillant-Carmanne, Liège, 1941, p. 50-55. Traduit du dialecte liégeois, le thème du retour de l'ivrogne a l'air intemporel. A y regarder de plus près, les circonstances ne le sont pas. Pas question d'enfants qui ont faim, par exemple dans L. CHALON, [...] *Nut'di fiësse [...]*, dans *La Vie Wallonne*, t.65, 1991, p.207-214.

**Marie** – Que Satan te rompe le cou !/ Ne rentreras-tu jamais autrement que soûl ? / Damné vaurien ! Guenille de bougre !/ Sale cochon ! Maudite charogne !

**Piron** – Ho ! Que te faut-il ? De quoi t'étonnes-tu ? / N'aurais-tu jamais vu un soûlard ?

**Marie** – Je n'ai pas besoin d'aller en chercher au dehors !/ J'en ai à la maison tous les jours !/ Un homme qui n'enfoncerait pas un clou, ni une épingle./ Qui ne fait que boire et que priser du tabac.

**Piron** – Vas-tu te taire, dis, double putain ? / Du moins, laisse moi dans mon coin quand je suis malade !/ As-tu vu le diable pour tant crier ? / Attends au moins que j'aie dégobillé/ Ba, ba ba ba baw<sup>189</sup> (bis)/ Aïe ! Gros bon Dieu ! Que j'ai mal au cœur !/ Vite du vinaigre ! Je suis en train de mourir./ Cours vite, Marie ! Cours vite, la fille !/ Va me chercher de l'eau de canelle !

**Marie** – Que ne vomis-tu tous tes boyaux,/ Poumons, gosier et tout le reste !/ aussi vrai que l'on m'appelle Marie,/ Je pleurerais alors des larmes de joie !

**Piron** – Oh ! Double putain ! Mais que je meure, [pour de bon] / Par tous les saints, si je ne sors pas de terre/ Pour t'enfoncer mes poings dans la trogne/ Parce que tu as causé la mort de Piron !/ Ou si je survis d'une demi-heure/ Je te couvrirai le corps de bleus et noirs/ Ainsi je te flanquerai tant de coups partout/ Jusqu'à ce que je t'en aie donné tout mon soûl.

**Marie** – Meurs, si tu le veux. Moi, ça m'est égal !/ Je n'irai pas plus loin que là où je pisse.

**Les enfants** – Cher père, donnez-moi à manger !/ Je n'ai pas soupé, je meurs de faim !/ Et nous n'avons rien eu à quatre heures/ Avec mon grand frère que voilà et qui pleure.

**Piron** – Avez-vous donc vu le diable, vous tous ? / Oh ! Ai-je un buffet dans ma poche ? / Que je sois un damné rôti jusqu'au noir,/ Si vous ne me le payez pas tout de suite !/ Flitch – flatch ! Sur tous/ Pif – pouf ! Dans le tas !

**Marie et les enfants** crient : – Au tueur ! A l'assassin ! Qu'est-ce qu'on t'a fait ?

**Les enfants** – Cher père ! Chère mère ! (bis)/ Aïe, aïe, aïe, aïe !/ Je n'ai rien fait !

Et le père continue à frapper : flitch – flatch.

189. Onomatopée : faire babawe = vomir.

## 2. Scènes de ménage et drames familiaux

### A. *Genièvre et immoralité*<sup>190</sup>

Ce ménage se compose de deux personnes, la mère et sa fille. La mère, dont je ne connais pas le nom et ne sais si elle s'est mariée, boit du genièvre comme un trou, quand elle en a. La fille, elle, grande forte femme et qu'on appelle la Grande Barbe, vit en concubinage avec un gaillard étranger à la commune de Vottem. Ils ont un enfant de cet accouplement immoral. Ils se disputent assez souvent et se battent ensemble. Au commencement de 1866, l'amant qui buvait au genièvre pour plus d'argent qu'il n'en gagnait, quitte sa concubine pour aller s'engager dans l'artillerie à Liège. Le premier dimanche de mars 1866, il vient le matin, habillé à soldat chez sa maîtresse, il était plein de boisson. Il n'y est pas arrivé un quart d'heure que les voilà en prise à se disputer et à se battre; la concubine frappe son amant, l'amant, lui, frappe aussi et de plus renverse le poêle en fonte qui se trouve dans la maison, brise les assiettes et les tasses et d'un dernier coup de poing il met en pièce un petit miroir appendu au mur. Je les entendais crier de ma maison, à une portée de fusil enfin.

### B. *Honte et violence*<sup>191</sup>

La femme de D. était une ivrogne cachée, buvait les liqueurs comme de l'eau; mais elle cachait cela, cachait sa honte le plus qu'elle pouvait et elle était regardée et considérée par tout le monde comme une bonne personne à part ce vilain défaut. Son mari la battait à coups redoublés et assez souvent, lorsqu'il la voyait en état d'ivresse, mais ne gagnait rien : sa femme souffrait ses coups en silence, le plus possible et ne se plaignait pas à personne. Cela va sans dire que les scènes de violence entre les époux D. effrayaient les enfants qui craignaient de voir leur mère [blessée] par les coups sévèrement et durement appliqués sur elle par leur père; cet homme taillé en Hercule et dur n'y allait pas de mains mortes.

### C. *Mort de misère*<sup>192</sup>

*On découvre en 1886 le corps de N. mort dans une espèce de grenier :*

Au moment de sa mort, ils étaient réduits littéralement, lui et sa femme, à la mendicité : ils en étaient venus à demander l'aumône. C'était la suite de leur inconduite : N. et sa femme étaient adonnés à l'ivrognerie depuis assez longtemps.

190. MARNETTE, I, 90, 1866.

191. MARNETTE, VI, 32-33, 1886.

192. MARNETTE, VI, 21, 1886.

Au moment de la mort de N., sa femme va frapper aux portes où il lui semble qu'elle sera secourue, vit de la charité publique et loge à Liège où elle peut. Elle est même abandonnée, à cause de son inconduite dans la boisson, par ses frères de Vottem. Les enfants ne la secourent pas beaucoup non plus, vivant aussi plus ou moins dans le désordre eux-mêmes, surtout les garçons dont l'un est armurier à la manufacture d'armes de l'Etat à Liège.

#### D. *Carrières brisées*<sup>193</sup>

Le mardi 17 juillet 1888 est mort à Vottem Nicolas [...], âgé de 67 ans. Il est mort des suites de jaunisse, peut-être causée par le chagrin. Il était de Liège, de bonne et assez moyennée famille : un de ses frères était pharmacien à Liège. Il était instruit, avait été employé à la douane de l'Etat belge. Mais malheureusement il s'adonna à la boisson et il fut successivement garde champêtre à Xhendremael et à Milmort. Il s'était marié deux fois, la dernière avec une fille de Visé. Il avait une fille, espèce de chanteuse de théâtre a-t-on dit, et qui était, a-t-on dit toujours au moment de la mort de son père, en Russie, à Moscou. Dans le temps probablement lorsqu'elle était jeune fille, elle renvoyait à son père quelque argent pour s'acheter du pain; mais s'étant mariée et étant peut-être dans le besoin elle-même, elle ne lui renvoyait plus rien depuis un certain temps.

La femme de Nicolas, plus jeune que lui, travaillait en journée dans les ménages du village et, lui, il écrivait pétitions, demandes aux autorités, etc., était écrivain public enfin, mais gagnait peu à cela. Il aurait eu assez de quoi vivre parace qu'avec cela il tenait une petite boutique aux chiques [*bonbons*] pour les enfants; mais sans qu'il fût ivrogne attiré et crapuleux, il buvait beaucoup de boisson. Il se sera peut-être chagriné sur son état misérable où l'avait réduit sa passion de boire, car il était honnête homme et chrétien pratiquant. Il fit la demande au curé de la paroisse qu'il lui fit un petit enterrement gratuit et qu'il l'ensevelit après sa mort, ce que le curé fit religieusement avec un ami du défunt. Nicolas reçut les sacrements derniers avec édification après avoir fait une très bonne et très belle confession, a dit le curé, son confesseur.

#### E. *Inconduite, déchéance, gangrène*<sup>194</sup>

Jean Pierre [...] avait reçu une certaine éducation pour un ouvrier et fils d'ouvrier et avait appris le métier d'armurier faiseur de bois de fusils. Il était entré à la suite du tirage au sort de la milice à la manufacture royale d'armes de l'Etat à Liège où il avait été élevé au grade de brigadier. Il a gagné beaucoup

193. MARNETTE, VI, 178, 1888.

194. R. LEBOUTTE, *L'archiviste des rumeurs [...]*, p.114-115 (1888).

d'argent et aurait pu s'établir honorablement en mariage. C'était un bel homme, plein de vie et de santé, d'un extérieur à l'apparence sérieux, honnête, avenant; mais à l'intérieur, il n'était pas de même : son âme était perdue, corrompue de mœurs; il ne pratiquait pas la religion, buvait sans être ivrogne, jouait gros jeux dans les combats de coqs surtout et, chose plus hideuse, entraînait des malheureuses filles et femmes mariées dans la débauche et l'adultère avec lui par son argent. Cette vie indigne et désordonnée le fit tomber dans le dénuement : en 1887 il avait 57 ans, toujours bien portant, travaillant dans des fusils de prix moindre, ouvrier dégénéré, gagnant au plus de quoi acheter du pain de seigle et du lard de moindre valeur, venant d'Amérique, et dont il faisait sa subsistance, vivant seul, dans une petite mesure qu'il louait à Vottem, à bas prix.

S'étant fait une égratignure au pied, il ne la soigna pas. Cette blessure légère s'envenima et, pauvre, il dut aller la faire soigner à un hôpital civil établi alors derrière les murs à Liège et appelé Aux Anglais. Il y resta un an en traitement, on dut couper dans sa plaie bien des fois; mais son sang, probablement gâté, plus ou moins, par l'alcool qu'il avait absorbé en abondance, et peut-être aussi par ses débauches dans les maisons de débauche de Liège, n'était plus en état de guérir et cicatriser cette plaie qui, au contraire, finit par se gangréner. On dut lui couper une partie du pied pour commencer, puis la gangrène montant on lui coupa la jambe et le reste du pied au dessus de la cheville, puis successivement au dessous du genou, pour finir par lui couper à 10-15 centimètres du corps de manière qu'il ne lui resta de cette jambe qu'un moignon de cette longueur à peine assez pour y adapter une jambe de bois. *Telle vie telle fin* : sans son inconduite qui lui a pourri le sang, ce malheur lui aurait été épargné par Dieu qui est Tout-puissant.

Plein de misère, il entra chez les petites sœurs des pauvres à Liège et, un jour, étant revenu en visite chez sa sœur Ida, il retourna à Liège mais ne rentra pas à l'hospice des petites sœurs et on n'a jamais su ce qu'il était devenu. Il se sera donné la mort de désespoir en se jetant dans une vieille bure ou à l'eau.

#### F. *Bien portant. Et honnête avec ça...*<sup>195</sup>

Le mardi 24 septembre 1889 est mort à l'hôpital des Anglais [...] Pierre, journalier, veuf, natif de Roclange-sur-Geer, âgé de 60 à 70 ans. Il avait toujours les cheveux noirs à cet âge. Cet homme de taille moyenne avec une très petite bosse au dos, maigrelet, était venu à Vottem de Roclange, comme journalier, il faisait tous les métiers communs d'un domestique et avait le défaut de boire le genièvre comme de l'eau. A tout moment il était ivre. Et

195. MARNETTE, VI, 224, 1889.

malgré cela, j'ai été étonné comme ivrogne de le voir rester si intelligent qu'il était. D'ordinaire les ivrognes sont abrutis, déraisonnent, lui ne le faisait pas. Il était de plus honnête, doux, ne jurait pas. Il a fini par mendier son pain de porte en porte lorsqu'il n'a plus pu travailler et est resté ingambe jusqu'à sa mort. Deux, trois jours avant son décès il allait encore de porte en porte mais plus faiblement qu'à l'ordinaire : le garde champêtre le conduisit à l'hôpital où, quelques jours après, il décédait. Tellement il était de bonne pâte, honnête et probe, tout le monde lui faisait l'aumône avec plaisir. Il était connu dans beaucoup de ménages pour y avoir travaillé honnêtement et l'on avait, dans le village de Vottem, une certaine reconnaissance pour lui à cause de sa douceur.

### 3. La mort d'un enfant tuberculeux<sup>196</sup>

*Colas Pirette, un gamin de Vottem, a reçu pour la fête de Saint Nicolas une pipe en chocolat et un livre illustré. Mais Gérard, un de ses camarades, n'a rien reçu et reste tout le temps chez lui, de plus en plus malade :*

J'ai vu Gérard à la fenêtre et j'ai été éwaré [étonné] comme il est devenu laid. Il a des yeux tout renfoncés, tout noirs et une figure toute blanche comme du papier. Il riait avec moi et on ne voyait pas de différence de couleur entre ses lèvres et ses dents. Et il est si tellement maigri qu'on dirait une tête de mort. Je ne lui ai rien laissé voir et j'ai ri et fait signe bonjour. Mais, je m'ai trassé pour chercher quelque chose pour lui et heureusement j'ai trouvé. Je vais mettre un cèp [piège] pour attraper des oiseaux. Et je les lui donnerai tous... Comme ça il aura des forces. [...] Gérard est mort ! [...]

Quand les bouquettes [crêpes de sarrasin] ont été faites et que nous avons eu goûté une chacun, Lisa a mis un propre tablier et un châle et à moi une écharpe, pour aller prier chez Gérard. J'avais une fameuse peur et pâ [et au surplus] que j'avais froid, j'avais mes dents qui claquaient. Je tenais Lisa par la main et je me serrais de contre elle pour entrer dans la maison...

Il y avait une bougie qui brûlait sur la table, à côté du bon Dieu. Il y en avait une de l'autre côté aussi, mais elle n'était pas esprise [allumée], et un morceau de pâqui [buis] dans un plateau. Mais il n'y avait pas encore de l'eau bénite dedans, qu'on était allé en chercher.

Gérard était sur la table, avec un blanc mouchoir autour de sa figure pour tenir sa bouche fermée. Ses lèvres étaient un peu ouvertes quand même et on voyait ses dents. Il avait encore l'air de souffrir. Mais, pour le reconnaître, personne ne l'aurait su faire, tellement qu'il avait changé. On lui avait mis le costume de première communion, malgré qu'il avait déjà plus de quatorze ans,

196. A. QUERNOL, *Toussaint de chez Dadite*, Bruxelles, 1937, p. 113, 124-129. Le reste du roman permet de dater la scène vers 1900.

mais tellement qu'il était resté moindre. C'est le costume qui a servi à tous les autres et qui doit encore servir pour les plus petits, même qu'on doit quelquefois les avancer d'un an, comme ça avait été le cas pour Joseph, quand ils vont devenir trop forts pour rentrer dedans... Et sur sa figure, le voile de première communion des filles, pour les mouches.

– Qu'il est beau ! disait Lisa à la vieille Babette. On dirait qu'il dort. Et bien arrangé avec ça !... Quel malheur !... Juste au moment où il allait pouvoir un peu rapporter à ses parents ! C'est des gens qui ont tout plein du malheur !... C'est déjà le troisième qui s'en va.

– Et ce n'est pas fini, allez, disait Babette. Car, le suivant, il ne m'a pas encore trop bel air. Et je ne serais pas éwarée [surprise] s'il était déjà aksu [atteint] [...]

L'enterrement c'était le samedi suivant, à deux heures, parce qu'en hiver, il faut les faire plus tôt à cause de la nuit. Il faisait froid et il nivétait [neigeottait] un petit peu. Nous étions tous, près de la maison avec des autres gamins, pour attendre voir sortir le mort et si Jacques serait dans les parents. Parce qu'il ne savait pas encore s'il irait, à cause que, hier au soir, quand on a mis le mort dans le cercueil et qu'on lui a ôté le costume de première communion que Jacques devait mettre pour y aller, on a vu qu'il s'avait lâché dans le pantalon, à cause sans doute de la bouteille qu'il avait prise encore le jour qu'il est mort et que Babette avait demandé à Bèrtine, quand elle a arrivé qu'on avait déjà commencé à l'ensevelir, si on avait mis un bouchon en savonnette et que Bèrtine a répondu oui, sans bien comprendre, avec tous ses tracas. Alors on a dû relaver le pantalon. Mais par des temps comme ça, il ne sèche pas, surtout qu'on avait oublié de le mettre contre le poêle pour la nuit [...]

Sixième partie

LES RECOURS THÉRAPEUTIQUES :  
GUÉRISON ET CULTURE

Le « peuple », la « médecine », la « guérison » : comment aborder ces questions dans le cadre d'une anthologie raisonnée qui a pour vocation de donner voix et sens aux témoignages anciens que l'on conserve au sujet des plus humbles ? Le terrain, d'emblée, semble miné, car ici, plus encore que dans d'autres domaines de la culture, règne en maître une caricature qui, jusqu'il y a peu, organisait toute lecture « critique » des manières traditionnelles d'être à la maladie et à la guérison. Héritée de la philosophie des Lumières et de la dénonciation militante de ce que l'on appelait les superstitions, cette caricature fut l'un des instruments idéologiques principaux qui permit au corps médical de s'édifier, socialement et culturellement, selon les formes modernes de la professionnalisation. Cette caricature n'a d'ailleurs pas cessé d'être agissante tout au long des dix-neuvième et vingtième siècles. Aujourd'hui encore, de nombreux débats s'en inspirent, notamment ceux qui procèdent d'un amalgame peu réfléchi entre « médecines populaires » et « médecines parallèles », et qui opposent ainsi, en des termes presque in-changés depuis deux siècles, les vertus de la science aux mirages des superstitions.

Le rôle de la critique contemporaine, aux sources d'une historiographie médicale entièrement renouvelée, est d'interroger en profondeur les notions mêmes qui servent à désigner les réalités auxquelles on s'attache. « Peuple », « science », « élite », « raison », « superstition », « remède », « médecine » sont des termes lourds d'histoire; ils portent en eux, sous leur apparente nudité, d'invisibles noyaux de signification, qui commandent à l'aveugle les interprétations traditionnelles.

Ainsi, par exemple, l'idée de médecine populaire est-elle profondément ambiguë : elle suppose en effet, une manière d'envisager, une manière d'habiter la guérison, qui serait spécifique à une partie de la population, qualifiée de « peuple »; dans le même mouvement, elle suppose entre médecine savante et médecine populaire une coupure radicale, définissant deux univers qui seraient comme étrangers l'un à l'autre. Or, la réalité, surtout la réalité ancienne, n'a jamais correspondu, de manière aussi limpide, à cette situation. Au contraire, pour qui veut bien quitter la crête des discours officiels, pour qui veut bien se déprendre de ses propres conceptions de départ, il apparaît que médecine du peuple et médecine savante sont en constante relation et qu'il existe de nombreux phénomènes de chevauchement qui finissent par rendre bien imprécise toute frontière entre les deux.

A partir du XVIIIe siècle, il est vrai, la médecine savante a prétendu, massivement, s'édifier sur les ruines de la médecine populaire. Avec le temps, cette entreprise se réalise, du moins partiellement : d'un point de vue social, le processus d'édification de la profession médicale est, très largement, un processus de distinction d'avec les formes traditionnelles de la guérison. Mais ce long chemin, d'où sont sorties les images antinomiques du « médecin » et de la « bonne femme » — on notera au passage l'intéressante sexualité des caricatures —, est complexe et sinueux : il est fait de tant de routes secondaires, croisé de tant

de carrefours et chemins de traverse, que l'historien qui l'emprunte à rebours sera frappé, s'il veut lire attentivement les textes anciens, des entrelacs et des imbrications plutôt que d'une direction qui serait toujours évidente et linéaire.

Il faut donc plutôt considérer les relations existant entre les formes traditionnelles et professionnalisées de la guérison, relations qui, sous l'Ancien Régime, sont relativement peu déterminées par une mécanique d'exclusion réciproque. Entre le « médecin » et le « charlatan », les frontières sont plus floues, les distances moins grandes qu'on ne pourrait le croire. Parce que beaucoup de médecins sont, en fait, de petits artisans sans véritable formation académique, mais aussi parce que beaucoup de charlatans peuvent eux-mêmes devenir médecin ou chirurgien, et franchir ainsi, éventuellement plusieurs fois dans leur vie, les frontières entre « légitimité » et « illégitimité ». A Liège, de nombreux exemples de ces personnages révèlent au mieux l'indétermination relative des champs de pratique et des champs de savoir de la médecine ancienne. C'est au départ de telles illustrations que, au fil des pages qui suivent, nous voudrions montrer ce qu'a de spécifique la culture ancienne ou traditionnelle de la guérison, expressions que l'on préférera désormais à celle de médecine populaire.

Culture donc, plutôt que régime de la morbidité ou de la mortalité. En toile de fond, certes, il faut garder à l'esprit les grandes épidémies et endémies du passé – pestes, syphilis, fièvres puerpérales, variole, choléra, tuberculose –, mais la maladie, l'espoir d'y échapper comme l'art de s'en accommoder, ne s'interprète pas dans la seule dimension de la biologie ou des séries statistiques. Elle est d'abord une expérience et, à ce titre, elle est irréductible à toute forme d'objectivation qui prétendrait à la totalité. Expérience de soi, expérience de l'autre, expérience de la collectivité : la maladie, nécessairement, est instituée dans l'ordre de la culture; elle revêt une signification collective dont témoignent à la fois la manière dont elle est dite et les moyens qui sont mis en œuvre, dans une société donnée, pour lutter contre elle. Quels acteurs – médecins, rebouteux, colporteurs, chirurgiens, saints guérisseurs, apothicaires, sages-femmes, sorciers –, pour quelles médecines et pour quelles figures de la guérison ? Et, du côté des patients, quels recours thérapeutiques spontanément invoqués pour lutter contre la maladie ou, plus simplement, pour comprendre et pour accepter la tragédie, grande ou petite, du corps en souffrance ? La maladie est la formule, infiniment répétée, infiniment modulée, d'un manque à être. Elle est ce texte, écrit dans la chair, ce texte de temporalité lourde qui enclôt le destin des hommes<sup>197</sup>. Puissent les textes qui vont suivre, réunis dans une telle perspective, révéler quelque chose de la discrète et modeste profondeur qui leur donne vie et sens.

197. Sur ces questions voir, notamment, C. HAVELANGE, *Les figures de la guérison (XVIIIe-XIXe siècles). Une histoire sociale et culturelle des professions médicales au pays de Liège*, Genève, Droz, 1990.

## XVIII

### L'ORDRE ANCIEN DE LA GUÉRISON

#### 1. Médecins et guérisseurs

##### A. Un empirique liégeois au XVIIIe siècle

Depuis l'extrême fin du dix-septième siècle (1699), le Collège des Médecins incarne, à Liège, les mécanismes de professionnalisation qui sont à l'œuvre dans le monde de la guérison. Il a pour ambition de contrôler l'exercice de l'art de guérir et d'en exclure les praticiens qui ne seraient pas dûment titrés. Tout au long du dix-huitième siècle, nombre de conflits l'opposent ainsi à ceux que les médecins commencent à désigner du terme générique de charlatan. L'un d'eux, Tilman Derode, orfèvre liégeois frotté d'alchimie, tente, en 1753, d'obtenir du prince-évêque une forme de reconnaissance officielle de ses pratiques thérapeutiques peu orthodoxes. Le Collège des Médecins, informé de l'affaire, réagit violemment et tente de convaincre le prince de l'inanité des arguments de Derode<sup>198</sup> :

Si cette demande pouvoit avoir lieu, quelle ouverture ne donneroit-elle pas à toute personne pour prétexter d'avoir quelque remède inconnu et sous ce prétexte le distribuer indistinctement à tous ceux qui, séduits par l'espoir flatteur d'une guérison, auroient le malheur de confier leur vie entre les mains de semblables imposteurs [...]. Il n'est point de personne sensée qui ne connoisse que la pierre philosophale ou ce sel universel propre à guérir toutes sortes de maux est une pure chimère. C'est cependant de cette chimère dont Tilman Derode se repaît, il expose qu'elle lui est transmise par ses ancêtres, le chimiste Paracelse qui vivoit dans le siècle où l'ignorance grossière des peuples accrédoit les systèmes les plus absurdes, doit en être la divinité tutélaire. Mais tous les scavans qui ont étudié sa pratique, n'attribuent cette imaginaire science qu'à la crédulité du vulgaire, l'inefficacité des effets de cette science en a dévoilé toute l'illusion [...]. Quand on supposeroit l'arrivée de ces cures, à qui pourroit-on attribuer ces saintes merveilles sinon aux effets du hazard ou à l'heureuse étoile de ces gens que la force du tempéramen auroit sauvé des contagieux effets d'une drogue donnée sans choix et sans discernement. Car quand on seroit tenté de lui croire quelque propriété bienfaisante,

198. A.E.L., *Métiers*, 285, p.146-152

encore ne pourroit-on disconvenir que le succès doit dépendre de la capacité de la main qui la distribue. Capacité que l'on ne peut acquérir que par une étude assidue et une longue expérience qui mettent le médecin à même de faire le discernement de la qualité des complexions et des humeurs qui les forment, d'où dépend essentiellement le bon effet du remède que l'on applique et qui seroit presque toujours funeste sans cette distinction [...]. Il est bien aisé de se persuader qu'un homme tel que Tilman Derode, qui n'a pas la moindre teinture des belles lettres et qui lorsqu'il met de l'or dans ses creusets en peut à peine retirer pour sa subsistance, n'est pas pourvu de la pierre philosophale ni du sel universel propre à guérir tous les maux et beaucoup moins, n'ayant d'autre art que celui de manier le marteau, est-il capable d'user avec discernement de son prétendu remède. S'il lui étoit permis d'user d'un remède que le Collège ignore s'il est bon à quelque usage ce seroit, pour ainsi parler, laisser une épée dans les mains d'un furieux qui, au lieu d'en retourner la pointe contre l'ennemi, en perceroit indistinctement ses concitoyens.

*Dans le cas de Derode, la distinction entre « légitimité » des pratiques officielles et « illégitimité » des pratiques traditionnelles semble claire. Mais cette rhétorique de l'exclusion qui définit parfaitement la figure idéologique du praticien illégal, ne doit pas faire totalement illusion. Si les médecins, en effet, consacrent ici tant d'énergie à tenter de convaincre le prince, c'est que, précisément, l'affaire n'est pas gagnée d'avance et que ce dernier était sur le point de se ranger aux arguments de l'orfèvre guérisseur. A côté de Derode, contre qui les médecins auront provisoirement gain de cause, une foule de petits praticiens non patentés exercent leur art à Liège sans jamais être inquiétés par les autorités médicales. Le Collège des Médecins ne peut rien contre eux parce qu'ils sont trop nombreux et parce qu'ils sont parfaitement intégrés dans le paysage quotidien de la Cité. Qui se plaindrait de leur présence, alors que la médecine « officielle », beaucoup trop onéreuse pour la plupart, ne jouit pas encore du prestige et de la protection légale dont elle bénéficiera par la suite ? Seules l'hétérodoxie trop manifeste de Derode – ses références alchimiques –, et son arrogante prétention à la visibilité sociale, expliquent le déclenchement d'un conflit avec le Collège des Médecins. La majorité des guérisseurs – qui partagent la plupart du temps avec les médecins quelques références au modèle reconnu de la médecine néo-hippocratique –, n'auront pas même à se préoccuper des autorités.*

## B. La foule des illégaux

*Ceux-là – empiriques en tous genres, distributeurs itinérants, inventeurs de remèdes secrets –, sont les plus nombreux, bien plus nombreux, pour peu que l'on puisse en juger, que les quelques dizaines de médecins et chirurgiens que l'on recense dans une ville de l'importance de Liège au dix-huitième siècle*

*et, plus encore, que les rares praticiens qui se hasardent à exercer leur art dans le plat-pays. Médecine populaire, donc, et médecine savante ? Médecine des riches et médecine des pauvres ? Sans doute, lorsque l'on considère le coût d'un traitement médical de quelque importance, prohibitif pour l'immense majorité de la population. Mais la question est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît, car la frontière des savoirs, ou celle des patentes, ne recouvre pas ici celle des classes sociales. Les praticiens illégaux, en effet, s'adressent indifféremment au peuple et à l'élite, et ceux-là mêmes qui ont les moyens de s'assurer les soins réguliers du médecin n'hésiteront pas à recourir aux services de l'empirique de passage, du bonimenteur qui dresse ses tréteaux sur la place du marché ou au quai de la Batte. Ici encore, s'effrite singulièrement la notion de culture populaire, au bénéfice de celle de culture traditionnelle qui permet de mieux comprendre la relative indifférenciation sociale de pratiques thérapeutiques qui, aujourd'hui, nous semblent à tort épouser les lignes de partage que dessine le critère de l'argent.*

*La plupart de ces « irréguliers » ne nous sont pas connus, parce qu'ils ne sont repris sur aucune liste nominative et parce que leur carrière modeste n'a laissé aucune trace dans les archives. Mais on peut se faire une idée de la bigarrure du monde des praticiens non patentés en lisant, par exemple, les pages d'annonce des gazettes locales, régulièrement utilisées par les guérisseurs de passage<sup>199</sup> :*

Antoine Thiry, surnommé le Petit-Thonar du village de Herstal, donne avis, qu'il sçait guerir l'Eresipelle, vulgo l'airgotte, la Tigne, la Galle seche & toutes plaies provenant d'un sang salé, dont il a gueri quantité de personnes tant de Liege que des environs.

Le sieur J. F. Gadea, botaniste, déjà connu en cette Ville par le séjour qu'il y fit, il y a quinze ans, & par la quantité des Cures surprenantes qu'il a opérées au grand étonnement & à l'admiration générale du Public, fait avertir son arrivée dans cette Capitale. Il presente les secours de ses Remedes pour toutes les maladies connues, & les plus difficiles à guérir. Il est logé chez Madame LEGUET, vis-à-vis la place st.-Paul.

## C. Gamba Curta

*Certains de ces empiriques acquièrent une extraordinaire notoriété, jusqu'à se faire reconnaître par le Collège des Médecins et – le cas n'est pas unique –, à se faire admettre dans le proche entourage du prince. Tel est le cas d'un personnage haut en couleur, l'italien Gamba Curta, bateleur de foire et distributeur à la sauvette de quelque remède secret, qui finira sa vie dans la*

199. Gazette de Liège, 13 juillet 1757, p.4 et 21 octobre 1771, p.4.

peau d'un bourgeois prospère dont les remèdes sont appréciés de tous. Au faite de sa popularité, il fait imprimer et largement distribuer une feuille publicitaire vantant les inépuisables vertus de l'onguent qui a fait sa renommée. Entre rhétorique populaire et références savantes, ce texte exprime au mieux le type de syncrétisme qui, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et au-delà, réunit de facto différents registres de la pratique et des savoirs médicaux<sup>200</sup> :

### *Vertu & usage du Baume de Mr. Gamba Curta*

Il n'est pas de blessures fraîches de feu ou d'arme blanche qu'il ne guérisse promptement, pourvu qu'elles ne soient pas mortelles. On doit laver la plaie avec un peu de vin rouge chaud, ou bien avec de l'urine au défaut de vin, & l'essuyer. On y laissera goutter dedans un peu de ce Baume tiède, & on joindra, autant qu'on pourra, les bords de la plaie qu'on oindra tout à l'entour, & l'on mettra par-dessus un linge imbu du même Baume, & une compresse par-dessus ledit linge, qu'on bandera pour tenir le tout en état, ayant soin de renouveler l'appareil une fois toutes les vingt-quatre heures, jusqu'à parfaite guérison [...].

2. Il est admirable contre les maladies de Poitrine; savoir : Rhumes, Catarres, Fluxions, Oppressions, Asthme causés par l'abondance des humeurs visqueuses; il les porte à maturité, les fait cracher sans violence, & facilite la respiration [...].
3. Ce Baume est excellent contre les maux d'Estomac, comme Foiblesse, Crudités, Relâchement, Douleurs, Coliques, Indigestions, Vomissements involontaires, Vents, défaut d'appétit, Glaires, Phlegme, ou Pituïte trop épaisse [...].
4. C'est un grand remède pour tuer les Vers, tant aux personnes âgées, qu'aux enfans, pourvu qu'on en applique une ou deux gouttes sous le nez, autant sur le creux de l'estomac, & 7 ou 8 gouttes sur le nombril & aux environs [...].
5. Il guérit sur le champ les Coliques venteuses & glaireuses, les tranchées & autres maux de ventre [...].
6. C'est un remède sans pareil dans toutes les maladies de Nerfs, des Muscles, des Tendons & des Cartilages, comme Foulures, Rétrécissemens, Rhumatisme, Gouttes Sciatiques, Enflures, Tumeurs froides (...), Meurtrissures, Piqueures, Morsures d'Animaux non enragés [...].
8. Ce Baume est merveilleux pour guérir les brûlures nouvellement faites, pourvu que l'on en applique avec la barbe d'une plume de 4 heures en 4 heures, mettant ensuite par dessus un papier gris, très-mince, & un linge sec au-dessus.
9. Ce Baume est merveilleux contre la douleur et maux de Reins. Il en chasse le sable, il en vide le gravier, & il provoque l'urine. On s'en frotte

200. Bibliothèque de la Ville de Liège, Fonds Ulysse Capitaine, N° 4293.

légèrement les Reins & le Croupion, & on y applique une serviette chaude par-dessus [...].

P.S. C'est encore un remède très-salutaire pour les maladies des chevaux [...]. Il guérit en peu de temps les Chevaux fourbus, en frottant les reins & les quatre jambes; cinq heures après, on lui fait avaler un verre d'Oignons blancs, on le couvre et on le promène doucement pendant deux heures [...].

Mr. Gamba Curta conseille à un chacun de ne jamais voyager, sans être muni d'une bouteille dudit Baume, afin de pouvoir s'en servir en cas de besoin. Ce remède n'est pas nouveau, étant, pour ainsi dire, généralement connu sous le nom de Baume de Gamba Curta. Plus vieux est-il, meilleur il devient, pourvu qu'on ait soin de le tenir bien bouché [...].

## 2. Entre nature et sur-nature

*Comment guérir ? Comment se soustraire à la fatalité de la maladie qui ronge les corps et, en privant les humbles de leur force de travail, réduit d'autant les marges déjà étroites de la survie ? L'espace culturel de la guérison ne s'arrête pas – tant s'en faut – au monde médical, quitte à l'étendre, pour la société traditionnelle, à la foule bigarrée des empiriques. La nature, à la fois familière et secrète, est féconde en significations qui permettent de nommer et de comprendre la maladie. Les maux du corps sont signes d'autre chose qu'eux-mêmes et la possibilité de guérir est associée à la lecture de ces signes.*

### A. Guérisons miraculeuses

*Le culte des saints guérisseurs, pratique qui connaît dans la société traditionnelle un extraordinaire développement, représente l'une des principales techniques de guérison reposant sur l'assignation d'un sens à la maladie et à la possibilité d'en guérir. Le concile de Trente (1545-1563) en a redéfini la légitimité dans les termes du péché, de l'intercession et de la contrition. Mais la réalité des pratiques est plus complexe. Entre oraison et magie, le culte des saints apparaît comme un instrument qui met en contact la nature – ici, celle du corps –, et ce qui invisiblement la détermine : la sur-nature. On possède d'innombrables témoignages : sanctuaires, statues miraculeuses, confréries, recueils d'hagiographie populaire, pèlerinages... Parmi les plus émouvants de ces témoignages, voici un exemple des courts récits de guérisons miraculeuses qui sont habituellement distribués aux pèlerins et qui sont destinés à confirmer la réputation d'un lieu de culte<sup>201</sup> :*

201. Abrégé des changemens miraculeux arrivés l'an 1692, le 18 septembre, dans l'image de la Sainte Vierge Marie et de son fils Jésus, honorée chez les Pères Récollets de la ville de Verviers, Seconde édition, Liège, Barthélemi Colette, 1740, p.96-97.

Jeanne Francq Thomas épouse de Gille Moërs, bourgeoise de Verviers, a affirmé le 16 d'octobre 1693 par serment prêté pardevant le Sr. Leonard Wilmand notaire, et en présence des témoins, que depuis quatre ou cinq mois, et particulièrement les quinze derniers jours, elle étoit affligée de tout son corps d'un mal inconnu; et d'avoir été ces derniers quinze jours réduite à l'extrémité, reçu ses derniers sacrements dans la pensée qu'elle dût en mourir, aiant une rétraction de nerfs de tout son corps et de sa langue même; et que dans ce péril de mort, elle fût inspirée d'avoir recours à Nôtre-Dame de Miséricorde par une neuvaine qu'elle lui promit; et laquelle fût faite par sa tante Catherine de Fouiand; et dès le lendemain matin, elle fût hors de péril de mort : ses nerfs retirés s'étendirent, ses mains fermées s'ouvrirent et avant ladite neuvaine achevée elle a été exempte de tout mal, et peu de jours après remise en parfaite santé.

### B. Magie et spiritualité : les rituels d'invocation

*Magie naturelle ou spiritualité des humbles ? Le culte rendu aux saints guérisseurs est imprégné des deux réalités, comme en témoignent maintes prières de facture populaire, incantations proprement magiques qui semblent bien éloignées de la doctrine de l'intercession. Ici, les mots et l'usage qui en est fait ont leur propre efficacité, comme dans la plupart des rituels de magie blanche*<sup>202</sup> :

De celui ou de celle qui ces mots dira,  
Et qui dévotement entendra le voudra,  
Cette heure ou autrefois le recordera,  
Ou qui sur soi chaque jour le portera,  
En nul péché mortel jamais ne mourra,  
En grande maladie point ne languira,  
Le malin esprit nuire ne lui pourra,  
Lorsque son âme de son corps partira;  
Ni en cours jamais il ne sera,  
Ni en eau, ni en feu son corps ne périra,  
Ni en grande maladie nullement ne tombera.  
Qui cette oraison par écrit portera,  
En quel lieu qu'il soit ne périra,  
Ni foudre, ni tempête ne le touchera,  
Ni larron, ni meurtrier, nul mal ne lui fera;  
Aussi mort subituellement ne mourra.

202. *Le Trépasement de la Vierge Marie, contenant ses litanies et plusieurs oraisons à son honneur*, Troyes, Garnier, s.d. Il existe plusieurs éditions liégeoises de ce texte largement diffusé.

Et qui cette oraison à une femme [enceinte] mettra,  
Si elle n'est morte auparavant, baptême viendra,  
Ni la mère ni l'enfant, nul des deux ne périra,  
De son corps tout sain son fruit sauve sera.  
Qui sera en bataille et sur soi la portera,  
En aucune bataille point pris ne sera.

### C. De l'autre côté du miroir

*Les sectateurs de la philosophie des Lumières auront beau jeu, dès lors, de dénoncer les superstitions et de voir dans le culte des saints guérisseurs, un des vestiges d'une société archaïque que le règne de la Raison appelle à disparaître. Voici, pour donner le ton, le tableau qu'en 1783 un jeune diplomate français en poste à Liège, Michel-Nicolas Jolivet, brosse du plus célèbre des pèlerinages du diocèse, le pèlerinage à saint Hubert qui prévient et guérit de la rage*<sup>203</sup> :

Une des cérémonies les plus fanatiques et les plus révoltantes en fait de pèlerinages est celle de Saint-Hubert. Des forcenés, car il faut l'être, vont en troupe, un ecclésiastique à leur tête, plus fou et plus scélérat qu'eux, chantant des psaumes et des antiennes, en pèlerinage à sept ou huit lieues [de Liège], à la célèbre abbaye de Saint-Hubert des Ardennes. Ils s'y préparent par un jeûne rigoureux qui dure tout le temps du pèlerinage. Ils vont à travers des sables et des chemins affreux se faire tailler, c'est-à-dire se faire faire une incision au front dans laquelle on incruste un soi-disant morceau de l'étoile de cet ancien évêque de Liège. Ne croyez pas que ce soit Sa Révérence abbatiale qui fasse cette exécution. Il se remet de cette dispensation charitablement barbare sur un religieux qui, après des prières et des exorcismes, ouvre, d'un coup de rasoir, le front des victimes et leur incruste le diabolique chiffon. Vous sentirez qu'une pareille caravane rapporte un produit immense. Aussi a-t-on bien soin de tenir le voile qui cache tant de monstruosité sans cesse environnées de l'horreur religieuse. Qu'ils aient un remède contre la rage et qu'ils l'administrent, rien de mieux vu. Mais que, parés d'un manteau de la piété et de la foi, ils amusent ainsi la crédulité du peuple de ce spectacle pieusement horrible, c'est, je crois, digne mille fois plus des flammes de Grandier que ce fou injustement puni<sup>204</sup>. Ceux qui ont été mordus et ceux qui ont même vu l'animal [le chien enragé] vont à ce pèlerinage. Je les ai vu revenir cette année, au mois de juin dernier, l'œil abattu, le teint livide, le corps couvert de poussière et incrusté de houille, chantant dévotieusement, le bandeau encore sur le front et

203. Michel-Nicolas JOLIVET, *Description du pays et principalement de la ville de Liège*, éd. FRESON dans *Annales du Cercle Hutois des Sciences et des Beaux Arts*, t.XI, 1896, p.206.

204. Urbain Grandier (1590-1634), curé de Loudun, impliqué dans l'affaire de la possession démoniaque des ursulines de cette ville et brûlé vif.

tenant la compresse sur la plaie. Ceux qui y ont été peuvent, dit-on, donner la quarantaine : c'est-à-dire que la personne mordue va se présenter à un taillé qui lui donne le répit en vertu du chiffon sacré; et l'homme ne devient pas enragé. Il accomplit le vœu qu'il a fait d'aller à Saint-Hubert.

### 3. La guérison pour tous : les vertus de l'automédication

*Quelques années avant la Révolution Française, les commentaires indignés de Jolivet témoignent de la mise en place d'un processus de distinction à partir duquel s'édifiera la culture bourgeoise du dix-neuvième siècle : au peuple l'ignorance et la superstition, aux élites, le savoir et la raison. Mais il ne faut pas s'y tromper. Au couchant de l'Ancien Régime, la culture traditionnelle l'emporte très largement et chacun s'accommode de la coexistence, de la complémentarité, de pratiques de guérison à la fois médicales, religieuses et magiques. Rien ne manifeste mieux cette forme syncrétique de la diversité des formes thérapeutiques que le recours évidemment majeur, pour des raisons à la fois économiques et culturelles, à l'automédication. Les recettes manuscrites que l'on garde du passé – petits mondes autonomes qui multiplient et font coexister tous les registres du possible – apparaissent aujourd'hui comme des poésies dont les mots révèlent l'inépuisable dynamique de l'association des éléments épars de la Nature.*

#### A. L'alliance de la recette et du régime<sup>205</sup>

Des racines de surelles [oseille] de chien pillées en papin, de la croye, du soulfre, des rapures de chaudrons de cuivre, qui sont sales d'estre sur le feu, et mesler tou cela avec cresse en onguent à s'en servir, il y faut adiouter le regime, et faut purger le corps avec inanne et continuer de 6 à 7 jours entre deux à purger le corps avec pillules familiaires. Il ne doit manger ni lard, ni rien de sallé, ni espices, il doit manger des potages rafraichissans, et tous les iours boire du clair laict, et comme ce mal ne vient que de chaleur du foye, intempérie du sang corrompu : à la saison de Spa, il faut bien disposer et préparer le corps, et puis luy tirer du sang, de là luy faire prendre avec régime les eaux de Spa. C'est un remède infallible.

205. *Abrégé des plus rares et meilleurs secrets de la nature. Recueillis par Hubert Buissart Prêtre, hors de divers manuscrits de grands seigneurs. En l'an 1676, collection privée, p.42.*

#### B. Contre la fièvre...

*Et, dans le même recueil, à quelques pages de distance, ce remède contre la fièvre<sup>206</sup> :*

Prenez les rognures de vos ongles des mains et des pieds, et les empasté dans du boeur, fromage ou graisse, puis les ietté à un chien qui les engloutisse, et crainte qu'il ne les regorge ou les rende continué de deux ou trois fois cela pour plus d'assurance, autrement une fois suffiroit, cela est éprouvé et infallible.

#### C. ... ou la courtesse d'haleine

*Toutes les logiques thérapeutiques se rencontrent dans le recueil populaire, des remèdes traditionnels de la médecine néo-hippocratique aux recettes les plus inattendues de magie naturelle et d'astrologie. Dans un autre manuscrit<sup>207</sup> :*

Secret admirable pour la courtesse d'haleine. Prenez des jeunes chiens qui ne voient encore pas et s'il se peut qu'ils soient de la lune de mars, tiré-en le sang que séchiré et réduire en poudre; de cette poudre vous en donneré un escu pesant au malade suffit d'une fois si le mal etoit sans guerison il est assuré qu'il le soulagera pour un an.

206. *Ibidem*, p.31.

207. Bibliothèque de l'Université de Liège, *Manuscrits*, n° 1585, [p.48] (XVIIIe siècle).

## XIX LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ET LA MODERNITÉ : TABULA RASA ?

*Le XIX<sup>e</sup> siècle correspond à une époque d'intense modernisation des institutions liées à la guérison. Au lendemain de la Révolution, sous le régime français tout d'abord, puis sous le régime hollando-belge et, enfin, sous celui de la Belgique indépendante, les professions médicales sont organisées en leurs structures véritablement contemporaines. Le double principe du contrôle des savoirs – par le biais de l'Université – et du monopole légal de l'exercice de l'art de guérir, semble reléguer aux oubliettes du passé les phénomènes d'indistinction relative et de syncrétisme qui viennent d'être évoqués. Tout au moins la double image du médecin et du charlatan se précipite-elle sensiblement. Une répression qui se voudrait efficace tente d'imposer les nouvelles normes de légitimité, mais le message est très lent à passer et, dès que l'on quitte le monde de la bourgeoisie éclairée des villes, la tradition pèse encore, et pour longtemps, de tout son poids.*

### 1. Résistances

#### A. Les vertus d'une eau distillée

*On prendra la mesure de cette résistance, par exemple, dans les très riches archives de la Préfecture où, au gré des correspondances et des rapports administratifs, on voit constamment s'opposer aux nouvelles formes de rationalité, les formules éprouvées de la tradition. Voici, dans ce contexte, le passionnant plaidoyer que le maire de la petite commune de Saint-Remy adresse, en 1805, au préfet du département de l'Ourthe, pour tenter de convaincre ce dernier des vertus d'un remède traditionnel qui vient d'être interdit par les autorités<sup>208</sup> :*

Par votre lettre du 24 thermidor dernier [an XIII], vous me donné à connaître qu'il existe dans la commune que vous avez mis sous ma direction, plusieurs femmes qui [...] se permettent de débiter de prétendus remèdes connus sous

208. *Le maire de la commune de Saint Remy à Monsieur le Préfet*, 7 fructidor an XIII (25 août 1805), A. E. L., Fonds Français, Préfecture, 466 – 2. La réponse est datée du 30 septembre 1805.

le nom de Lau de Godal. J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il n'existe dans cette commune qu'un vieil selibataire qui débite de l'eau que l'on appelle godale. C'est deux maisons qui forment un petit hameau qui porte ce nom attendu que ses maisons appartenaient à des anciens qui portoient le nom de godale, même qu'il en existe encore. Depuis des siècles l'on fait de débiter de ses eaux dans la même maison, qu'elle est connue plus de douze lieux alentour; ses eaux sont d'une grande utilité je ne dis pas en particulier, mais bien en générale pour plusieurs accidents, principalement pour les ouvriers de la campagne. Dans un temps de la moisson, c'est un grand préservatif pour en boire quand on a chaud, même que nous voyons des gens de la Hesbaye et autre pays qui en viennent chercher pour s'en servir à la campagne dans un temps de chaleur. Ses eaux sont distillées avec des herbes et des fleurs que notre pays produit. Cette femme sent fait procurer pendant l'été pour toute l'année, se ne pas pour faire une fortune que cette femme continue de bréuvage attendu qu'elle possède du bien pour vivre, elle en fait présent aux pauvres de la commune et même à d'autres plus qu'elle n'en vend même. Celui qui en achète sa est d'un prix très modique. Du reste, Monsieur le Préfet, je ferois se qu'il vous plaira dans cette circonstance, mais il me paraît que se sera un grand mal pour la société que d'empêcher la distillation de ses eaux. J'en connais beaucoup qui ont été guéris des plusieurs accidents seulement avec ses eaux même que j'en suis un du nombre.

*Vaine tentative ! Le maire de Saint-Remy, issu du petit peuple, assurément plus proche de la culture traditionnelle que des raisons invoquées par l'élite, ne parviendra pas à infléchir l'avis du préfet, qui se contentera de lui faire répondre sèchement :*

La loi du 21 germinal an XI ne permet la vente des médicaments ou compositions pharmaceutiques d'aucune espèce qu'aux pharmaciens légalement reçus.

### **B. La panacée du sieur Bonhiver**

*Tout était dit et de la manière la plus claire qui soit. Désormais, les raisons du peuple et de la tradition auront toujours à s'effacer, formellement tout au moins, devant celles de la Raison et du Progrès, que la loi est censée incarner. Ceux qui tenteront de franchir cette nouvelle frontière seront toujours éconduits. Ainsi par exemple, un certain Bonhiver qui, trois ans après le maire de Saint-Remy, tente de faire valoir auprès des autorités départementales, les vertus d'une thérapeutique de son invention<sup>209</sup> :*

209. Le sieur Bonhiver au préfet du département de l'Ourte, 15 février 1808, A. E. L., Fonds Français, Préfecture, 466 – 18.

Je me donne l'honneur de vous prévenir que je possède le secret de guérir les gouttes et le mal caduc (ce dont nul médecin ni chirurgien ne peut se flatter) [...]. Mais on vient de me défendre toute opération ultérieure. C'est pourquoi je m'adresse à vous, Monsieur le Préfet, pour que vous veuillez bien m'indiquer la marche que j'ai à tenir pour obtenir une autorisation que bien des malheureux attendront avec impatience, ne pouvant être délivrés du mal le plus horrible que par mes mains. Je m'offre de paraître devant vous, si vous le jugez convenable, et de guérir en votre présence le plus incurable goutteux de la ville de Liège. Je ne désire rien avec tant d'ardeur que d'être examiné par ceux à qui il compète, et dussé-je paraître devant tous les médecins, je me charge de leur faire voir, en trois mots, et par des preuves sensibles que l'étude de la médecine est encore loin d'avoir atteint le haut bout de la perfection, puisqu'un simple individu sans étude se flatte d'en savoir seul, sur les deux points nommés ci-dessus, plus que tous les médecins ensemble n'en savent.

*Quinze ans auparavant, la requête de Bonhiver aurait éventuellement pu être recevable. Mais les temps ont changé, comme en témoigne le bref commentaire que le préfet appose en marge de la prose de l'empirique :*

Cet homme me paraît digne d'être envoyé à l'hôpital de fous. J'estime qu'il seroit convenable de le renvoyer devant le médecin des hospices de Verviers, avec invitation de lui donner quelques bonnes douches à la tête.

## **2. Aux origines d'une politique de santé publique : la vaccination**

*Le passage à la modernité est un lent et difficile processus d'acculturation. Nul n'aurait aujourd'hui la naïveté d'y voir la marche joyeuse et triomphante du progrès, de la science incarnée dans les institutions et dans tous les secteurs de la société. C'est à cette ambition, pourtant, qu'a correspondu, dès les premières années du XIXe siècle, la vaste campagne de propagation de la vaccine. La découverte de Jenner ouvrait la perspective d'éradiquer l'une des graves maladies de l'Ancien Régime : la variole. Mais la vaccination fut aussi l'un des grands lieux symboliques de rencontre entre tradition et modernité, rencontre orchestrée par une élite sociale et intellectuelle qui s'est lancée avec un enthousiasme tout militant à l'assaut des croyances et des préjugés des classes populaires. Jeu de frontières, ici aussi, qui permet de distinguer entre les valeurs du passé et celles du présent et qui, du point de vue le plus général, donne le ton des politiques de santé du XIXe siècle.*

### **A. « La lumière a percé sous nos chaumes »**

*La rencontre se déroule parfois dans le meilleur climat. Les acteurs éprouveront alors un grand plaisir à en relater les circonstances, en des*

*termes qui révèlent au mieux la nature et l'importance des enjeux. Ainsi de cet humble curé de campagne acquis aux idées modernes et qui, en 1805, relate à l'intention du préfet la première séance de vaccination qui eut lieu dans son village*<sup>210</sup> :

A l'arrivée du médecin au Presbytère, où le Bureau de Bienfaisance l'attendait, on vit tout à coup le plus attendrissant spectacle; les mères accourant avec leurs enfans sur les bras, ou les menant par la main; les enfans, autour du médecin, lui offrant à l'envi leurs petits bras et se riant de ceux que l'instrument avoit effraîés. Il est vrai que ce jeune docteur, dont l'aménité répond au savoir, n'a pas moins le rare talent de captiver la confiance de la jeunesse, que celui de guérir les maladies les plus grandes de tous les âges. Cette journée là, Monsieur ! où l'antidote de la Petite Vérole fut accueillie avec enthousiasme et reçue avec joie par mes Paroissiens, a été, ce me semble, le Jour du Triomphe de cette admirable Vainqueur de la plus affreuse et de la plus meurtrière des maladies, et l'espoir de Monsieur le Préfet n'aura pas été vain. La Lumière enfin a percé sous nos chaumes, et les ténèbres des préjugés se sont dissipées. Les adversaires, en lisant votre Mémorial, sont devenus les plus zélés défenseurs de la nouvelle Découverte; et des plus apathiques, vous en avez fait, Monsieur ! de chauds Partisans : rien ne résiste à votre Plume; elle attire, elle s'attache, elle enlève tous les suffrages.

### B. Les résistances à la vaccination

*L'allégresse du prédicateur de campagne prête à sourire. Mais sa prose témoigne avec éclat d'une importante vérité : sans aucun doute, la vaccine véhicule des valeurs autant qu'elle protège de la variole ! L'optimisme du curé de Scry, cependant, est quelque peu surfait, car la vaccination se heurte à de nombreuses résistances d'ordre culturel que le préfet Desmousseaux, ardent propagateur de la découverte de Jenner, expose ici, dès 1801, à l'évêque de Liège qu'il espère amener dans le camp des vaccinateurs*<sup>211</sup> :

[...] cette découverte précieuse a peine à se populariser. Ne rencontrant presque plus d'obstacle à ses progrès dans les familles de la classe aisée, elle ne pénètre qu'avec lenteur et difficulté parmi les habitants des campagnes. L'ignorance a élevé contre elle des préjugés de deux sortes et qui ne peuvent être combattus par les mêmes armes. On ne peut se déterminer à communiquer à ses enfans un mal qui doit son origine à un animal, on redoute les suites du

mélange des humeurs d'une bête à celle d'un homme; c'est à l'administration et aux officiers de santé à détruire ces craintes par l'instruction et l'expérience. Mais il est des appréhensions d'un autre ordre qui retiennent les habitans des campagnes et ferment leurs oreilles à la persuasion. Ils craignent, disent-ils, de tenter Dieu en communiquant volontairement à leurs enfans une maladie dont ils eussent peut-être été exemptés, ils pensent qu'ils ne peuvent sans péché commettre une opération qui, suivant eux, peu compromettre la vie [...]. Ne croiriez-vous pas convenable, Monsieur l'Evêque, de charger spécialement les ministres du culte, d'éclairer le peuple sur les avantages et l'innocuité de la vaccine et de le rassurer contre les scrupules qui peuvent le retenir ? Il me semble qu'ils ne sauraient faire un plus bel usage de la juste confiance dont ils jouissent auprès de leurs paroissiens. Quelques instructions simples prononcées au prône par Messieurs les curés, quelques recommandations faites aux parens, aux pareins et mareines, lorsqu'ils bénissent un nouveau-né, contribueraient avec les efforts des maires et les discours des personnes éclairées, à faire considérer l'inoculation comme un devoir des parens envers leurs enfans et par conséquent à extirper totalement une maladie qui dévore annuellement une portion considérable de la population [...].

### 3. Du choléra à l'eugénisme : progrès et acculturation

*Le XIXe siècle, a-t-on dit, est le siècle de la médecine. C'est aussi celui de l'industrialisation, de la prolétarisation des masses ouvrières, celui d'un mieux-vivre relatif, très lentement et très durement conquis, toujours menacé par les fluctuations de la conjoncture économique. Le siècle du choléra – maladie des villes, maladie du monde moderne –, qui, en trois grandes flambées épidémiques (1832, 1857, 1866) et quelques assauts de moindre importance, recompose en de nouvelles formules la peur immémoriale de l'épidémie. C'est le siècle de l'hygiène publique, expression la plus forte des progrès de la médecine, de ses ambitions et de l'idéologie paternaliste qui les accompagne pour lutter, en même temps que contre le choléra, contre l'hydre tricéphale des maladies sociales : alcoolisme, syphilis, tuberculose.*

*Hygiène publique, industrialisation, prolétarisation : c'est en outre, dans le même contexte, les relations entre l'élite et le peuple qui se modifient. Plus question, maintenant, d'indistinction entre culture savante et culture traditionnelle. Les frontières de l'erreur et de la vérité, de l'ignorance et du savoir, sont tracées avec une totale netteté et se démultiplient en une série de couples de valeurs antinomiques qui opposent le peuple et l'élite : ignorance – savoir, saleté – propreté, intempérance – vie mesurée, immoralité – sens du devoir, paresse – travail, obscurantisme – progrès, désordre – ordre, .... Confians dans la science fraîche dont ils se font les héros, armés d'une grille de lecture*

210. Dehut, desservant de la succursale de Scry, membre correspondant du Comité de vaccine à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, 17 octobre 1805, A.E.L., Fonds Français, Préfecture, 469 – 8.

211. 25 frimaire an X – 16 décembre 1801, A.E.L., Fonds Français, Préfecture, 448 – 2.

– l'hygiénisme – applicable à tous les registres de la vie sociale, médecins et philanthropes dénoncent à l'envi les raisons convergentes du malheur.

### A. La surprise

*Le choléra, maladie des pauvres, permet de prendre la mesure d'une différence avant tout culturelle qui sépare les uns et les autres. En octobre 1832, peu après les premières manifestations du choléra à Liège, un jeune pharmacien liégeois faisait en ces termes le récit d'une résurgence des anciens réflexes*<sup>212</sup> :

Le choléra après avoir tourné aux environs de Liège, est enfin venu porté sa faux dans notre cité. Jusqu'à ce jour, 12 à 14 personnes en ont été atteintes et parmi ce nombre, on ne compte que deux échappées. Tous les cholériques appartiennent à la classe malheureuse. La régence et les particuliers ont pris des mesures énergiques contre l'invasion du terrible fléau, mais ici comme dans tous les endroits où le choléra a régné, le zèle et les mesures de prévoyance des autorités et des particuliers ne sont pas appréciés par la populace, car les médecins sont insultés et même menacés; il n'est pas rare de les entendre traiter d'assassins, etc, et plusieurs malades persistent à refuser les secours de l'art. Tout porte à croire que les incrédules ne seront désabusés que lorsque le choléra aura moissonné un plus grand nombre de malheureux [...]. Malgré le développement que le choléra a pris en quatre jours, la ville est assez tranquille et peu de personnes la fuient mais aussi, presque tous les habitants des classes bourgeoise et riche ont amené des améliorations dans leur genre de vie. Ils évitent les mauvaises digestions, les liqueurs fortes, les émotions subites, les refroidissements et surtout les ruelles, dont l'air méphitique ne peut guère être corrigé par les émanations et les lavages au chlore.

### B. Maladie des pauvres

*Trente ans plus tard, alors que les théories hygiéniques se sont considérablement développées, voici dans quel contexte Isidore Putzeys, hygiéniste de renom, inscrit la propagation de l'épidémie de 1866*<sup>213</sup> :

Nous voyons la maladie se déclarer en premier lieu dans les ruelles, impasses, cités ouvrières, casernes [H.L.M. d'avant 1914], etc., dans les

212. Lettre adressée par le pharmacien Charles Davreux à l'avocat Dethier, Liège, 25 octobre 1832, Liège, coll. particulière.

213. Isidore PUTZEYS, *Rapport sur l'épidémie de choléra de 1866 dans la province de Liège*, dans *Rapports des Commissions Médicales Provinciales sur leurs Travaux*, 1866, p.296-297.

habitations encombrées où le renouvellement de l'air laisse à désirer, où la capacité cubique n'est pas en rapport avec le nombre d'habitants, où la lumière pénètre avec parcimonie, où la malpropreté est l'état normal [...], où le sol des chambres, des cours, des corridors est constamment imprégné de matières organiques en voie de décomposition, dont les latrines (quand elles en possèdent) sont un lieu d'infection qu'aucune expression n'est assez forte pour caractériser, habitations dont les abords sont loin d'être exempts de ces causes méphitiques, puisque des étables à porcs y sont fréquemment adossées, des tas de fumiers y encombrant la voirie, à côté de fosses nombreuses dont le purin s'écoule dans les rigoles ou s'infiltrant dans le sol, et de déjections humaines qui se corrompent sous l'influence de l'humidité et des rayons solaires. Bienheureux sont les habitants de ces taudis si, à quelque distance de leurs infects logements, ils peuvent s'indemniser en respirant un air pur et vivifiant; mais les ouvriers des grandes agglomérations ne sortent de leur demeure que pour respirer l'air confiné et humide d'une ruelle ou d'une impasse où le soleil ne déverse qu'à regret ses rayons bienfaisants.

### C. Malpropreté des corps et des âmes

*L'analyse de Putzeys, fidèle évocation des conditions de vie précaire de la classe ouvrière, a les accents d'une description froide et objective. D'autres franchissent un pas de plus et désignent des responsables ou des coupables. Selon eux, l'insalubrité matérielle est étroitement associée à l'insalubrité morale, en un couple sémantique qui enclôt la classe ouvrière – le « peuple » du XIXe siècle –, dans un statut d'enfance ou de barbarie. Aux racines d'un vaste processus d'acculturation, cette image polymorphe du peuple permet de comprendre le véritable projet de colonisation de l'intérieur que représente l'hygiène publique au XIXe siècle*<sup>214</sup> :

Il est une multitude de circonstances que l'ouvrier pourrait éviter, s'il était doué de cet esprit d'ordre et d'économie qui fait le bonheur et le bien-être des familles. Certes, il arrive fréquemment que le salaire est insuffisant, mais il est d'autres moments pour chaque industrie où elle fleurit et procure de beaux bénéfices. Et bien ! dans ces moments, l'ouvrier s'enivre, s'adonne à la débauche, et la misère est alors quelquefois aussi grande que lorsque le salaire est peu élevé. Suivez l'ouvrier dans son habitation : la malpropreté y règne; les enfans ne sont pas assez souvent lavés; ils sont mal vêtus; l'alimentation est mauvaise; les repas ne sont pas ordonnés d'une manière tout à la fois économique et réparatrice. Tout tend à retenir la classe ouvrière dans l'état

214. Nicolas FOSSION, *Rapport sur la condition des ouvriers et le travail des enfans dans les manufactures, mines et usines de la province de Liège*, dans *Annales du Conseil de Salubrité Publique de la Province de Liège*, t.2 (1845), p.132-133.

pitoyable où elle se trouve. L'esprit d'ordre est rare dans la classe ouvrière, et il s'y insinue avec beaucoup de difficulté et de lenteur. Les exhortations les plus sages restent sans résultat [...]. Ainsi se perpétuent les causes de destruction qui doivent attirer l'attention des gouvernements.

### D. Le choléra à Vottem en 1866

*Les descriptions de Gaspard Marnette ont une tonalité bien différente qui permettent de prendre la mesure d'une tragédie vécue au quotidien : celle d'une communauté aux prises avec la brutalité et l'imprévisibilité de l'épidémie*<sup>215</sup> :

En 5 jours, la choléra emporta au Rida, à la voie de Milmort, 3 personnes de la même maison : le père, Jean Baptiste Willekens, meurt le 17 août; le jour avant, le 16, un de ses enfants était mort aussi et le 20 ce fut le tour de sa femme. Elle était fille d'Antoine Michel, dit Bouwinse, et d'Agnès Longdoz, son épouse, morts aussi tous les deux le même mois.

Dans la cour Delvaux, près de l'église, il arriva la même chose : Pierre Burtin, appelé Pierre Crehan, va le samedi premier septembre au soir travailler à la houillère de Ste-Marguerite, à Liège. Vers une heure du matin, ayant presque fini sa journée, il se sent attaqué du choléra, dans la bure même [*puits de mine*]; et malgré cela, il a encore le courage de revenir dans sa maison, à Vottem. Quand il rentre vers 2 heures du matin ou 3 heures, sa femme ensevelissait un de leurs jeunes enfants, mort du choléra. Il se met au lit, on appelle en hâte le curé [...] Trois heures plus tard, Pierre Burtin rendait son âme à Dieu. Ce jour-là même on l'enterra dans la même fosse avec son enfant. Le jour suivant, 3 septembre, un de ses enfants, un garçon âgé de 14 ans, meurt encore du choléra. Ainsi, voilà en deux jours trois personnes enlevées, dans cette maison, par le fléau.

Dans la rue Vert-Vinâve, en face de la cour Gilles Collinet, Jean Louis Ghaye, tailleur, occupait une maison toute neuve, qu'il avait fait bâtir l'année précédente. Le 2 septembre, le matin, un de ses enfants, un garçon en bas âge, meurt du choléra, ou plutôt de la fièvre typhoïde, qui en était la suite. Le soir du même jour, son beau-père, Louis Francotte, horticulteur de Liège qui était venu demeurer à Vottem depuis un an environ, qui était atteint du choléra depuis 2 jours, meurt aussi. La mère du tailleur Ghaye, Elisabeth Ghaye, qu'on appelait vulgairement Bebeth d'à Ridâ, aide à ensevelir le vieux Francotte. Le lendemain soir, on la voit encore dans une maison du voisinage bien portante, sortant de cette maison et rentrée à peine chez son fils, elle a la diarrhée et des vomissements; le lendemain après-midi, 4 septembre, son âme était partie pour

215. MARNETTE, I, 125-129.

l'autre monde. Ainsi, ici aussi, voilà trois personnes en trois jours mortes du choléra.

Quelle tristesse et quel embarras pour ces pauvres ménages ! Le pauvre Jean Louis Ghaye, avec qui j'étais voisin, était à moitié fou de douleur, et il y avait de quoi le devenir. Ils n'avaient pu travailler, lui et sa femme, pendant 4 ou 5 jours de suite; et puis les frais de médicaments, de cercueils, etc. Ils étaient alors dans la crainte d'attraper eux-mêmes la maladie en veillant jour et nuit à la garde de leurs malades. Sa femme surtout du tailleur Jean Louis Ghaye, Eugénie Francotte, pour une délicate personne de ville (elle était de Liège), a été admirable de courage : elle n'a pas quitté d'une minute son père, sa belle-mère et son fils, tous morts du choléra. Ses jambes, la pauvre femme, étaient enflées de chagrin et d'insomnie. Chose singulière : en 1849, la maison qui se trouve en face de celle de Jean Louis Ghaye avait vu mourir aussi quatre personnes sur cinq d'un ménage qui l'occupait à cette époque.

La troisième personne qui soit décédée du choléra en 1866 a été Guillaume Sulon : sa mort frappa tout le monde d'étonnement. Guillaume Sulon, qu'on appelait Guillaume Pichard, demeurait avec ses parents, rue du Rida. Il était âgé de 19 ans. Le 15 août, vers 4 heures de l'après-midi, je le vois passer dans notre rue en compagnie d'un de ses amis, bien vif et bien alerte (il avait l'air un peu faquin). Le soir du même jour, il assiste à notre église au salut en l'honneur de St Roch [*invoqué pendant les épidémies de peste*]. Après le salut, sans beaucoup s'amuser, il retourne chez lui; et il est attaqué par le choléra vers 10 heures du soir. On fait venir le curé pour voir s'il n'y a rien à faire pour le guérir et en même temps pour lui administrer les derniers sacrements, s'il en est besoin. Il n'y eut rien à faire pour sa guérison; vers le milieu de la nuit, Sulon était mort. Le lendemain, vers midi, je fus frappé de voir passer son enterrement. Je me dis en moi-même, en le voyant passer : « Hier tu descendais la rue bien portant; et aujourd'hui presque à la même heure, tu passes couché dans ton cercueil ! » Le 3 septembre suivant, une de ses sœurs, âgée de 16 ans, est morte aussi du choléra [...] Quelle misère et quelle désolation dans ces pauvres ménages !

### E. Vers l'eugénisme

*Souffrance vécue ou souffrance interprétée par les moralistes et les médecins ? Dans le dernier quart du siècle, la mise en cause par les hygiénistes de l'état moral de la classe ouvrière se double communément d'une réflexion sur la race, eugénisme de haute voltige qui constitue l'avatar ultime d'un processus au long cours de dissociation culturelle*<sup>216</sup> :

216. Charles PETIHAN, *La dégénérescence de la race belge, ses causes et ses remèdes*, dans *Bulletin de la Société Royale de Médecine Publique*, vol.7 (1886-1889), p.70-72 et 78.

La cause essentielle de la dégénération est la misère. Ce n'est pas à une assemblée composée en grande partie de médecins que je dois démontrer cette proposition. C'est l'honneur de notre profession qu'elle nous met en contact journalier avec la misère et avec ses effets [...]. Mieux que personne, nous connaissons la fatale influence de la misère sur la santé et sur la Race [...]. L'ouvrier ne sait pas se marier, choisir sa compagne. Il ne sait se comporter ni en bon mari, ni en bon père. Il n'a aucune notion scientifique sur la constitution de la famille [...]. Son instinct est trop perverti et il n'a pas la science. Chaque jour, nous voyons des phthisiques se marier à un degré déjà avancé de maladie, et étant mariés, continuer à procréer de misérables enfants fatalement condamnés à la mort la plus pénible [...] 150 000 tuberculeux et 50 000 syphilitiques sur une population de 2 millions de citoyens propres à la procréation, voilà l'état de la race à ce point de vue ! Et notons que tous ces vices constitutionnels marchent en progression géométrique, car il est peu de ceux qui en sont atteints qui aient l'honnêteté de reculer devant la transmission de leurs maux à leurs descendants [...]. L'immoralité est une des causes les plus actives de la dégénération de la race [...]. Il ne faut pas que le calme apparent dans lequel nous vivons nous fasse illusion. Un peuple affaibli par la misère, l'ignorance et l'alcool est un danger permanent. Une pareille densité de population rapproche fatalement les éléments de décomposition sociale, et à chaque instant peut surgir un incendie qui, attisé par le poison populaire, dévorerait rapidement notre édifice national. Les races dégénérées ne sont ni moins brutales, ni moins cruelles que les autres.

#### 4. La guérison au quotidien

*Hygiène publique, professionnalisation de l'art de guérir, médicalisation de la société et cette toile de fond d'eugénisme, de scientisme triomphant qui donne au dernier XIXe siècle un accent si particulier. L'ambition déclarée des médecins est d'assainir la société, au physique comme au moral; la science dont ils se font les apôtres doit engendrer un monde de raison – mesure et propreté des corps et des âmes conjuguées en une même figure du progrès.*

*La réalité est évidemment bien différente. Les avancées manifestes de l'hygiène publique sont tempérées par l'indigence relative des moyens mis en œuvre. Lent recul de la mortalité et de la morbidité, certes; mais la santé pour tous et la prospérité partagée sont lourdement hypothéquées par le régime d'exploitation de classe qui se trouve à l'origine même du développement de la société industrielle. Entre l'idéologie optimiste et quelque peu totalitaire que représente le discours médical, et le quotidien des pratiques, des manières d'être et des manières de faire, l'espace est très large : espace de rencontre entre deux cultures de plus en plus nettement dissociées et hiérarchisées;*

*espace au-dedans duquel, à la croisée des chemins, entre tradition et modernité, se réinvente constamment la possibilité de vivre en société.*

#### A. De saint Hubert à Pasteur

*Ici encore, Gaspard Marnette et le petit monde vottemois qu'il décrit, nous aident à mieux comprendre. Ainsi, par exemple, à propos de la rage dont plusieurs cas se manifestèrent à Vottem et qui révèle la coexistence ou la lente évolution d'un modèle de la guérison vers un autre<sup>217</sup> :*

Le lundi 25 février 1872 est mort à Milmort le nommé Pascal Jobez, berger de profession, marié, père de deux enfants et âgé de 21 ans environs. Il a été berger à Vottem, chez les frères Croisier. Cet homme avait été mordu par son chien, dans le courant du mois de septembre 1871. Le chien était enragé. Jobez fit le pèlerinage de St-Hubert en Ardennes : il y fut coupé selon la pratique ordinairement usitée. On lui prescrivit avant son retour et le prêtre lui remit même par écrit ce qu'il devait faire pieusement et hygiéniquement; mais Jobez exécuta mal ces prescriptions.

On doit, quand on a ainsi entrepris ce pèlerinage, demeurer 40 jours avec les yeux bandés, en ne mangeant, durant ce temps, que du pain sec et en ne buvant que de l'eau pure : ceci, pratique d'hygiène et, en même temps, si le patient offre à Dieu cette austérité, pratique aussi de piété. Jobez, lui, au lieu de rester ainsi dans l'abstinence durant 40 jours, n'y resta tout au plus que 15 jours. Et peut-être aura-t-il négligé d'autres pratiques recommandées par la prescription lui remise à l'église de Saint-Hubert. De manière que, quelques jours avant sa mort, il ressentit un malaise dans le bras du poing dont il avait été mordu et guéri; puis ce malaise, ces douleurs, sont allées au cœur. Il souffrait, suffoquait, ne voulait point voir de l'eau, ni aucun objet luisant, ni la lumière enfin du jour. Deux médecins furent consultés, Brixhe et Muraille, qui déclarèrent que Jobez était vraiment atteint de la rage. Jobez n'avait plus qu'à mourir, la médecine étant impuissante contre cette terrible maladie. Muraille, qui le visita encore une fois, prescrivait, pour hâter sa mort, de le couvrir de ventouses. Ce fut Madame veuve Cornet de Vottem qui les lui appliqua. On a remarqué que le docteur Muraille n'avait pas été à cette occasion fort courageux : il lui suffisait de donner à l'homme malade un ou deux coups de lancette au bras, de le laisser saigner abondamment, puis refermer les veines; mais non, il charge de ce soin une vieille femme qui doit pour appliquer ses ventouses, faire des entailles sur le corps de Jobez par centaines, sur le corps d'un homme aussi dangereux; elle les appliqua dans le dos.

217. MARNETTE, III, 41-42 et VI, 244. A propos du pèlerinage à Saint-Hubert, voir également ci-dessus, p. 235.

Terrible maladie, quand on y pense bien ! On ne doit pas hésiter quand on a été mordu par une bête enragée, d'introduire dans les trous de ses dents un clou ou une pointe quelconque de fer, rougie au feu, pour brûler dans le trou le venin que la bête y a déposé en mordant : il vaut mieux à la rigueur introduire ainsi un fer rouge dans la plaie et se brûler enfin que de risquer d'avoir plus tard la rage. Ce moyen de guérison est tout ce que les médecins connaissent de mieux ; mais un remède infaillible, quand il est bien pratiqué, c'est de faire aussitôt après avoir été mordu, le pèlerinage à St-Hubert en Ardennes, le prêtre de l'église de Saint-Hubert en Ardennes vous fait une légère entaille au front et y introduit un filet de l'étole miraculeuse du saint évêque qu'on garde là.

*Temps nouveaux, thérapie nouvelle* : en avril 1890, une chienne de chez la veuve Jean Louis Depireux, à l'ancien moulin à vent Bouquette au Pirreux, est atteinte de la rage : elle mord Henri Méode du Vert-Vinâve et un petit garçon. Ces deux personnes se rendent le mardi 6 mai 1890 à Paris pour s'y faire soigner dans un hôpital créé là à cet effet pour les personnes atteintes de cette terrible maladie. Ils y restent 15 jours. Méode revient de Paris le jeudi 23 mai guéri.

L'opération consiste, à cet institut Pasteur, à introduire une pointe de seringue dans les deux flancs ou côtés du malade et de lui injecter ainsi dans le corps un liquide préparé selon la méthode du docteur Pasteur. L'opération a lieu une fois par jour pendant 15 jours durant. Le malade peut manger, travailler et se conduire à l'ordinaire : on les loge à un hôtel ordinaire durant leur séjour.

Le premier jour de mai suivant, une autre chienne est atteinte aussi de la rage; elle mord la fille de Jean Muzik-Rennotte qui va, lui, avec sa fille à Saint-Hubert en pèlerinage.

## B. Le médecin sur la scène villageoise

*Médicalisation ? Effectivement; comme l'indique par ailleurs la courbe de population médicale, le médecin devient, au cours du XIXe siècle, une figure familière de l'univers villageois. Dans les années 1860, trois praticiens de Herstal se partagent la clientèle vottemoise. Ils sont connus de tous, leurs mérites respectifs sont commentés en long et en large et – signe manifeste de leur inscription dans la culture au quotidien –, ils sont l'objet, comme tous les acteurs de la scène villageoise, de la rumeur dont Marnette se fait chambre d'échos<sup>218</sup> :*

A l'époque du premier janvier 1866, nous avons trois médecins de Herstal qui desservent notre commune [...] Muraille [...] ne fait pas payer cher ses

218. MARNETTE, I, 71-73.

visites : il ne demande bien souvent qu'un franc pour aller au domicile du malade, et cinquante centimes quand on va le consulter chez lui [...] Le médecin Otte [...] est un bon médecin et surtout bon chirurgien. Les prix de ses visites sont chers : il se fait payer ses visites au domicile des malades 2 francs ou 2 francs cinquante chacune; et si vous le consultez chez lui, c'est un franc. Aussi le médecin Muraille a plus d'occupation que lui dans notre commune [...] Le médecin Grégoire [...] ne vient presque jamais qu'à cheval. Le prix de ses visites tient le milieu entre ceux de Otte et de Muraille, chez le petit particulier; mais il se fait payer cher dans les maisons moyennes, car on m'a cité un fermier de Vottem, chez lequel Grégoire était venu la nuit donner ses soins à un malade, et pour cette visite il a demandé 10 francs [...] Il y a rivalité entre ces deux médecins [Otte et Muraille]. Otte est mécontent sur Muraille à cause que ce dernier donne ses soins aux malades à trop bon compte [...] On raconte que Otte, ayant été appelé un jour dans une maison pour un malade et ne venant pas assez vite, on alla chercher Muraille qui arriva tout de suite. Pendant que Muraille était là, voici Otte qui arrive ! Muraille voyant cela se retire dans une autre pièce [...] Otte ne tarda pas à blâmer Muraille qui entendait tout, et qui sortit de sa cachette quand Otte en eût dit assez contre lui. Ils s'expliquèrent alors face à face.

## C. Curé et guérisseur

*Le curé et le médecin; le curé et puis le médecin. Voici, encore une fois au point exact d'intersection entre tradition et modernité, deux acteurs essentiels du nouveau théâtre de la guérison. Le curé Schevenels, pasteur de choc et personnage haut en couleur, mérite que l'on s'attarde quelque peu à son cas, que Marnette nous expose avec la plus grande complaisance<sup>219</sup> :*

Il se plaignait d'être harcelé, importuné, gêné par ses paroissiens réclamant ses soins pour leurs malades. Des personnes des paroisses voisines venaient l'appeler pour aller soigner une personne de leur famille, malade, il se serait bien passé d'y aller puisqu'il y en avait assez à soigner dans sa paroisse; mais j'ai remarqué qu'il aimait le voyage, de voir le plus de pays possible; puis aussi un malade ainsi soigné au loin propageait son renom de guérisseur, on parlait de lui; puis enfin il ne travaillait pas pour rien. Comme il était amateur et curieux de posséder toutes sortes de menus objets plus ou moins utiles ou de curiosité, il attrapait toutes sortes de cadeaux. Chez les armuriers, s'il voulait une arme, il n'avait qu'à en montrer un tant soit peu le désir [...]. Chez d'autres, c'étaient des fleurs ou plantes, des arbustes, oiseaux, etc. Il recevait aussi des comestibles. Mais je dois dire qu'il ne donnait pas ses soins pour être payé, il

219. MARNETTE., IV, 176-177, 192.

n'était pas intéressé du tout. Il avait des connaissances en médecine, faites d'études ainsi de lui-même et l'expérience passée à l'hôpital de Huy où il avait été chapelain. Avec cela, il faisait plaisir à ses paroissiens, surtout aux pauvres gens en leur donnant des soins gratuits ainsi que des médicaments et de l'argent. Il a épargné de cette manière des frais de visite de médecins et de médicaments aux pauvres et aux ménages d'ouvriers pour des milliers et des milliers de francs, tout le temps qu'il est resté à Vottem. Sitôt dans un ménage, même un peu aisé, qu'il y avait une personne atteinte de maladie, on courait chez le dit curé qui venait soigner et guérir les indispositions légères et conseiller de prendre un médecin si c'était grave, afin de ne pas avoir de responsabilité devant la justice civile en cas de décès s'il y avait des recherches, car il n'y avait que les médecins diplômés à pratiquer l'art de guérir. Il tâtait le pouls comme un médecin, saisissait vite la nature de la maladie et était hardi pour administrer des remèdes plus énergiques que ceux des médecins. Il m'a dit bien des fois : « telle personne est morte de la faute du médicament ou le médicament à plus forte dose ». Ce que le curé donnait souvent aux malades, lorsque l'état du malade ou la nature de la maladie ne s'y opposait pas, c'était des vomitifs : il réussissait souvent ainsi à soulager, guérir des gens qui n'avaient pas digéré, ou mangé un peu trop, ou mangé ayant déjà l'estomac malade. Dans les derniers temps, il écrivait des ordonnances qu'il faisait présenter chez un pharmacien ou l'autre en cachette, avec lequel il s'était entendu à cet effet, les lois civiles s'opposant à ce qu'il ne fût délivré, par les pharmaciens, des remèdes que sur ordonnance de médecins diplômés.

*Longue tradition de la médecine charitable, sans doute. Mais Shevenels, faux médecin ou vrai charlatan, fait bien plus que de prodiguer de menus conseils de santé à ses paroissiens. C'est un guérisseur à part entière, pleinement conscient de l'illégalité de ses pratiques thérapeutiques et qui joue de sa position privilégiée dans la communauté villageoise pour attirer à lui une clientèle nombreuse et bienveillante, pour faire ou défaire la réputation des médecins, par rapport auxquels il se trouve dans une position de concurrence objective. Guérisseur de pleine identité encore lorsque, pour des raisons qui ne sont pas exclusivement stratégiques ou déontologiques, on lui voit préférer à l'échange de l'argent un mode de rémunération plus archaïque et installé au plus profond de la symbolique populaire : un cadeau en nature, discrètement sollicité ou complaisamment accepté.*

#### D. Médecins contre curés

*Le cas du curé Shevenels, par ailleurs, n'a rien d'exceptionnel et, tout au long de la deuxième moitié du XIXe siècle, les journaux médicaux n'arrêtent*

*pas de dénoncer la pratique illégale de la médecine par les curés de campagne*<sup>220</sup> :

Rien n'est plus curieux à voir que la médecine exercée dans les sacristies. En Belgique, cette médecine est assez commune, et il y a des localités où elle fait réellement fortune. Les praticiens ont beau dénoncer et faire poursuivre les prêtres qui exercent illégalement l'art de guérir, ceux-ci se prévalent des jugements portés contre eux pour se rendre plus intéressants encore, et s'acquérir plus de célébrité et de vogue. Après cela, la justice se montre souvent d'une complaisance inouïe à leur égard et les commissions médicales provinciales, de leur côté, ne daignent point s'occuper d'eux. De telle sorte que le prêtre tient un bureau de consultation dans sa sacristie, comme le ferait un vrai médecin dans son cabinet, sans en général être inquiété.

*L'impuissance des médecins, voire l'indifférence relative des autorités, témoignent avec éloquence de l'ampleur du phénomène. Mais il ne s'agit plus exactement, comme c'était encore le cas à la fin du XVIIIe siècle, de ce syncrétisme des pratiques de guérison qui, pour des raisons à la fois culturelles et économiques, permettait de comprendre la pluralité des recours thérapeutiques. En période d'intense médicalisation de la société, dans le contexte d'une démocratisation relative des soins de santé, l'appel au guérisseur plutôt qu'au médecin tend à devenir une alternative, explicitement perçue comme telle par le malade, aux soins proposés par les praticiens officiels. Entre attachement à la tradition et réponse à une situation nouvelle, l'image du guérisseur se transforme notablement dans la société du XIXe siècle. Les curés ne sont évidemment pas les seuls en cause et, chez Marnette comme dans bien d'autres sources, on retrouve la trace des praticiens innombrables qui, en marge de la médecine patentée et des promesses de la science instituée, ont su répondre à l'espoir, toujours intact et toujours complexe, de guérir.*

#### E. De l'horloger Michaud...

*On n'en finirait pas d'allonger la galerie des portraits. Guérisseurs parmi les plus traditionnels, comme ce Noël Michaud dont nous parle si bien Marnette*<sup>221</sup> :

Il est horloger de profession, mais il a un second métier qui lui rapporte plus d'argent : c'est celui de guérisseur de tous les maux. Si Michaud ne travaille pas beaucoup dans les horloges, en revanche, il se rattrape sur son second

220. *Le Scalpel*, 20 août 1858, p.1.

221. MARNETTE, I.95-97.

métier : maux de tête, maux de ventre, maux de dents, brûlures, vieilles et nouvelles plaies, etc. Il a deux moyens pour opérer des guérisons : le signe de la croix qu'il fait sur le mal avec la main et accompagné de force prières, et puis des médicaments qu'il fabrique lui-même. Voici une anecdote à ce sujet, qu'on m'a racontée : un jour du mois de janvier ou février 1866, ledit Michaud revenait de Liège. Sur son chemin il rencontre Gertrude appelée la Flamande, femme de Jean Lambert Jadot. « Bonjour Noël, dit-elle, je suis bien contente de vous rencontrer, il n'y a plus que vous que je n'aie pas consulté pour une plaie que j'ai à la jambe depuis longtemps ; je vais aujourd'hui à [l'hôpital de] Bavière pour la faire soigner et tâcher de la guérir » — « C'est bon, Gertrude, dit Michaud. Je me rendrai demain chez vous pour voir un peu ce qu'il y a à faire pour cela ». Le lendemain Michaud était chez la femme Jadot : il examina la plaie, fit dessus force signes de croix et de prières, puis finalement ordonna... un flacon, que lui, Michaud, arrangeait et que la femme devait boire petit à petit. Le flacon fut fait et il coûta... 5 francs. Je ne sais quels ingrédients Michaud employait dans la composition de ses flacons, mais on voit qu'ils coûtaient cher. Je ne crois pas que Michaud aura vendu beaucoup de flacons à cette femme, qui n'était pas des plus riches : des médicaments auraient coûté trop cher à ces pauvres gens.

Outre la guérison de tous les maux que Michaud opérait, il chassait encore les rats de terre, que nous appelons rattes. La plus belle simagrée que je lui ai vu faire concernant cette chasse aux rats, ce fut dans un jardin en face de chez nous, voici comme il s'y prit : pour commencer Michaud va dans un coin du jardin et de là fait sur le dit jardin des signes de croix, puis, il va successivement dans les trois autres coins, toujours en faisant la même chose que dans le premier; ce fut tout. Après cette cérémonie singulière, les rats devaient tous émigrer du jardin, je ne sais s'ils l'auront fait.

On voit encore d'autres hommes signer des maux et ordonner après de faire des prières aux personnes qui sont atteintes, mais eux ils ne se font pas payer leurs signes de croix. Michaud lui n'est pas ainsi, il se fait payer, ou plutôt il ne refuse pas l'argent qu'on lui présente. Cela n'est pas bon : ces signes de croix devraient se faire pour l'amour de Dieu pour bien aller. Mais ce sont des superstitions. Ce n'est pas seulement à Vottem que Michaud exerçait son métier de guérisseur.

### F. ... à l'illustre Sequah

*Moins discrets que les jetteurs de sorts traditionnels, sont les empiriques d'envergure qui annoncent à grand bruit leur venue dans les villes et savent utiliser toutes les ressources de la publicité. Ainsi, par exemple, d'un certain Sequah – Américain d'origine et de son vrai nom Wilson Hartley-Snow –, qui*

*défraye la chronique liégeoise au cours de l'hiver 1891. Voici en quels termes le rédacteur indigné de la Gazette Médicale de Liège, fait le récit de ses succès*<sup>222</sup> :

La presse embouche la trompette et frappe des coups de tam-tam en l'honneur de l'illustre M. Sequah [qui] fonctionne actuellement à Liège, après avoir travaillé dans plusieurs autres villes du pays. Il est, paraît-il, représentant d'une société anglaise fondée pour exploiter en grand la naïveté cosmopolite [...] Sequah est masseur : il guérit en quelques minutes les affections les plus diverses : rhumatismes, entorses, sciatiques... Il opère presque sous les yeux du public : il se rend avec le patient dans la coulisse du théâtre où il se montre et là, il le pétrit, il le fouaille avec une énergie, une dureté sans merci. Pendant ce temps, un orchestre fait entendre les morceaux les plus bruyants de son répertoire qui, s'ils ne charment pas beaucoup les oreilles délicates, empêchent à peu près les cris du patient d'arriver jusqu'à elles. Quelques minutes après, le malheureux qui s'est péniblement hissé sur l'estrade, qui s'est traîné jusque là avec des béquilles, reparait tout transformé, guéri, prêt à jeter ses crosses [béquilles] par-dessus les moulins [...] Pour l'estimable M. Sequah, ce n'est pas le massage qui guérit, c'est le massage fait au moyen d'une huile de sa composition et, si l'on veut conserver les résultats obtenus, il faut absorber le contenu de quatre autres flacons également fabriqués par lui [...] Seulement, qu'on se hâte de faire ses provisions, car l'illustre Sequah est attendu impatiemment ailleurs et il ne tardera pas à aller évangéliser d'autres régions ». *Et, une semaine plus tard, dans le même journal* : « Le célèbre masseur continue à émerveiller le bon public liégeois. Le nombre de ses cures extraordinaires va augmentant de jour en jour, au profond ébahissement des badauds de tous genre. On a surtout fait grand bruit dans la presse et ailleurs de la prétendue guérison d'un nommé D..., atteint depuis plusieurs années d'une paralysie des membres inférieurs; [on] a même annoncé que le paralytique était en état de se promener dans les rues de Liège. Or, ainsi qu'on peut d'ailleurs s'en assurer facilement, nous savons de source certaine que le malheureux patient est toujours incapable de se mouvoir : il n'a guère quitté son fauteuil depuis le soir où, à la suite d'une réaction momentanée, il a pu marcher et danser sur le plancher du casino Gretry.

*Curés guérisseurs, signeurs de village ou empiriques itinérants de haut vol : ce n'est là qu'un échantillon contrasté des divers registres dans lesquels fleurit, au XIXe siècle, l'exercice illégal de l'art de guérir. D'énormes différences – contenu des savoirs, structure rituelle ou symbolique du geste thérapeutique – séparent les uns et les autres. Seule les réunit une commune*

222. *Gazette Médicale de Liège*, 24 décembre 1891, p.145-147 et 31 décembre 1891, p.168.

position d'extériorité par rapport à la médecine officielle. Alors, médecine traditionnelle ? médecine populaire ? médecine alternative ? Un peu des trois, sans doute, dosées à chaque fois de manière sensiblement différente. Mais, peu ou prou, la présence de chaque guérisseur, de chaque praticien non patenté, révèle une sourde résistance au très profond processus d'acculturation qui est à l'œuvre dans l'histoire au long cours de la médicalisation et de la professionnalisation des pratiques médicales. Ici encore, en dépit des caricatures, la notion de médecine populaire s'effrite devant la pluralité des recours thérapeutiques et la diversité sociale des patients. Au-delà des déterminations d'ordre économique ou social, le recours au praticien non officiel – tradition rémanente des humbles ou attrait de la nouveauté –, correspond à la volonté de donner sens à la maladie et, très simplement, de multiplier les chances de guérison. Déployer l'ordre du possible et affirmer ainsi à chaque fois sa dimension d'être de langage et de culture. C'est là, sans doute, une des grandes leçons que l'on peut tirer du passé et de l'étude des cultures traditionnelles. Chimères ! diront certains. Peut-être. Mais toute médecine ne contient-elle pas sa part de chimère ?

## Septième partie

# ÉMOTIONS ET PASSIONS

*Faute de prospections tous azimuts, il est encore trop tôt pour écrire une histoire des mentalités liégeoises. Les chapitres précédents y ont cependant contribué en faisant état de témoignages qui éclairent moins les événements eux-mêmes que la perception qu'en avaient les contemporains. Souvenons-nous du sens de la solidarité familiale d'un Hubert Damas, de la haine des Flagellants à l'égard du clergé. Bien d'autres clivages s'aperçoivent à la lecture des chroniques, des correspondances, de la presse, des romans à bon marché. En fin de compte, on serait tenté d'admettre qu'il y eut autant de mentalités que de générations successives, que d'échelons entre la misère et l'aisance, que de paroisses et de métiers entre le centre-ville et le plus isolé des hameaux ardennais. Va-t-il falloir se résigner à l'émiettement ?*

*Les groupes existent; on les rencontre sitôt qu'un de leurs membres dit « nous ». De manière moins fugitive, sitôt que les autres leur donnent un nom, surtout s'il est caricatural : les Rivageois, les Grignoux, la canaille, la calotte, les salopards en casquette, les gros... Tout le monde sait qu'il y a mille manières, plus subtiles et plus savantes, de distinguer entre groupes, strates et classes<sup>223</sup> : nous collerons ici à notre propos initial qui est d'éclairer la vie populaire liégeoise dans ses profondeurs. Et y a-t-il des ressorts de toute action qui soient plus profonds que la haine et l'amour ?*

*Les cinq chapitres suivants s'efforcent de faire une large place aux femmes et surtout aux enfants. Les choix de l'âge adulte, en effet, sont conditionnés dès l'enfance par des attitudes, « innocentes » plaisanteries ou immuables tabous, plus éloquents que les leçons de savoir-vivre apprises à l'école. Plus tard viendront les pratiques religieuses, les adhésions politiques. Les révoltes adolescentes, les « meurtres du père » n'éradiqueront pas tout, si l'on veut bien admettre, avec les théologiens du Moyen Age, que « contredire c'est encore imiter ». Quoi qu'il en soit, conflits et accords ont souvent pour cadre original le milieu familial. Il en sera donc souvent question et surtout dans le dernier chapitre qui juxtapose intentionnellement petits bonheurs et grandes détresses. Unie ou déchirée, roborative ou mutilante, la famille préside à la genèse de la personnalité, au dosage des préférences et des refus, des haines et des amours. Tout cela s'apprend, dès le départ, comme la langue maternelle. Ne serait-ce pas une « langue maternelle » par excellence ?*

---

223. Se situant à mi-chemin entre histoire et sociologie, la revue *Tijdschrift voor Geschiedenis*, vol.84, n° 2, Groningen, 1971, a consacré un numéro spécial à la stratification. Depuis 1989, ce thème fait couler moins d'encre, comme si la mise en sourdine des polémiques équivalait à la solution des problèmes !

## XX DU MÉPRIS À L'EXCLUSIVE

« La cascade des mépris ». L'expression a souvent été appliquée aux sociétés d'Ancien Régime, fondées sur la ségrégation entre Ordres et entre privilégiés et gens du commun. Il est exact qu'elles invoquent le code de l'honneur, le rituel de l'étiquette et l'étalage des titres afin d'exacerber les différences et de les traduire par un mépris affiché. Ni la Révolution, ni l'émergence d'une société de classes, principalement fondée sur l'Argent, n'ont aboli le vieux sens de l'honneur ni la volonté de tenir son rang.

Pareille volonté sera souvent attestée dans les pages qui suivent. Même là où subsiste la pauvreté de masse, rien n'indique que cette masse est indifférenciée. La « cascade des mépris » évoque, comme tant d'estampes de 1789, la pyramide sociale aux soubassements enfouis toujours plus profondément. Avant comme après 1789, il y a des degrés dans la misère, dans la sujétion et donc dans la résistance à l'adversité. A cet égard, les témoignages liégeois ne contredisent pas ce que l'on sait par ailleurs de la fragmentation des sociétés traditionnelles. Le fait qu'elle soit perçue par des enfants ou, du moins, que les conteurs en fassent une évidence à la portée des enfants, donne à croire que la ségrégation est admise et se passe de démonstration.

### 1. Saint Nicolas, c'est injuste !

Le narrateur est Colas Pirette, un gamin d'une dizaine d'années, qui habite un village de la banlieue liégeoise, vers 1900, à une époque où le Père Noël ne faisait pas parler de lui et où c'était seulement saint Nicolas, le patron des écoliers qui, le 6 décembre, venait remplir les assiettes disposées au pied de la cheminée. Par la voix de Lisa, la servante, la sagesse populaire réproche le luxe ostentatoire :

Saint Nicolas, c'est des contes. Car, comment, si c'était vrai, apporterait-il toujours des beaux affaires [cadeaux de valeur] aux enfants des houilleurs, parce qu'ils lèvent [touchent] de grosses quinzaines et rien aux autres parce que leurs parents sont trop pauvres pour l'aller trouver ? Mais, c'est comme Lisa dit aussi : « Chez les houilleurs, ils ont de grosses Saint-Nicolas, mais y n'osent pas jouer avec... C'est pour mettre à la fenêtre, pour faire mal au ventre aux autres et pour faire dire : c'est mi [moi]... Il vaut encore mieux un petit rien,

que c'est d'aux enfants eux-mêmes, que de beaux affaires qu'ils n'osent pas y toucher<sup>224</sup>.

## 2. Etre comme il faut

*L'histoire se passe vers 1900, sur les hauteurs de Bois de Breux, à 5 km. de Liège. Le narrateur est invité chez un petit camarade, le fils des voisins qui prétend que sa maison est aussi belle que la sienne<sup>225</sup>.*

C'est les p'titès gens qui pensent comme ça parce qu'ils ne savent même pas ce qui est bon et ce qui est beau.

Il est tout fier, Zante, et il fait le maître pour me montrer comment c'est dans sa maison. [...] Il y a deux places, une plus grande devant, avec la porte, mais pas de « colidor », quand on ouvre on voit ce que les gens font, tout de suite comme ça, surtout quand ils mangent.

*La vie privée n'est pas pour tout le monde. En plein air il y a moins de jeux interdits. Les gamins jouent sur le toit de la porcherie.*

Et quand il a plu, ça est glissant, et nous « ridons » [glissons] jusqu'à terre, en tombant sur not' c... Après quoi, nous remontons sur le teûtai [petit toit] en frottant nos fesses et nous recommençons à « rider » sur les clous de nos semelles, pendant que la troye [truie] wigne [geint] de peur, elle croit que c'est le bon Dieu qui fait aller le tonnerre, parce qu'elle loffe [avale goulument] toujours les plus laides et les plus sales affaires...

A côté, c'est une encenne [fumier] qui n'est pas à Djôr tout seul, que son voisin, qu'a deux vaches, y apporte la sienne aussi. Il y a des vieilles affaires, des vieux morceaux de vieux meupes et un hopai [tas] de trigus [objets sans valeur], où que je me raffie [réjouis] d'aller jouer dessus, parce que dans les trigus et les vieilles affaires, les garçons trouvent toujours toutes sortes de choses amusantes que les autres gens ne voient pas, parce qu'ils sont trop bêtes, sans doute. Mais on va manger, je crois, et nous n'aurons pas le temps de commencer à jouer dans les trigus aujourd'hui. Ça sent bon la poteye [potée], je reconnais que c'en est, même que je n'ai pas été près de la marmite. Et le père de Zante revient justement avec sa casquette noire qui fait une pointe sur un côté, son paletot avec des manches trop courtes, des petits outils qui sortent de sa poche avec le bout d'un jaune mètre, et, en dessous du paletot, il y a un sâro à carreaux roses et bleus, comme un ouvrier de la ville et pas d'ici. Zante court au-devant en dansant et criant : Papââ ! Papââ ! puis il revient avec lui en le tenant par la main et en sautant tout le temps.

224. A. QUERNOL, *Toussaint de chez Dadite*, Bruxelles, 1937, p. 101. A props de la langue d'A. Quernol, voir ci-dessus, chap. IX, §2, B.

225. M. REMY, *Les ceux de chez nous. Contes*, Liège, Benard, rééd. de 1941, pp. 285-288.

*Dans tous les milieux, les manières de se tenir à table sont discriminantes.*

Moi, je marche derrière, on ne me dit rien et nous entrons. La table est mise, il y a, veux-je dire, quatre fourchettes de fer que [dont] les dents, à la pointe, sont presque l'une sur l'autre; il n'y a pas des assiettes ni nappe, mais quatre verres à bière à gros fond, et puis un demi-pain.

Nous prenons des chaises, mais je ne sais pas où il m'faut aller.

*Mettez-ve là, mi p'tit valet*, que la femme Djôr me dit; je suis entre elle et Zante, et Djôr est devant moi. Pour ne pas me faire remarquer, je tâche de faire comme les autres, et je vois que tous les deux ont empoigné leur fourchette comme un manche et frappent sur la table avec, en chantant, pendant que la femme, avec une hounresse [écumoire], tourne et retourne dans la marmite sur le feu. Djôr n'a presque pas bu des gouttes [verres d'alcool] aujourd'hui, en remontant la route avec ses camarades. Il est de bonne humeur et il a dit à Zante :

– Allait, valet, chantons noss t'âgne [Allons, gamin, chantons notre âne] :

« Noss t'âgne aveut les qwatte pids blancs » (bis) [notre âne avait les quatre pattes blanches]

Puis, après je croyais qu'il allait dire :

« A l'âgne, ni vindans nin noss t'âgne » [Ah, l'âne, ne vendons pas notre âne], comme quand je chante ça avec Trînette, qui me l'a appris. Mais non, Djôr et Zante continuent en criant fort :

Et l't. d. c. tot neûr, [Et le trou du cul tout noir]

Tot neûr, tot neûr, (bis) [Tout noir, tout noir]

Tot neûr comme dè chërbon ! [Tout noir comme du charbon]

Je rie moi, c'est plus drolle ainsi, mais je n'oserais pas l'attaquer [le commencer] ainsi chez nous. La femme Djôr rie aussi et met au milieu de la table un grand plat rond et profond comme une aiguillère où qu'on se lave. C'est tout rempli d'une poteye qui fume et qui a de la bonne sauce grasse au lard. On voit les pommes de terre défaites et les ronds de carottes bien mêlés, ça doit être bon.

– Rattendez co on moumint, ji vas k'teyi l'lârd [Attendez encore un peu, je vais découper le lard]

Et elle prend le gros morceau de lard tout tendre qui a cuit avec, et qui tremblait sur la poteye; d'une main elle l'empoigne, de l'autre avec un couteau elle le coupe contre son pouce en crêtons qu'elle mêle avec sa fourchette et son couteau.

– Allait, à c't'heure, dit-elle.

Et Djôr pique le premier un gros crêton, l'avale, puis fait des hopais [tas] de poteye sur son étroite fourchette. Il sait faire des grosses bouchées et piquer les plus énormes pommes de terre. Il ouvre une bouche si fort et la remplit toute, qu'il ne peut plus parler. La femme et Zante et moi nous prenons aussi, comme nous pouvons.

Moi je prends toujours au bord juste devant moi, parce que je crois que c'est plus « comme il faut » ainsi, et je veux qu'on voye que je suis mieux ak'levé [élevé] qu'eux. Je suis comme il faut, moi !

### 3. Le geai paré des plumes du paon

*Revenons du monde de l'enfance à celui des adultes et remontons dans le temps jusqu'aux environs de 1670. La Cité de Liège souffre d'une guerre civile larvée et compliquée d'occupations militaires étrangères. Les pamphlets politiques de l'époque sont rédigés en wallon – la langue du sarcasme et de la colère – et ils s'en prennent moins à la soldatesque qu'aux profiteurs de guerre. Les bourgeois ordinaires (c'est-à-dire ceux qui ont les privilèges de bourgeoisie et donc la masse des gens de métiers, encadrés par leur corporation) ne peuvent accepter les privilèges de l'Argent, surtout quand ils profitent à des collecteurs d'impôts. Plus amèrement ressentie encore est la rapidité d'une telle ascension sociale. Les parents achètent des rentes, des fermes à la campagne, casent un cadet dans une prébende. La génération suivante roulera carrosse, se donnera du Comte ! et du Baron ! C'est trop injuste<sup>226</sup> !*

Qu'étaient-ils dans l'ancien temps ?  
Des fils de bourgeois comme nous autres !  
Mais on a oublié qui ils sont  
Il n'y a plus que des comtes et des barons  
C'est Monsieur de Ceci, Madame de Là.  
Nos impôts paient tout cela !  
Passe encore, si on ne les connaissait pas !  
Mais tout le monde sait d'où ils proviennent.  
[...] Ils ne sont rien, sinon la pire des canailles  
[...] On voit à présent plus de carrosses  
Qu'il n'y en a à la cour de l'empereur.  
Sans oublier Mercier et Quartier  
Qui étaient deux pelés misérables,  
Crevant de faim un jour sur deux,  
Qui n'avaient pas de pain à se mettre sous la dent.

226. Nous traduisons G. HENNEN, *Pamphlets politiques wallons du XVIIe siècle*, dans *Bull. Soc. verviétoise d'archéol. et d'histoire*, t.XIII, 1913, Verviers, p.209, 217, 231, 233.

Pauvre Mercier ! Qui étais-tu  
Avant que ces gabelles fussent inventées ?  
On l'a bien connu aussi ce boutiquier  
Qui vendait des balles de chiffons pour un liard.  
A l'enseigne du Blanc, c'était la maison  
Où grouillait sa marmaille,  
Des enfants nippés comme des mendiants.  
Aujourd'hui ils font figure de grands Messieurs.  
[...] Gagner sa vie petit à petit  
Ce n'était pas assez pour lui.  
Il a préféré tenir les écritures  
Chez Corswarem, le tyran.  
En deux trois ans il y a appris  
Les méchancetés des diables infernaux [...]  
Il a donc commencé comme gabelou avec Quartier [...]  
Quelle triste manière de débiter  
En prenant le sang des pauvres gens ! [...]  
Les impôts leur rapportent six fois plus d'argent  
Qu'une prébende de chanoine  
[...] *Auparavant*] nous étions en liberté  
Et nous vivions comme des frères  
Du temps de notre bon prince Erard de la Marck,  
De Grosbeck, d'Ernest de Bavière, ces bons prélats<sup>227</sup>.  
Il font construire des nouvelles maisons  
Ils font des fermes, des seigneuries  
Ils ajoutent des prébendes de chanoines [...]

### 4. Bastringues et taudis<sup>228</sup>

*Le témoignage d'un armurier devenu expéditionnaire aux Hospices, Dieudonné Salme (1836-1911), peut-il être retenu ? Oui, si l'on fait confiance à son sens de l'observation; à son talent de croquer une démarche, un détail vestimentaire; à son scrupule de retrouver le mot wallon rare, le sobriquet non contaminé par le français. Il a raconté les premières séances du théâtre de marionnettes, chez le vieux Conti; tous les détails ont été passés au crible par le regretté Maurice Piron et se sont avérés exacts. Toutefois, ce n'est pas parce*

227. Trois princes-évêques qui ont régné au XVIe siècle. Celui-ci, vu à distance, est devenu l'âge d'or.

228. Liège, Vaillant-Carmanne, 1888, p. 187-196. – Nous traduisons le chap. XVII.-Vervis. L'Goumaie. Li vix Mille-Diu. Li rouwalle Bôdeux. Jôseph et Laïde (*Verviers. Le Goumaie. Le vieux Mille Diu. La ruelle Bodeux. Joseph et Adelaïde*).

que D. Salme connaît bien les ficelles du roman naturaliste qu'il devient objectif sur toute la ligne. Son roman, *Li Houlo (le cadet, né longtemps après ses aînés)*, raconte l'existence laborieuse et courageuse d'une famille d'artisans enracinée dans un quartier d'Outre Meuse, populaire mais pas misérable. Le soir, les derniers vétérans du temps de Napoléon racontent leurs campagnes; sous la plume de cet anticlérical, même l'esprit de clocher force la sympathie.

Contraste du blanc au noir avec Verviers où est allé se réfugier un frère du Houlo. Là, rien ne trouve grâce à ses yeux : ni les rues, ni les gens, ni les cabarets, ni les logements. Au passage, D. Salme égratigne le porte-parole des revendications ouvrières. Les prolétaires qu'il met en scène sont des damnés de la terre non en raison des conditions de travail, mais de leurs défauts : ignorance, intempérance, imprévoyance. Il les méprise trop pour les comprendre; il les condamne. Mais, dans le décor, rien ne lui échappe : les bruits et les propos, les odeurs et le suintement des murs. Parti-pris ? Jugeons-en plutôt.

Pareille au gibier qui mue chaque année pour avoir son pelage mieux lustré, la ville de Verviers, au lieu de ses rues étroites et tortueuses, en a aujourd'hui de belles et larges, tirées au cordeau. Elle a des places avec les statues de Chapuis [patriote condamné à mort en 1794] et de David [riche fabricant de draps], de plaisantes promenades, deux gares de chemin de fer, etc. Mais elle a encore une allure de *Ji vous, ji n'pous* [expression familière : *Je voudrais faire bonne impression, je n'en ai pas les moyens*], qui se serait bien pomponné mais dont le pan de chemise ne serait que guenille.

On aurait bien besoin de faire avec la Vesdre-cette rivière qui charrie de la vase mais qui ne recouvre même pas les cailloux par temps sec et qui répand la puanteur, comme son nom l'indique [en wallon, *Vesdre se dit Vesse*]- ce que l'on a fait à Liège avec la Sauvenière, la Rivelette et les autres bras de la Meuse : qu'elle soit remblayée et, par dessus ses bourbiers, que l'on trace de larges chemins qui l'assainiront. En outre, il y subsiste toujours des passages voutés, des culs-de-sac et de sales impasses où croupit la canaille. Alors, les Verviétois pourront être fiers de leur ville.

Depuis que des Sociétés, comme les *Soirées populaires*<sup>229</sup>, les *Jeunes Gardes de l'Instruction*, *De bien en mieux*, etc. enseignent le droit chemin aux ouvriers, ceux-ci sont aux trois-quarts moins débauchés qu'au temps où Joseph et Colas [les frères du Houlo] étaient leurs camarades de travail.

229. Société d'agrément et de lecture, de tendance libérale, plus populaire par son succès qu'ouvrière par son recrutement.

C'était pourtant le bon temps alors. Les fabriques de draps de Simonis et de Biolley [Depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, les deux principales dynasties de patrons verviétois] étaient prospères et l'on y gagnait de l'or à pleines mains. Colas et Joseph entrèrent dans une [de ces usines] à Sommeleville [...]

Les fils du grand Léonard [Colas et Joseph] y furent reçus, non pas comme s'ils voulaient les supplanter, mais comme des camarades que l'on connaîtrait depuis toujours. On les conduisit dans une série de cabarets de la rue du Marteau où l'on chantait, comme on le fait encore maintenant et à cet endroit. Et là, pour bien montrer qu'ils étaient aussi capables que les autres, nos deux vauriens se mirent à chanter comme deux pinsons ne pensant pas plus qu'à l'an quarante- qui n'était pas encore arrivé- à l'état dans lequel ils avaient laissé leur pauvre mère. On leur fit fête tout en leur payant des tournées de gouttes [de genièvre] de toutes parts. Comme ils se trouvaient chez l'Goumaïe [en wallon, *goumaye = agglomérat de briques mal cuites*] et que celui-ci tenait logis, ils s'y installèrent aussitôt.

L'Goumaïe, qu'à Liège on surnommerait le goître, était un de ces types qui feraient n'importe quoi pour gagner des sous. Son petit débit d'alcool n'allait pas trop bien et il pensa s'y prendre autrement; en plus de permettre d'y chanter toutes les saloperies que l'on défendait de chanter ailleurs et même les plus dégoûtantes seraient les meilleures, il fit composer par des scribouillards des sales chansonnettes sur ceux et celles qui sortaient du droit chemin ou qui en avaient la réputation.

La classe ouvrière a toujours été fort friande de cancons, aussi la baraque du Goumaïe était-elle bourrée de ceux qui brûlaient de savoir ce qui se racontait sur le compte d'un tel ou d'une telle. Ainsi les histoires les mieux cachées devenaient-elles des secrets de Polichinelle. Il en advint quelque chose de ce commerce éhonté. Et pour vous assurer que l'argent est le Bon Dieu sur cette terre, quand le mastroquet devient un Crésus, ce ne fut plus l'Goumaïe qu'on l'appela, mais on lui donna du « Monsieur X » long comme le bras.

Joseph avait une voix tonitruante et il fut choisi pour chanter ces *rapwètroules* [racontars], comme on dit à Verviers, et même s'il avait du succès, il eut du mal à ne pas se faire coincer plus d'une fois [à calomnier un Verviétois]. Peut-être aurait-il quand même été [pris à partie] sans un pilier de la gargotte du Goumaïe, le vieux Mille-Diu, qui lui avait soufflé assez haut pour qu'on l'entende :

– Joseph, mon fiston, n'ayez pas peur. S'il y en a qui vous en veulent, c'est à moi qu'ils auront à faire. Et je suis un homme, savez-vous. Mille Dieux !

A vrai dire, avec la chance d'être bien vu d'un type pareil, Joseph était tiré d'affaire. A présent, faisons un peu la connaissance de ce gaillard. C'est un

grand maigre, avec les épaules rabattues; ses bras sont si longs qu'il a l'air de ramasser des pierres tout en marchant; il est un peu cagneux et il balance les fesses à force de gesticuler. Son sarrau lui descend jusqu'aux reins ce qui fait apercevoir la doublure boursoufflée de son gilet. Sa calotte à large fond est penchée sur l'oreille gauche et, à droite, elle laisse passer une touffe de cheveux noirs qu'il peigne avec ses doigts. Un front bas, des sourcils comme des chenilles velues, un œil mi-clos, une narine retroussée avec le bout du nez illuminé comme celui d'un buveur de bourgogne, la bouche de travers avec des chicots noirâtres et un toupet de barbe sous la lèvre inférieure; voilà le portrait de ce bravache que l'on craint, non pas tant pour sa force mais parce que c'est un as pour jouer de la canne ou de la savate.

C'est un bon tisserand, qui gagnerait de l'or s'il le voulait mais comme il le dissiperait aussitôt, peu lui importe de ne travailler que quand cela lui plaît.

Chez lui on a oublié depuis longtemps la couleur de ses sous. Pourtant un soir qu'il était revenu en goguette, avec ses poches retournées à l'extérieur, sa femme lui dit :

– Bon Dieu, comment est-il possible que vous buviez le peu d'argent que vous gagnez, alors que moi je n'ai pas de souliers à me mettre aux pieds !

– Remercie le bon Dieu qu'il te reste encore des pieds, répondit Mille-Diu.

Eh bien, cela c'était boucher le gosier de sa femme mieux qu'avec une platine à tarte, n'est-ce pas !

Il ne quittait Joseph qu'au moment où celui-ci devait aller travailler et comme on n'est pas son camarade pour des prunes, il lui dit un jour sans hésiter :

– Joseph, mon fiston, il faut que je vous ramène à la maison. J'ai une fille qui n'est pas mal, gentille et bonne ouvrière. Vous viendrez la voir et si elle vous plaît, vous n'aurez pas besoin de me la demander, vous n'avez qu'à la prendre.

Il n'y a qu'au Monomotapa [*royaume fabuleux en Afrique du Sud*] que l'on trouve de pareils amis ! Comment refuser un tel gage d'amitié à moins de n'avoir pas l'ombre d'un cœur dans la poitrine ? Et les voilà donc qui s'en vont, comme Saint Antoine et son cochon, vers la ruelle Bodeux, en Crapaurue. Oserons-nous les y suivre ?

On y patauge dans la boue et les flaques d'eaux de lessive. Dans un coin, on a vidé le contenu d'une paille réduite en poussière au point que des gamins l'éparpillent comme cela se fait dans les étables pour remuer la litière des bêtes. Il faut que l'on marche courbé pour ne pas donner de la tête sur les loques mises à sécher au dehors des fenêtres. Sans prendre garde d'arroser le passant, c'est un pot que l'on vide d'en haut ou c'est un seau d'eau sale que l'on jette sur la rue devant chez soi; sans compter les enjambées qu'il faut faire pour

ne pas ramener sous ses semelles ce que les enfants ont lâché en bordure des bicoques.

Pour avoir enfin une idée de ce qu'est la ruelle Bodeux et des gens qui l'habitent, il se passe là-bas ce qui se passe dans la rue des Fabriques où quatre ménages occupent la même chambre avec une séparation en forme de croix marquée à la craie, pour toute cloison. On parle de la démolir et ce serait une bonne affaire<sup>230</sup>.

Joseph ne voit rien du tout. C'est vrai que l'amour est aveugle et qu'il y a des gens qui retourneraient un fumier s'ils pensaient retrouver leur bonne amie par dessous !

Comme Mille-Diu habite tout au fond de la ruelle, ils doivent « passer les baguettes »<sup>231</sup> sous le regard des commères, le cul sur le seuil, avec leurs seins étalés hors de leur blouse et qu'elles donnent à têter à des marmots barbouillés de cacca.

En les dévisageant, une d'elles dit à sa voisine :

– As-tu vu, Barbe, le Mille-Diu qui ramène un amoureux pour sa Laïde ?

– C'est pour cela, Françoise, qu'elle s'est achetée un torchon à l'avance; je lui souhaite de ne pas s'envoler au ruisseau aussi vite que le dernier.

Ils arrivent dans un corridor sombre où les murs suintent comme ceux d'une prison.

– C'est par ici, Joseph mon fiston; tenez-vous à la corde là-bas.

Joseph fait ce qu'on lui dit mais, arrivé sur le palier, il s'écorche la jambe en trébuchant sur un vieux seau.

Ils entrent, on les attendait. L'affaire avait été combinée d'avance. On avait nettoyé à grande eau et récuré les quelques meubles de la chambre. Je crois que l'on en faisait pas tant à l'occasion de la fête septennale.

Laïde a frotté avec de la craie de France ses longues boucles d'oreilles d'or en cuivre doré; elle s'est fait une tresse à quatre brins et s'est plaqué les cheveux avec une pommade qui pue le musc tout autour d'elle. [*L'expression wallonne est plus vigoureuse : qui exhale une puanteur de merde de bête en chaleur*]

Les jeunes gens, qui se voient pour la première fois, se regardent de la tête aux pieds.

– Ah ! C'est le Liégeois dont vous nous aviez parlé ?

230. Je viens d'apprendre que c'était chose faite.

231. Allusion à la punition des militaires qui devaient défiler devant leur compagnie faisant la haie et recevoir un coup de chaque homme.

- C'est mon camarade Joseph, oui, ma femme.
- Entrez, mon enfant, vous boirez bien une tasse avec nous.

Encore une chance que le café était déjà prêt, sinon Joseph aurait appris du même coup que, quand on n'a pas de moulin pour le moudre, il y a moyen de s'en passer en broyant les grains sur le coin de la table, à l'aide d'une grosse bouteille.

- C'est comme nous l'avons et sans façons, n'est-ce pas.

En voyant préparer le repas, un pain complet, une miette de beurre foncé sur une assiette ébréchée, et un quartier de fromage de Herve dans du papier gris, Joseph se rend compte qu'ils ne sont pas riches. Aussi, pour ne pas leur être à charge et après avoir beaucoup insisté, Joseph envoie-t-il chercher des petits chaussons [*gozètes*] pour les femmes et du boudin de foie pour lui et pour Mille-Diu.

On vide le café transparent dans les soucoupes mais bien qu'il soit en train de recuire sur le coin du feu depuis plus d'une heure, les morceaux de fèves y nagent comme du fretin.

Laïde était guillerette, elle avait un air assez avenant et ne se montrait pas difficile car, à peine y avait-il un quart d'heure qu'elle était assise à côté de Joseph qu'ils se donnaient déjà des coups de genoux par dessous la table.

Pour faire passer le café, on a bu de la goutte : les femmes, de la sucrée; les hommes de la rêche. On fit la causette, on chanta, on but à pleines gorgées, tant et si bien que Mille-Diu, pris d'un malaise, s'endormit sur le coin de la table. Sa femme s'assoupit à son tour ou fit semblant tandis que les deux jeunes gens profitèrent du moment où ils se croyaient seuls pour laisser parler leur cœur.

Combien cela dura-t-il ? Ils n'auraient pu le dire eux-mêmes. Seulement, quand Joseph pensa retourner, il était trop tard pour rentrer chez son logeur. Son camarade Mille-Diu ne pouvait pas le mettre à la porte et il dormit sur place. Ce ne devait pas être pour une fois en passant, car le lendemain Joseph alla rechercher ses bagages chez le Goumaïe pour cohabiter [*le wallon est plus cru : s'applaki, se coller. D'où le dicton : On bon applakèdge vâ mi qu'on mâva marièdge.*] avec Laïde.

On avait déjà été par deux fois au baptême sans lui [*le père d'un enfant illégitime n'assiste pas à la cérémonie religieuse*], quand Joseph écrivit à sa mère [*c'était la première fois qu'il donnait de ses nouvelles*] pour avoir la permission de se marier, ce que Marianne lui accorda aussitôt... pour le punir.

Il aura été minable toute sa vie mais sans faire de vieux os : tué par la misère et cuit au genièvre, il alla tout droit au cimetière en laissant derrière lui quatre pauvres orphelins dans la détresse. C'était ce qu'il avait mérité, il ne l'avait pas volé.

## 5. Tant pis pour les armuriers ruinés !

*Au sein de la classe ouvrière, une subtile hiérarchie engendre des groupes professionnels qui se jaloussent. Les armuriers à domicile se considèrent comme appartenant à une élite du monde du travail et ils ne frayent guère avec les mineurs, dont le salaire est cependant plus élevé. Les mineurs ne sont d'ailleurs pas en reste. Une chanson satirique s'entendait dans le quartier liégeois des armuriers lors de la crise de 1869<sup>232</sup> :*

Il y a quelques temps, les armuriers  
Comme barons étaient habillés;  
Aujourd'hui, ils sont tous en guenilles  
Et n'ont plus de sous pour l'eau-de-vie.  
REFRAIN : Et lon lon là, pauvr'armurier  
Dans quelle misère es-tu tombé !  
Ils gagnaient si bien leur vie  
Qu'ils touchaient de l'argent à poignées.  
Pour eux, rien n'était assez bon  
Ils ne mangeaient plus que du jambon.  
Mais c'était quand venait la fête  
Qu'ils relevaient surtout la tête.  
Ils avaient tous des montres en or  
Tout comme les riches milords.  
On voyait même parmi les rues  
Leurs femmes toutes de soie vêtues;  
Elles auraient bien porté des traînes  
Au moins aussi longues qu'une semaine.  
Pour faire la madame en fin de compte  
Elles auraient bien pris des servantes.  
Que vont devenir les armuriers  
Qui nous ont toujours méprisés ?  
Si nous allions au mont-de-piété  
Sûr qu'on trouverait leurs effets.  
Quand les fusils n'ont plus marché  
Ils ont fermé leurs ateliers.  
On se moque d'eux de tous côtés  
Ils ne savent plus quelle rue emprunter.  
Eux qui s'étaient tant vantés  
Dorénavant feront moins de leur nez.

232. E. GERARD, *Le faubourg Sainte-Marguerite à Liège*, Liège, 1888, pp. 17-21. – Dans l'ensemble, les années 1814-1914 correspondent à un âge d'or; Cf. GAJER, *Quatre siècles d'armurerie liégeoise*, éd. E. Walhe, Liège, 1976, p.126-158, auquel il faut se référer pour tout ce qui concerne la condition sociale.

A la mine qu'ils aillent travailler  
 Ou bien on va les ramasser.  
 Qu'on les chasse de Sainte-Marguerite  
 Sur le champ on veut en être quitte.  
 Au lieu de manger du jambon  
 C'est chez les mendiants qu'ils iront.

## 6. La rancœur à l'encontre des insolvable

*G. Marnette a beau être ouvrier, il a du bien et n'éprouve aucune compassion pour ses locataires endettés. Les filles X. ont beau appartenir à une famille où 5 adultes travaillent, elles paraissent « parées luxueusement ». Aussi les boutiquiers « crient après elles », au lieu de passer l'éponge. L'argent et surtout la manière de le dépenser, fissurent la solidarité de classe<sup>233</sup>.*

Le lundi 19 décembre 1887 une voiture de déménagement arrive rue du Thier en face de la maison du maçon Gaspard X. pour charger le meuble de cette maison et le transporter sur la place du marché à Liège pour l'y vendre pour dettes de boutique; mais une des jeunes filles de Gaspard, travaillant chez le bourgmestre [de Vottem] supplie en pleurant le dit bourgmestre de répondre pour eux près de l'huissier exécuteur et il le fait, on n'emène pas le meuble. Dans cette maison, tout le monde est bien portant : Gaspard et sa femme sont âgés de 40 à 45 ans; deux de leurs filles ont 20 à 22 ans; un fils a 18 à 19 ans, il n'y a là que deux enfants en sus en bas âge, enfin 5 personnes là sont capables de travailler ferme. Des deux filles, une est couturière et l'autre est cultivatrice-journalière. Elles travaillent mais aussi elles donnent dans le luxe sot et bête et sont de tous les plaisirs du monde sans honte et sans vergogne pour leurs dettes.

On a, avant cela, crié après elles sur le chemin, devant l'église, lorsqu'elles passaient effrontées et parées luxueusement en promenade, les appelant à venir payer leur dette de boutique. Pour ma part ils me doivent 70 francs de loyer d'une maison que je leur ai louée, il y a une dizaine d'années, et on dit qu'ils ont des dettes dans presque toutes les boutiques du village.

233. MARNETTE, VI, 119.

## XXI

### EMEUTES DE LA FAIM

*Elles ne se confondent pas avec les famines dont il a été question ci-dessus (chap.II) car il y eut des disettes catastrophiques qui ne suscitèrent aucune explosion de violence. Inversement, des chertés passagères, voire d'invérifiables soupçons d'accaparement ont été à l'origine d'attroupements et de pillages. Comment faire la part des choses ? Une fois de plus, l'information est unilatérale puisqu'elle nous vient des autorités chargées de la répression. A Liège, toutefois, la bourgeoisie matée en 1684 par le Prince et ses alliés étrangers se sent menacée et s'arroge à nouveau le droit d'intervenir. Il n'en faut pas davantage pour apprendre sous l'empire de quels sentiments elle organise « ses » patrouilles : la crainte et l'impatience d'en découdre obnubilent désormais la cascade des mépris.*

*Il est hors de question ici de relater les multiples émeutes qui, depuis Eracle (959-971) jusqu'à nos jours jalonnent l'histoire liégeoise. Et pourtant, il y aurait beaucoup à dire sur les causes, réelles ou supposées, de la violence des foules; beaucoup à dire aussi sur l'interprétation ou les silences des historiens à propos de drames où la passion joue le rôle essentiel. Il faut choisir.*

*Ecartons d'emblée les émeutes qui surviennent lors des guerres civiles, des persécutions religieuses, des changements de régime, des luttes électorales, voire des grèves. Toutes s'insèrent dans un contexte politique où la violence dans la rue, en apparence spontanée, ne se comprend que par rapport à une stratégie globale qui déborde de toutes part l'épisode local.*

*Il n'en va pas de même lors des émeutes de la faim. Elles sont la réponse, violente certes et même explosive, à la violence que subit la masse pauvre et, de ce fait, en proie aux affres de la faim. L'émeute fait toujours peur. Parfois, cela lui vaut de réussir. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la Ville achète du blé à Amsterdam ou emploie les chômeurs à des travaux d'utilité publique (cfr ci-dessus, chap.II, §4). Le plus souvent, l'émeute échoue. A la peur succèdent la volonté d'en finir et une répression qui se traduit par l'exécution sommaire de coupables anonymes.*

*La bourgeoisie du XVIII<sup>e</sup> siècle a bonne conscience. N'a-t-elle pas déjà pris des mesures de contrôle des prix ? C'est bien connu : le vrai but des émeutiers est le pillage. Aux compagnies bourgeoises (ancêtres de nos gardes civiques) incombent donc le maintien de l'ordre manu militari. Il en aurait fallu davantage pour exorciser une hostilité désormais latente.*

## 1. Le maintien de l'ordre, prérogative du prince

### A. Le murmure de 1481

*Une chronique du règne de Louis de Bourbon<sup>234</sup> raconte la famine de 1481 qui avec celle de 1491 (cfr ci-dessus, chap.2, §3) fut une des plus pénibles du siècle.*

En ce temps-là l'hiver était rude et le froid glacial. Chez les pauvres, le pain était rare et cher. Pour cette raison, un murmure s'éleva à Liège, parmi les ouvriers manuels. Quelques-uns, du Métier des houilleurs, en poussant des cris, eurent la hardiesse de sortir de leur Chambre [le local où se tiennent les assemblées des corporations] avec leurs bannières déployées; et cela sans la permission du Prince. Indigné à juste titre, Monseigneur de Liège revint de Curange [Kuringen, résidence des princes-évêques, en tant que comtes de Looz] et le jour même du jeudi-saint [19 avril 1481], il autorisa que deux émeutiers arrêtés soient décapités.

### B. La mutinerie des Rivageois

*Autrement grave fut en 1532 la mutinerie des Rivageois, c'est-à-dire des habitants des villages riverains de la Meuse, en amont de Liège, y compris ceux de la Banlieue Ouest<sup>235</sup>. Les causes sont encore mal élucidées : disettes ? propagande luthérienne voire anabaptiste ? hostilité des « banlieusards » à l'encontre des bourgeois citadins ? On fera donc ici abstraction des péripéties pour ne retenir que le caractère spectaculaire de la répression voulue par le prince-évêque autoritaire qu'était Erard de la Marck (1505-1538). Elle comporte non seulement des sanctions (perte des franchises, désarmement et interdiction de porter désormais des armes, amendes, confiscations), l'exécution des chefs (au nombre de dix) mais,*

*de surplus furent contraints de venir dans Liège en pure chemise [c'est-à-dire sans autre vêtement], même avec la corde au col et la teste nue, [...] aiant pour chef et conducteur le maistre des œuvres [le bourreau] de la Cité, avec l'espée nue en la main de la justice, lequel les conduisoit parmi Saint-Lambert [la cathédrale vouée au saint patron du pays] par devant le seigneur evesque de Liège, le cardinal Erard de la Marche, associé des nobles chanoines de la cathédrale, devant lesquels les susdits Rivageois se mirent à genoux, demandant par trois fois pardon et mandant, criant mercy. [...]*

*Même cérémonial à l'hôtel de ville, devant les bourgmestres. Ensuite,*

234. Traduite du latin d'après Joannes DE LOOZ alias PEECKS, *Chronicon [...]*, éd. DE RAM, Bruxelles, 1844, p. 80.

235. *Chronique du règne d'Erard de la Marck*, éd. par E. FAIRON dans *Chroniques liégeoises*, t. II, p. 383, Bruxelles, 1931.

*encore le mesme sur le Marché, devant les bourgeois qui estoient là tous rangés et le boureau, en tous lieux haussoit le coup, faisant semblant les vouloir frapper de son espée pour démonstrer qu'ils avoient mérité la mort.*

*Ce fait, le seigneur mayeur [officier qui exécute les sentences de la cour des échevins] les conduit jusqu'à la porte d'Avroy, aiant toujours avec luy le maistre d'œuvres tenant toujours l'espée nue en la main, les faisant tous passer dessous icelle espée. Par ainsy eurent pardon de leurs meffaits, mais les principaux furent mis à mort et les susdits Rivageois estoient bien en nombre de 5000. Ce fait, retournèrent tous en leur maison.*

*De ce fragment, il ressort que c'est au prince qu'incombe le rôle majeur dans la répression puisque toute atteinte à l'ordre public enfreint ses prérogatives. Le cérémonial, chargé de symboles infamants, est celui qui accompagne les exécutions capitales, signes par excellence (si on ose dire) de l'exercice de la justice souveraine.*

## 2. Le maintien de l'ordre avec le concours des bourgeois

### A. Casser les prix

*Deux siècles plus tard, et après d'interminables guerres civiles qui ont non seulement ensanglanté la Cité, mais donné au Prince et au Chapitre cathédral l'occasion de renforcer leur autorité, les émeutes de la faim se déroulent selon un scénario où la bourgeoisie entend jouer un rôle, comme lors de la disette de 1725<sup>236</sup> :*

*La saison a cependant continué d'être humide et froide le reste de l'été et la cherté du seigle et du froment augmantant de jour en jour donna lieu à un soulèvement de pauvres gens d'Outre Meuse, qui auroient pillé plusieurs maisons de marchands de grains et de boulangers qui ne vouloient ni vendre ni cuire, si messieurs de la régence [les bourgmestres en exercice] n'avoient fait descendre de la citadelle quelques compagnies de soldats pour l'empêcher, tâchant par tous les moyens d'y pourvoir, en faisant distribuer du seigle à un prix raisonnable jusqu'à la moisson qui fut abondante en grains [...].*

### B. Pillards contre « nouveaux militaires »

*Une chronique manuscrite<sup>237</sup> relate des incidents analogues, survenus en 1739, mais elle le fait avec des mots et un luxe de détails qui ne laissent pas de doute quant à l'état d'esprit d'une bourgeoisie prête à en découdre.*

236. *Abrégé chronologique de l'histoire de Liège [...]*, Liège, 1784, p. 94.

237. Liège, Bibliothèque de l'Université, Manuscrit F.N.J.B. Delvaux, t. VI, coté 823, p. 51-53.

Il y eut tumulte à Liège le 4 mai. La cherté des grains et du pain l'occasionna; le bruit courut cependant que le véritable motif estoit un dessein formé de piller les maisons des bourgeois et gens aisés<sup>238</sup>. La récolte avoit manqué les deux années précédentes, mais le magistrat avoit eu la précaution de réduire de 14 liards à 13 le prix du pain pesant 4 livres en faveur des pauvres, qui se présenteroient avec un certificat de leurs curés<sup>239</sup> : malgré ce sage établissement, la populace se souleva et s'ameuta Outre-meuse. Quatre maisons de ce quartier et une dans la rue du Pont furent entièrement pillées par la lie du peuple; il alloit se porter encore à de plus grands excès lorsqu'on fit descendre des troupes de la citadelle, qu'on distribua aux coins des rues : dans le premier feu, quatre de ces pillards furent tués et plusieurs blessés. La populace se rassembla le lendemain prête à renouveler le trouble mais le magistrat, le maieur [officier du prince] et les troupes dissipèrent l'ameutement. Les portes de la ville furent fermées pendant deux soirs, on fit prendre les armes à la bourgeoisie : les 12 compagnies de cette milice citadine, drapeaux déployés, tambours battants, j'ai presque dit mèche allumée, montèrent successivement la garde. La parade étoit entre les 5 à 6 heures du soir, et le service duroit jusqu'au matin, qu'on licenciait le détachement.

Comme si on leurs avoit rendu une partie de leurs privilèges<sup>240</sup>, et que l'esprit guerrier de leurs braves ancêtres se fut tout d'un coup rallumé dans leurs cœurs après un demi-siècle de létargie, elles n'espargnèrent rien pour prendre au moins tous les dehors du service militaire à l'exercice près : elles se firent accompagner à l'envie par des troupes de joueurs d'instruments. L'hôtel de ville leurs servoit de place de garnison et de grand'garde : la joie et les divertissements y entroient et s'y logeoient avec elles [...] par intervalle, des détachements suspendants les plaisirs de la table ronde [sic] alloient la nuit patrouiller dans les quartiers et les carrefours de la ville : le vin ajoutoit sans doute à leurs courage naturelle. Ces nouveaux militaires étoient chargés de dissiper mutins qui jamais ne jugèrent à propos de les insulter [...] ainsi pendant que la misère et la faim régnoient dans un grand nombre de réduits obscurs et cachés, la bon humeur, la joie et les plaisirs auroient fait croire à

238. Une chronique officieuse, OPHOVEN, *Continuation du recueil héraldique des Seigneurs Bourgmestres de la Noble Cité de Liège [...]*, in-fol., Liège, 1783, p.53-54, reproduit quasi littéralement le manuscrit attribué à Delvaux. Nous ne signalons ici que les variantes significatives. « Les maisons des bourgeois et gens aisés, le pillage étant une suite presque inévitable de ces sortes d'émotions populaires ».

Une autre chronique, parue dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire de Liège [...]*, Liège, 1784, p.100-101, confirme les versions précédentes et procure quelques précisions sur les victimes des pillages.

239. Selon OPHOVEN, *op.cit.* : « de réduire de 17 à 13 liards le prix du pain [...] la Cité se chargeant de payer le surplus ».

240. Allusion au Règlement princier de 1684 dont les articles 43-45 réduisaient les effectifs et l'autonomie de la milice bourgeoise.

un étranger que l'Hôtel de ville étoit abandonné à quelques ennemis venus chez nous pour y vivre à discrétion.

Cependant on adoucit la cherté par differens moïens, on fit plusieurs reglements et ordonnances qui auroient eu un double mérite si elles eussent été d'avant le tumulte. Mr De Jozé maieur en féauté [sorte de commissaire de police] fit un cerclemenage [série de visites domiciliaires], et rendit des grands devoirs tant dans l'action des tumultes que dans la recherche des coupables. Plus de 300 de ces pillards prirent la fuite et cherchèrent azile hors du païs : beaucoup d'autres furent saisis et conduits dans les nouvelles prisons, qu'on avoit depuis peu construits en la porte de St Léonard autrement porte de Maestricht<sup>241</sup>; cinq furent pendus, un de ceux cy, le cinq may; quelques-uns aux flambeaux; un autre fut foetté, sa jeunesse l'échapa à la corde<sup>242</sup>.

*Deux jours plus tard, le 7 mai, le Prince autorise ses « bons et fidèles Bourgeois » à faire feu sur les mutins attroupés qui voudraient forcer les portes ou les fenêtres des maisons « bourgeoises ».*

### C. Lors de la disette de 1740 : les ordres du Prince...

*La disette du printemps 1740, accompagnée d'intempéries, d'une épizootie et d'une crise économique entraîne une avalanche de mesures exceptionnelles : expulsion des mendiants étrangers, distributions aux pauvres, inspection des greniers et préparatifs d'un rationnement alimentaire. Elles ont été examinées ailleurs<sup>243</sup> et nous ne retiendrons ici que les textes qui témoignent de l'attitude à l'égard du peuple. Le prince-évêque dépêche la lettre suivante à son premier ministre :*

Monsieur le Chancelier,

Je viens de recevoir à ce moment une lettre du bourgmestre Closset par laquelle il mande qu'une grosse troupe de canaille se dispose encore à piller la ville. Prenez bien vos mesures avec les bourgmaitres pour faire mettre le bourgeois sous les armes, comme cela s'est réglé par mon mandement et faite venir Grammequet [capitaine du régiment d'infanterie] pour lui dire qu'il ne quitte point le Palais et qu'il fasse venir tout le régiment dans les portes [c'est-à-dire à l'intérieur de la Cité] pour chasser cette canaille et il ne faut pas être si doux que du passé car il faut donner ordre de tirer. C'est le seul moyen de les dissiper. Voilà ce que je vous ordonne et que cela soit exécuté sans réplique.

241. La prison de l'Official y avait été transférée en 1738.

242. Selon OPHOVEN, *op.cit.* : « On se saisit de plusieurs séditieux, dont on en pendit cinq, y compris une femme, pour servir d'exemple aux autres ».

243. E. HELIN, *La disette et le recensement de 1740*, dans *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, t. VI, 1959, p. 443-461.

A Serain [*résidence champêtre des princes-évêques*], le 7 mai 1740 après midi. Signé : George Louis.

*Ce même jour « pour pourvoir à ce que le même esprit de tumulte ne s'insinue », un placard réitère l'autorisation de faire feu déjà accordée il y a un an jour pour jour. On le voit, G. L. de Berghes (1724-1743), qui avait été colonel de cavalerie dans sa jeunesse, est partisan de la manière forte à l'égard de la « canaille ». Et pourtant, c'est le même prince qui, par testament, allait léguer le plus clair de sa fortune -environ un million de florins !- à ses « chers frères, les pauvres de la Cité de Liège ».*

### D. ... et les griefs de ses sujets

*En attendant, les pauvres sont acculés au désespoir, comme en témoigne une affiche séditieuse dont le Conseil Privé du 9 mai 1740 s'efforce de trouver les auteurs<sup>244</sup> :*

Messieurs,

Je vous demande à la bonne foy s'il est permis d'agir de la manier, après avoir souffris un hiver si rude et de voir le pain si cher, au lieu qu'il seroit plus bon marché qu'à l'ordinair. mais tous ses tréfociez [*tréfonciers, chanoines de la cathédrale et, à ce titre, co-souverains du pays*] et chanoines qui gartent les grains dans leur grenier et laisser mourir les pauvres de faim. Et bien ! si on y apporte pas remède, l'on vaira un beau carillon [*au sens wallon de tapage, explosion d'un feu d'artifice*] qui de longtemps ne s'a jamais vus. Ou bien laisson-nou mourir de faim, car il n'y a plus moien de pouvoir vivre.

*Les analogies du texte qui précède avec deux affiches manuscrites datant de 1839 sont frappantes<sup>245</sup> :*

Approchez, approchez

Salut messieurs et dames.

Ecoutez, j'ai un mot à vous dire, une seule chose seulement. C'est pour vous faire savoir, quoique vous le savez aussi bien que moi, que le pays est endiablé. Car depuis longtemps les fabriques ne vont plus ni le commerce. Les pauvres ouvriers n'ont plus rien à faire. Le pain est d'une chèreté abominable, enfin toutes les denrées pour ainsi dire. Le pauvre diable ne s'est [*sait*] pas où se fourré pour vivre.

244. Copie conservée aux A.E.L., Etats, 143 (ancienne cote), sans date, sans lieu ni signature, mais qui est probablement le placard dont les conseillers privés cherchent la provenance, lors de leur séance du 9 mai 1740

245. Archives de la Ville de Liège, *Ordre public*, première partie, XIV A.33-34, 1839.

Et puis ce tas de Prussiens qui abondent dans Liège viennent tout à fait nous ruiner. Personne ne s'intéresse guerre de nous; pourvu que ces maudites sociétés ayant de quoi se fourrer dans leur gosier, ils ne s'intéresseront guerre que des millier de familles n'ont pas de quoi vivre. Ils ne connaissent que leurs spéculations pour ruinés des provinces entières.

Oh les misérables ! On devrait les jeter tous dans la Meuse.

(Signé :) Un ouvrier liégeois.

*Un autre placard, de la même main, appelle à la révolte :*

Aux armes, aux armes citoyens. C'est à vous de faire baissé le pain et ainsi que toutes les denrées car il est inutile que vous puissiez vivrent. Yl nous faut du pain et du travaille [...]

### 3. Emeutes ou échauffourées ?

*Les prix des céréales avaient jadis tendance à flamber au moment de la « soudure » entre deux récoltes : d'avril à août. En 1852, les autorités sont prises au dépourvu et c'est ce qui explique l'erreur du commissaire Lange lorsqu'il pronostique que l'effervescence « marquera dans les annales de la ville ». La faim ou simplement la crainte de manquer de pain mobilise instantanément une foule de pauvres et de chômeurs où la police n'a pas le temps de repérer d'éventuels meneurs, ce qui explique sa nervosité<sup>246</sup>.*

Il y avait à peine trois mois que j'étais en fonction comme adjoint-commissaire, lorsque le lundi 29 août 1852, se produisit un événement qui marquera dans les annales de la ville. Depuis plusieurs jours, la population qui était dans un véritable état d'effervescence causée par l'excessive cherté du pain -le pain dit de gribouille ou ménage, de deux kilogrammes, se vendait jusqu'à 1 franc 50-, la population se souleva comme une tempête et provoqua une émeute sur le quai de la Batte, à la sortie de la Commission du marché aux grains qui tenait ses séances dans un local du commissariat du Nord même, sous la présidence de M. Guillaume, commissaire de ce quartier. Tout le quai depuis l'entrée de la Goffe jusqu'à la rue Hongrée et le quai de Maestricht étaient couverts de monde et la circulation y devenait littéralement impossible. En prévision d'événements graves tout le personnel avait été convoqué dès 3 heures de relevée à la permanence, et quelques agents, envoyés sur la Batte pour observer l'état des esprits, furent brutalisés.

246. *Mémoires et souvenirs d'enfance et de jeunesse* par A. Lange, officier de police en retraite, Liège, 1898, p.141-143. Cfr ci-dessus, chap.X, §3.

*Si l'on s'en tient aux courbes des prix du blé, la dernière disette grave qui affecte l'Europe occidentale est celle de 1816-1817. A Liège, les rapports de police font état d'une émeute sur le marché aux grains, d'écrits séditieux, de sommations assorties de menaces d'incendie, adressées à deux marchands de grains. Les commandants militaires et la maréchaussée sont alertés. Le 30 juin 1817, tout est rentré dans l'ordre. Les chertés ultérieures s'espacent et s'atténuent.*

*Dès lors, les émeutes de la faim ne seraient-elles que des détonateurs désamorçés ? Ce serait oublier l'hostilité accumulée par les pauvres à l'encontre d'une bourgeoisie qui conserve son organisation militaire et d'une police d'autant plus maladroite qu'elle ne contrôle pas bien « la rue ».*

## XXII

### PRÉLUDES À LA LUTTE DES CLASSES

*Emeutes de la faim, guerres civiles des XVe et XVIIe siècles, révolution patriotique de 1789-1795, il n'est pas un épisode violent de l'histoire liégeoise qui ne fut peu ou prou un conflit social. Reste à savoir si la dimension sociale fut essentielle et si les acteurs principaux la perçurent comme telle.*

*On peut en douter en ce qui concerne les émeutes de la faim. Bien sûr et par définition elles mettent face à face des pauvres gens au ventre creux, et des propriétaires que la disette rend encore plus riches : boulangers, marchands de grains, décimateurs. L'émeute a vite fait d'occuper la rue car elle se passe de discours pour mobiliser les foules. Mais tout rentre dans l'ordre sitôt qu'arrive la troupe ou, mieux, des bateaux chargés de blé et l'annonce d'une abondante récolte.*

*La lutte des classes reste longtemps larvée; elle rebondit et se nourrit de ses succès, se noue autour des conflits du travail ou du chômage. Lorsqu'elle atteint son paroxysme dans la région liégeoise – entre 1886 et 1936<sup>247</sup> –, l'industrialisation bat son plein, le prolétariat est concentré dans les bassins industriels, l'accumulation capitaliste progresse sans obstacles, le monde ouvrier est devenu une force politique qui structure ses propres formations de combat (partis, syndicats, coopératives, mutuelles) qui ne visent à rien moins que la prise du pouvoir par l'exercice du suffrage universel.*

*Rien de tout cela au temps des émeutes de la faim. Celles-ci ne sont plus que sporadiques et bénignes à partir de 1816-1817. Le présent chapitre qui – redisons-le – ne prétend en rien retracer l'histoire du mouvement ouvrier, s'efforce de réunir quelques témoignages sur la perception de la lutte des classes, au moment où la partie s'engage, c'est-à-dire aux XVIIIe et XIXe siècles.*

#### 1. La grève comme arme

*On a parfois présenté la grève comme une réplique des ouvriers à la détérioration de leurs conditions de travail sous le choc d'une Révolution*

247. La seconde guerre mondiale, l'édification de la Sécurité sociale, la hausse du standard de vie, altèrent le déroulement de la lutte des classes en Wallonie. – Lire aussi M. BRUWIER [et collab.], 1886. *La Wallonie née de la grève ?*, Labor, Bruxelles, 1990, 198 p.

Industrielle dans sa phase initiale la plus sauvage. Dans le pays de Liège, c'est faux. Non seulement, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, des grèves éclatent dans les secteurs peu touchés par le machinisme – chapeliers, papetiers, houilleurs –, mais elles sont récurrentes dans des secteurs qui ne sont pas encore sortis de la phase proto-industrielle : le textile verviétois et la clouterie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse<sup>248</sup>.

La grève des cloutiers en décembre 1719 n'est pas seulement une des plus anciennes; elle revêt des caractères qui subsisteront jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et parfois au-delà. Motivée par la crainte du chômage ou d'une baisse des salaires, la cessation du travail s'accompagne de manifestations tapageuses et de cortèges sur la voie publique. Les menaces visent les ouvriers non grévistes, les patrons qui continuent à faire travailler et leur outillage. Les patrons invoquent la liberté de produire et requièrent d'abord la sauvegarde du Prince, ensuite son arbitrage, sachant bien qu'à la longue une intervention de la troupe serait inopérante<sup>249</sup> :

Deny Manay, marchand de cloux de cette cité, représentera [...] que, comme certains marchands de cloux de votre ville de Liège ont été en défaut ou refusé de donner du fer et de l'employ à leurs ouvriers de cloux et yceux ouvriers ou plusieurs d'entre eux, voiant que les ouvriers appartenants aux autres maîtres et, entre autres au remontrant, avoient du fer et de l'employ et ne cessoient de travailler, ils se sont présumé, par certain caprice ou sollicitation et pour empêcher que les autres ne travaillassent non plus qu'eux, de s'en aller tambour battant, portant armes et bannières, parmi tous les villages où il y avoit des ouvriers de cloux habitants, faisant défence à quiconque de travailler et menaçant même, en cas ils travaillassent, de les tuer, maltraiter et entrer par force dans les forges et d'y prendre ou couper les soufflets. Ce qu'effectivement ils ont fait à plusieurs, tellement que, quantité d'ouvriers et entre autres ceux du remontrant, se trouvant ainsy menacés, n'osent, par crainte, travailler.

## 2. Fermiers contre ouvriers agricoles

Fermiers a ici perdu son sens premier : celui qui exploite une terre en vertu d'un bail à ferme. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle au moins, le fermier (en wallon,

248. Cette dernière a fait l'objet d'une remarquable synthèse par G. HANSOTTE, *La clouterie et la question ouvrière au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, t.LV, Bruxelles, 1972, 122 p. – Signalons la dernière en date des nombreuses études vouées à ce thème : P. VAN HEESVELDE, *Grèves et conflits du travail à Gand, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. du Crédit Communal*, 47<sup>e</sup> année, n° 186, 1994, p.29-44.

249. Extraits d'une supplique commentée par G. HANSOTTE, *op.cit.*, p.37; publiée par P. CONRADT, *Documents d'archives relatifs à Liège [...]*, 1992, chap.V, n° 4.

cins) est celui qui occupe une ferme, qu'il en soit ou non propriétaire. Thomassin a bien compris que le statut juridique et le fait d'être en minorité, importent moins que les multiples liens de dépendance qui asservissent les ouvriers. Comme la plupart des fonctionnaires français, il redoute le banditisme<sup>250</sup>.

Outre les différences qui distinguent les Wallons des Flamands, il faut encore considérer les habitants de la Hesbaye partagés en deux classes très dissemblables par leurs mœurs et leur caractère : la première se compose des fermiers propriétaires et locataires, qui sont plus ou moins affables, hospitaliers, tandis que le reste des habitants ne vit que du travail de ses mains; cette classe très nombreuse, puisqu'on ne compte que deux ou trois fermiers par village, est grossière, agreste et parfois brutale. Les fermiers tiennent ces ouvriers dans la dépendance, à tel point que celui qui leur a déplu a souvent de la peine à trouver de l'emploi, et que, pour s'en procurer, il se trouve forcé de quitter son village et même le canton. C'est ainsi que, n'ayant aucune propriété, ne trouvant point de travail, le naturel de ces manœuvres se développe insensiblement jusqu'aux préparatifs et à la consommation du délit. Telle est alors, dans sa situation, la haine qu'il porte aux propriétaires, jointe à une espèce de fierté, qu'il préfère la mort à une mendicité oisive, et dès lors déshonorante à ses yeux; il aime mieux voler, sommer et chauffer<sup>251</sup> que mendier.

## 3. Les machines du patron, responsables du chômage des ouvriers<sup>252</sup>

Peu après 1830, D. Nisard a visité à Seraing les ateliers de J. Cockerill. Il ne tarit pas d'éloges sur ce grand patron; il observe de près l'automatisme de la machine qui alèse les cylindres; il découvre que travail en usine et bien-être ne sont pas nécessairement incompatibles (ci-dessus, p. 140). Toutefois son enthousiasme ne l'empêche pas d'apercevoir le revers de la médaille : la précarité de l'emploi. Mais, chez l'intellectuel, la croyance au Progrès a vite fait de reprendre le dessus. On opposera ce bel optimisme à l'angoisse éprouvée par Hubert Damas, ouvrier chez Cockerill, lorsqu'il apprend qu'il est congédié (ci-dessus, chap.XI, §3, h).

[...] L'ouvrier entretient une sourde rancune contre les machines. Beaucoup même qui en vivent les briseraient s'ils n'étaient contenus par cette civilisation même, dont si peu de douceurs arrivent jusqu'à eux. Chose

250. L.F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, p.214-215. – Cfr ci-dessus, chap.V, §1.

251. Sommer : exiger de l'argent. Chauffer : garrotter un paysan puis lui brûler les pieds afin de l'obliger à dire où il cache son argent. Lire ci-dessus, chap.XXIII, §5, C.

252. D. NISARD, *Souvenirs de voyage*, t. II, Paris, 1839, pp. 146-155.

étrange ! ils se plaignent ou se laissent plaindre par leurs amis d'être les parias du travail, et pourtant ils en réclament en quelque manière le monopole [...] Mais ce qui les irrite, c'est la transition, c'est ce fait brutal, inique, impitoyable, qui tombe tout à coup au milieu d'un atelier comme un ordre d'expulsion en masse, c'est cette machine venant rafler d'un coup le travail et le salaire de cent ouvriers, dans une société hérissée de prohibitions, qui ne veut pas pourvoir à l'emploi de tous ces bras licenciés, et qui ne comprend qu'un côté de la pensée de la Providence. Il faudra pourtant y songer bientôt, car voilà que les machines renouvellent toutes les industries, et augmentent cette masse de travailleurs disponibles dont le loisir est si menaçant, parce que la faim et ses sombres instincts en aigrissent tous les moments. Les grandes inventions, une fois dans le monde, ne reculent plus; elles marchent avec une force fatale, poussant devant elles tous les vieux procédés, toutes les routines qu'elles sont venues remplacer. C'est ainsi que l'imprimerie a balayé toutes les institutions du monde féodal; c'est ainsi que la vapeur balayera, s'il plaît à Dieu, toutes les prohibitions, restrictions, privilèges et monopoles, qui entretiennent si peu de riches et qui font tant de pauvres. Seulement l'œuvre de déblayement sera moins longue pour la vapeur que pour l'imprimerie, parce que celle-ci viendra en aide à celle-là, et qu'il n'y a rien qui puisse tenir longtemps contre l'union des deux plus grandes forces connues du monde matériel et du monde moral.

#### 4. Le scénario de la révolte<sup>253</sup>

*Un rapport de mouchard, on n'en trouve pas tous les jours dans les archives, même de la police. De surcroît, ce type d'information soulève d'épineux problèmes de critique. On se souviendra d'abord que, d'entrée de jeux, « Le 18 mars ou les martyrs de l'ouvrier » commémore le premier anniversaire de l'émeute qui déclencha les grèves insurrectionnelles de mars-avril 1886. L'année suivante, il importe moins d'en refaire l'historique que de les présenter de manière à éviter le découragement et à insuffler la certitude du triomphe final. A cet égard, la référence aux « Martyrs » est éclairante. Comme tout martyrologe, celui-ci est construit selon une séquence de défaites momentanées (-) et de victoires porteuses d'espoir (+). Premier acte : (-) misère d'un ouvrier / (+) farouche résolution du militant Bomasse – 2e acte : (+) succès de foule de la manifestation / (-) assassinat de Bomasse – 3e acte : (-) arrestation des meneurs / (+) un fils jure de venger son père. La modeste société dramatique « Le Prolétaire » fait sien le thème éternel : « Le sang des martyrs est une semence de révolutionnaires ». Elle annonce aussi le théâtre Agit-prop. des années 1920-1930.*

253. Archives de la Ville de Liège, *Ordre public*, XLIV A.47. – Le contexte politique est expliqué par M. BRUWIER (et collab.), 1886. *La Wallonie née de la grève ?* Labor, Bruxelles, 1990, 198 p.

Hier 8 mai [1887], la première représentation d'un drame ayant pour titre : « Li 18 Mâs ou les martyrs di l'ovrière » a eu lieu rue St Léonard 303, chez le sieur Poussart tenant l'établissement dit « Casino de l'Union ».

Cette pièce wallonne en trois actes a pour auteur le sieur Léon Tilkin; elle n'est en quelque sorte qu'une reproduction de quelques uns des incidents qui se sont produits en mars 1886.

Le premier acte qui se passe dans une salle de café sert d'exposé aux revendications de quelques citoyens qui signalent la misère du peuple, l'injustice des classes dirigeantes, etc.

Le citoyen Bomasse signale notamment qu'il y a quelques jours, étant entré chez un de ses amis, il l'a trouvé couché sur un grabat, ne pouvant faute d'argent se procurer les médicaments nécessaires pour se soigner et n'ayant même pas de quoi acheter du pain pour sa femme et ses enfants mourant de faim.

En sortant de ce taudis, dit Bomasse, je me suis promis d'enfoncer la tête du premier bourgeois qui narguerait encore la misère du travailleur.

Ces citoyens décident entre eux qu'ils vont aller manifester sur « La Grand'place » afin de montrer ce qu'ils veulent, ce qu'ils demandent. Bomasse désigné comme porte-drapeau s'empare du drapeau rouge et se met à la tête du cortège.

Le 2e acte représente la Grand place au moment où arrivent les manifestants parmi lesquels « Lereuter et Weller ». Ce dernier débite une harangue à peu près identique à celle que Wagener prononçait le 18 mars 1886, place St Lambert :

« Citoyens, voyez ces belles maisons, ces beaux magasins regorgeant d'objets de luxe alors que vous n'avez rien pour vous vêtir. Vous avez faim et cependant vous n'avez pas même de pain à manger.

Passez sur les trottoirs et regardez les belles marchandises étalées; rassassiez-vous de l'odeur provenant des restaurants : c'est là tout votre droit, tout ce que l'on vous permet.

Vous n'avez qu'à faire comme vous l'entendez mais ceux qui ne me suivront pas sont des lâches. »

Tous suivent Bomasse qui porte le drapeau rouge et bientôt les cris et les bris de vitres annoncent que l'on saccage et que l'on pille certains magasins.

Les mutins sont dispersés par la garde civique et la police. Un bourgeois reproche à Bomasse les excès qui viennent d'avoir lieu; une querelle s'engage entre eux et le bourgeois tirant de sa poche un revolver blesse mortellement Bomasse.

A ce moment survint une citoyenne complètement habillée de rouge portant aussi un drapeau rouge. Elle chante « la Marseillaise » que l'orchestre accompagne et dont le refrain est répété par les citoyens qui sont en scène.

Bomasse vient d'être transporté chez Weller, lorsqu'arrive la police qui a été prévenue qu'un meurtre vient d'avoir lieu. Elle ouvre une enquête et suivant les traces de sang, se dirige vers la demeure de Weller.

Le 3e acte se passe dans la chambre de Weller. La femme et le fils de celui-ci se désolent; ils sont sans pain et dans le plus complet dénuement. Weller et Lereuter y rentrent bientôt. Traqués par la police comme étant les instigateurs des scènes qui viennent de se produire, ils ramènent avec eux Bomasse qui expire en disant qu'il est « un martyr du travail ».

La police et la garde civique envahissent bientôt la chambre, entraînent les meneurs Lereuter et Weller, tandis que le fils de ce dernier tombe à genoux auprès du cadavre de Bomasse en s'écriant : « je jure de venger mon père » [...]

Ajoutons qu'une quarantaine de personnes seulement avaient répondu à l'appel du nouveau cercle dramatique « Le Prolétaire » qui s'était chargé de représenter l'ouvrage dont il s'agit.

## XXIII

### CEREMONIES, FETES ET JEUX

*Gagner son pain, faire son chemin au milieu des mirages, s'entraîner à d'interminables efforts, résister à l'usure physique et apprendre à guérir : autant de conditions, nécessaires mais pas toujours suffisantes, si l'on veut survivre. En outre, les deux derniers chapitres donnent à penser que, pour les gens du commun, les chances sont meilleures si l'on s'intègre dans un groupe au lieu de rester isolé. Mais les groupes et les classes, que l'historien désigne et distingue aisément, n'affleurent pas spontanément à la conscience. On se pose en s'opposant; il est plus évident d'apercevoir les autres que de dire « nous-autres ». La lorgnette des défauts et des griefs y aide beaucoup; ce qui nous ramène à la « cascade des mépris » et nous achemine à la lutte des classes. Il s'agit toujours de survivre. N'y aurait-il nulle part un terrain de rencontre, le modeste répit d'une trêve où s'acclimaterait la paix, le simple fait de vivre ensemble ? Il faut croire que le « rien que vivre » n'est pas si naturel puisqu'il requiert tout un cérémonial, celui des fêtes et des jeux traditionnels.*

*Dans cette direction, il semble qu'il n'y ait qu'à puiser dans le trésor des us et coutumes populaires, des contes et des chansons, des cortèges et des jeux, recueillis et donc sauvegardés, depuis bientôt deux siècles, par les folkloristes puis par les ethnographes. Si admirable qu'ait été leur labeur de sauvetage, d'interprétation puis de typologie, il ne peut être question ici d'y référer en détail<sup>254</sup>. Dès le XIXe siècle, on s'est aperçu de ce que certains rites se retrouvaient, quasiment identiques, à des milliers de km. de distance; de là à conclure à une religion commune aux Indo-Européens, voire à l'humanité, il n'y a qu'un pas; il suffit de chausser des bottes de Sept-lieues et de faire fi des différences. Le réel est plus complexe. Depuis quelques années, on s'avise de ce que bien des usages réputés folkloriques ont été greffés sur le tard par des auteurs de feuilletons et propagés par des commerçants avisés. Pensons à certains carnivals et aux arbres de Noël...*

*Il est donc plus sage de nous en tenir à notre propos initial qui est de faire état de témoignages provenant du pays de Liège et des milieux qui ont connu la pauvreté de masse.*

254. Il faudrait citer, notamment, des dizaines d'études parues dans les *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, 17 vol., Liège, depuis 1924.

## 1. Rites anciens

Anciens, parce que l'on ne sait pas les dater, même si les spécialistes ont de bonnes raisons de les faire remonter au Moyen Âge. Ici, ancienneté importe moins que le fait que la coutume non-écrite résiste aux altérations du temps, à l'incompréhension des acteurs eux-mêmes et à la répression des pouvoirs publics toujours hostiles à d'éventuels désordres et méprisants à l'égard de superstitions « gothiques ». La résistance tient sans doute au sérieux des acteurs : des amendes sanctionnent les entorses à la tradition ; les repas coûtent cher, mais il n'est pas question de soulerie. A son tour, ce sérieux tient peut-être au sentiment que des droits et des redevances – les deux doivent être réciproques – sont en question et qu'il y va des prérogatives de toute la communauté citadine ou villageoise<sup>255</sup>.

### A. Charivaris

L'usage a fait couler des flots d'encre. Il remonte au Moyen Âge et, à Liège, il est attesté par des plaintes de particuliers et par de vaines interdictions émanant tant du clergé que de la police. S'agit-il d'une réprobation des mariages tardifs ou mal assortis ? D'un moyen de pression sur le mari pour l'obliger à régaler la jeunesse de la paroisse ? D'une manière de sanction à l'encontre des unions exogames ? Ni L.-F. Thomassin ni ses contemporains n'éprouvent le besoin de s'expliquer quant aux motifs. A nos yeux, c'est la résistance populaire qui est remarquable. Elle se traduit par la facilité avec laquelle se recrutent des volontaires pour un sonore chahut<sup>256</sup>.

Un usage qui se soutient toujours avec la plus grande ténacité, surtout à Liège, à Verviers et dans tous les lieux où se trouve une grande population agglomérée, c'est un tintamarre qu'on ne manque pas de faire à la porte d'une veuve qui se remarie, avec des pelles à feu, des chaudrons, des porte-voix, et toutes sortes d'instruments propres à faire un bruit éclatant. La maison des époux est entourée par les personnes qui donnent le charivari, et la police a de la peine à faire cesser ce tumulte, parce que la plupart des auteurs ou acteurs se cachent dans des caves, sur les toits ou dans des lieux d'un accès difficile.

255. A. VERSCHUEREN, *Fêtes et solennités liégeoises durant l'Ancien Régime*, mém. lic. histoire, U.L.G. 1979, 439 p.

256. L.-Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe* [1806-1813], p. 216-225, que nous adoptons comme témoin des rites décrits ci-dessous, n'est pas le premier à s'y intéresser, mais il a eu le mérite de les rapprocher et de ne pas les dénigrer à une époque où il était de bon ton de pourfendre les superstitions. Il a pris au sérieux les directives qui ont présidé à la rédaction des encyclopédies départementales. Elles incitaient à voir, par delà le Code Civil, l'ordre coutumier ancien et, par conséquent, ses implications ethnographiques. – Lire Marie-Noëlle BOURGUET, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Ed. Archives Contemporaines, Paris, 1988, p. 273, 279-287 sv., 413 sv.

## B. Les Croix de Verviers

L.-Fr. Thomassin avance sans doute imprudemment la date de 1259 comme origine des Croix de Verviers alors que Jules Feller, un maître de la philologie wallonne, y décelait la survivance de coutumes païennes. Thomassin se trompe en voyant dans les 7 ou 8 couples obligés de danser, des représentants de la bourgeoisie : ce sont, ou bien ce qui reste d'une délégation de tous les ménages de la paroisse redevables d'une offrande coutumière, ou un groupe de jeunes mariés. A vrai dire, presque tous les épisodes sont controversés, à commencer par le sens même de la cérémonie : brimade infligée aux Vervieotois en expiation d'un forfait ? Revendication d'une allégeance qui leur valait la protection de saint Lambert ?<sup>257</sup>.

A Liège en tout cas, la procession se maintint jusqu'à la conquête française (1794) et attirait toujours la foule : les ouvriers du quartier d'Outre Meuse chômaient ce matin-là pour voir passer les danseurs. Le public ne semblait pas choqué du mélange de dévotion et de réjouissance. Les autorités ecclésiastiques, par contre, tantôt le curé de Verviers, tantôt les chanoines de Saint-Lambert, ont voulu supprimer non pas tant les danses que les « indécences » qui les accompagnaient : attroupements, insultes, scandales causés par les ivrognes. Peines perdues ! Rien ne fut changé au programme.

On n'en remarquera pas moins que les Vervieotois se font de plus en plus rares. Alors qu'il y en aurait eu jusqu'à deux mille, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'en reste plus que quelques dizaines. Une supplique de 1781 parle du « petit troupeau de notre populace ». Les ménages de Vervieotois paient 2 liards (un demi-sou), somme dérisoire mais qui suffit à indemniser « serviteurs et servantes empruntés et étrangers ». C'est là un indice supplémentaire de la tendance qu'ont toujours « les gens bien » à bouder les manifestations populaires, à commencer par celles qui se déroulent dans la rue.

Une procession singulière connue sous le nom de *Croix de Verviers*, dont l'origine remonte à l'an 1259, avoit lieu le premier mercredi après la fête de la Pentecôte. Cette procession composée d'un petit nombre de personnes, qu'on supposait représenter tous les ordres de la ville de Verviers, se rendoit à Liège dans l'ordre suivant : 1) Un tambour battant la caisse, suivi de quelques enfants. 2) Un porte-croix avec la croix de la paroisse de Verviers. 3) Sept ou huit hommes et autant de femmes de la classe du peuple, payés par le magistrat, pour représenter la bourgeoisie. 4) L'huissier du Conseil municipal représentant le Magistrat. 5) Un prêtre, marguillier de la paroisse, pour représenter le clergé.

257. Abondante littérature inventoriée et critiquée par E. FAIRON [et collab.], *Les processions de croix banales de Horion-Hozémont et de Verviers*, dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t.II, Liège, 1927, p. 1-12; E. LEGROS, *Les croix de Verviers et les processions de « mariées » aux pays de Liège et de Stavelot*, *ibidem*, t.VI, 1953, p. 321-352.

La procession, à son arrivée à Liège, trouvoit la porte d'Amercoeur fermée, mais sur la réquisition de l'huissier, le mayeur de Liège<sup>258</sup> ordonnoit de l'ouvrir, lequel, avec ses agents de police, escortait la procession jusqu'à l'église cathédrale, où, à son arrivée dans le vieux chœur<sup>259</sup>, elle faisait hommage à un chanoine, qui représentait le chapitre cathédral, d'une pièce d'or, d'une d'argent et d'une troisième de cuivre, mises dans une bourse, laquelle étoit rendue au marguillier remplie d'encens. Après ces préliminaires, la caisse se faisoit entendre et les personnes de la procession se rendoient sous la couronne<sup>260</sup> de la grande nef de l'église, et dansoient en rond, à la manière des sauvages, tantôt sur un pied, tantôt sur les deux, en montrant aux spectateurs le pouce de la main droite, et criant : *pouce en haut ! pouce en haut !*

Lorsqu'on cessoit de battre la caisse, la danse finissoit; alors le chef de la procession, au nom du peuple de Verviers, prêtoit serment de revenir l'année suivante faire la même cérémonie : il se rendoit ensuite avec sa troupe sur le Marché aux grains, et là il s'emparoit de l'ancienne mesure de Liège, nommée *stier*, qu'il portoit sur le Pont de la Victoire<sup>261</sup>, où cette mesure étoit brisée, et les débris jetés dans la Meuse; ce qui terminoit cette cérémonie bizarre [...].

### C. La mariée de Hozémont

*En découpant son exposé des mœurs et coutumes en fonction des terroirs du département (ci-dessus, 2e partie, Introd.), L.-Fr. Thomassin a perdu de vue les analogies entre les Croix de Verviers et la Mariée de Horion-Hozémont : même caractère paroissial (la croix est portée en tête de la procession), même saison liturgique (célébration de la Pentecôte), même arrêt lors de l'accueil (à la porte de la ville et à l'entrée du chœur), même présence de jeunes mariées (à Horion-Hozémont, il s'agirait plutôt de fiancées ?), même caractère obligatoire et spectaculaire d'une offrande devenue symbolique (quelques pièces de monnaie de la part de Verviers, un pain de la part de Hozémont), même ancienneté du rite, ce qui stimule l'imagination de légendes censées expliquer les bizarreries. Mieux informés que Thomassin, folkloristes et érudits ont observé que d'autres processions d'allégeance s'étaient maintenues en Hesbaye, au pays de Stavelot et dans les pays voisins*

258. Officier du Prince qui préside le tribunal des échevins et a la police de la Cité dans ses attributions.

259. Emplacement du tombeau de saint Lambert, patron de la cathédrale et du pays.

260. La « couronne de lumières », suspendue dans la grande nef, était chargée de 60 cierges éclairant toute la cathédrale. Sous elle se célébraient cérémonies et funérailles solennelles; R. FORGEUR, *Joseph Dreppe et la couronne de lumières [...]*, dans *Bull. de la Soc. Royale le Vieux Liège*, t.VI, n° 139, p.210, 1962.

261. Nom désignant le pont des Arches, durant le régime français, pour commémorer la conquête de la ville en juillet 1794.

(Allemagne, France, Angleterre), le plus souvent en direction d'églises qui remontent à la période mérovingienne, ce qui plaide en faveur de l'ancienneté du rite. Celui-ci a d'abord eu pour adversaires le clergé, et ce, bien avant la Contre Réforme, et le rigorisme janséniste. Le Poème moral, composé en pays wallon vers 1200, reproche aux processions d'être des occasions de plaisanteries et de débauche qui surviennent « cant li uns tient l'autre as main en la karole » (danse en rond). Thomassin, toujours attentif aux coûts, laisse entendre que les villageois dépensent plus d'argent en banquets à l'auberge qu'en offrandes à l'église. Il aurait découvert que le baiser du plus jeune chanoine à la mariée était bien innocent, s'il avait eu l'idée d'interroger le dernier témoin, le chanoine Groutars qui, en 1823, confie ingénument à N. Hauzeur : « il avait 15 ou 18 fois dans sa vie été chargé de la réception des gens de Horion et d'embrasser la mariée, par la raison que les chanoines derniers reçus s'abstenaient volontiers le jour de la cérémonie [...] et que [...] ses confrères le choisissaient toujours attendu qu'il était fort laid »<sup>262</sup>.

Une cérémonie singulière connue, en Hesbaye, sous le nom de la Mariée de Hozémont, avoit lieu, de temps immémorial, chaque année le jour de la Pentecôte. Le curé de Hozémont choisissoit, parmi les jeunes filles de sa paroisse, celle qu'il croyoit la plus pure et la plus pieuse, et, le jour de la Purification [*la Chandeleur*, 2 février] il annonçoit au prône que telle de ses paroissiennes seroit mariée aux Croix à Tongres. Le jour de la Pentecôte, un cortège composé du curé, de la jeune fille à cheval placée à côté de son futur époux, de leurs parents et de leurs amis, suivi d'un grand nombre de spectateurs, se rendoit à Tongres (actuellement au département de la Meuse Inférieure)<sup>263</sup> précédé de la croix de l'église de Hozémont. Les chanoines de l'église collégiale de Tongres, en surplus, précédés aussi de la croix, venoient vers les 9 heures du matin recevoir le cortège à la porte de la ville et le conduisoient à l'église, où on célébroit aussitôt la messe. Le cortège étoit placé dans l'endroit le plus apparent du chœur, et, au *Pax tecum*, le plus jeune des chanoines venoit dire à la rosière, en l'embrassant : *Pax tecum*. La bénédiction nuptiale avoit lieu après la messe, et les chanoines reconduisoient les époux et le cortège jusqu'au portail de leur église. Toutes les personnes du cortège et les jeunes mariés se réunissoient dans une auberge pour dîner, et retournoient à Hozémont vers la soirée. Il est de jeunes époux qui, dans cette circonstance, dépensent jusqu'à 800 francs à Tongres.

262. Références et commentaires par les auteurs cités ci-dessus, note 259. – J. HOROWITZ, *Les danses cléricales dans les églises [...]*, dans *Le Moyen Age*, 1989, p.279-292.

263. Tongres avait précédé Maastricht et Liège comme résidence des évêques. La ville étant située à 18 km. au nord de Horion-Hozémont, la procession devait se mettre en route dès 4 h. du matin.

## D. La Cour du Coucou

*Polleur, Jalhay et Stembert sont situés dans l'ancien marquisat de Franchimont, aux confins de la principauté, ce qui ne suffit guère à expliquer que des rites s'y soient maintenus mieux qu'ailleurs. Au rebours des précédents, ils n'ont rien de religieux et seule la Passe de Jalhay comporte une offrande coutumière d'ailleurs strictement sanctionnée. On notera l'intervention de la jeunesse, c'est-à-dire le groupe d'âges organisé, non plus en tant que milice rurale, mais pour veiller à l'ordonnance des fêtes incombant à toute la communauté villageoise dont l'ordonnance est circonscrite pour l'occasion. Des étrangers viennent assister aux brimades du Coucou : seraient-ils les premiers touristes curieux de folklore<sup>264</sup> ?*

Les habitants du village de Polleur célèbrent, chaque année, une fête pendant laquelle ils tiennent une assemblée, qu'ils appelle la Cour du Coucou, devant laquelle on assigne ceux d'entre eux qui se sont couverts de quelque ridicule, et même les étrangers qui assistent à la fête et qui répandent de l'argent pour être à l'abri de la juridiction de cette cour. Toute la cérémonie consiste en propos bouffons, quelquefois obscènes, et se termine en jetant dans la petite rivière de Hoegne le dernier marié du village.

Avant 1790, le propriétaire du moulin de Jalhay étoit obligé, chaque année, le jour de la sainte Gertrude [17 mars], de donner aux officiers de la justice du lieu, un dîner que l'on nommoit la Passe. Tous les plats et les mets qui devoient être servis, étoient dénommés dans un acte très-ancien. Une amende d'un double dîner avoit lieu lorsque le meunier avoit omis de faire servir un plat ou un mets désigné dans cet acte, et cette amende étoit appliquée autant de fois que la même faute avoit lieu. Les officiers devoient donner leur approbation au festin avant de quitter la table. Le mayeur seul avoit droit d'y exiger du vin, et les autres justiciers devoient se contenter de la bière. Le mayeur pouvoit conduire à ce festin, sa femme, son domestique et deux lévriers blancs.

Dans le village de Stembert on célèbre, comme dans celui de Polleur, la fête du Coucou, qui n'a cependant lieu que tous les sept ans. On appelle cette fête les Grands Jeux. Le second dimanche du mois d'octobre de l'année septénaire, toute la jeunesse de la commune, décorée de rubans de diverses couleurs, se rassemble le matin, et commence la journée par des danses et des rondeaux, en circonscrivant exactement le village, et traversant tous les lieux par où la danse a passé de tout temps. Les étrangers participent à cette fête, en acceptant un ruban qu'on ne manque pas de leur offrir et pour lequel l'on donne une pièce de monnaie. Vers les 3 ou 4 heures de l'après-midi, on amène une charrette, sur laquelle est un homme affublé d'un sac, que l'on appelle le Coucou. Près

264. L.Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p.221-222.

de lui se trouve le dernier marié du village, avec des jeunes gens bien décorés de rubans et portant l'épée. A un signal convenu, la charrette est traînée au haut du village près de la rampe d'un étang, et là les conducteurs la poussent dans cet étang. On jette alors le Coucou trois fois à l'eau, et la fête est terminée.

## 2. Kermesses et premières communions

*Ce sont autant de fêtes religieuses à l'origine mais qui, à l'inverse des précédentes, n'ont rien d'immuable et vont se diversifiant à l'infini. La tendance générale est toutefois à amplifier le décorum, la fanfare, la toilette, la danse et les festins. Comme ceux-ci se déroulent à l'intérieur, le groupe des parents et amis passe à l'avant-plan, au détriment de la communauté paroissiale.*

*Contrairement à ce qui se passe à Malmedy, à Stavelot, à Eupen, en pays rhénan et en Hainaut, le carnaval à Liège ne se fait guère remarquer. Il est souvent mentionné à l'occasion des interdictions du port du masque dans les rues. Ici comme ailleurs, il a sans doute joué un rôle de succédané de subversion*

### A. La kermesse au village

*L'anniversaire de la dédicace [ducasse] de l'église paroissiale est célèbre en pays flamand grâce aux tableaux de P. Breughel et aux romans de Frans Timmermans. Son importance en pays wallon n'a pas échappé à Thomas-sin qui lui consacre les longues descriptions ci-dessous (p. 295, 298, 308, 310) alors qu'on se serait attendu à ce qu'un fonctionnaire de la Préfecture fasse place aux cérémonies officielles instaurées par le nouveau régime. Notre témoin a bien aperçu une des fonctions de la fête qui est de renforcer la « liaison et l'amitié » – on dirait de nos jours : la sociabilité – entre voisins. Sans doute passe-t-il sous silence les rixes entre bandes de jeunes gens de villages ennemis et qui jadis faisaient partie de toute kermesse vraiment réussie. Après tout, se battre ensemble contre les mêmes adversaires, n'est-ce pas affirmer sa solidarité ?*

Les fêtes, dans cette partie du département [la Hesbaye], que l'on nomme *fiesses* et *kermesses*, sont presque toutes religieuses, elles attirent ordinairement un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe. Ces entrevues annuelles contribuent beaucoup à maintenir la liaison et l'amitié des parents, des amis de l'extérieur et des jeunes gens du voisinage.

Ces fêtes patronales sont simples, ou ce qu'on appelle *franches*. Dans ce dernier cas, les garçons du village se réunissent, dès la veille, et choisissent entr'eux quatre maîtres de cérémonies que l'on nomme *Bragards*<sup>265</sup>. Pendant

265. En wallon, *Bragard* en est venu à désigner un coq de village puis un hâbleur.

la kermesse, ces Bragards, décorés de rubans, dirigent tous les jeux, les danses, etc. et retirent sur chacune des personnes de la danse, une taxe convenue pour couvrir la dépense des menestriers et des préposés à la police des jeux. En cas de déficit, les Bragards sont tenus de le couvrir.

L'ouverture de la fête se fait ordinairement le matin par la célébration, dans l'église paroissiale, d'une messe en musique, dont les confréries de la Vierge, de Saint Roch<sup>266</sup> et de l'Ostensoir, font les frais; à la suite de laquelle une procession solennelle sort de l'église, ayant en tête un porte-croix; les jeunes gens, les hommes et toute la population du village précèdent différentes représentations de saints. Des enfants des deux sexes paroissent sous les divers costumes de Saint Jean, Saint George, Sainte Magdelaine, etc.; des portes-drapeaux, des bannières et des musiciens marchent avant le clergé, qui est lui-même suivi par les notables entourant le curé portant l'ostensoir. Le maire ayant un flambeau en main ferme la marche avec le garde-champêtre et toutes les mères de famille.

La procession fait le tour de la commune [corriger : paroisse] et rentre vers midi. C'est à la suite de cette cérémonie que chaque cultivateur un peu aisé donne à dîner aux habitants des villages voisins qui ont été invités. Les tables sont abondamment servies de toutes espèces de viandes, et comme il est d'usage de ne servir qu'un mets après l'autre, le dîner dure 4 à 5 heures. On y boit de la bière ordinaire au premier service, de la hougarde [Bière pâle, brassée à Hoegarden, enclave liégeoise en Brabant] ou du vin au second. Le café, l'eau de vie ou la liqueur ne sont point oubliés après le dessert.

Les Bragards paroissent alors dans les rues, précédés de quelques violons, souvent d'une basse, d'une clarinette et d'une grosse caisse, suivis des jeunes gens qui se rendent à l'endroit destiné pour les jeux et les bals : on nomme *kraminion*, une chaîne de 28, 30 et 50 jeunes gens, de l'un et de l'autre sexe, se tenant par la main et parcourant ainsi les rues en sautant, en se contournant et se repliant au chant d'une ronde, et quelquefois aussi au bruit de la grosse caisse ou le son d'un violon.

Le lieu fixé soit pour les jeux, soit pour les bals est ordinairement une grange ou une place publique; là les Bragards distribuent des rubans aux garçons et règlent les rangs pour la danse. On appelle ordinairement *Braguette* celle des filles qui ouvre le bal. La plus riche et quelquefois la plus jolie est chargée de rubans, et ces rubans prouvent combien elle a été recherchée pour la danse, espèce de bonheur ou de jouissance que les mères, les garçons et les filles placent toujours au premier rang.

266. Saint-Roch, personnage légendaire, invoqué par les victimes de la peste et des maladies épidémiques.

## B. Kermesses de petites villes

*L.-Fr. Thomassin y passe sous silence les aspects religieux et notamment la procession dont l'ordonnance reflète la hiérarchie à l'intérieur de la société villageoise.*

Le jour de la fête à Eupen, Herve, Limbourg, etc., on place à travers les rues des cordes garnies de guirlandes, qui tiennent suspendus, dans leur milieu, des pantins, des couronnes, des emblèmes, des chiffres, etc. Des compagnies d'arquebusiers tirent, à cette époque, l'oiseau; des prix, tels qu'une carabine, une montre et des boucles d'argent, sont distribués aux vainqueurs. D'autres groupes s'occupent de jeux semblables à ceux de la Hesbaye et des rives de la Meuse. Tous les habitants sont hors de leurs maisons : les personnes âgées à leur porte, d'autres dans les estaminets à vin ou les cabarets à bière; enfin, les jeunes gens dansent par les rues et le soir dans l'intérieur des tavernes.

Lorsque la kermesse jouit pleinement de son antique considération, ces divertissements durent au moins huit jours, et le désœuvrement est complet tant chez l'habitant des campagnes que dans la classe des ouvriers. Vider beaucoup de bouteilles de vin, un grand nombre de pots de bière, brûler beaucoup de tabac, voilà, dans une fête limbourgeoise, quel est le plaisir de tout ce qui ne danse pas. Les longs repas ont lieu dans la classe aisée et celle des fabricants.

## C. A Liège : fêtes, farces et feux de joie

*La procession villageoise est la marque visible de l'unanimité d'une communauté. Une société citadine est fatalement plus fragmentée et L.-Fr. Thomassin aperçoit bien les rôles différents que jouent les filles récitant des litanies, les jeunes gens buvant, les enfants « du peuple » qui frappent aux portes, ceux qui dansent dans la rue et ceux qui sont invités au bal chez des particuliers.*

Le 15 et le 16 du mois d'août, ou de la fête de l'Assomption et de Saint Roch, les femmes et filles du peuple, les enfants, etc., arrêtent, dans les rues de Liège, tous les passants et demandent une offrande au nom et en l'honneur de la Vierge et du Saint. Ils emploient une partie de cet argent à orner, d'images et de chandelles, les chapelles et les madones de tous les carrefours de la ville qui, dans la soirée, deviennent le rendez-vous des filles, et où l'on chante des litanies, tandis que les quêteurs commettent des indécentes et se régalaient avec la seconde partie de la recette du jour.

Dans la soirée du lendemain de la Toussaint, les enfants du peuple courent par les rues de Liège, et font ce qu'ils appellent *ribouner* : ils frappent sur les portes avec des marteaux de bois en criant : *Houbiet est rivnou avou des maiets*

à s'kou, Hubert est revenu avec des maillets au derrière; ou en d'autres termes, Hubert est revênu avec des partisans à sa suite. On ignore si cet usage, très ancien, remonte au temps que saint Hubert occupait le siège épiscopal de Liège.

La veille de Saint Martin [*se fête le 11 novembre*], les Liégeois courent dans les rues avec un balai, ou un bout de câble goudronné, allumé, en criant : *vivâ Saint Mârtin ka vindou si kou d't'chiâse pô beure de vin* : vive Saint Martin qui a vendu sa culotte pour boire du vin. Cette cérémonie se fait probablement en dérision du saint patron de Tours.

Il y a à Liège, comme à Verviers, des jours, tels que ceux du carnaval, où aucune gravité n'est à l'épreuve contre la gaieté commune. Le nombre des masques, des bals publics et privés est toujours considérable. Les enfants quêtent à cette époque, comme au 15 août, de l'argent ou de la houille, et élèvent dans les rues de Liège des feux, autour desquels ils se rangent pour passer une partie de la nuit à voir courir les masques. Cet usage très ancien, et dangereux pour les incendies, est tombé depuis quelques années, et surtout depuis qu'il existe une meilleure police.

#### D. Ma première communion

*L'autobiographie d'Hubert Damas situe cet événement aux années 1850, brève éclaircie au milieu d'une période sombre puisque sa mère est veuve et ruinée (ci-dessus, chap. XI, §3, A). Avant la déchristianisation<sup>267</sup>, les communions solennelles sont célébrées par la paroisse unanime. Pourtant déjà les distinctions sont à l'œuvre. Les bons élèves sont récompensés par le curé; les « bonnes familles » se reçoivent entre elles. On en devient « fiers au point de ne voir personne ».*

J'étais premier au catéchisme, je devais donc avoir le serment<sup>268</sup>, comme on disait en ce temps-là, ce qui veut dire la prière avant la communion. J'étais grand et faible, le curé avait trouvé le moyen, comme il avait raison, qu'à l'examen 15 jours avant la première communion de me trouver une 1/2 faute pour faire passer Gérard Bernard de Croteux [*hameau de Mons lez Liège*] devant moi, qui était très audacieux et avait la voix qu'il fallait pour cela et moi je restais avec le premier acte qui n'était que de quelques lignes.

Après la Messe, Madame Lambermont, dite Ceuceur Brochet, ancienne famille de Souxhon [*dépendance de la commune de Mons et domicile des*

267. A partir de 1845, au centre du bassin sérésien, selon L. DE SAINT MOULIN [...] *La pratique religieuse à Seraing, depuis 1830*, dans *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, t. X, n° 34, 1967, p. 120; plus tard, dans les paroisses restées semi-rurales à la périphérie du bassin industriel.

268. Renouvellement des engagements pris par le parrain et la marraine lors du baptême.

*Damas*], était aussi une ancienne camarade de ma pauvre et bien-aimée mère, avait aussi son fils aîné qui faisait sa première communion, nous attendait avec sa petite famille en fête pour nous faire entrer chez elle prendre le déjeuner, ce qui fut accepté avec le plus grand plaisir. Mais sitôt fini de manger le quartier de doreye [*tarte*], en avant pour Souxhon, il fallait se laisser voir en habit de fête. Malheureusement le temps était à l'orage et il faisait très chaud. Rester, c'était perdre son temps, on se met en route, le sarrau sous le bras, emballé, et ma pauvre vieille mère, sa cote à mantulet [*mantille*] et la cornète [*coiffe que portent les vieilles femmes endimanchées*] dans sa main pour la protéger. Nous arrivons très fiers, au point de ne voir personne. Il était environ dix heures. Il était temps. On avait quelques sennes [*centimes*], c'était le jour et le moment de les faire voir. On m'attendait pour organiser le jeu de Die [*lire : disque ?*] pour occuper le temps jusqu'à l'heure du dîner. Après midi, à 2 h. 1/2, il fallait de nouveau retourner à Mons et après les vêpres, nous passons chez le curé tous ensemble boire deux verres de vin et manger chacun un ou deux œufs et un grand morceau de doreye et entretemps, on jouait un peu à tous les jeux chacun selon ses dispositions et retourner tous ensemble à Souxhon, très joyeux de notre belle journée.

*Dans les milieux populaires verviétois, la pauvreté est telle que la première communion perd ses allures de fête. Une mère pousse l'avarice jusqu'à confisquer à son fils les trois-quarts des cadeaux en argent (quelques pièces de 10 à 50 centimes) reçus à l'occasion de visites chez des amis de la famille<sup>269</sup>.*

#### E. On s'est bien amusé

*Un siècle plus tard, dans une Belgique déjà repue après les privations de la seconde guerre mondiale, autres souvenirs d'enfance, ceux d'une écolière liégeoise à qui l'on a permis de s'exprimer en wallon. Dans la mémoire de la première communiant, la robe, les visites, la photo et le banquet relèguent loin à l'arrière-plan les pieux rites de passage<sup>270</sup>.*

Le jour de ma première communion est arrivé. Comme j'ai été contente de mettre ma robe blanche ! Pour me la passer, Maman a dû grimper sur une chaise, et voulant aller trop vite, c'est tout juste si elle n'a pas glissé par terre. On a bien ri, la journée commençait bien !

Vers sept heures, nous avons été à la messe. En sortant de l'église, je me sentais gênée tellement il y avait du monde rassemblé pour venir nous regarder.

269. Probablement avant 1850, selon J. CRAHLI, *Coutumes et silhouettes [...]*, dans *Soirées populaires*, t. XXIV, 1895, Verviers, p. 53-55.

270. Nous traduisons la rédaction de Maggy Dethier, 6e année primaire, Liège 1957, éd. par Robert GRAFE, *Le wallon à l'école*, Liège, 1958, p. 119.

Nous avons été en taxi, rendre visite à des parents qui avaient été invités ailleurs. Après avoir fait le tour de la famille on est allé chez le photographe. Après que l'on y a fait mon portrait, nous avons assisté aux vêpres, ensuite on est de nouveau parti. Les invités nous attendaient à la maison. On nous a mis à table. « Ma matante » nous avait apporté un beau plat de hors-d'œuvre, et puis ce fut le tour des autres plats. Vers quatre heures, on a mis sur la table l'agneau pascal : tout le monde se relâchait le menton après en avoir mangé.

Nous avons dansé bien tard et « mon mononcle » a raconté des blagues. Nous avons chanté et bu du vin. Ce fut vraiment une belle soirée. Je voudrais tant recommencer !

### 3. Bals populaires

*La danse est de tous temps et elle est de toutes les fêtes. Dans les processions les plus anciennes comme dans les actuelles premières communions, à la première partie d'une journée consacrée à la célébration religieuse, succède le temps où il faut manger, boire, danser. Le clergé ne réussit donc jamais à proscrire radicalement la danse. Il s'en fait sans doute une raison : c'est l'usage, cela n'arrive qu'une ou deux fois par an, les parents sont là pour surveiller.*

*Il n'en va plus de même avec les bals populaires qui se multiplient en ville et en milieu ouvrier, à partir du XIXe siècle. Il y en a chaque semaine; tout le monde peut y venir mais, en fait, on n'y rencontre que de la jeunesse.*

#### A. Rondes

*La transition s'observe au début du XIXe siècle : alternativement, on danse en rue et l'on boit dans les cabarets<sup>271</sup>.*

A la ville, comme dans les campagnes, toutes les fêtes patronales sont célébrées de la même manière qu'en Hesbaye. Dans les villes l'on remarque, dès les 4 heures de l'après-midi, des groupes très-animés, et qui, en dansant le *kraminion* dont nous avons déjà parlé [ci-dessus, p. 294], remplissent toutes les rues jusqu'à minuit. Cette danse est accompagnée de chansons fort anciennes et quelquefois obscènes, chantées alternativement par une voix seule et par le chœur. Celles de ces danses composées de jeunes gens, d'hommes et de femmes, pénètrent d'heure en heure dans les cabarets et reparoissent chaque fois plus animées dans les rues. Parmi les personnes aisées la table, les bals, les spectacles, les concerts et les assemblées, sont les plaisirs qu'elles prennent [lire : *présent*] le plus, et où elles portent toujours les nuances du caractère Liégeois.

271. L.-Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, [1806-1813], p.221.

#### B. La fièvre du dimanche soir

*Le Verviétois dont les souvenirs remontent à la première moitié du XIXe siècle<sup>272</sup> fréquente le bal le dimanche soir, après avoir reçu sa paye et ce qu'il dépense en boissons compte plus à ses yeux que ses vêtements, la musique, ses camarades, sa danseuse. A l'en croire, rien ne coûte cher.*

Je me mis à travailler avec mon père et recevais tous les dimanches 50 centimes de gratification que j'ébréchai en achetant 3 bons cigares, ensemble pour 10 centimes, menues dépenses dans la journée, et 15 centimes le soir au bal dans la ruelle Chawau (aboutissant rue des Raines), dont 2 demi-verres de bière pour moi et un pour ma danseuse. Ces consommations servaient pour toute une soirée.

Le propriétaire, perché sur une armoire, jouait au violon, formant tout l'orchestre, et le bal était éclairé par une grosse lampe fumeuse.

A la fête de Sainte-Anne, à Heusy on dansait toute la soirée pour le prix d'un cognac qui coûtait 10 centimes, et la danseuse n'aurait jamais accepté une seconde tasse de café, dont le prix était de 15 centimes. Si la faim se faisait sentir, on sortait du bal tête nue, pour avoir droit à la rentrée gratuite, et on achetait à une femme de Herve, étalée à la porte, un quartier de dorée [tarte]. C'était un extra que l'on partageait et qu'on payait 15 centimes.

Celui qui, dans un bal, buvait avec sa famille composée de 4 ou 5 personnes une bouteille de Bordeaux d'un franc cinquante, était considéré comme un richard; on le saluait avec des marques de respect.

*A Vottem, un demi-siècle plus tard, Gaspard Marnette ne cesse de vitupérer les cabarets où les hommes se ruinent à boire et où les filles se perdent à vouloir exhiber des toilettes coûteuses autant qu'immodestes<sup>273</sup>.*

### 4. Animaux martyrisés ou choyés

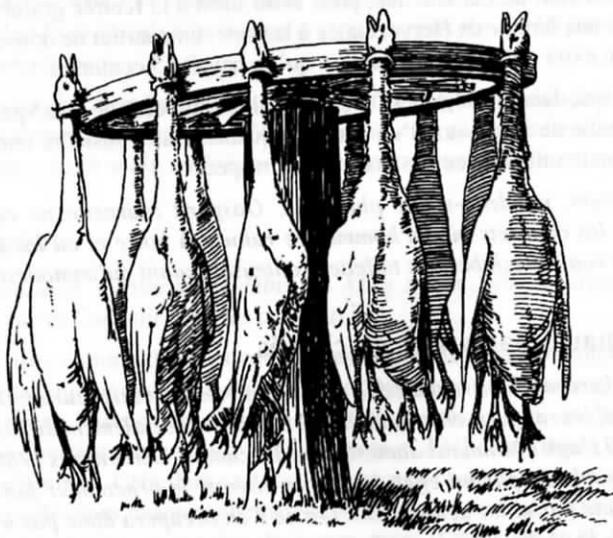
*Avant la révolution française, la chasse était un droit seigneurial. De toute ancienneté, les rapports entre hommes et bêtes sont socialement différenciés, surtout s'il s'agit d'animaux domestiques. La chasse, même après 1789, reste un sport noble et, par un effet de miroir inversé, le braconnier fait figure d'aristocrate parmi les délinquants. On ne s'en occupera donc pas ici. Non plus que de la pêche ou de la tenderie qui se pratiquent individuellement. Les autres jeux où interviennent des animaux impliquent la compétition. Par le fait même de la rivalité, les amateurs organisent des rencontres, ont des supporters, célèbrent les champions. Toute une sociabilité fondée sur le jeu s'est mise*

272. J. CRAHLI, *Coutumes et silhouettes* [...], dans *Soirées populaires*, t.XXIV, 1895, p.55 sv.  
273. *L'archiviste des rumeurs*, p.184, 195, 222, etc.



**Djet' reye à l'awe (jeu de la décapitation de l'oie).**

Dessin par Maurice SALME (début du XX<sup>e</sup> siècle) d'après un tableau du XVIII<sup>e</sup>.



Une "roue d'oies" reconstituée selon l'Enquête du Musée de la Vie Wallonne, t. 1, 1925, p. 242-254, à Saive, hameau de Celles lez Waremme.

Chapitre XXIII, § 4. A..

Clichés : Musée de la Vie Wallonne. A.63395 et A.14823.

en place bien avant que les clubs sportifs lui donnent l'envergure que nous lui connaissons depuis un siècle.

### A. Mise à mort de l'oie

« Jeter à l'oie » est attesté bien avant Thomassin (1806-1813) qui ici encore est notre meilleur témoin<sup>274</sup>. Il localise le jeu en Hesbaye et le trouve « à la vérité un peu barbare ». En 1847, A. Henneau le trouve « plus digne d'une horde sauvage que d'un peuple civilisé » et se félicite de ce qu'il ait été interdit par un règlement provincial, bien qu'il soit « l'accompagnement obligé de toutes les fêtes »<sup>275</sup>. Lorsque le Musée de la Vie Wallonne lui consacra une excellente Enquête à Saive lez Waremme en 1924, un seul témoin se souvenait du temps où l'oie n'avait pas été au préalable sacrifiée<sup>276</sup>. Dans les faubourgs de Liège, les journaux annoncent que l'on « jettera une roue » où pendent d'autres enjeux que des oies : le plus souvent des dindons, des moutons, parfois des « harengs pleins, d'Hollande ». Le jars lui aussi est remplacé tantôt par un dindon de 10 kgs, tantôt par un jambon aussi pesant, tantôt par un mouton<sup>277</sup>.

Indépendamment des bals, du jeu de quilles avec la boule et le bâton, on pratique un exercice, à la vérité un peu barbare, dont l'origine est fort ancienne, et qui est connu sous le nom de *jeter à l'oie*. On enfonce en terre un fort pieu qui s'élève à un mètre et demi du sol et forme avec lui un angle de 50 degrés environ; au sommet de ce pieu est une petite fourche de fer qui reçoit une oie ou un dindon par le col. Il y est toujours pendu vivant, et on porte l'attention jusqu'à lui couper les articulations des pattes, pour qu'il ne puisse faire aucun mouvement. Dix, vingt et quelquefois trente hommes, jeunes et vieux, se réunissent pour ce jeu et fixent la mise de chacun à 50 ou 75 centimes; la valeur de l'oie ou du dindon est prélevée sur cette masse commune, et l'excédant est réservé pour celui qui abattra cette volaille, de la manière que nous allons dire : à une distance de 15 à 18 mètres en avant du pieu, on trace une ligne qui ne peut être franchie, et de ce point, qu'on nomme à *tappe*, les joueurs, suivant leur rang fixé par le sort, cherchent à couper le col du dindon au moyen d'une petite barre de fer de 1 mètre 25 centimètres de longueur, garnie d'une poignée en bois, d'un poids de 2 à 3 kilogrammes, en la jetant à bras tendu contre le but.

274. L.-Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p.217.

275. A. HENNEAU, *Recherches sur les causes de la criminalité [...]*, dans *Bull. de la Commission Centrale de Statistique*, t.III, Bruxelles, 1847, p.195.

276. *Bulletin des Enquêtes*, t.I, n° 8, p.241-254 et ill. – Depuis lors, compléments apportés par J. LECHANTEUR, *Jeter les oies (les dindons, les moutons, ... les jambons)*, *ibidem*, fasc. 157-160, 1975, pp. 110-122.

277. *Gazette de Liège*, 29 vendémiaire an X. – *Feuille d'annonces*, 27-28 janvier, 2 février, 29 mars, 30 mars 1811.

Quelquefois, le pieu est élevé perpendiculairement à la surface du sol, et reçoit à son sommet, dans une situation horizontale, une forte roue de voiture; vis à vis de chacun des rayons de cette roue et sur l'arc extérieur on y cloue avec un crampon un dindon par le col. Une telle roue est souvent garnie de 8, 10 ou 12 dindons. On ajoute sur le derrière une forte perche de 3 à 4 mètres de hauteur, au sommet de laquelle on pend le plus gros dindon, que l'on nomme *le jard*. Il est beaucoup plus élevé que ceux placés dans le pourtour de la roue. La mise des joueurs devient plus forte, mais aussi chacun a cinq barres à lancer à volonté, soit contre le jard ou les dindons de la roue. Celui qui abat le jard emporte toujours l'excédant de la mise commune, après le prélèvement de la valeur des dindons.

### B. Combats de coqs

Ils sont si anciens et répandus en Occident, ils ont connu une telle vogue au XIXe siècle, qu'il est difficile d'esquiver la question qu'ils posent à l'historien des mentalités : à quoi tient le goût pour les spectacles sanglants ? Absence d'éducation d'abord. Il n'y a pas si longtemps que les « gamins de rue » avaient pour souffre-douleur les chiens errants et les chats de gouttières, et que, dans les campagnes, d'autres gamins s'amusaient à torturer hannetons et grenouilles. Affaire de mode, donc de publicité aussi. A Liège, au tournant des XVIIIe et XIXe siècles, la Gazette annonce des combats de taureaux avec mise à mort, et un combat de taureaux contre des chiens<sup>278</sup>. Les combats de coqs coûtent moins cher. Il y en a donc plus, ce qui n'empêche pas les mises d'être si élevées qu'elles scandalisent Gaspard Marnette<sup>279</sup>. Tenant de la morale traditionnelle, il s'indigne que l'on puisse gagner tant d'argent autrement que par son travail. Au demeurant, il ne s'inquiète guère du sort des bêtes.

A partir de la fête de Noël jusqu'au mois de mai, les combats de coqs [...] sont à l'ordre du jour. Tous les dimanches et quelque fois le lundi ici dans le village, voyez passer les amateurs de ces sortes de combats, avec des paniers doublés d'une toile quelconque, et renfermant les champions à plumes, qui vont, quelques heures après, se mettre tout en sang ! Dans quel mouvement sont ces hommes qui assiste[nt] à ces combats ! vous diriez qu'ils vont assiéger une ville, tant leur démarche est précipitée. Ils se regardent, s'expliquent à très haute voix, en passant, leurs opinions sur tel ou tel coq. En se rendant voir battre les coqs, pendant, avant et après le combat, on ne parle

278. *Gazette de Liège*, 15 avril 1785 et 26 septembre 1803. – P. SPIERENBURG, *The Spectacle of Suffering. Executions and the Evolution of Repression from a Pre-industrial Metropolis to the European Experience*, Cambridge U.P., 1984.

279. R. LEBOUTTE, *L'archiviste des rumeurs*, p.300-302, 407. – Se référer surtout à L. REMACLE, *Les combats de coqs [...]*, dans *E.M.W.*, t. IV, 1942, pp. 40-80.



Combat de coqs, à Vreren (*Frères*), en 1942.  
Chapitre XXIII, §4. B.

que de coqs parmi les amateurs; tout autre sujet est banni de leur conversation. Ils s'échauffent le plus souvent l'un contre l'autre dans leur conversation, font de grands paris, engagent des coqs pour se battre l'un contre l'autre pour 5, 10, 15, 30, 50, 100, 250 et jusqu'à 600 francs, et les boissons aidant et leur montant à la tête, il n'est pas rare de voir le jour d'un combat de coqs, des disputes et quelquefois un petit combat d'hommes qui clôture la fête.

Les coqs les plus renommés à Vottem, en 1865-66, appartiennent à Jean Pierre Piette, et un autre à Gérard Lorigène. Ces deux coqs se sont battus l'un contre l'autre cette année, chez Lorigène à Vottem pour 250 francs; celui de Lorigène a été battu. Ce n'est pas un homme seul qui perd cette somme, quand son coq est battu; voici comme on s'arrange : les amateurs forment deux camps, et les amateurs de chaque côté prennent part dans l'enjeu, un pour 5 francs, un autre pour dix, etc., tant que la somme de l'enjeu soit complète, et puis le côté qui gagne, partage le gain entre tous ceux qui ont pris part à l'enjeu [...]

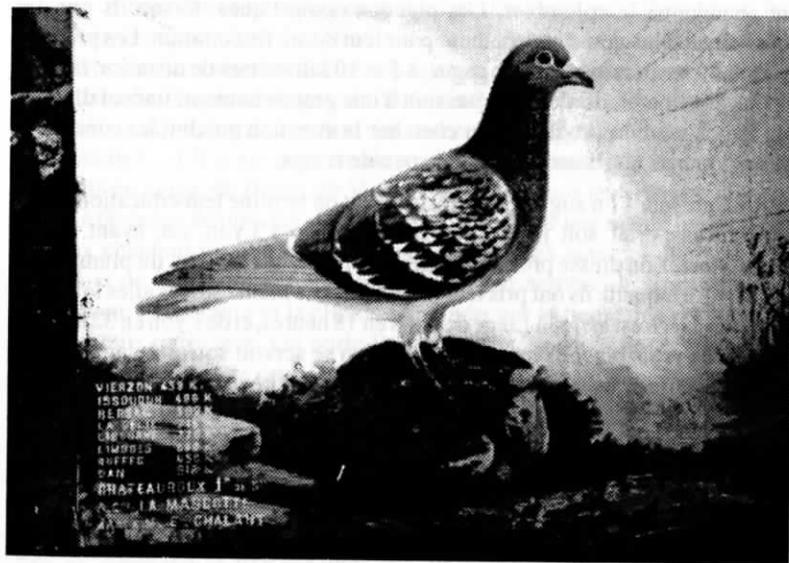
Mais le meilleur combattant parmi les coqs de Liège et des environs, cette année, est un petit blanc appartenant à un appelé Motte, de Vottem [...] Le brasseur Trassenster, de Liège, est venu chez Motte, en voiture, pour voir si ledit Motte ne lui donnerait pas son coq pour le faire battre pour 2.000 francs<sup>280</sup> [...]. Il donnait à Motte 600 francs si son coq était victorieux dans ce combat, et 200 francs s'il était battu, et battu ou vainqueur Motte restait propriétaire du coq. La société contre laquelle Trassenster voulait faire battre ce coq, a envoyé demander à Motte pour avoir son coq aussi.

Le cabaret où l'on fait le plus souvent battre les coqs ici à Vottem, c'est chez Henri Maghin [...] Mais aussi ce cabaret spéculait encore dans d'autre amusement, tout aussi mauvais; il y a une salle de danse, où la jeunesse va de temps en temps danser au son d'un violon et d'une trompette à piston; et puis, il y a là un jeu de quilles, où des joueurs parient pour jusqu'à 5 francs et davantage, sur un coup de boules. Un cabaretier honnête doit défendre de si forts paris.

### C. Pigeons voyageurs

*Confier des messages aux pigeons est une pratique connue dès l'Antiquité, mais c'est seulement à partir de 1784 et dans les régions de Verviers, de Liège et de Herve que l'on joue à lâcher des pigeons, en les entraînant à s'orienter de plus en plus loin. Dès la seconde décennie du XIXe siècle, et pendant près d'un siècle et demi, ce passe-temps va jouir d'une vogue inégalée dans les milieux populaires. Des groupes d'amateurs commencent à s'organiser à partir de 1812. Il faut en effet se cotiser pour payer le voyage des convoyeurs*

280. En 1871, G. Marnette acquiert pour 2071 francs deux petites maisons sises à Vottem, avec jardins et vergers.



Pigeon, champion des longs parcours, à Liège, vers 1880-1890.

Chapitre XXIII, § 4. C.

(les botîs) qui, à l'origine, faisaient la route à pied, à raison de 8 à 10 lieues par jour. Les colèbeûs (éleveurs de pigeons) se groupaient en une multitude de sociétés; chacune élit pour local un cabaret. On ne participe pas à un concours pour gagner de l'argent, mais pour l'honneur de l'accueil triomphal réservé au vainqueur<sup>281</sup>.

Les pigeons, quoique livrés à la proscription depuis l'an 1661 [inexact : les édits princiers limitent mais ne proscrivent pas l'élevage des pigeons], sont nombreux dans ce département; il en compte environ 23 mille couples, qui, à l'exception de la race des bisets, servent à l'amusement des habitants des villes, lesquels s'occupent du soin de multiplier les belles espèces. Il est peu d'artisans, exerçant une profession à domicile, qui n'aient un colombier ou plutôt une volière dans leur grenier. Ils donnent la préférence au pigeon *barbet* ou pigeon *cravate* de Buffon, et la plupart en nourrissent depuis 2, 4, 6, 8 et 10 couples, avec lesquels ils perdent une partie de leur temps en cherchant à attirer des pigeons étrangers, qu'ensuite ils exposent en vente, le dimanche, sur le Marché aux oiseaux. Les anciens propriétaires des pigeons déserteurs les rachètent souvent, et les livrent à la cuisine lorsque, pour la seconde fois, ils ont abandonné le colombier. Ces pigeons domestiques, lorsqu'ils ont des petits, ont le plus grand attachement pour leur domicile commun. Les propriétaires les transportent dans des cages, à 5 et 10 kilomètres de distance, là étant rendus à la liberté, ils s'élèvent aussitôt à une grande hauteur, tracent d'abord une ligne circulaire, comme pour chercher la direction qui doit les conduire à leur colombier où ils arrivent en très peu de temps.

Chaque jour l'on augmente la distance, et on termine leur éducation en les faisant transporter soit jusqu'à Paris, soit jusqu'à Lyon, où, avant de les abandonner, l'on dresse procès-verbal du nombre, de l'espèce, du plumage, et de l'heure à laquelle ils ont pris leur vol; on appose même sur les ailes le cachet de la ville : il en est arrivé à Liège de Paris en 18 heures, et de Lyon en 32 heures. Ce sont de vrais pigeons messagers, dont on se servoit souvent dans le pays lorsque le prince évêque de Velbruck [1772-1784] eut établi le lotto qui se tiroit, chaque semaine et alternativement, à Liège, Hasselt, Huy et Verviers, et qui fut supprimé par le chapitre cathédral à l'époque de la mort de ce prince [édit du 7 mai 1784]. On [s'en] est également servi pour la loterie que l'on tiroit à Cologne.

Les frais que l'on fait, en envoyant un homme connu et sûr pour porter et soigner ces pigeons jusqu'à Lyon, donnent la mesure du prix que l'on attache à ces oiseaux dans le département de l'Ourte. Les pigeons revenus des bords du Rhône ont été promenés, dans le courant de 1811, en triomphe et précédés

281. L.-Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p.222; à compléter par G. JARBINET, *Aux origines de la colombophilie liégeoise, 1784-1818*, dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t.XII, p.221-237, 1971.

d'une musique dans le quartier de l'Est de la ville de Liège [Outremeuse], qu'habite le plus grand nombre d'amateurs.

#### D. Assauts de chant

Dimanche 10 juin [1804], il y aura chez Conrardy, faubourg d'Amercoeur, grande guerre de chant de linottes, tant de tous les premiers amateurs de Verviers que d'autres endroits. C'est en ces termes que la Gazette de Liège du 8 juin annonce une rencontre significativement qualifiée de « grande guerre ». A nouveau, il s'agit d'un sport typiquement populaire, qui se pratique encore de nos jours, à ceci près que les coqs sont plus prisés que les pinsons et linottes. Ceux-ci subissaient une opération de chirurgie esthétique<sup>282</sup> :

Comme on a reconnu ici, de temps immémorial, que ces oiseaux ne chantent jamais mieux ni plus longtemps que lorsqu'ils ont perdu la vue, on commence par les aveugler, en touchant légèrement, et à plusieurs reprises, les bords de leurs paupières, soit avec un tuyau de pipe rougi au feu, soit avec un fil de fer dont l'extrémité présente un petit cylindre, que l'on rougit également au feu, d'une dimension propre à couvrir les deux paupières dans leur longueur. En approchant ce cylindre de l'œil, l'oiseau le ferme, le globe est préservé et les paupières sont réunies par une cicatrice artificielle. Ces oiseaux logés dans de très-petites cages, de 20 centimètres de face et de hauteur sur 15 centimètres de largeur deviennent des chanteurs infatigables et servent à faire des assauts [...] Il n'est pas rare de voir, chaque dimanche, dans plusieurs quartiers de Liège, de Herve, de Verviers et même dans les villages, 30, 40 et jusqu'à 60 cages de pinsons ou de linottes réunies sur une même ligne, où ces oiseaux chantent jusqu'à extinction et sont exposés ainsi à l'alternative du mépris et de l'honneur, en présence d'un grand nombre de spectateurs qui remarquent l'espérance et la crainte se peindre sur la figure des propriétaires de ces petits musiciens. On porte l'enthousiasme jusqu'à donner des noms célèbres à la plupart de ces oiseaux vainqueurs et le convoi funèbre jusqu'au lieu de leur sépulture a été souvent plus considérable que celui des hommes qui ont honoré le plus ce département. Tel de ces oiseaux est vendu 40, 60 et jusqu'à 100 francs. [Liste des 6 expressions wallonnes qui rendent le cri du pinson lors de la finale du chant]. Les amateurs de linottes analysent aussi leur chant et lorsqu'il n'est pas pur ou qu'il manque d'harmonie, les oiseleurs wallons disent que *ce sont des flamands*. Ils préfèrent l'oiseau qui a formé son

282. L.-Fr. THOMASSIN, *op.cit.*, p.222-223. Aperçus sommaires sur les pinsonniers et les concours de coqs dans *E.M.W.*, t. II, pp. 342-349 et t. XVI, pp. 371-372. – Autrement fouillée et originale est l'étude qu'a bien voulu nous communiquer son auteur, M. Roger PINON, *Langage et chant des pinsons de Wallonie. Ethnologie et linguistique générale* (inédit).

chant au sein de la liberté parce que ses accents en sont plus touchants, plus expressifs.

*Après avoir rendu en wallon deux préludes des linottes, L.-Fr. Thomassin explique comment procèdent les tendeurs, avant d'en venir aux pèlerinages.*

## 5. Paisibles passe-temps

*Tous les sports n'impliquent pas la rivalité ou n'ont pas pour enjeu de grosses sommes d'argent. On se distrait chez soi d'abord, entre voisins, entre gens du même âge ou, tout bonnement, en famille. Le cabaret est toujours plus populaire que le café, mais si l'on y boit du péket ou de la bière, il ne devient pas nécessairement un lieu de perdition, comme Marnette ne cesse de le déplorer.*

*La lecture n'est mentionnée qu'une fois (chap. XXIII, §5, C) tandis qu'il est fréquent de se promener pour rencontrer d'autres gens et que les visites sont souvent affaire de bienséance. Dans une culture encore investie par l'oral, bavarder, parler, est le passe-temps par excellence et raconter des histoires est encore un art.*

### A. Jeux de cartes

*Selon, L.-Fr. Thomassin<sup>283</sup>, voici comment s'achève la première journée d'une kermesse :*

*Ce jeu [jeter à l'oie, ci-dessus, §4, A] et celui des quilles tiennent jusqu'à la nuit : à cette heure chacun rentre chez soi pour souper. Les filles de fermiers s'occupent de nouveau de leur toilette pour se rendre au bal dans l'une des fermes où les principaux habitants et des citadins se rendent. Les jeunes gens d'une classe inférieure restent dans le lieu destiné aux bals publics, et continuent à danser une partie de la nuit, tandis que les pères s'amusent à boire et à jouer aux cartes.*

*Le jeu de cartes ordinaire est connu dans le pays [en Hesbaye] sous le nom de haut le bras et ressemble assez au pandour. Quatre et quelquefois cinq joueurs forment une partie, et chacun reçoit cinq cartes. [règles d'un autre jeu de cartes] Onze heures ou minuit arrivent et dissipent toutes ces réunions, qui se renouvellent en partie tous les jours de la semaine jusqu'au jeudi inclusivement. Les convives se quittent alors avec l'espoir de se revoir bientôt à la fête d'une autre commune. Nous ajouterons qu'à proximité des lieux où se donnent les bals se trouvent quelquefois des traiteurs forains, des marchands de gâteaux, de pain d'épice, des petits jeux de hasard, etc.*

283. *Ibidem*, p.217.

### B. Cabarets

*Dans l'entre-Vesdre-et-Meuse<sup>284</sup>, presque tous les hommes, même au dessus du commun, quittent, vers les 3 ou 4 heures de l'après midi, cabinet, bureau, commerce, compagnie et famille, pour passer trois heures à l'estaminet, au milieu de la fumée du tabac, des vapeurs du vin et de la bière, et rentrent chez eux, non pas toujours dans un état d'ivresse, mais dans un état de stupeur et d'engourdissement, qui résulte, et de l'abondance de la boisson, et des vapeurs épaisses qu'on a respirées.*

*A Verviers, dans la première moitié du XIXe siècle<sup>285</sup>, dans les comptoirs comme dans les cafés, on ne vendait que deux espèces de liquides : le genièvre et la bière jeune. Mes parents tenaient un débit de genièvre; il n'y avait qu'un comptoir et un morceau de chaise destiné à celui qui servait les clients; ceux-ci demeuraient debout sur les dalles bleues. En hiver, il y avait un petit réchaud de braises servant à se chauffer et à allumer les pipes. Que de belles soirées nous avons passées dans cette bicoque ! Tous les dimanches, il y avait réunion d'anciens militaires ayant suivi Napoléon dans toutes ses guerres : le vieux Croft, l'aveugle Nizet, le frèzé Donné, le père Brick et surtout le vieux Gurdal, doués d'une mémoire prodigieuse.*

### C. Veillées des chaumières

*Vers 1830, Adolphe Lange séjourne chez sa grand'mère à Bierset. Nous l'y avons déjà rencontré comme employé d'une petite houillère et comme instituteur improvisé (ci-dessus, p. 122 et 174). Auparavant, il s'instruit vaille que vaille<sup>286</sup>.*

*En hiver, pendant les longues soirées, on s'amusait à me faire lire des romans de chevalerie : l'*Histoire des quatre fils Aymon* et celle de *Valentin et Orson*. Dans mon ingénuité juvénile, j'admirais les prouesses de ces héros du moyen-âge et me persuadais sérieusement que leurs faits étaient arrivés.*

*Quelquefois aussi la grand'mère, qui était originaire de Bierset<sup>287</sup> et d'une bonne famille de petits fermiers-propriétaires, rappelait le temps où, jeune fille de 16 à 18 ans, elle voyait passer dans son village les troupes de la première République française commandées par le trop célèbre général Dumouriez<sup>288</sup>, ou bien racontait les exploits horribles des chauffeurs du commencement du*

284. *Ibidem*, p.225.

285. J. CRAHLI, *Coutumes et silhouettes [...]*, op. cit., p.100.

286. *Mémoires et souvenirs d'enfance et de jeunesse par A. Lange, officier de police en retraite*, Liège, 1898, p. 22.

287. En bordure de la chaussée qui conduit à Liège, distante de 8 km.

288. Allusion à sa trahison en 1793 ? La marche vers Liège est de novembre 1792.

siècle actuel, qui s'introduisaient nuitamment en bandes de huit à dix et jusqu'à douze individus et à main armée dans les fermes et les habitations aisées pour les dévaliser, et après avoir allumé des grands feux dans les cuisines, garrottaient les gens qui refusaient de dire où leur argent était caché; leur approchaient les pieds de la flamme ardente et les laissaient brûler jusqu'à ce que la douleur leur arrachât le secret. Et la vieille femme finissait toujours par des histoires de sorcières, ou de sperr [*spectres*], revenants, qui me faisaient frissonner et dresser les cheveux sur la tête.

### D. Jeux d'adresse

*Depuis le Moyen Age, tirs à l'arc et cavalcades sont organisés par des confréries; dans les villages, les bragards président aux réjouissances de la jeunesse (ci-dessus, chap. XXIII, §2, A). Au lendemain de la Révolution, les fêtes civiques sont autant d'innovations télé-guidées en haut-lieu qui cependant ne mettent pas fin aux manifestations traditionnelles quasi spontanées.*

Au pays de Franchimont<sup>289</sup>, les fêtes sont célébrées, comme en Hesbaye, par des repas (néanmoins plus recherchés), des divertissements, des danses, la boisson et le jeu de cartes; cependant sur quelques points ces amusements offrent des particularités assez remarquables; à Verviers, par exemple, dès les 4 heures du matin, du jour de la fête, les hommes et les jeunes gens forment des groupes dans toutes les rues, à la distance de 25 à 30 mètres, et jouent à la pelotte ou à la *longue paulme* jusqu'à la nuit. Ils se servent de la main pour renvoyer la balle et non d'une raquette ou d'un battoir, et cherchent à franchir les limites que les différents groupes se sont données.

*Dans les campagnes, sociétés chorales et dramatiques se multiplient et organisent de toutes pièces des festivités qui n'ont plus rien à voir avec la kermesse. S'agit-il de remplir les caisses de la société ? Ou de favoriser les commerçants et, en particulier, les cabaretiens ? G. Marnette<sup>290</sup> y voit une manœuvre des libéraux à l'approche des élections... Le temps des « syndicats d'initiatives » politisés approche; celui du tourisme sponsorisé viendra plus tard.*

*Lors de la fête de juin 1872, a lieu pour la première fois la foire aux bêtes de Vottem. La Société Mélophile organise à cette occasion des jeux populaires qui consistent à exécuter par des amateurs, différents exercices comiques pour lesquels on avait fait des prix à gagner par ceux les exécutant le mieux. Devant l'église, trois ou quatre gaillards mangèrent en présence d'une foule de curieux, de la bouillie de farine. Celui qui mangeait avait les yeux bandés, ainsi que celui qui lui donnait à manger avec une cuillère. N'y voyant aucun des*

deux, on comprend que la cuillère de bouillie était mal dirigée dans la bouche ou à côté de celui qui attendait la bouche béante. Et l'assistance de rire à gorge déployée. Dans la cour Wathar, du Thier, on avait placé une cuvette remplie d'eau : il s'agissait d'enlever un objet placé sous la cuvette placée en équilibre, assez adroitement pour ne pas renverser la cuvette d'eau sur lui, ce qui arrivait le plus souvent.

Aux Cascogniers, il y avait une niche enduite abondamment de sirop, placée de manière qu'en passant dessous avec les yeux bandés, on devait la saisir avec la bouche : on la manquait bien souvent et on se barbouillait la figure ou la tête de sirop. Rue Vert-Vinâve, quatre ou cinq petits garçons furent liés jusqu'à mi-corps, dans des sacs tous blancs de farine et ils firent une course ainsi 40 ou 50 mètres loin. Ces garçons tombèrent souvent, cela va sans dire [...].

Au Croupet, on monta sur une perche enduite de savon. Là, ce fut, m'a-t-on dit, des saltimbanques français qui avaient établi là une petite baraque pour y faire leurs tours [...]. Une harmonie conduisait de rues en rues les membres organisateurs de ces jeux et Louis Colson-Spadin présidait à tout : c'était lui qui apprêtait la bouillie, liait les garçons dans les sacs, etc. Il y avait beaucoup de monde pour voir ces jeux.

Le dimanche suivant, la même société organise un carrousel dans le pré du fermier Charlier [...]. Une vingtaine de chevaux prennent part à cette course. Une harmonie promène auparavant dans quelques rues du village les cavaliers. Un prix de 100 francs, a-t-on dit, était à gagner par le coursier le plus rapide. Dans cette course ne figuraient que des chevaux de labour. Chaque cavalier dut donner pour son entrée 2 francs 50 centimes, pour servir à aider former le prix du vainqueur. Il y eut bal champêtre à la suite de ce carrousel, dans la prairie. Ce fut seulement tous les adhérents du parti du bourgmestre Jacques Malpas alors en fonction qui prirent part à l'organisation de ces jeux. Ce parti prétendait par là apporter du commerce au village, surtout aux cabaretiens et, comme les élections pour le renouvellement du conseil communal approchait, ce parti voulait se faire aimer des cabaretiens-électeurs.

### 6. Jeux d'enfants

*Toupies, cerfs-volants, poupées en porcelaine, clairons, soldats de plomb... Les musées regorgent de jouets. Chansons, livres de lecture, illustrés instructifs expliquent à longueur de pages comment devenir une petite fille modèle ou un « écolier comme il faut ». Mais les enfants, eux, qu'en disent-ils ?*

*Les exercices de rédaction recueillis par Robert Grafé ne remontent pas au delà des années cinquante. Les économistes expliquent qu'on assiste alors à une hausse sans précédent du niveau de vie; les sociologues à une métamorphose des mœurs, téléguidée par de nouvelles habitudes de consommation.*

289. L.-Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique* [1806-1813], p.221.

290. R. LEBOUTTE, *L'archiviste des rumeurs*, p.308-309.

*Nous avons préféré donner la parole aux enfants. Sans détour, avec naturel, ils racontent comment ils vivent la coexistence de l'ancien et du nouveau. Pour fêter Saint-Nicolas – qui n'est plus qu'un prétexte – le gamin gâté hésite entre un vélo et un train électrique. Mais il suffit de jouer dans les bois pour que les enfants grimpent aux arbres et pataugent dans l'eau, comme ils le faisaient déjà dans la nuit des temps. Dans les campagnes, il se trouve encore de vieilles gens qui osent ouvrir leur porte aux étrangers tandis que des fillettes savent découvrir ce qu'est l'hospitalité et en éprouver de la reconnaissance.*

### A. Le jour de la semaine que j'aime le mieux<sup>291</sup>

Le dimanche : parce que ce jour-là je ne vais pas à l'école. En été, je me lève tôt pour aller au bois. Je vais chercher mes camarades, nous prenons de quoi manger et, vers neuf heures, nous partons en camionnette avec nos mamans.

Dans le bois, nous étalons les couvertures et nous déballons tout le bazar. Et puis nous jouons à la puce ou à cache-cache; parfois, on grimpe aux arbres. Quand l'eau n'est pas trop froide, nous enlevons nos souliers et nous allons jouer dans l'eau. Au dîner, on mange de bon appétit. Si vous voulons retourner dans l'eau, nos mamans nous font attendre deux heures. A huit heures, la camionnette vient nous rechercher et nous revenons en chantant.

### B. Ce que je voudrais pour ma Saint-Nicolas<sup>292</sup>

Comme la Saint-Nicolas approche, il faudrait bien que je me décide à choisir quelque chose. J'ai dit à mon papa que j'aimerais bien recevoir une carabine à plombs. Mais lui ne veut pas. Il lit trop les journaux.

Un ballon de football, il n'en voudra pas non plus, je le sais bien. Il dit que je m'échauffe trop.

Ce qui me plairait assez bien, c'est un vélo. Mais mon papa ne voudra pas non plus; il va dire qu'il y a trop d'accidents.

Alors, que faut-il que je choisisse ? Un train électrique ? Oui, cela, il en veut bien. Allons-y ! En route pour le train électrique, alors ! Pourvu qu'il ne change pas encore d'avis parce qu'il va peut-être dire que je risque de m'électrocuter.

291. Rédaction en wallon par Ada Zacchello, 6e année primaire à Montegnée, en 1954 dans Robert GRAFE, *Le wallon à l'école [...]*, Liège, 1958, p. 94, 112, 119.  
292. Rédaction en wallon par Louis Paternotte, 6e année primaire à Herstal, *ibidem*, p.94.

### C. J'ai été surprise dans un orage<sup>293</sup>

Je revenais à vélo de Tilff [*village au bord de l'Ourthe, naguère but de promenades*]. Le soleil tapait dur et je roulais bien à mon aise. Des deux côtés du chemin, les fermiers faisaient la moisson [*lire : la fenaison*] dans les prairies.

Brusquement, le ciel s'obscurcit, de gros nuages accourent et le vent, qui commence à souffler fort, me chasse des poussières dans les yeux. Je ne vois plus clair. Je dois descendre de vélo et le conduire à côté de moi tout en marchant au plus vite. Voici des éclairs et le tonnerre se met à craquer. C'était un [*vrai*] orage. La pluie commençait à tomber comme une douche, j'allais être trempée comme un canard. Je m'arrêtai devant une maison et je frappai à la porte.

Une vieille femme vint m'ouvrir. Je lui demandai à me mettre à l'abri. Elle me fit entrer dans sa cuisine, m'avança une chaise et me servit une tasse de café. Assise dans un fauteuil, tout en me regardant boire, la brave femme me parlait d'une voix si douce que cela me faisait du bien, de l'écouter. Elle me demanda si je me sentais mieux et moi je m'excusai de l'avoir dérangée.

Dehors, l'orage était déjà passé et le soleil brillait à nouveau. Ce fut bien à regret que je me mis debout pour partir : je me sentais si bien dans cette petite maison-là ! Je remerciai la bonne vieille femme et sautai sur mon vélo. De son seuil, elle me fit signe de la main, deux ou trois fois. Ah, je me souviendrai toujours de son tablier bleu, de ses cheveux blancs et de la douceur de son regard !

293. Rédaction en wallon, par Marie-Claire Jamaer. 8e année d'études, Liège, 1958, *ibidem*, p.112.

## XXIV QUAND ON N'A QUE L'AMOUR

*Les émeutes de la faim et la lutte des classes d'une part, les fêtes et les distractions d'autre part, chacune à leur manière, scellent la solidarité des groupes, créent ou renforcent une façon de vivre. De surcroît, il arrive que la pauvreté impose un dépouillement tel que, pour survivre, il faille s'accrocher aux seules planches de salut qui surnagent malgré le naufrage : l'amour des parents pour leurs enfants, ou celui des conjoints.*

### 1. « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? »

*Ce vers d'une mélodie d'André-Modeste Grétry (Lucile, 1768), des générations d'écoliers liégeois ont appris à le chanter; sans même le connaître, des centaines de conscrits liégeois en ont fait le leit-motiv des lettres qu'ils ont adressées à leurs parents. Chiffonnées, parfois à peine déchiffrables, ces « lettres de grognards » sont conservées en grand nombre dans les dossiers de la Préfecture du département de l'Ourthe<sup>294</sup>. Elles n'en posent pas moins de redoutables problèmes de critique. Pourquoi sont-elles en français, alors que la langue de l'auteur et celle de ses parents est le wallon ? Et puisque la plupart des soldats étaient analphabètes, n'ont-elles pas été rédigées par des camarades plus instruits, sortes d'écrivains publics à l'usage des militaires ? Cela expliquerait que le style soit souvent ampoulé et les sentiments conventionnels. Comme l'enseignent les manuels du Parfait secrétaire, il vaut mieux d'abord faire étalage de piété filiale quand, dans la phrase suivante, on s'apprête à demander de l'argent. Au-delà des plaintes intéressées et de la morne résignation, se devine l'impatience de rentrer chez soi, l'avidité de savoir ce qui s'y passe, la fidélité aux amis, à la fiancée, à l'épouse.*

294. Probablement parce que l'auteur était mort et que l'on a notifié son décès aux parents sans transmettre le dernier message. Elles sont publiées, mais rarement en entier, par E. FAIRON et H. HEUSE, *Lettres de grognards*, Liège, Bénard, 1936, XVI-416 p., ill., désireux de magnifier « l'épopée napoléonienne ». Le chapitre consacré à la psychologie du troupier est fort pénétrant, mais il ne dispense pas d'avoir recours aux originaux, conservés aux A.E.L., Fonds français, Préfecture, 1042-1045.

### A. Peu de nouvelles, bonnes nouvelles

Léon le 8 mars 1809<sup>295</sup>

Ma très chère mère

Je mets la main à la plume pour vous faire savoir de mes nouvelles. Je vous dirai que je suis à Léon en Espagne depuis le mois de janvier. Je vous ai envoyé une lettre de Bordeau mais je n'ai pas reçu de nouvelles. J'espère que cette fois, j'aurai de réponse. Je vous dirai que je me porte toujours bien et j'espère que vous et mon frère en n'est de même. Je vous dirai que j'ai vu les dragons du 22ème mais je n'ai pas vu Mofard à cause qu'il a été à l'hôpital. Je vous dirai que j'ai vu Fourgez et beaucoup de dragons que j'ai connus. [...]. Et je vous dirai que Jacques Defelt, je ne sais pas où il est. Il a resté à l'hôpital en Espagne. Nous ne sommes plus que trois de Jupille au bataillon : Dejardin, Ernat et moi. Bien des compliments à Madame Moufard et la famille. Bien des compliments à mon parrain et à mon oncle et tante, cousine et cousin et aux voisine et voisin et à tous mes camarades. Et vous direz à François Dejardin qu'il se divertisse bien pour nous deux.

Je finis en vous embrassant de tout mon cœur. Je suis pour la vie votre fils, Nicolas Lampereur.

Mon adresse : Nicolas Lampereur, voltigeur d'infanterie de ligne, quatrième bataillon d'infanterie de ligne cantonné à Léon, en Espagne.

### B. Dans le Piémont occupé

Ce 15 mars 1808 de Alexandrie<sup>296</sup>

Monsieur et cher honoré père et mère

Après vous avoir salué de mes très humbles respects, celle-ci est pour vous donner de mes nouvelles et en même temps pour répondre à la vôtre du 12 janvier auquel j'ai appris que vous jouissez d'une parfaite santé et toute la famille de même. Pour moi, Dieu merci, je me porte bien. Je désire de tout mon cœur que la présente vous trouve dans la pareille disposition qu'elle me quitte.

Mon cher père, vous êtes étonné de ce que je vous avois marqué que je vous irais revoir dans peu, j'ai été trompé. Je croiois être réformé [*déclaré inapte au*

295. Léon se trouve dans le nord de l'Espagne et, en mars 1809, les épreuves des armées françaises d'occupation ne font que commencer. – A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 1042, lettre n° 130.

296. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 1042, lettre n° 79. – Alessandria est le chef-lieu du département de Marengo. Au sujet de l'attitude des conscrits en pays occupé, lire E. HELIN, *La conscription, dans L'héritage de la Révolution française*, C.G.E.R., Bruxelles, 1989, p.215-223.

*service*] à la dernière réforme qui se fait, je ne l'ai pas été, mais il s'en fera une autre dans peu de temps et j'espère d'y être dans ce nombre et d'avoir le plaisir de rentrer dans le sein de ma famille pour y rejoindre un père et une mère si tendres et si doux et complaisants pour un fils qui ne leur faisoit pas assez d'accueil. Mais pour le présent, je m'en fais un reproche de n'avoir pas obéi à la dernière extrémité, quoique je crois vous avoir été assez constant, mais je voudrais avoir fait tout ce qui est possible de faire pour un père et une mère.

Mon cher père je vous prie d'avoir la bonté de me faire savoir tout ce qu'il y a de nouveau au pays et je vous prie aussi de me marquer si tous mes frères tiennent bien leur métier et savoir qu'ils vous servent et qu'ils conduisent le cheval et ce qu'il peut avoir de nouveau dans la famille.

Je vous dirai mon cher père que nous sommes restés cinq ou six camarades liégeois que nous portons beaucoup d'estime dont nous sommes, que nous espérons à la première réforme.

Je vous dirai aussi que nous sommes fort fatigués pour le service, nous descendons la garde un jour, nous remontons le lendemain de manière que nous couchons la moitié du temps au corps de garde pour garder les forçats et les galériens et la citadelle.

Je vous remercie infiniment de la bonté que vous avez eue de m'envoyer l'argent dont je l'ai reçu avec une grande satisfaction qui me fait le plus grand bien, savoir les 12 francs. Je vous fais mille compliments à tous, parents et amis. Je suis votre très dévoué, honoré fils pour la vie, celui qui s'est dit avec estime et respect, François Germeay.

### C. Bonnes résolutions

Strasbourg, 13 mars 1812<sup>297</sup>.

Je vous prie de faire part de ma lettre à Marie W... et de lui dire que je l'aime toujours et l'aimerai toute ma vie, que je l'invite à conserver son cœur, que le mien est à elle pour la vie. Si le ciel me fait la grâce de retourner au pays, elle sera mon épouse et je lui tiendrai le serment que je lui ai fait.

Chers parents, je ne cesse nuit et jour de penser à vous. Croyez bien que je me souviendrai toute ma vie des bons conseils et des exemples vertueux que vous n'avez cessé de me donner. Pour tous les temps, je me rendrai digne de me nommer votre fils. Je sais combien je vous ai donné de maux et les peines que mon enfance vous a causées. Aussi je ne suis pas un ingrat, je serai toute ma vie reconnaissant et je vous le prouverai par ma bonne conduite [...] Jean-François Houlman, de Hermalle-sous-Argenteau.

297. E. FAIRON et H. HEUSE, *Lettres de grognards*, p.349-350.

## D. Nostalgie

Brunswick, 24 janvier 1812<sup>298</sup>.

Dans la nuit, je pense à vous; je crois être auprès de vous. Je pleure, mais j'ai beau appeler, cela ne sert à rien. Je ne vis plus dans ce moment, car je n'ai aucun divertissement dans ce monde. Les heures me semblent des jours et les jours me semblent des semaines [...] Joseph Florkin, de Fize-le-Marsal.

## E. A l'hôpital<sup>299</sup>

franfort seur le maint le 17 octobre de l'en 1813

Ma tres cherre mere

je vous lecri [un mot illisible] de letre pour vous fair savoir que je suis a lopita je ou maleur de malasde et je vous diré que je suis blessé du mainse gaugé de un cou sabres et je vous diret que j'espere [?] de tourne tour cheit nous jet je vous diret que Wottay et Aubot que je ne aucu nouvelle et je vous diret que pour les sertificat pour mon frair y et epossit [impossible] de lavoir ce finit a pressant car je vous diret que cela me fait beaucoup de pai et je vous diret que je souis a lopital a franfort et je vous diret que je ete blesset le 27 aout ma tres cherre mere et cela que je retourne apres ici et jepesnes de retounet cher nous car je ceret et ecoupit de deux deux du main gauig et je vous dire que je pesoient dagent et ne tros peut car je ou la malleur de perre mon sac [...] et je vous diret qui me faut bein 50 frant pour me rabillet il me faut un patalont un pair de bat un pair de coulot un chenit un moucoir un pair de gaité je finit en vous embrasent de tous mon cœur et je suis pour la vie votre fils Pierre Joseph Reul.

## F. « La bêtise est faite »

*Théodore Rainotte, pour gagner de l'argent, a accepté de « remplacer », c'est-à-dire de partir à la guerre à la place d'un fils de riche. Il répond à sa femme qui vient de lui apprendre la mort de leurs trois enfants<sup>300</sup> :*

Cela me fait bien de la peine. Je vous prie de prendre courage, ma chère épouse. Je maudis bien le moment que je vous ai quittée. Mais enfin la bêtise est faite; quand même je me tuerais, je ne gagnerais rien. Mais j'espère que j'aurai encore le bonheur de pouvoir vivre avec vous, ma chère épouse. Si j'ai remplacé, ça été pour vous assister.

298. *Ibidem*, p.357-358. – La nostalgie désignait l'état dépressif qui accablait de nombreuses recrues, complètement dépayées : M. REINHARD, *Nostalgie et service militaire [...]*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, t.XXX, 1958, p.1-15.

299. A.E.L., *Fonds français, Préfecture*, 1042.

300. E. FAIRON et H.HEUSE, *Lettres de grognards*, de Berlin, le 17 novembre 1812, p.354.

## 2. La photo des parents<sup>301</sup>

*Selon son habitude, Gaspard Marnette note le prix de tout ce qu'il offre. Il n'oublie pas non plus, les encadrements, le déplacement en voiture et la surprise qu'il cause aux voisins, la promenade à la nouvelle gare de chemin de fer, les habits de son père endimanché et les parures à l'ancienne mode de sa mère « qui avait toujours lutté contre la misère ». En somme, il raconte l'irruption du luxe dans une vie qui ne concède rien aux apparences. Pour autant Gaspard Marnette n'en oublie pas l'essentiel : « l'extase » des enfants devant les portraits réussis, la fierté de posséder, par delà l'image matérielle, le souvenir ressuscité.*

Il y avait bien deux ans que j'avais envie de faire faire les portraits en photographie de mon père et de ma mère. En 1877, mon père était âgé de 67 ans et ma mère de 69 ans. Il était temps si je voulais profiter de leur bonne santé relative alors, pour les conduire à Liège et réaliser mon désir.

Le lundi 9 avril 1877, je me rends à cet effet chez Alphonse Plumier, photographe depuis plus de 30 ans, breveté du roi des Belges et du duc de Saxe-Cobourg, demeurant à Liège, boulevard de la Sauvenièrre. Je voulais le faire venir à Vottem, chez nous, à cause que ma mère marchait difficilement, surtout pour aller loin, une de ses jambes étant raccourcie par les rhumatismes. Le photographe me fit observer qu'il en coûterait beaucoup plus cher en faisant les portraits chez nous que dans son atelier. Chaque fois qu'un photographe se déplace ainsi, il prend d'ordinaire cinquante francs en sus du prix des photographies [...].

Le samedi suivant, 14 avril, je lui écris, comme il m'avait dit de le faire, que j'irai lundi suivant, 16 avril, avec mes père et mère. Le lundi 16 avril, je me lève de grand matin, je me rends à Liège et j'y prends une voiture de place [fiacre]. J'avais donné ordre à mon père et à mère de se tenir prêts. Mon père, lui, c'était son affaire, il aimait bien toutes les aventures de ce genre; mais, ma mère, c'était le contraire : vivre simplement chez elle, sans cérémonies, la plus ignorée possible était son affaire. Il me fallut lui demander si elle ne serait pas bien contente de posséder le portrait de sa mère qu'elle avait tant aimée. Elle me répondit, avec larme « O, si ! -Eh bien, dis-je, moi c'est pareil, ne me refusez pas cela ». Il lui semblait que c'était faire trop de façon avec elle qui, de sa vie, n'avait entré dans aucune voiture; il lui semblait drôle enfin de voir un tel déploiement de luxe pour elle. Bonne et naïve mère !

Donc, je reviens à Vottem avec ma voiture vers 7 heures et demie du matin. Mes parents étaient prêts. Mon père avait endossé son frac et mis son chapeau des grands jours. Ma mère, elle, qui n'avait jamais connu le luxe, qui avait

301.R. LEBOUTTE, *L'archiviste des rumeurs*, p.58-61.

toujours lutté contre la misère les trois quarts de sa vie, avait mis ses plus belles jupes de laine, sa plus belle capote de mérinos; sur sa tête un bonnet dont les plis en tuyaux encadraient son visage; et sur le bonnet, son mouchoir de soie des grands jours. Sur ses épaules, elle avait mis un grand mouchoir de laine fine à fleurs. Je lui avais conseillé aussi de mettre à son cou la croix d'or de sa jeunesse.

Nous partîmes pour Liège en voiture; le temps était magnifique, mais il soufflait une bise qui n'était pas trop chaude. De toutes les maisons on regardait passer la voiture, il n'en passe pas souvent et surtout si matin. C'était comme un événement pour les gens de notre rue. Nous n'avions rien dit de cela, même à nos intimes amis. On ne savait ce qu'il y avait chez Gaspard ce jour-là, ni ce que Marie Bastin (ma mère) allait faire à Liège (il y avait bien vingt ans qu'elle n'y fut allée). D'autres croyaient à un malheur chez nous et de voir arriver un médecin; d'autres enfin croyaient que nous allions écrire un acte ou l'autre chez le notaire.

Il y avait des portraits photographiques de tous prix à partir d'un franc et moins encore. Je commande ceux de mes parents au prix de 15 francs chacun. Ce fut fait en une demi-heure ou trois quarts d'heure de temps, malgré qu'il fallut pour tout-à-fait le bien attraper, recommencer celui de mon père trois fois.

La voiture nous attendait à la porte du photographe. Je dis au cocher de suivre avec sa voiture jusqu'à la nouvelle station de chemin de fer près du palais et je fais voir à ma mère, qui marche à pied jusque là, une partie du boulevard, la place du théâtre et la place Verte, la place St-Lambert, le palais et la station enfin, où elle remonte en voiture pour revenir à Vottem.

Ma mère était heureuse en revenant, c'était une joie d'enfant qu'elle avait, vous eussiez dit une personne délivrée d'un grand embarras, tellement elle était peu disposée par nature à faire de grandes façons.

Mon père va reprendre les deux portraits le 22 avril suivant et les porte chez un doreur de ses connaissances pour les faire encadrer au prix de 2 francs 50 centimes chacun.

Ils étaient admirablement bien réussis; ma mère surtout était frappante de ressemblance, avec sa cornette ou bonnet et son mouchoir de soie sur la tête et encadrant son visage. Mon père, lui, d'un tempérament plus froid, plus lymphatique, avait le visage, les yeux qui étaient gris et myopes, plus éteint, plus morne. On appelle une voisine ou deux pour leur montrer les portraits. O, c'était bien cela ! [...]

Nous étions là en extase devant les portraits de nos vieux parents, vivant encore à quelques pas de nous et que nous aimions tant, qui avaient tant fait pour nous bien élever et nous rendre plus heureux qu'ils ne l'avaient été.

Notre bonne mère surtout, si aimante, si bonne, si dévouée, si généreuse, songeant plus au bien-être de ses enfants qu'au sien propre; travaillant à cet

effet tôt et tard et fermement aux plus durs travaux, s'épargnant pour ainsi dire le nécessaire à elle-même pour contenter ses enfants et les gens de son ménage dans ce qui était raisonnable; ne se rebutant jamais contre aucun obstacle de la misère, s'appuyant sur la Providence, aimant la justice, grondant, reprenant ses enfants et les gens de son ménage lorsqu'ils s'écartent du devoir, tout en nous aimant tous d'un vrai amour sans borne.

### 3. La croix des fiancés<sup>302</sup>

*Le narrateur est un gamin, Colas Pirette, qui se cache pour surprendre la conversation de deux fiancés, impatients de se marier. Leurs parents s'y opposent. Situation romanesque et qui serait banale, n'était le motif qui explique tout : la pauvreté.*

Toussaint raconte qu'il s'a encore disputé chez lui et que ça ne peut plus durer, qu'il faut que ça change ou que ça craque et qu'il se faut à tout prix marier.

– Je ne l'oserais jamais demander ici, qu'elle répond Marguerite. Ils ont trop besoin de moi pour me laisser partir. Et puis, je n'ai rien pour me mettre en ménage. Quand je travaillais en journée... à la fin, je gagnais un franc, un franc et quart, avec la nourriture. Malheureusement, je rendais tout... bête que j'étais ! Je ne l'aurais pas dû dire quand j'avais été remontée [augmentée] et garder le reste. Mais, voilà paraît !... on a déjà trouvé que c'était trop peu, un franc et quart et on m'a fait coudre à la maison pour le ménage, qu'on dit que je rapporte encore plus, à travailler ici.

– Pour ça, ce n'est pas besoin d'avoir pour se mettre en ménage, puisque nous resterons avec ma mère et ma sœur. Et d'ailleurs, j'ai une place aussi, où j'ai caché de l'argent, moi !

Mais il ne dit pas où, ni combien.

– Avant tout ça, dit Marguerite, il faudrait avoir l'entrée [autorisation de pénétrer dans la maison pour courtiser la fille]. Et je ne l'oserais jamais demander. Asteure [pour l'instant] toujours ! Après l'hiver, je ne dis pas.

– C'est pourtant en hiver, quand il n'y a pas beaucoup d'ouvrage sur les terres et les jardins qu'il se faudrait marier. Ce n'est sûr pas en été qu'il le faut faire, quand c'est qu'il se faut lever tous les jours à deux heures au matin, pour aller au marché. Ni encore du temps des fraises, qu'on reste quelquefois trois

302. Lieu-dit dans les Hautes-Fagnes où l'on a retrouvé les corps de fiancés surpris dans une tempête de neige. – Aimé QUERNOL, *Toussaint de chez Dadite*, Bruxelles, 1937, pp. 51-53. Voir ci-dessus, chap. IX, § B, la note relative à l'auteur et à son roman.

semaines sans voir son lit<sup>303</sup>. Parce que ce serait beaucoup trop dur pour vous tout d'un coup et il faut s'y faire de petit à petit.

Mais, Marguerite revient toujours qu'elle ne l'oserait jamais demander et qu'on ne voudra sûr pas. Qu'elle ne demanderait pas mieux naturellement... qu'elle n'est pas si bien chez elle que ça, parce que son père n'est pas fort facile, ni sa mère non plus... et que ce n'est pas l'ouvrage qui lui fait peur.

– C'est que vous ne m'aimez pas autant que moi, qu'il dit Toussaint en la rembrassant. Sans ça, il y aurait bien moyen d'avoir l'entrée et de se marier. Mais, c'est vous qui ne voulez pas...

– Il ne faut pas dire ça !... Vous savez bien que je vous aime et...

#### 4. La mère et le fils

##### A. Bonté, sévérité, abandon

*Gaspard Marnette, si prolixe en détails matériels, s'en tient à l'essentiel quand il s'agit de sa mère, le personnage central de sa vie<sup>304</sup>. D'elle seule, il parle avec un amour sans réserve. Elle le lui rend bien, mais sans idolâtrie et sans démesure dans l'ambition maternelle. L'épisode du tirage au sort est lourd de sens. L'abandon à la volonté de Dieu est certes une vertu chrétienne mais, comme on ne l'enseigne guère dans les églises, la mère de Marnette a dû avoir le talent de la découvrir par elle-même.*

Elle m'aimait surtout d'un amour particulier parce que je lui avais été fidèle et dévoué. Son sang coulait dans mes veines, nous nous comprenions si bien, tout en nous disputant pourtant ensemble de temps à autre sur des sujets de peu d'importance, et notre tempérament étant enclin à la colère et à la vivacité. Si elle me voyait malade, cela lui causait de la peine; je lui ai déjà entendu dire que si le bon Dieu voulait reprendre l'un de nous deux, elle le priait de la reprendre et de me laisser vivre. Quel amour maternel ! Comme cet amour partait du cœur ! Comme il était vrai cet amour ! Car, à l'occasion, j'étais grondé sévèrement par elle comme si j'étais un petit enfant. Elle était charitable, sans rancune, rendait le bien pour le mal. Elle laissait faire la volonté de Dieu. Lorsqu'un jeune homme tire de la conscription, au sort dans la milice enfin, le très grand nombre de parents demande un bon numéro pour leur fils. Ma mère, qui n'avait que moi de garçon et qui étais l'aîné de ses enfants, ma mère qui m'avait tenu à un métier sans gagner grand'chose jusque-

là et au moment que j'allais gagner de bonnes journées en travaillant à mon compte après le tirage au sort, ma mère enfin qui avait presque de la misère, ne demanda pas pour moi un bon ni un mauvais numéro : elle demanda à Dieu ce qui pouvait convenir de mieux à elle ou à moi et s'abandonna à la volonté du Tout-Puissant. Je ne fus pas soldat.

##### B. La mort de la mère

*L'expression des sentiments personnels devrait se passer de commentaire. Gaspard Marnette mérite une exception parce que la maladresse même de son éloge funèbre témoigne du déchirement qui le bouleverse. Il commence avec la sécheresse d'un acte d'état-civil et s'achève par les minuties des funérailles et les préparatifs lointains d'une première communion des petits enfants<sup>305</sup>. Entre deux, Gaspard Marnette trouve les mots justes et simples pour dire ce qu'il admire le plus chez sa mère : son courage à empoigner un travail, même le plus rebutant; son endurance à surmonter ses infirmités; son abnégation pour les siens. Avec quelle pudeur elle demande à ses enfants le baiser d'adieux !*

*La pauvreté dans laquelle elle s'est débattue quasiment tout au long de sa vie, aurait pu l'aigrir ou la dessécher. Au contraire, elle a gardé délicatesse et amour. On hésite à parler d'héroïsme, tant le mot a été galvaudé. Dans le séculaire combat engagé pour survivre, la mère Marnette a partagé le sort de millions de soldats inconnus.*

Le vendredi 26 décembre 1879, jour de la Saint-Etienne [Saint patron de la paroisse de Vottem], le lendemain de la fête de Noël, 30 minutes avant trois heures de l'après-midi, dans la seconde petite place au rez-de-chaussée de notre maison rue Vert-Vinâve, à Vottem, est morte Marie Joseph Dargent, épouse de Gaspard Marnette, âgée de 71 ans 9 mois et 24 jours. C'était ma bonne et généreuse mère [...]

Notre bonne, dévouée, vertueuse et courageuse mère a travaillé jusqu'à ses derniers moments; en mourant, elle nous a laissé un cochon gras vivant dans l'étable et un autre tué et pendu au plancher, qu'elle avait élevé et engraisé de ses mains. Elle faisait le ménage, c'est-à-dire les repas, cousait, rapiécail nos hardes, cuisait le pain et soignait encore en sus les enfants de ma sœur Elisabeth lorsqu'elle s'absentait pour aller en ville ou à la campagne pour ses affaires. Ma pauvre et diligente mère était pourtant assez fort invalide depuis 15 à 20 ans; sa jambe gauche était raccourcie de 10 à 15 centimètres; ou plutôt c'était la boîte de la hanche qui petit à petit s'était déplacée et remontée vers l'épaule, ce qui faisait tenir ma mère courbée et l'obligeait à marcher boiteuse, appuyée sur une canne.

303. En juin, les femmes et les enfants remplissent les paniers de fraises fraîchement cueillies. Ils les disposent dans des mannes que l'on porte sur la tête. Ils quittent Vottem en pleine nuit pour être à temps et occuper de bons emplacements au marché.

304. R. LEBOUTTE, *L'archiviste des rumeurs*, p.61-62.

305. R. LEBOUTTE, *L'archiviste des rumeurs*, p.51-58.

Toute autre que ma mère, accablée ainsi, aurait resté tranquillement assise et en repos, accablée de faiblesse et de douleur qu'elle était dans cette jambe; mais non, elle, c'était pitié de la voir, dans les derniers temps surtout, porter un seau de pâtée aux cochons et tirer le fumier de leur étable, toute en sueur. Nous avions beau tâcher de l'empêcher de se gêner ainsi : elle était vireuse [*opiniâtre*] et ne voulait pas laisser cet ouvrage et d'autres pénibles besognes pour son âge et ses infirmités à d'autres. Elle détestait les paresseux et ne cessait de parler contre la paresse. Je lui dis quelques fois en badinant : « Comment irait-il donc, mère, entre vous et Saint Pierre, lorsque vous irez en Paradis ? Vous savez bien que là on ne travaille pas : il y aura une belle querelle entre vous et Saint Pierre, lorsqu'il ne voudra pas vous donner de l'ouvrage ? » - « Tais-toi, tais-toi, disait-elle, laisse-moi aller ainsi, laisse-moi travailler tant que je peux; je me plais mieux [*wallonisme : bien se plaire = se sentir bien*] ainsi. Ta pauvre sœur Marguérite a de l'ouvrage assez, va la pauvre chien, laisse-moi l'aider ». La nourriture de ma mère a été jusqu'à ses derniers jours celle de toute sa vie, c'est-à-dire aliments ordinaires : café, tartines, soupe, lard et un morceau un peu plus fin aux fêtes.

Aussi elle eut bien le pressentiment de sa fin, ma pauvre mère, durant ces quinze jours de maladie dernière. 9 ou 10 jours avant sa mort, elle me demande, un jour que j'étais près d'elle, au lit, si nous ne voulions pas nous embrasser, chose que nous n'avions plus fait depuis 20 ou 30 ans; elle voulait rapprocher plus près d'elle, par un baiser de mère, avant de mourir, son fils qu'elle aimait et qu'elle avait toujours tant aimé. Je lui dis que si et j'appliquai avec amour et respect filial, sur ses joues amaigries, deux ou trois retentissants baisers.

Elle fit de même à ma sœur Marguérite qui ne l'avait plus embrassée non plus, depuis sa première communion [*environ 27 ans plus tôt*]. On n'est pas habitué à cela; on s'aimait, on se donnait l'un pour l'autre, naïvement, simplement, sans cérémonie. D'un autre côté, ma mère me recommanda de toujours bien m'arranger avec mes sœurs, d'être bon à mon père, me recommanda les petits enfants de ma sœur Elisabeth, Jean-Louis surtout, qui n'avait pas encore deux ans; elle me dit de recueillir leurs petites épargnes, de leur faire une petite somme pour leur première communion et elle me dit de prendre, après sa mort, en mes mains pour les garder deux petites sommes de 20 francs chacune, qu'elle avait apprêtées pour Jean-Louis et Marie, ses petits-enfants, lorsqu'ils feraient leur première communion. Elle me dit aussi, ainsi qu'à ma sœur Marguérite, que nous trouverions dans ses tiroirs 500 francs, somme que nous partagerions avec Marguérite, nous deux, et hors de laquelle somme nous prendrions ce qui serait nécessaire pour ses funérailles et frais de succession [...].

Le bon Dieu a fixé la mort de ma mère dans la morte saison, au moment où l'on est le moins tracassé pour les ouvrages de culture.

## Conclusion DE LA PAUVRETÉ DE MASSE À LA CONSOMMATION DE MASSE

### Sur le chemin d'une synthèse

Voici plus d'un siècle qu'au lieu d'invoquer l'argument d'autorité qu'est la tradition historiographique, des professeurs ont réuni des textes qu'ils considéraient comme fondamentaux pour faire comprendre à des élèves l'évolution de notre pays à partir de documents authentiques. De nos jours, dans la plupart des classes, on distribue des morceaux choisis photocopiés dans des manuels. Il n'en manque pas et d'excellents<sup>306</sup>.

A vrai dire, il y a peu de risques que les extraits publiés ci-dessus leur fassent concurrence : ils en prennent trop à leur aise avec la trame chronologique indispensable aux jeunes et surtout ils sont loin de se prononcer dans les domaines du passé (politique, institutions, conflits) qui figurent aux programmes de l'enseignement.

A l'instar de J. Fourastié<sup>307</sup>, mais en citant de plus modestes témoins, nous voudrions relancer la recherche en histoire sociale liégeoise. Le tableau de la France traditionnelle brossé par J. Fourastié est tellement typé qu'il évoque aussitôt, mais par contraste, le tableau par le même Fourastié des *Trente glorieuses*, c'est-à-dire d'une France métamorphosée, au cours des années 1945-1974, par le grand bond vers le haut de son niveau de vie. Notre ambition est du même ordre : ranimer le débat qui porte sur le passage d'une société – la nôtre – du stade de la pauvreté de masse à celui de la consommation de masse. A l'exemple de nos devanciers étrangers, il faudra à l'avenir élargir le champ des investigations. Combien de fois avons-nous écarté des récits de voyageurs, des scènes de guerre, sous prétexte qu'ils se rapportaient à

306. Pour nous en tenir au pays de Liège, on ne peut que saluer le recueil qui vient de paraître sous la direction de P. Conradt et qui tient les promesses de son titre en puisant largement dans les immenses ressources inédites des Archives de l'Etat. – *Documents d'archives relatifs à Liège. Dossier pédagogique [...]*, Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 1992, paginations multiples.

307. *Les écrivains témoins du peuple*, éd. *J'ai lu l'essentiel* E-10, Paris, 1966, 506 p. C'est un devoir d'élémentaire reconnaissance que d'avouer notre dette à l'égard de ce livre précurseur. Il y a certes de bons écrivains enracinés dans le terroir liégeois, mais aucun ne jouit de la notoriété des Français convoqués à la barre par Fourastié : de Chrétien de Troyes à Emile Zola en passant par la comtesse de Ségur.

l'Ardenne, au Luxembourg ou au Namurois; une même exclusive a frappé les descriptions de la vie des houilleurs du Borinage et les luttes menées dans le Brabant. En général, les campagnes sont sous-représentées dans notre anthologie. Nous avons cependant de bonnes raisons d'espérer que pareilles abstentions ne sont que provisoires, car dans chacune de ces régions et pour chacun de ces thèmes, plusieurs historiens sont déjà à l'œuvre et entreprennent avec patience la reconstitution des fresques que sont les chapitres d'une histoire sociale.

Plus lancinante reste la question du choix des témoignages. Pourquoi n'avoir retenu que deux inventaires de mobilier, une dizaine d'appels au secours et de lettres de conscrits, alors que les Archives en conservent par centaines ? Bien d'autres fonds méritent d'être explorés : rapports de police, comptabilité des aumônes, registres aux admissions dans les hospices, enquêtes sur les taudis... En dehors des inédits, les collections de journaux locaux des XIXe et XXe siècles relatent quotidiennement accidents de travail, fêtes, faits-divers facétieux ou tragiques. Dans le seul domaine du logement, que ne pourrait-on tirer des albums de photos anciennes ? En somme, l'histoire de la vie populaire risque de se noyer dans le débordement de ses propres sources. Danger imaginaire, espérons-le, car il se trouve à présent assez d'historiens versés dans les méthodes sérieuses pour substituer des échantillons représentatifs à des exemples auxquels on peut reprocher d'avoir été tendancieusement choisis. N'est-ce pas toujours le cas chaque fois que nous sollicitons – dans les deux sens du verbe – le témoignage d'un écrivain reconnu pour son talent littéraire ?

## Le passé immédiat

En ce qui concerne le XXe siècle liégeois, même si des tassements dans la production économique et dans la croissance démographique sont perceptibles dès les années 1930, le réseau d'entreprises robustes et diversifiées, hérité du XIXe siècle, continue à porter ses fruits : moindre mortalité, hausse du standard de vie, recul de la pauvreté de masse. Aucune synthèse n'évoque le sort du peuple liégeois au moment où il tourne cette page décisive de son histoire. Il émerge d'une ère de précarité, de dangers et de privations séculaires et il commence à goûter à un peu de bien-être matériel : l'abondance alimentaire, un chez soi que l'on prend plaisir à rendre confortable, de plus en plus de loisirs, des écoles accessibles à tous, ce qui invite les parents à reporter sur leurs enfants les rêves d'avenir qu'ils n'ont pu accomplir eux-mêmes. Tout cela s'entrevoit au bout d'une longue étape, avec les mille ambiguïtés de l'heure entre chien et loup, celle du sort de Liège entre grandeur et décadence. Le poète l'exprime mieux : *O Liège, capitale étrange des nuances* (Lucie Delarue-Mardrus).

Les éclairs, et non les nuances, sont le décor qui sied aux Cavaliers de l'Apocalypse. La profusion et non la retenue est de mise en pays de cocagne. Liège n'est plus ni enfer, ni paradis, mais un univers en demi-teintes qui requiert le talent des maîtres du clair-obscur.

Or de tels maîtres – en l'occurrence des écrivains qui relatent leurs souvenirs d'enfance avec le ton juste –, Liège les a déjà suscités. Au premier rang, Aimé Quernol qui rassemble en un univers romanesque ouvriers et villageois de Vottem, ceux-là mêmes dont Gaspard Marnette a consigné les faits et gestes, les jugements et les commérages. Dans un registre plus souriant bien que teinté de nostalgie, Georges Rem tient la chronique de sa maison, de sa famille et d'une foule de personnages hauts en couleur qui donnaient une sorte de panache à son quartier, celui de Sainte-Marguerite. Pas d'émotion – du moins en apparence – sous la plume de Georges Simenon, non pas celui des confidences ressassées lors des derniers interviews, mais celui de *Pedigree* et de *Je me souviens*. Son peuple à lui est celui des commerçants avisés ou des employés besogneux de la place de l'Yser. Ils sont esquissés avec détachement par un Simenon qui nous épargne la morale, sachant bien que la leçon sera inoubliable car rien n'est plus décapant que le regard de l'entomologiste. Rien ne lui échappe. Le relent d'alcool au fond d'un couloir d'une boutique dont la patronne se cache pour boire. Le geste de lassitude de sa mère qui délace sa bottine le dimanche soir, après la longue réunion de famille : il s'agissait de « paraître comme il faut » et pas de faire la fête. On aime ou l'on n'aime pas sa vision de l'humanité telle qu'elle prend consistance au fil de ses romans. L'historien ne pourra écarter le tableau pointilliste qu'il nous laisse de la société liégeoise d'avant '14.

Les capiteuses illusions de l'entre-deux-guerres affleurent dans *Un oiseau pour le chat* de René Héroumont : la fièvre des amours enfantines, les parties de pêche dans l'Ourthe, font vite oublier la mort d'un cousin engagé dans les Brigades Internationales. L'achat des « chiques » chez une vieille tante avare, la révélation du plaisir d'écrire, les punitions, la crainte des houilleurs étrangers... tout le recueil fourmille de scènes cocasses et d'une humanité qui force la bienveillance. Si jamais un bourgmestre a le talent de rendre sympathiques ses administrés, c'est Alain Van der Biest dans *Les genêts de Seraing*. Même sympathie à l'égard du petit monde de ses camarades d'enfance dans les faubourgs de Liège envahis d'immigrés. C'est que Van der Biest vit au jour le jour une après-guerre toute en contrastes. Avec son humour inimitable, il saute du confort anesthésiant des *golden sixties* aux tragédies inextricablement nouées que sont le chômage endémique, l'impossible reconversion des industries lourdes et l'essoufflement des mouvements ouvriers. La lecture des romanciers contemporains n'aura rien d'un voyage à Disneyland.

Dans l'immédiat, elle nous paraît la première ressource de l'historien de la vie quotidienne. Les sociologues, à de rares exceptions près<sup>308</sup>, s'en tiennent à des enquêtes en ordre dispersé dont les résultats restent trop souvent inédits. Il est peu probable qu'un Gaspard Marnette du XXe siècle soit en train de consigner au jour le jour la chronique de son quartier : quel ouvrier se confie à l'écrit ? Qui éprouve le besoin de conserver la mémoire des infiniment petits du voisinage, alors que chaque jour la T.V. nous rassasie à domicile des grandes tragédies du vaste monde ?

Restent alors les romanciers, essayistes, photographes, cinéastes amateurs. S'ils sont artistes, ils sont dotés d'antennes plus sensibles que celles du commun des mortels; ils vous décochent le trait juste, vous croquent un personnage en quelques mots, restituent la saveur du langage familier. Aussi-tôt, une complicité se noue entre l'auteur et son public, première garante d'une authenticité retrouvée. Il faudra bien d'autres indices pour administrer la preuve. La critique historique ne désarme jamais.

### Le passé re-composé

L'avènement d'une société de consommation de masse ne s'opère pas d'un coup de baguette magique et, que ce soit en raison de la pléthore des documents ou de la carence des chercheurs, son histoire s'avère ardue. La pauvreté de masse, elle, bénéficie du recul nécessaire aux perspectives à long terme qui font cruellement défaut à l'histoire immédiate. Quels sont les principaux acquis dont nous pouvons être redevables à nos témoins du peuple ?

La hausse du niveau de vie est à la fois l'effet et la cause de la Révolution Industrielle. Il va de soi qu'il faut produire massivement plus de charbon, plus de machines, plus de drap, avant que la population ouvrière soit mieux chauffée, mieux vêtue, plus occupée. En même temps, il n'y a guère d'avantages à mettre sur le marché de plus en plus de produits manufacturés, à commencer par les vêtements, tant qu'il n'y a pas une masse de consommateurs solvables. Le problème, toujours débattu en Angleterre notamment, est de savoir si les premières générations de salariés n'ont pas payé de leur paupérisation la croissance économique. Seules des enquêtes quantitatives portant sur le standard de vie, la santé, la longévité, procureront des critères objectifs. Nos témoins n'en ont cure et *a fortiori* sont bien incapables de surmonter des contradictions dont certaines sont depuis longtemps inscrites dans les faits. L. Fr. Thomassin ne constate-t-il pas que, dans le grenier à blé qu'est la Hesbaye, les paysans ont un piètre régime alimentaire ? Vers 1830, Nisard admire

les performances techniques des machines de John Cockerill, en qui il voit une sorte de génie créateur et, en même temps, il plaint les ouvriers, désormais menacés par le chômage. Progrès technique et phase d'expansion ne garantissent nullement contre la précarité de l'emploi individuel. Hubert Damas en a fait la dure expérience, même s'il est un exemple de réussite.

L'unanimité se fait à propos du métier de houilleur, considéré comme le plus dur et le plus dangereux. Le plus malsain aussi et Lepeintre (vers 1828) n'est pas le premier à lui attribuer l'aspect malingre des femmes et des enfants de Liège, qu'il imaginait tous condamnés à travailler sous terre. Mais comme l'exploitation des charbonnages remonte au Moyen Age, personne n'a songé à en faire grief à la Révolution Industrielle. Pourtant celle-ci, en multipliant les usages de la houille devenue durant un siècle la seule source commercialisable d'énergie, devait faire des mines liégeoises le débouché toujours ouvert à la main-d'œuvre locale et immigrée. De nos jours encore, n'oppose-t-on pas les pays industrialisés aux pays non-industrialisés, comme pour éviter ce que le contraste entre « riches » et « pauvres », « développés » et « en voie de développement » pourrait avoir d'humiliant ? En somme, dans le domaine économique, contemporains et historiens ont bien aperçu le progrès matériel décisif apporté par l'industrialisation. Ils ont sous-estimé un de ses effets pervers : même si elle est globalement en recul, la pauvreté se reproduit, se diversifie et change de stigmates.

À côté des facteurs économiques qui, à la longue, métamorphosent les conditions mêmes de la production des richesses, les mesures politiques paraissent, dans un premier temps, vouées à l'inefficacité. Les despotes éclairés n'ont pas réussi à « extirper la mendicité », encore moins à inculquer le goût du travail aux « fainéants » en organisant le grand renfermement des pauvres dans des maisons de correction. N. Haesenne a relaté ces tentatives et elle a démontré que l'aumône, qu'elle soit paroissiale ou municipale, n'apporte qu'un soulagement passager et globalement sans commune mesure avec l'étendue des besoins. C'est bien ce que confirment les suppliques reproduites ci-dessus (chap. XV) : à des invalides, à des vieillards perclus, à des veuves surchargées d'enfants, les quelques sous du Bureau de Bienfaisance évitent tout juste de mourir de faim. Au début du XIXe siècle, on en est toujours à la pauvreté de masse, sans issue apparente : les miséreux prolifèrent, les secours sont dérisoires.

Par une coïncidence qui n'est pas un hasard, avec l'instauration d'une paix durable (1815-1914), les cavaliers de l'Apocalypse s'éloignent à l'horizon : la conscription est toujours aussi inique, mais elle ne décime plus des générations entières, les épidémies s'espacent, les disettes disparaissent après 1846.

Déjà en baisse lente depuis le milieu du XVIIIe siècle, la mortalité des adultes est suivie par la chute de la mortalité infantile qui se précipite à la fin

308. Marie-Hélène DACOS-BURGUES (et collab.), *Il a grandi tous les jours*, coll. Quart-Monde Igloo; n° 103-104, éd. Science et Service, Pierrelaye, 1979, 150 p.

du XIXe siècle. Toutefois, ici, l'atténuation du gaspillage des vies humaines ne provoque rien de comparable à une explosion démographique à la manière du Tiers Monde. C'est que, dans la région liégeoise, la restriction des naissances se répand dans les milieux populaires, surtout à partir de la dépression des années 1875-1890. Les progrès de l'alimentation, de la médicalisation, de la scolarisation et du logement ne seront pas réduits à néant par l'afflux des jeunes.

Les pouvoirs publics gèrent leurs finances avec la parcimonie du « bon père de famille » cher au Code civil et les recettes fiscales se font plus abondantes grâce à la prospérité accrue des propriétaires et des commerçants. L'Etat, les Provinces et les Communes tirent parti de la conjoncture favorable pour compléter les équipements scolaires et hospitaliers (y compris hospices, orphelinats, écoles pour sourds-muets, etc), améliorer l'hygiène publique (égouts, eau potable), détruire les taudis et plus tard promouvoir des sociétés d'habitation à bon marché. Il est hors de question ici d'esquisser ne serait-ce que les grandes étapes d'un progrès social qui opère à l'échelle d'un continent. Retenons cependant qu'il n'y a pas encore de plan d'ensemble : la Sécurité Sociale ne s'édifiera en Belgique qu'à partir de 1945. En revanche, les misères les plus voyantes sont combattues sur tous les « fronts » ; il y a convergence des efforts : Etats, Provinces et Communes surtout se complètent plus qu'elles ne se concurrencent. La concurrence est le fait des œuvres laïques et catholiques, encore que l'on ne puisse parler de « guerre » comme on l'a fait à propos des écoles. De même, philanthropes et hommes d'œuvres, programmes de partis et revendications ouvrières, rivalisent de projets.

### La force des faibles

Face à cette marée montante de réformes et de bonnes intentions, comment réagissent les gens du peuple ? A première vue, pas d'opposition au paternalisme officiel : D. Salme approuve la démolition des taudis dans la rue des Fabriques; Marnette ne voit aucun inconvénient à l'expéditif internement d'une folle; l'orpheline qui passe son enfance à Sainte-Barbe se plaint de la « tyrannie » des aînées, mais ne fait pas le procès du système d'éducation. Si l'on part à la recherche d'attitudes plus positives et de façons de faire face à l'adversité – à l'exclusion ici des émeutes et des revendications –, on trouvera surtout dans *L'archiviste des rumeurs* bien des exemples d'entr'aide entre voisins lors d'un incendie ou d'une maladie. La solidarité familiale joue, quelle que soit l'indigence des parents qui ont à recueillir un orphelin. On peut se demander par ailleurs si les fêtes paroissiales traditionnelles et, plus tard, les bals populaires n'ont pas valeur de revanche : j'ai faim toute l'année, mais lors de la kermesse, je fais bombance; je suis rivé à mon établi toute la semaine, mais le samedi soir, je danse. On glosera encore longtemps sur les multiples

significations de la fête : cérémonial immuable, donc rassurant ? Dévouement ? Monde à l'envers ? Besoin de briser la monotonie quotidienne ?

Moins discutables nous paraissent les mille et unes formes du courage. On pense aussitôt à l'héroïsme de Hubert Goffin lors de la catastrophe du Beaujonc. Pourtant, ni la Légion d'Honneur, ni les discours officiels ne devraient faire oublier le courage quotidien des milliers de mineurs qui bravent les mêmes dangers. Parce qu'il n'a rien de spectaculaire, il n'en est pas moins réel le dévouement de la mère qui va ramasser des épluchures de patates afin de les revendre pour ses enfants; la résistance de la femme de l'ivrogne, qui endure coups et rebuffades pour les épargner à ses enfants.

« Endurance » évoque dureté et il n'est que trop probable que l'univers des gens du peuple, façonné par une foule de contraintes, était toujours dur. Rappelons la cascade des mépris et les jeux de mise à mort des animaux. Cette cruauté allait-elle jusqu'à obnubiler toute sensibilité ? C'est difficile à admettre pour peu que l'on se souvienne des termes dans lesquels l'orpheline placée à Sainte-Barbe se souvient de sa mère et Gaspard Marnette parle de la sienne.

\*

Une foule d'aspects de la vie populaire ont été omis. Chacun de nos chapitres résulte d'un choix. Les lacunes sont donc fatales et elles nous enlèvent une part de notre assurance au moment de mettre le point final. Cependant, il n'en reste pas moins acquis que le passage de la pauvreté de masse à la consommation de masse ne s'explique ni par un seul miracle économique ni par le *deus ex machina* que serait le Progrès des idéaux, fussent-ils démocratiques. La victoire décisive s'obtient au terme d'un cheminement obstiné et de la convergence d'efforts humains dont l'action reste à doser. En même temps que la croissance de la production et que les initiatives des pouvoirs publics – invoquées depuis toujours – il a fallu que se mette en place une échelle des valeurs admises jusque dans les moindres replis des cellules sociales : familles, ateliers, paroisses rurales et quartiers citadins. Une loi non-écrite est capable de sous-tendre les énergies individuelles qui ont nom acharnement au travail, abnégation, solidarité. Autant d'impondérables mais qui, au cours de l'Histoire, pèsent lourd.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b>	
<b>Restituer la vie : un idéal de recherche .....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	
<b>Vivre et survivre : une énigme à élucider .....</b>	<b>9</b>
<b>Première partie</b>	
<b>Les cavaliers de l'Apocalypse .....</b>	<b>17</b>
<b>I. La guerre racontée par les victimes .....</b>	<b>19</b>
1. Des paysans prennent la parole .....	19
A. Mille diables sortis de l'enfer (1631) .....	21
B. La désolation des pauvres paysans liégeois (1636) .....	22
C. Entre-jeux de paysans (1636) .....	24
D. Le Salazar liégeois (1632) .....	26
2. Les chroniques paroissiales .....	27
A. A Lixhe en 1622 .....	27
B. A Emael en 1636 .....	28
3. Le collecteur d'impôts fait ses comptes (1656) .....	28
4. La chronique du pays de Franchimont .....	30
A. Ce qu'il en coûte de résister (1647) .....	30
B. Incendie ou rançon (1651) .....	31
5. La conscription (1798 ?) .....	33
<b>II. La famine .....</b>	<b>35</b>
1. En 1197 : l'escalade des prix casse l'efficacité de l'aumône .....	36
2. En 1315 : L'hécatombe .....	37
3. En 1491 : l'impuissance des pouvoirs publics .....	37
A. Intempéries .....	38
B. Cherté, exode, famine .....	38
C. Expulsion des inutiles .....	39
D. Gelée tardive .....	39
E. Réquisition .....	40
F. La guerre civile .....	40
G. Razzia du bétail .....	41
H. Inondations estivales .....	41
4. En 1565 : la reprise en main par les pouvoirs publics .....	43
5. En 1794-1795 : révolutionnaires ou apprentis sorciers ? .....	44
A. Les ouvriers, premières victimes .....	45

B. Les autres campagnes aussi appellent au secours .....	45
C. Le rationnement et ses effets .....	46
<b>III. Les pestes .....</b>	<b>49</b>
1. Comment la peste se propage dans la Basse-Meuse (1623) ....	51
2. L'isolement des contagieux (1666-1670) .....	51
<b>IV. « Ceux qu'il veut perdre, Jupiter les rend fous » .....</b>	<b>53</b>
1. Les Flagellants .....	53
A. L'expiation de la peste (1348 sv.) .....	53
B. Un quart de siècle plus tard (1374) .....	54
2. Faire avouer leurs crimes aux sorcières .....	57
A. Jehenne Mosset(1586) .....	57
B. Marguerite de Brialmont (1652) .....	58
3. La mort des folles .....	61
A. Catherine (1882) .....	61
B. Barbe (1867) .....	62
<b>Deuxième partie</b>	
<b>Plusieurs terroirs, plusieurs cultures .....</b>	<b>63</b>
<b>V. Les campagnes hesbignones (début du XIXe s.) .....</b>	<b>67</b>
1. Deux peuples : Wallons et Flamands .....	67
2. Vertus guerrières .....	68
3. Religion ou docilité ? Justice ou procédure ? .....	68
4. Mauvais pain, bonne bière .....	69
5. Vêtement des hommes, toilette des femmes .....	70
6. Baptêmes et stratégies matrimoniales .....	71
<b>VI. Citadins et villageois du bassin mosan (début du XIXe s.) .....</b>	<b>73</b>
1. Urbanité des uns, rusticité des autres .....	73
2. "Le luxe de la table" .....	75
3. Draps fins, bottines, dentelles et lingeeries .....	76
4. Les cérémonies : baptêmes, noces, funérailles .....	77
<b>VII. Pâturages et manufactures du pays de Herve</b>	
<b>(début du XIXe s.) .....</b>	<b>79</b>
1. Prospérité .....	80
2. Piètre nourriture, élégance vestimentaire .....	81
<b>VIII. Dis-moi où tu habites, je te dirai qui tu es .....</b>	<b>83</b>
1. Tradition : la grosse ferme (début du XIXe s.) .....	83
2. Innovation : le luxe chez les moindres particuliers	
(début du XIXe s.) .....	85

3. Types de logements, régimes alimentaires	
et strates ouvrières (1848) .....	86
4. Le décor intérieur .....	88
A. Un héritage réduit à néant (1736) .....	89
B. Le mobilier d'une veuve (1714) .....	91
C. Le mobilier d'un artisan (1710) .....	92
5. Qui se ressemblent s'assemblent .....	92
A. Aisance et indigence dans la paroisse Saint-Pholien,	
à Liège en 1740 .....	93
B. Les habitants de l'impasse	
Chamossé en Outre Meuse (1762) .....	93

### Troisième partie

<b>Vers une civilisation du travail .....</b>	<b>97</b>
---	-----------

<b>IX. Environnements traditionnels .....</b>	<b>101</b>
1. Aux champs et à la ferme.	
Le travail des domestiques (1678) .....	101
2. Un métier d'enfant : briquetier .....	103
A. Le rapport officiel (1848) .....	103
B. Le regard d'un gamin (fin du XIXe s.) .....	104
3. L'apprentissage des artisans .....	105
A. Barbier et joueur de viole (1644) .....	105
B. Dentellière (1645) .....	106
4. Partir au loin (1627) .....	107
5. Marchandes en plein air (1615) .....	109
<b>X. La mine, un monde à part .....</b>	<b>111</b>
1. Exploration du monde souterrain (vers 1835) .....	112
A. La descente aux enfers .....	112
B. Les galeries .....	115
C. L'aération .....	116
D. Précautions et imprudences .....	117
E. L'abattage .....	118
2. Autre son de cloche (1828) .....	120
3. La houillère, entreprise familiale (1843 et vers 1744) .....	122
4. Dangers permanents (vers 1744) .....	124
5. Martyrologes .....	126
A. Selon les registres paroissiaux .....	126
Le coup d'eau du 7 octobre 1727 .....	127
Asphyxie dans une marnière en 1781 .....	128
Trahi par la force de l'habitude en 1786 .....	128
B. Selon les déclarations devant notaire .....	129

L'asphyxie de Jean Rolland le vieux en 1680 .....	129
Victime d'une chute de pierres en 1776 .....	129
C. Pari stupide (1817) .....	130
6. Peut-on indemniser les victimes ? .....	130
A. Requête d'un amputé en 1812 .....	131
B. Supplique d'une veuve (vers 1812) .....	132
7. Les plaintes, mémoire du malheur .....	132
A. Les rescapés du charbonnage du Beaujoc racontent (1812) .....	132
B. La moralisation par la plainte (1855) .....	135
<b>XI. La grande usine, fleuron de la Révolution industrielle</b> .....	137
1. La machine, substitut d'esclave (vers 1835) .....	137
A. L'alésage des cylindres .....	138
B. Les loisirs, corollaires du travail .....	140
C. Poêles, café et hautes pensées .....	140
D. Alléger le travail .....	141
2. L'avènement du chemin de fer (1838) .....	142
3. Faire son chemin (de 1845 à 1862) .....	143
A. Orphelin .....	144
B. Les charbonnages comme pis-aller .....	145
C. Cockerill embauche .....	145
D. L'atelier des locomotives .....	146
E. La limeuse .....	147
F. "Écouter les vieux" puis "devenir voyageur" .....	148
G. Enfin l'avancement .....	148
H. Sacrifié sur l'autel du progrès .....	149
I. Un gros salaire .....	150
J. Dettes familiales .....	151
K. Economiser .....	151
<b>Quatrième partie</b>	
<b>Promotions ou jeux de dupes ?</b> .....	153
<b>XII. Il n'y a pas de petits profits</b> .....	157
1. A pauvre cœur, petits souhaits (entre 1820 et 1850) .....	157
2. Survivances de la cueillette et du glanage .....	158
A. Marchande des quatre saisons (1867) .....	158
B. La marchande de pelures (vers 1885) .....	158
3. Mort à la tâche (1891) .....	159
4. Ce qu'il en coûte de devenir propriétaire (début du XXe s.) .....	160

<b>XIII. Liège, paradis des prêtres, purgatoire des hommes, enfer des femmes</b> .....	163
1. Bêtes de somme (1783) .....	165
2. Une sorte de domesticité (début du XIXe s.) .....	166
3. Jeunes filles en fleurs (milieu du XVIIe s.) .....	168
A. La chasse au mari .....	168
B. A l'abordage des garçons .....	169
C. Morale .....	169
4. "On a bon marché souvent de leur peau" (1615) .....	169
5. Prostituées (1862) .....	170
<b>XIV. L'école comme apprentissage de l'effort</b> .....	173
1. L'école garderie (1842) .....	174
2. Le dressage (entre 1820 et 1850) .....	174
3. L'amour-propre (1850) .....	176
4. Conditionnement (1916 et sv.) .....	177
Ordre .....	178
Discipline .....	179
Tyrannie .....	179
De bons moments .....	180
L'échappée du dimanche .....	181
Retrouvailles .....	183
Persistance des brimades .....	183
Ségrégations .....	184
A petits pas vers le bien-être .....	185
La mode, chemin du retour au monde .....	186
Pas d'instruction sans éducation .....	186
La comptabilité de l'honneur .....	187
La cuisine comme paradis terrestre .....	187
Dernières valse .....	189
Sans famille .....	189
<b>XV. Au secours !</b> .....	193
1. Tendre la main aux autorités (1804-1813) .....	193
A. Un mari malade et 12 [!] enfants .....	194
B. Gagne petit dont les enfants sont morts pour la patrie .....	195
C. Invalide et trois fils à l'armée .....	195
D. Veuve, "étrangère dans cette ville méfiante" .....	196
E. 30 centimes, c'est trop ! .....	196
F. Trop d'enfants par temps de disette .....	197
G. Mère abandonnée dont le mari est conscrit .....	198
H. Invalide dont le mari est mobilisé .....	198
I. Veuve et grabataire .....	199

J. La vertu malheureuse .....	199
2. Tendre la main aux voisins .....	200
A. Frine la Flamande (1866) .....	200
B. Le mendiant qui vient de la ville (1866) .....	201
<b>Cinquième partie</b>	
<b>Des corps fatigués et meurtris .....</b>	<b>203</b>
<b>XVI. Le massacre des innocents .....</b>	<b>207</b>
1. Infanticides .....	207
A. Récidiviste ou bénéficiaire du doute ? (1861) .....	208
B. Il faut des exemples (1808) .....	208
C. Il faut un hôpital général (1772) .....	209
D. La servante étrangère (1762) .....	209
2. Exposés, trouvés ou abandonnés (1732-1817) .....	210
3. Des sollicitudes ambiguës .....	211
A. Contrat de transport d'un nouveau-né en 1758 .....	212
B. Attestations de soins donnés à un enfant abandonné en 1784 .....	213
<b>XVII. Les ravages de l'alcool et de la tuberculose .....</b>	<b>217</b>
1. Le retour de l'ivrogne (vers 1650) .....	217
2. Scènes de ménage et drames familiaux (1866-1889) .....	219
A. Genièvre et immoralité .....	219
B. Honte et violence .....	219
C. Mort de misère .....	219
D. Carrière brisée .....	220
E. Inconduite, déchéance, gangrène .....	220
F. Bien portant. Et honnête avec ça .....	221
3. La mort d'un enfant tuberculeux (vers 1900) .....	222
<b>Sixième partie</b>	
<b>Les recours thérapeutiques : guérison et culture .....</b>	<b>225</b>
<b>XVIII. L'ordre ancien de la guérison .....</b>	<b>229</b>
1. Médecins et guérisseurs .....	229
A. Un empirique liégeois au XVIIIe siècle .....	229
B. La foule des illégaux (1757 et 1771) .....	230
C. Gamba Curta (vers 1760) .....	231
2. Entre nature et sur-nature .....	233
A. Guérisons miraculeuses (1693) .....	233
B. Magie et spiritualité : les rituels d'invocation (XVIIe s.) .....	234
C. De l'autre côté du miroir (1783) .....	235

3. La guérison pour tous : les vertus de l'automédication .....	236
A. L'alliance de la recette et du régime (1676) .....	236
B. Contre la fièvre (1676) .....	237
C. ...ou la courtresse d'haleine (XVIIIe s.) .....	237
<b>XIX. Le XIXe siècle et la modernité : <i>tabula rasa</i> ? .....</b>	<b>239</b>
1. Résistances .....	239
A. Les vertus d'une eau distillée (1805) .....	239
B. La panacée du sieur Bonhiver (1808) .....	240
2. Aux origines d'une politique de santé publique : la vaccination .....	241
A. "La lumière a percé sous nos chaumes" (1805) .....	242
B. Les résistances à la vaccination (en 1801) .....	242
3. Du choléra à l'eugénisme : progrès et acculturation .....	243
A. La surprise (1832) .....	244
B. Maladie des pauvres (1866) .....	245
C. Malpropreté des corps et des âmes (1845) .....	245
D. Le choléra à Vottem (1866) .....	246
E. Vers l'eugénisme (1886) .....	247
4. La guérison au quotidien .....	248
A. De saint Hubert à Pasteur (1872) .....	249
B. Le médecin sur la scène villageoise (1866) .....	249
C. Curé et guérisseur (vers 1860) .....	251
D. Médecins contre curés en 1858 .....	253
E. De l'horloger Michaud (vers 1870) .....	253
F. ...à l'illustre Sequah en 1891 .....	255
<b>Septième partie</b>	
<b>Emotions et passions .....</b>	<b>257</b>
<b>XX. Du mépris à l'exclusive .....</b>	<b>261</b>
1. Saint-Nicolas, c'est injuste (vers 1900) .....	261
2. Etre comme il faut (vers 1900) .....	262
3. Le geai paré des plumes du paon (vers 1670) .....	264
4. Bastringues et taudis (milieu du XIXe s.) .....	265
5. Tant pis pour les armuriers ruinés (1869) .....	271
6. La rancœur à l'encontre des insolubles (1887) .....	272
<b>XXI. Emeutes de la faim .....</b>	<b>273</b>
1. Le maintien de l'ordre, prérogative du prince .....	274
A. Le murmure de 1481 .....	274
B. La mutinerie des Rivageois (en 1532) .....	274
2. Le maintien de l'ordre avec le concours des bourgeois .....	275
A. Casser les prix (1725) .....	275

B. Pillards contre “nouveaux militaires” (1739) .....	275
C. Lors de la disette de 1740 : les ordres du Prince .....	277
D. ... et les griefs de ses sujets .....	278
3. Emeutes ou échauffourées (en 1852) .....	279
<b>XXII. Préludes à la lutte des classes</b> .....	281
1. La grève comme arme (1719) .....	281
2. Fermiers contre ouvriers agricoles (début du XIXe s.) .....	282
3. Les machines du patron, responsables du chômage des ouvriers (vers 1834) .....	283
4. Le scénario de la révolte (1887) .....	284
<b>XXIII. Cérémonies, fêtes et jeux</b> .....	287
1. Rites anciens .....	288
A. Charivaris (début du XIXe s.) .....	288
B. Les croix de Verviers (Ancien Régime) .....	289
La mariée de Hozémont (Ancien Régime) .....	290
La cour du coucou (début du XIXe s.) .....	292
2. Kermesses et premières communions (XIXe s.) .....	293
A. La kermesse au village .....	293
B. Kermesses de petites villes .....	295
C. A Liège : fêtes, farces et feux de joie .....	295
D. Ma première communion .....	296
E. On s’est bien amusé (1957) .....	297
3. Bals populaires .....	298
A. Rondes (début du XIXe s.) .....	298
B. La fièvre du dimanche soir (entre 1820 et 1850) .....	299
4. Animaux martyrisés ou choyés .....	299
A. Mise à mort de l’oie (début du XIXe s.) .....	301
B. Combats de coqs (vers 1865) .....	302
C. Pigeons voyageurs (début du XIXe s.) .....	304
D. Assauts de chant (début du XIXe s.) .....	307
5. Paisibles passe-temps (XIXe s.) .....	308
A. Jeux de cartes .....	308
B. Cabarets .....	309
C. Veillées des chaumières .....	309
D. Jeux d’adresse .....	310
6. Jeux d’enfants (milieu du XXe s.) .....	311
A. Le jour de la semaine que j’aime le mieux .....	312
B. Ce que je voudrais pour ma Saint-Nicolas .....	312
C. J’ai été surprise dans un orage .....	313

<b>XXIV. Quand on n’a que l’amour</b> .....	315
1. “Où peut-on être mieux qu’au sein de sa famille ?” (1808-1813) .....	315
A. Peu de nouvelles, bonnes nouvelles .....	316
B. Dans le Piémont occupé .....	316
C. Bonnes résolutions .....	317
D. Nostalgie .....	318
E. A l’hôpital .....	318
F. “La bêtise est faite” .....	318
2. La photo des parents (1877) .....	319
3. La croix des fiancés (vers 1900) .....	321
4. La mère et le fils (1879) .....	322
A. Bonté, sévérité, abandon .....	322
B. La mort de la mère .....	323

### Conclusion

<b>De la pauvreté de masse à la consommation de masse</b> .....	325
Sur le chemin d’une synthèse .....	325
Le passé immédiat .....	326
Le passé re-composé .....	328
La force des faibles .....	330
<b>Table des matières</b> .....	333



**A la Bonne-femme de 1762.**

Enseigne en bois peint d'un cabaret  
qui a donné son nom à un lieu-dit, entre Liège et Grivegnée.

C'est à la fois une transposition populaire  
du latin *Bona Fama* (la bonne renommée) et une plaisanterie misogyne :  
il n'y a de bonnes femmes que celles dont on a coupé la tête...